



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PAYS
NIVERNAIS
MORVAN**

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2021-2026



SOMMAIRE

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU PAYS NIVERNAIS MORVAN

ANNEXE 1 – PROJET DE TERRITOIRE

ANNEXE 2 – INDICATEURS DE SUIVI

ANNEXE 3 – ÉLÉMENTS CONTEXTUELS

- 1) Les programmes européens
- 2) Les programmes engagés avec l'État
- 3) Les programmes signés avec la Région
- 4) Les programmes signés avec le Département
- 5) Autres programmes et dispositifs existants
- 6) Des dispositifs en cours de réflexion

ANNEXE 4 – PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA MISSION NUMÉRIQUE

ANNEXE 5 – CONTRIBUTION DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

ANNEXE 6 – LES FICHES ACTIONS

ANNEXE 7 – MODÈLE DE CONVENTION ANNUELLE FINANCIÈRE

ANNEXE 8 – CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DU PAYS NIVERNAIS MORVAN

ENTRE

Le PAYS NIVERNAIS MORVAN

Représenté par Christian PAUL autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 10 janvier 2021
Ci-après désigné par le territoire signataire,

ET

L'État,

Représenté par Daniel BARNIER
Ci-après désigné par « l'État » ;

La Communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais

Représentée par Jean-Luc GAUTHIER, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 6 décembre 2021

La Communauté de communes Bazois Loire Morvan

Représentée par Serge CAILLOT, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 16 décembre 2021

La Communauté de communes du Haut Nivernais - Val d'Yonne

Représentée par Brigitte PICQ, Présidente, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 14 décembre 2021

La Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs

Représentée par René BLANCHOT, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 13 décembre 2021

La Communauté de communes Tannay Brinon Corbigny

Représentée par Jean-Charles ROCHARD, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 16 décembre 2021

La Banque des Territoires

Représentée par Cédric AYMONIER, Directeur territorial de la Banque des Territoires

Le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre

Représenté par Guy HOURCABIE, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 11 décembre 2021.

Le Parc Naturel Régional du Morvan

Représenté par Sylvain MATHIEU, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 14 décembre 2021

EN PRÉSENCE DE :

Le Département de la Nièvre
Représenté par Fabien BAZIN, Président

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, une stratégie de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

Le Pays Nivernais Morvan a souhaité élaborer un projet de territoire (annexe 1), socle qui lui permet de négocier, au nom des communautés et des communes qu'il réunit, des contrats avec l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique, avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires;
- Dans le temps long, en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire PAYS NIVERNAIS MORVAN autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

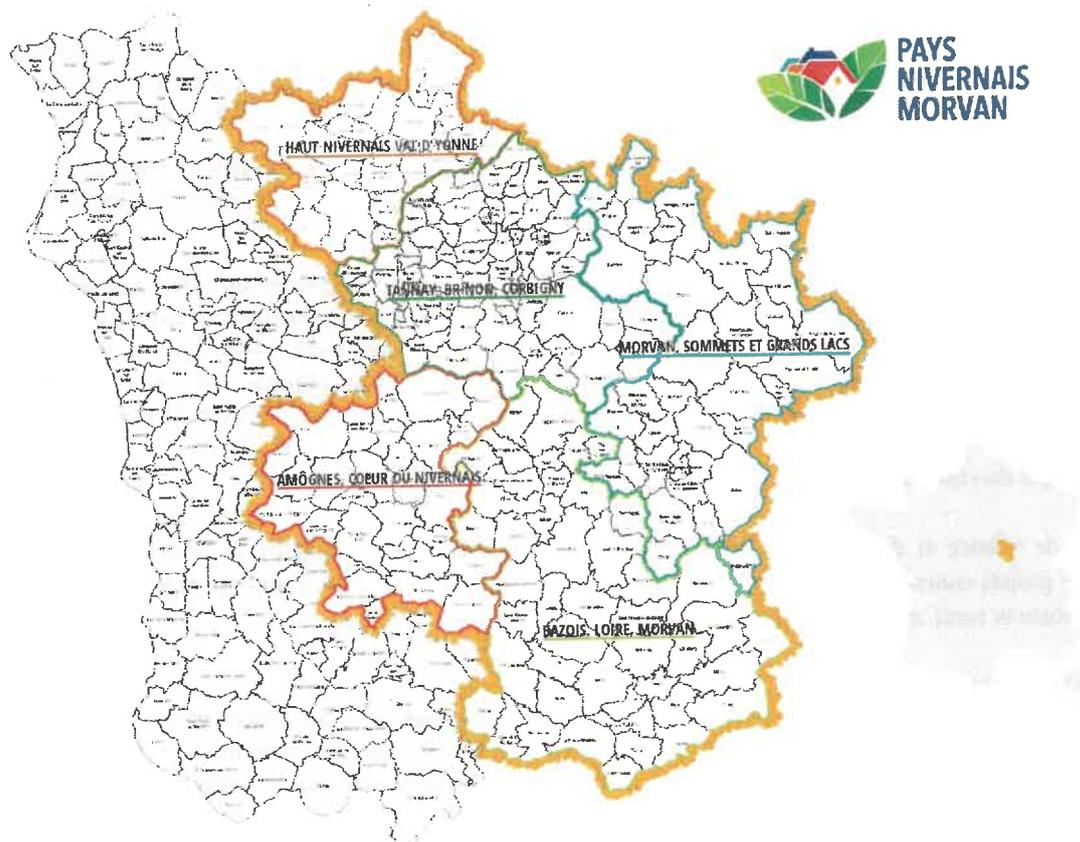
Le contrat contient l'ensemble des engagements de différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1 – Présentation du Pays Nivernais Morvan

Situé au cœur de la Bourgogne et plus précisément à l'Est du département de la Nièvre, le Pays réunit 5 Communautés de Communes, représentant 2/3 du territoire pour 1/3 de la population.

Les élus locaux définissent le territoire comme une démarche de développement local, au service des projets, fédérateur de dynamiques territoriales innovantes et initiateur d'une ruralité ambitieuse et active. En 16 ans, ce sont plus de 700 projets qui ont été initiés ou accompagnés, avec le soutien de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et du Conseil départemental de la Nièvre.

LE TERRITOIRE



Le Pays réunit les cinq Communautés de Communes de la partie est de la Nièvre :

- Communauté de communes Amognes Coeur du Nivernais
- Communauté de communes Bazois, Loire, Morvan
- Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne
- Communauté de communes Morvan, Sommets et grands lacs
- Communauté de communes Tannay, Brinon, Corbigny

Le Pays Nivernais Morvan en quelques chiffres

- 61.000 habitants
- 196 communes
- 14 habitants au km²

1. 2. Présentation des dispositifs en cours sur le Pays Nivernais Morvan

Le territoire est concerné par de nombreuses contractualisations. Sont notamment recensés :

- le Pacte de développement territorial pour la Nièvre signé le 15 février 2019,
- la charte du Parc naturel régional (PNR) du Morvan,
- le contrat local de santé du Nivernais Morvan,
- le programme territoires d'industrie duquel relève l'intercommunalité de Bazois Loire Morvan (Cercy-la-Tour),
- le dispositif Petites villes de demain (PVD) en renfort de la démarche Villages du Futur, engagé dans 11 villages et petites villes du Pays Nivernais Morvan : Château-Chinon, Lormes, Luzy, Moulins-Engilbert, Cercy-la-Tour, Châtillon-en-Bazois, Saint-Benin-d'Azy, Saint-Saulge, Varzy, Clamecy, Corbigny,
- les programmes initiés par le Pays ou ses partenaires
 - la démarche Villages du Futur initiée par le Pays Nivernais Morvan avec 15 Villages et bientôt 16 : (Alligny-en-Morvan, Ouroux-en-Morvan, Montsauche-les-Settons, Moux-en-Morvan, Château-Chinon,

Lormes, Luzy, Moulins-Engilbert, Cercy-la-Tour, Châtillon-en-Bazois, Saint-Benin d'Azy, Saint-Saulge, Varzy, Saint-Honoré-les-Bains, Brinon-sur-Beuvron et Brassy),

- le projet alimentaire territorial initié à l'échelle du Pays Nivernais Morvan,
- la démarche Territoires Zéro Chômeur Longue Durée avec 5 territoires volontaires (71 communes),
- les contrats de station de Saint-Honoré-les-Bains et des Settons,
- le contrat canal du Nivernais initié par le Syndicat mixte d'équipement touristique du Canal du Nivernais (SMETCN),
- le territoire à Énergie Positive engagé par la Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne,
- les contrats signés avec le Conseil régional et le Conseil départemental
- le programme LEADER engagé avec le PNR du Morvan et la Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par chantier et orientation, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires.

Article 2 - Ambition du Pays Nivernais Morvan et orientations stratégiques de son projet de territoire

La présentation complète du projet de territoire se trouve en annexe 1.

2. 1. Résumé du projet de territoire

Ce nouveau mode de contractualisation, sur la base d'un projet de territoire et du dialogue entre l'État et les collectivités territoriales, porte des actions qui visent à atteindre des objectifs locaux, contributeurs d'enjeux nationaux, européens et internationaux, sur des défis majeurs.

L'année 2020, marquée de crises sans précédents, a montré à quel point l'action locale et collective était importante. Les solutions viennent de nos territoires. Mais cette période a aussi révélé une accélération des tendances que nous devons comprendre et sur lesquelles nous devons agir.

« Le monde change, pas sans nous ! » : c'est la marque d'un projet de territoire ambitieux

Au regard des grandes transitions (écologique, démographique, numérique et économique), le territoire est face à des mutations importantes. Il est de sa responsabilité d'agir en établissant dans un premier temps des constats justes et objectifs pour conduire un diagnostic efficace. La prise en compte des enjeux de territoire est aujourd'hui plus que nécessaire d'autant plus que la situation paraît différente : le monde change, les territoires ruraux aussi. Comment s'y retrouver ? Comment faire pour orienter et maîtriser mieux ces changements tels que les chocs climatiques (sur l'agriculture, l'eau, les forêts), l'explosion du numérique, les pandémies à répétition, les transformations du travail, les nouveaux modèles économiques ?

Pour apporter des solutions réelles, les élus et les acteurs locaux ont identifiés 7 chantiers à la hauteur des enjeux qui seront les priorités pour les années futures.

- Chantier 1 : Lutter contre les précarités en milieu rural.

Le diagnostic établi par les élus Pays Nivernais Morvan met en exergue les inégalités importantes en matière de formation, d'emploi, de logement, d'accès au soin, de mobilité, etc. Par le biais des réponses qui pourront être apportées par le projet de territoire et en mobilisant les partenaires publics, le Pays souhaite améliorer la situation des personnes touchées par ses inégalités.

- Chantier 2 : Aider au rebond de la vie économique, sociale et culturelle du territoire.

La reprise économique constatée dans les entreprises locales reste encore fragile. Le soutien public qui a permis de passer cette crise doit être maintenu et adapté pour aider les entreprises à se moderniser et répondre aux nouvelles formes de consommation.

Les associations se questionnent sur la mobilisation post-covid de leurs adhérents ; la sortie de crise est marquée par une volonté forte de retrouver des occasions, des instants de convivialité, des lieux d'un nouveau type. Là encore, les associations et les collectivités doivent pouvoir être soutenues dans l'organisation de ces instants devenus privilégiés.

- **Chantier 3 : accélérer la mise en place d'un tourisme durable.**

Suite aux confinements, il est constaté un « désir de campagne » et un engouement de la fréquentation touristique ou résidentielle pour le territoire. Cette attractivité nouvelle combinée à l'impératif de transition écologique nous oblige à anticiper les flux à venir et à organiser une réponse au bon niveau. En effet, un risque de décalage existe entre l'évolution de la demande d'un tourisme vert et une inadaptation de l'offre d'hébergement, de services et d'activités.

- **Chantier 4 : Avec la saison 2 des Villages du Futur, poursuivre la dynamique de revitalisation des cœurs de bourgs conçue avec les habitants.**

Déjà bien engagée dans plusieurs villages du Pays Nivernais Morvan, beaucoup reste à faire. L'initiative publique associée d'une participation active des habitants est au cœur de la revitalisation des cœurs de bourgs. Cette démarche, associée d'une participation active des habitants, a permis de mener des actions sur les différents aspects (foncier, habitat, accès aux services etc.). Néanmoins, la présence encore trop nombreuse de ruines et de friches au cœur du village, difficiles à traiter, méritent un traitement adapté. Les villages - petits par leur taille, mais ambitieux dans leurs projets - pétillent d'initiatives et doivent pouvoir trouver des réponses sur mesure.

Et 3 chantiers exploratoires :

Trois chantiers "exploratoires" liés à la transition écologique seront mis à l'agenda dès 2022 avec le concours de nos partenaires en prise directe avec ces sujets : le Parc Naturel Régional du Morvan, le SIEEEN et le Département de la Nièvre.

Ont été identifiées les problématiques suivantes :

- **Chantier 5 : Proposer des voies d'une gestion forestière durable**

La question de la forêt apparaît sans conteste comme l'enjeu prospectif majeur du territoire, comme stigmate de l'héritage historique d'une économie productrice de matières premières, laissant à d'autres une bonne part de la transformation et la valeur ajoutée. S'il n'existe pas réellement une position tranchée des collectivités, ces dernières sont prises entre trois exigences : le volontarisme croissant pour réguler la monoculture de douglas, l'intensification de la mobilisation citoyenne face à la multiplication des coupes rases, et la pression des exploitants forestiers et des investisseurs pour accélérer la « modernisation » de la forêt du Morvan et augmenter son rendement.

Comment aborder cet enjeu dans le projet de territoire du Pays Nivernais Morvan, qui n'est pas forcément l'espace légitime (la forêt est à cheval sur d'autres départements, le Parc du Morvan reste un acteur central) ?

Quelques objectifs sont proposés dans le cadre de ce projet de territoire :

La capacité d'acquisition et de maîtrise foncière des acteurs publics (en vue du SCOT), face au constat d'impuissance des collectivités sur des abattages abusives des arbres menées sur leur territoire. Ce mouvement est déjà à l'œuvre, aussi bien du côté des mouvements citoyens que des institutions publiques.

Avec les dérèglements climatiques, dont les risques de sécheresses et de développement des maladies, la ressource en bois est fortement impactée comme ses paysages. La prise de conscience est à l'œuvre du côté des exploitants forestiers, ce qui pourrait permettre de nouvelles convergences avec les acteurs locaux.

Par son positionnement sur le développement économique, le Pays peut contribuer à la structuration d'une filière alternative à la monoculture de résineux. Il s'agit d'organiser la mutualisation entre les acteurs pour engager des investissements sur les outils de transformation (scierie, stockage, R&D...).

- **Chantier 6 : Accompagner la transition modèle économique agricole**

Tous les élus rencontrés soulignent la vulnérabilité d'une filière d'élevage de bovins maigres tournée vers l'exportation (même si l'intensité de cette spécialisation varie selon les communautés de communes). Mais la plupart restent démunis face à ce constat. D'une part, ils ont peu de leviers pour infléchir une politique agricole qui se négocie au niveau européen. D'autre part, faute de propositions concrètes ils sont réticents à engager une discussion difficile avec la profession agricole.

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) constituent une évolution notable dans la mise à l'agenda de cette question, grâce à l'entrée par l'alimentation. Ils sont un levier utile pour développer les circuits courts.

Les élus du territoire observent surtout une difficulté à aborder la mutation de la filière conventionnelle et plusieurs problématiques sont pourtant identifiées :

- La précarité agricole, avec une diminution des revenus et une augmentation des risques

- L'incertitude sur le devenir des outils de transformation, avec la dépendance croissante aux transformateurs dont les stratégies d'implantation sont de plus en plus hors-sols. La reprise en main des abattoirs de proximité et la réactivité d'une logique coopérative apparaît comme un chantier majeur pour les années à venir.

- Les conséquences du dérèglement climatique. Si l'élevage extensif semble plutôt vertueux en matière de biodiversité, il est plus vulnérable aux aléas climatiques.

- L'évolution vers un modèle agricole diversifié (émergence/développement de nouvelles filières locales) pratiquant une commercialisation en circuit court paraît dans ce contexte opportun, d'un point de vue écologique et économique.

Enfin, l'impact écologique des exploitants doit devenir une préoccupation collective. Certes les producteurs sont invités à faire évoluer leurs pratiques (carbone, intrants, eau...), néanmoins, ils doivent être accompagnés et soutenus pour cela, y compris à l'échelle locale.

- **Chantier 7 : Anticiper la gestion partagée de la pénurie en eau**

Les trois années de sécheresse successives ont mis en lumière que l'eau n'est pas (ou plus) une ressource abondante, même dans le Morvan ! Contrairement aux idées reçues, le territoire n'est pas du tout un réservoir illimité. Il est essentiel d'en prendre conscience, et encore mieux d'en tirer les implications en termes d'action publique et d'aménagement du territoire...

Tout l'enjeu du projet de territoire consiste à favoriser l'appropriation de cette question par les élus locaux. Il s'agit aussi de montrer que cet enjeu de l'eau a des répercussions sur des sujets majeurs qui préoccupent les collectivités : le développement touristique, la préservation de la biodiversité, la valorisation des paysages, la gestion des cours d'eau et la pêche, mais aussi l'alimentation en eau des communes (eau potable, jardinages et maraichage, etc.).

2.2. Les dispositifs de l'État pouvant accompagner la mise en œuvre du projet de territoire

L'État pourra accompagner ce projet, avec des programmes et dispositifs qui sont mis en place pour les territoires.

À travers le Pacte de développement territorial pour la Nièvre, l'État s'engage aux côtés des collectivités territoriales et des acteurs économiques pour soutenir leurs projets et accompagner le développement des territoires, dans une dynamique d'innovation contribuant au renouveau du territoire, dans les domaines du numérique, de l'éducation, d'une agriculture de qualité, de l'utilisation du bois ou du tourisme vert et des énergies renouvelables.

- Cohésion sociale

En matière de services publics, l'État promeut le maintien et la modernisation des services publics en milieu rural.

La récente mise en œuvre du Contrat local de santé a permis d'accompagner les maisons de santé pluridisciplinaires et de mettre en œuvre des mesures en matière de prévention et de lutte contre le non recours au soin.

Par ailleurs, le déploiement des France Services et des conseillers numériques a permis de renforcer la présence des services publics de proximité sur l'ensemble du territoire et d'accompagner les usagers au numérique. Dans ce cadre, la mise en œuvre de la stratégie locale de l'agenda rural a permis de renforcer l'attractivité des territoires ruraux et à améliorer la vie quotidienne de leurs habitants dans les domaines suivants : mobilité, numérique, santé, jeunesse, services publics et services de proximité.

Depuis 2019, l'État s'est engagé à accompagner les tiers-lieux dans les territoires à travers deux programmes : les Manufactures et les Fabriques de territoire. Ces lieux du lien social et des initiatives collectives s'inscrivent pleinement dans l'action gouvernementale menée en faveur de la cohésion sociale et territoriale.

- Développement économique

En matière d'emplois, l'État s'engage à mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement ou d'insertion professionnelle à l'image du Plan 1 jeune 1 solution.

L'agriculture constitue l'une des principales activités économiques sur le territoire. L'État s'engage à structurer les filières locales au travers des projets alimentaires territoriaux.

Sur le volet touristique, la mobilisation du Plan Avenir Montagnes permet l'avancement des projets, le tout inclus dans la stratégie locale de l'Agenda rural et suivi dans la démarche contractuelle des nouvelles fiches actions du Pacte de développement territorial pour la Nièvre (projets phares du Haut Folin, des lacs du Morvan et du canal) et des Contrats de station.

L'une des principales actions de l'Agenda rural du Gouvernement et l'un des instruments au service du Plan de relance, le programme Petites Villes de Demain vient renforcer la reconquête des cœurs de bourgs, à travers une offre de logement et de commerces de proximité. Attaché à promouvoir les centralités pourvoyeuses d'emplois et de services, l'État soutient les communes engagées dans le dispositif.

- Transition écologique

À l'heure où l'Europe, la France et la Région ont fixé des objectifs ambitieux en matière énergétique et climatique, les démarches des Territoires à énergie positive (TEPOS) peuvent être un bon outil pour avancer sur le sujet.

Après la rénovation thermique des bâtiments et les mobilités, la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dites «Climats et Résilience» établit l'objectif zéro artificialisation nette des sols d'ici 2050, tout en reconnaissant la spécificité des territoires ruraux.

En matière de rénovation énergétique du patrimoine bâti, dans le cadre du plan France Relance dans lequel s'inscrit la dotation de soutien à l'investissement local en faveur de la rénovation thermique des bâtiments des collectivités locales (DSIL RR), l'État s'engage à accompagner les projets qui attestent de la réalisation d'économies d'énergies conformes aux objectifs fixés par le Gouvernement.

Ces dispositifs permettent ainsi de faire face aux enjeux démographiques, économiques, ou sociaux.

RESUME DU PROGRAMME D'ACTION

| CHANTIERS | ORIENTATIONS | ACTIONS |
|--|---|--|
| <p>Chantier n°1</p> <p>Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural</p> | <p>1.1 Mieux repérer et mieux accompagner les personnes en situation de précarités</p> <p>1.2 - Priorité aux actions de rénovation énergétique des logements avec une attention particulière pour les personnes les plus précaires</p> <p>1.3 - Apporter de nouvelles solutions de déplacements</p> | <p>111 - Déployer l'expérimentation Territoires zéro chômeur avec les communes volontaires retenues dans le dispositif national :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les territoires volontaires dans l'expérimentation "Territoires zéro chômeur long que durée" (soutien en ingénierie, animation, coordination) - Soutenir les investissements nécessaires en immobilier et en matériel pour les EBE - Expérimenter dans les cinq territoires TZCLD un service public local de l'emploi et de la solidarité <p>112 - Accompagner la mise en place d'un plan départemental de lutte contre l'illettrisme.</p> <p>113 - Lutter contre l'illectronisme (accompagnement, formation, etc.)</p> <p>114 - Organiser la montée en compétences numériques pour les habitants du Pays</p> <p>115 - Créer des ateliers collaboratifs de recyclage numériques</p> <p>121 - Aider à la création d'un opérateur unique pour tous les dispositifs d'aides à l'amélioration du logement</p> <p>122 - Soutenir la rénovation énergétique des logements (propriétaires occupants, bailleurs publics et privés)</p> <p>123 - Financer le reste à charge pour les personnes les plus précaires</p> <p>124 - Soutenir l'intervention d'un Office HLM en Nivernais Morvan</p> <p>131 - Aider les communautés de communes à mettre en place des plans de mobilité</p> <p>132 - Soutenir les nouvelles formes de déplacements (velos, covoiturage, autopartage...)</p> <p>133 - Développer le transport collectif (minibus...)</p> <p>134 - Soutenir le développement d'application mobile pour faciliter les déplacements collectifs</p> <p>135 - Aider l'investissement au le fonctionnement de toute forme d'itinérance de services</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>136 - Défendre et consolider les lignes TER et leurs usages et imaginer les transports des derniers kms après le train</p> <p>137 - Utiliser et aménager les gares sous exploitées (plateforme mobilité, tiers lieux...)</p> <p>141 - Soutenir la recherche des nouveaux professionnels de santé</p> <p>142 - Aider à la création, au bon fonctionnement et à l'extension des maisons de santé ainsi qu'au développement de la téléconsultation de spécialistes.</p> <p>143 - Aider à la création de logements pour les internes en stage</p> <p>144 - Soutenir la création de lieux de vie et de répit en santé mentale</p> <p>145 - Soutenir toutes formes d'itinérance de soins et de prévention (bus dentaire, bus des ados...)</p> <p>146 - Soutenir les projets de l'hôpital de Clamecy et des hôpitaux de proximité (Château-Chiron, Lorries et Luzzy)</p> <p>147 - Soutenir les actions d'animations qui permettent de rompre l'isolement des personnes qui font le choix de rester à domicile et accompagner les expérimentations de répit aux aidants</p> <p>148 - Développer et soutenir le "aller vers" pour les opérations de prévention : <ul style="list-style-type: none"> - Organiser avec la médecine du travail la mise en place de bilan de santé dans les structures d'insertion et futures EBE - Toutes actions sur les marchés, dans les groupes organisés ... - Faire connaître le « pass santé Jeunes » </p> <p>149 - Mailler le territoire en logements pour la mise en protection des situations de violences intra-familiales</p> |
| <p>14- Garantir équitablement l'accès aux soins, avec une attention particulière pour les personnes les plus fragiles</p> | |
| <p>15 Améliorer l'accès à la formation et aux apprentissages</p> | <p>151 - Soutenir l'organisation de salons (présentiel ou distanciel) pour mettre en avant les formations existantes</p> <p>152 - Soutenir l'ouverture de nouvelles formations ou places complémentaires, en proximité, dont le besoin est identifié localement, (boucherie au LP des métiers, école de production bois à Moujins, transformation</p> |

| | | |
|--|--|--|
| | | des produits agricoles au LECTA.) |
| | | 153 - Développer la formation intra-entreprise en mutualisant les besoins de formation pour faire venir à l'intérieur des entreprises les opérateurs |
| | 161 Permettre l'accès à une alimentation saine et durable pour les plus fragiles | 161 - Soutenir la production, récupération (anti gaspi) et distribution de produits locaux solidaires (marachage ou épicerie solidaire...) |
| | | 162 - Aider les actions de sensibilisation au « bien manger » |

| CHANTIERS | ORIENTATIONS | ACTIONS |
|--|--|---|
| Chantier n°2 Pour un rebond économique, social et culturel dans les territoires | 2.1 – Maintenir un soutien public réactif au plus près des besoins des entreprises | Z11 - Accompagner les commerçants à adapter leur offre aux nouvelles formes de consommation |
| | | Z12 - Soutenir la mise en place de la vente itinérante |
| | 2.2 Pérenniser le développement des circuits courts, du côté de l'offre comme de la demande | Z13 - Coconstruire, avec l'ensemble des acteurs territoriaux un plan de développement de l'ESS sur le territoire du PNM |
| | | Z14 - Créer une « Académie des projets des jeunes » |
| | | Z15 – Service public numérique aux entreprises – LA DSI partagée |
| | | Z21 - Mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial <ul style="list-style-type: none"> - Aider les collectivités à acquérir du foncier et à l'aménager pour accueillir des productions de proximité. #transition écologique - Accompagner la (re-)structuration de la restauration collective sur le territoire (études, investissements, équipements) - Développer les services de portage de repas (avec mise en place de l'alimentation locale et bio) - Accompagner les communes qui disposent d'une cantine scolaire à la mise en place d'une alimentation locale et bio (animation / investissement) - Accompagner les producteurs dans l'obtention de label, mise aux normes pour approvisionner la restauration collective - Accompagner l'émergence et la structuration de nouvelles filières (animation de collectifs, conseil technique, investissement) - Soutenir la création de points de vente en circuit court |

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>316 - Soutenir l'aménagement d'aires de vans, de camping-cars et de tout autre aménagement propres aux séjours itinérants</p> <p>317 - Aide à la transformation nurrenque de l'offre touristique</p> <p>321 - Aider à faire émerger une vision partagée, via un soutien à l'animation de conférences locales, de l'équilibre à trouver pour préserver les paysages et développer des usages qui n'impactent pas les paysages</p> <p>322 - Organiser et proposer un appui aux collectivités sur l'entretien, le balisage et la mise en valeur des chemins de randonnées</p> <p>331 - Accompagner la réalisation d'équipements utiles au tourisme de plein nature</p> <p>332 - Soutenir la création et la modernisation des écomusées et des équipements qui permettent de développer des activités intérieures (in door)</p> <p>333 - Accompagner la nécessaire évolution des dispositifs d'information touristique (office de tourisme, signalisation)</p> <p>334 - Soutenir les communes et associations qui accueillent le déploiement d'évènements exceptionnels vecteurs de promotion</p> |
| | <p>3-2 Intégrer la préservation des paysages comme un enjeu touristique</p> | |
| | <p>3-3 Développer le tourisme 4 saisons et renforcer l'information touristique pour répartir les flux</p> | |

| CHANTIERS | ORIENTATIONS | ACTIONS |
|--|--|--|
| <p>Chantier n°4</p> <p>Pour une revitalisation des cœurs de bourgs conçue avec les habitants</p> | <p>4-1 Mettre en œuvre les projets de revitalisation des cœurs de bourgs et renforcer l'implication des habitants</p> | <p>411 - Engager la saison 2 des Villages du Futur :</p> <p>412 - Accompagner la rénovation de boutiques inoccupées pour proposer des "prêts à l'emploi"</p> <p>413 - Financer la remise sur le marché de logements communiaux dans des bâtiments anciens (ex : logements seniors avec au moins un par chef-lieu de canton historique)</p> <p>414 - Doter les communes de fond façades « habitat » et « commerces » de rénovation et d'isolation</p> |

| | | |
|--|--|---|
| | | thermique si nécessaire |
| | | 415 - Soutenir la création, modernisation ou extension de lieux de gardes d'enfants ou d'animation (crèches, maisons des assistantes maternelles.) |
| | | 416 - Aider la création d'espaces mutualisés pour les associations (maisons des associations, salles de convivialité, tiers-lieux.) |
| | | 417 - Soutenir l'offre d'accueil des deux centres de télétravail implantés sur le Pays Nivernais Morvan et offrir aux communes une aide à la création de bureaux connectés sur leur territoire |
| | | 421 - Financer les investissements liés à la création de tiers-lieux et moderniser les tiers-lieux existants. |
| | | 422 - Accompagner la construction du modèle économique et des modalités de gestion par un appui professionnel |
| | | 423 - Animer un réseau des tiers-lieux et communiquer sur les tiers-lieux pour capitaliser sur l'expérience « Fabrique des Territoires » (mise en commun des outils créés et adaptés aux tiers-lieux, création d'événements communs, programmations culturelles.) |
| | | 424 - Aider la modernisation et la création de nouveaux FabLab |
| | | 425 - Création d'un centre de robotique |
| | | 431 - Construire un guide méthodologique à destination des communes et organiser l'échange d'expérience concluantes entre les communes |
| | | 432 - Engager une mission globale à l'échelle du Pays de soutien juridique et technique aux communes pour identifier et récupérer les biens sans maître |
| | | 433 - Financer la reconversion des friches en milieu rural et notamment en cœur de bourg |
| | | 434 - Deployer l'action de la foncière commerciale nivernaise, et créer des partenariats avec la foncière coopérative sur des projets de l'ESS |
| | | 441 - Objectiver la situation : réaliser un état des lieux du logement vacant (dans le cadre des Opérations de Revitalisation des Territoires -ORIT) |
| | | 442 - Soutenir en ingénierie les communes, les communautés de communes volontaires à la réalisation d'outils de planification |
| | 4.2 - Soutenir, outiller l'émergence des tiers-lieux et garantir leur pérennité | |
| | 4.3 - Faciliter la reconversion des friches et des ruines présentes dans les cœurs de bourg | |
| | 4.4 - Accueillir des nouveaux habitants tout en limitant l'artificialisation des sols | |

| | |
|--|--|
| | 443 - Elaboration d'un SCOT adapté à la ruralité |
|--|--|

| CHANTIERS | ORIENTATIONS | ACTIONS |
|---|--|---|
| Chantier n°5 Proposer des voies d'une gestion forestière durable | 5-1 Maîtriser le foncier pour une gestion durable | 511 - Rendre effectif le droit à protéger le paysage par le soutien à des achats associatifs ou communaux dans le but d'une meilleure régulation de la transformation des parcelles agricoles et forestières. |

| CHANTIERS | ORIENTATIONS | ACTIONS |
|---|---|--|
| Chantier n°6 Accompagner la transition du modèle économique agricole | 6-1 Produire et transformer localement | 611 - Soutenir le développement d'un maillage équilibré d'outils collectifs de transformations agricoles #transition écologique 612 - Aider les investissements utiles à l'installation et à la diversification agricole 613 - Valorisation du sapin de Noël naturel |

| CHANTIERS | ORIENTATIONS | ACTIONS |
|--|----------------------|--|
| Chantier n°7 Anticiper la gestion de la pénurie d'eau | 7-1 Economiser l'eau | 711 - Soutenir l'achat groupé via une association ou une collectivité d'équipements de récupération d'eau. |

Article 3 – Le plan d'action

Le plan d'actions est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions du Pays et des acteurs territoriaux. Le projet de territoire du Pays Nivernais Morvan est un document global et stratégique, présenté à l'ensemble de ses partenaires dans le périmètre de leurs compétences.

Le CRTE étant un contrat passé entre l'État, le Pays et les intercommunalités, il a été convenu de ne retenir que les fiches actions relevant des compétences de l'État.

3.1. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans les fiches actions figurant en annexe 6.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 5.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier. Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

3.2. Actions en maturation

Des actions, de niveaux de maturité différents, seront listées dans le contrat. Elles feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Pour le CRTE du Pays Nivernais Morvan, il s'agit des trois chantiers exploratoires qui seront mis en débat dès 2022 :

- Chantier n°5 : la Vulnérabilité de la gestion forestière
- Chantier n°6 : le devenir du modèle agricole
- Chantier N°7 : la gestion partagée de la pénurie d'eau

3.3. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Article 4 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs - l'ANCT, Cerema, Ademe...- la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Les partenaires suivants ont d'ores et déjà indiqué le soutien à l'ingénierie du Pays :

- L'Etat, par le cofinancement du poste de chef-fe de projet CRTE - SCOT à partir de 2022 ;
- Le Département de la Nièvre, dans le financement de la direction du Pays ;
- L'ARS dans le financement de l'animation du contrat local de santé du Pays.
- La mission numérique du Pays Nivernais Morvan (annexe 4).

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le Pays Nivernais Morvan assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (Etat, collectivités, entreprises, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

– L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

– La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

– Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements du Département de la Nièvre

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité territoriales apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

L'intervention du Département s'inscrit :

- dans le cadre de l'Accord départemental de la relance que le département et l'État ont signé le 26 avril 2021. Celui-ci engage la Nièvre dans la transition en s'adossant, notamment, à la stratégie départementale d'adaptation au changement climatique ;
- et dans le cadre des dispositifs communs du Département, à savoir l'accompagnement des territoires par l'intermédiaire des Contrats-Cadres de Partenariat (CCP), de la Dotation Cantonale d'Équipement et des politiques sectorielles qui complètent le cadre d'intervention du Département.

Le Département de la Nièvre s'engage dès aujourd'hui au côté du PÉTR Nivernais Morvan et des territoires qui le constituent avec :

- le soutien financier au poste de directeur du PÉTR dans le cadre du « contrat de soutien au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Nivernais Morvan 2018-2021 »
- le soutien aux projets dans le cadre de la contractualisation entre le Département, le PÉTR (acté pour 2021) et les territoires (EPCI) qui le composent avec le soutien à des actions, par anticipation de la validation des prochains CCP 2021-2026.

Le soutien du Département aux opérations restera soumis aux règlements d'interventions liés à la politique territoriale et aux politiques sectorielles. Cela implique une instruction technique des dossiers et le vote par la commission permanente ou la session départementale.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.5. Engagements des opérateurs publics

Les opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-5-1. La Banque des Territoires

La Banque des Territoires, filiale de la Caisse des Dépôts, déploie un plan d'action sur quatre axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Les différentes interventions de la Banque des Territoires sur le périmètre du CRTE sont présentées en annexe 5.

La Banque des Territoires s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets

6-5-2. Le SIEEEN

Le SIEEEN est un des principaux opérateurs en énergie du département. Il gère aussi la valorisation du tri des déchets pour les deux tiers de la Nièvre et le déploiement du numérique dans les collectivités et les écoles.

À ce titre, il apportera son expertise sur les projets de transition énergétique, écologique et numérique du CRTE

Il conduit aussi des projets pour le compte des collectivités et des territoires. Il pourra ainsi être maître d'ouvrage d'opérations inscrites dans les cinq EPCI du Pays.

Le SIEEEN s'engage à mettre au service du CRTE Pays Nivernais Morvan les ressources en animation sur le volet transition écologique. Il fera part de sa connaissance des porteurs de projet écologiques. Le Syndicat accompagnera aussi les porteurs de projet qui relèvent de ses champs de compétences.

Le SIEEEN s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6-5-3. Le Parc Naturel régional du Morvan

Le Parc naturel régional du Morvan intervient sur un territoire labellisé de 133 communes, dont 55 communes dans la Nièvre et le territoire du PETR du Nivernais Morvan.

La Charte 2020-2035 du Parc, nouvellement re-labellisée, constitue un véritable projet de territoire, avec une approche transversale, valeur ajoutée d'un Parc naturel régional qui s'organise en 4 axes et un fil rouge sur la thématique des paysages. Les 4 axes de ce projet de territoire recoupent les objectifs du CRTE et plus particulièrement le chantier n°3 visant à accélérer la mise en place d'un tourisme durable qui profite à tous et les trois chantiers exploratoires traitant de la vulnérabilité de la gestion forestière (n°5), du devenir du modèle économique agricole (n°6) et celui de la gestion partagée de la pénurie en eau (n°7), sans exclure les autres. Ces travaux seront réalisés en lien avec les services de l'Etat, en particulier avec la Direction départementale des territoires.

Le Parc s'engage à travailler en coopération avec le PETR Nivernais Morvan pour la mise en œuvre conjointe des projets de territoire du CRTE et de la Charte et plus particulièrement de leurs composantes communes.

Il soutiendra la mise en œuvre du CRTE par son expertise et pour cela il mobilise son ingénierie spécialisée et les outils spécifiques dont il dispose. Il fera bénéficier au territoire conjoint la plus-value Parc au travers de ses compétences et son approche transversale et veillera à associer le PETR Nivernais Morvan aux actions qu'il mène sur le territoire et qui entrent dans les thématiques du CRTE.

Il pourra aussi être maître d'ouvrage d'opérations inscrites des trois EPCI du CRTE de son territoire.

Le Parc naturel régional du Morvan s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Le Pays est rompu à l'exercice de l'élaboration d'un projet de territoire basée sur une mobilisation le plus large possible des acteurs du territoire. Cette mobilisation se poursuit, dans les actes et les opérations collectives que le Pays initie.

6.7. Convention annuelle financière

La convention financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruisent dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La convention financière annuelle peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

La dimension intégratrice des CRTE a vocation à fédérer les comités de pilotage dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du Pays Nivernais Morvan, ou son représentant.

Le comité de pilotage est composé :

- le Préfet de la Nièvre ou son représentant – coprésident
- le Président du PETR ou son représentant – coprésident
- le Président du Conseil Départemental de la Nièvre ou son représentant
- les Présidents des 5 intercommunalités composant le PETR ou leurs représentants
- le Président du Parc Naturel Régional du Morvan ou son représentant
- le Président du SIEEEN ou son représentant
- les représentants des services de l'État aux échelons régionaux et départementaux
- le représentant de l'ADEME
- le représentant de la Caisse des Dépôts – Banque des territoires
- tout autre service, établissement ou partenaire susceptible d'apporter une expertise sur un thème particulier

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Examiner la liste annuelle des projets présentés par le Pays et les 5 communautés de communes, liste préalablement votée en comité de Pays
- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est co-présidé par les représentants de l'État et du Pays Nivernais Morvan. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé des services de l'État aux échelons régionaux et départementaux, de la Banque des Territoires, du Pays Nivernais Morvan et des 5 intercommunalités qui le composent, du Département, du SIEEEN, du Parc Naturel Régional du Morvan et de tout autre service, établissement ou partenaire susceptible d'apporter une expertise sur un thème particulier.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Établir la liste annuelle des projets présentés au CRTE
- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le Préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE et de ses actions

Un tableau de bord de suivi est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement du CRTE et de ses actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du Pays Nivernais Morvan et de l'État, membres du comité technique. Il fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, notamment au regard des objectifs de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), pour la biodiversité et la lutte contre l'artificialisation. Ces indicateurs, précisés à l'annexe 2, sont repris dans les conventions de financement des partenaires du CRTE.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE, le cas échéant par l'ajout de nouveaux indicateurs de suivi.

À terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. Il est conclu jusqu'au 31 décembre 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 11 – Résiliation du CRTE

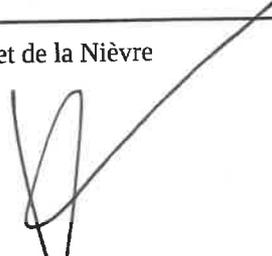
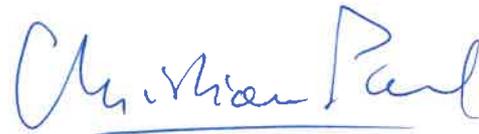
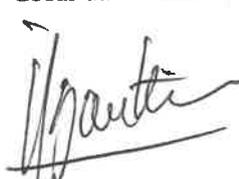
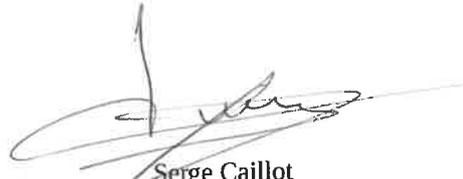
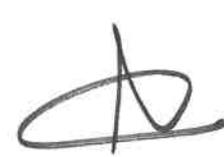
D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

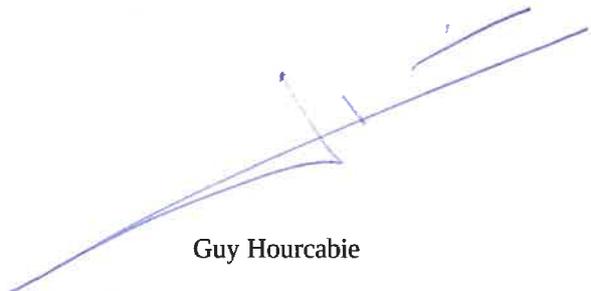
Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Dijon.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU PAYS NIVERNAIS MORVAN

Signé à Saint-Révérien, le 17 décembre 2021

| | |
|--|---|
| <p>Le Préfet de la Nièvre</p>  <p>Daniel Barnier</p> | <p>Le Président du Pays Nivernais Morvan</p>  <p>Christian Paul</p> |
| <p>Le Président de la communauté de communes Amognes Coeur du Nivernais</p>  <p>Jean- Luc Gauthier</p> | <p>Le Président de la communauté de communes Bazois Loire Morvan</p>  <p>Serge Caillot</p> |
| <p>La Présidente de la communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne</p>  <p>Brigitte Picq</p> | <p>Le Président de la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs</p> <p>Plo</p>  <p>Fabien Bazin</p> |
| <p>Président de la Communauté de communes Tannay- Brinon-Corbigny</p>  <p>Jean-Charles Rochard</p> | <p>Le Directeur territorial de la Banque des Territoires</p>  <p>Cédric Aymonier</p> |

Le Président du Syndicat intercommunal d'énergies,
d'équipement et d'environnement de la Nièvre



Guy Hourcabie

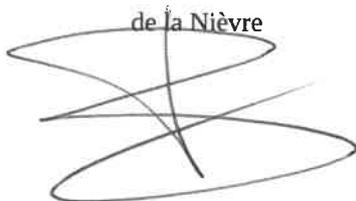
Le Président du Parc Naturel Régional du Morvan



Sylvain Mathieu

en présence de

Le Président du Conseil départemental
de la Nièvre



Fabien Bazin



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

ANNEXE 1 – PROJET DE TERRITOIRE



LE MONDE CHANGE, PAS SANS NOUS !

PROJET DE TERRITOIRE 2021 – 2026

Octobre 2021



**PAYS
NIVERNAIS
MORVAN**

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| I - Le projet de territoire, pour quoi faire ? | 3 |
| II - Le Pays Nivernais Morvan, un générateur de projets | 6 |
| III - Le territoire | 7 |
| IV - Les contrats..... | 8 |
| V - La méthode adoptée pour ce quatrième projet de territoire : adaptée aux nouveaux enjeux, innovante et assumée | 9 |
| VI - Le monde change, pas sans nous !..... | 11 |
| Partie 1..... | 14 |
| Chantier 1 - Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural..... | 15 |
| Chantier 2 - Pour un rebond économique et social dans les territoires | 26 |
| Chantier 3 - Pour faire du tourisme un levier de transition écologique | 33 |
| Chantier 4 - Pour une revitalisation des cœurs de bourg conçue avec les habitants..... | 39 |
| Partie 2..... | 45 |
| Chantier 5 - La vulnérabilité de la gestion forestière..... | 47 |
| Chantier 6 - Le devenir du modèle économique agricole..... | 49 |
| Chantier 7 - La gestion partagée de la pénurie d'eau..... | 51 |
| Partie 3..... | 52 |
| I - Énergie..... | 53 |
| II- Eau..... | 57 |
| III- Agriculture..... | 61 |
| IV- Forêt..... | 66 |
| V- Mobilité..... | 69 |
| VI- Occupation et consommation des sols | 72 |

I - LE PROJET DE TERRITOIRE, POUR QUOI FAIRE ?

Le Pays Nivernais Morvan s'engage dans l'élaboration d'un projet de territoire. Ce n'est pas la première fois, c'est même la quatrième génération que nous ouvrons ici. **Aucun de ces projets ne ressemble au précédent.** Défis et interpellations se renouvellent dans le monde rural. Aujourd'hui, à la sortie d'une crise sanitaire exceptionnelle, de grandes transitions s'invitent.

Les étapes précédentes, la dernière en 2015, étaient des mises en mouvement pour répondre aux défis du déclin : baisse démographique, dévitalisation des bourgs, innovation trop rare...

Aujourd'hui, la situation paraît différente : **le monde change, les territoires ruraux aussi.** Comment s'y retrouver ? Comment faire, pour orienter et maîtriser mieux ces changements, qui se nomment : chocs climatiques (sur l'agriculture, l'eau, les forêts), explosion du numérique, pandémies à répétition, transformations du travail, nouveaux modèles économiques ?

Pourquoi se lancer une nouvelle fois dans l'aventure ?

Parce que le projet de territoire nous permet de fixer collectivement un cap et de dessiner un chemin pour y parvenir. Ce cap et ce chemin doivent être retravaillés régulièrement pour s'adapter aux mutations écologiques, économiques et sociales qui bousculent notre territoire.

Parce que face aux changements en cours, aux difficultés quotidiennes de tous ordres, aux contraintes budgétaires ou réglementaires, beaucoup d'élus déclarent volontiers : "On ne sait pas faire."

Le cap fixé, le travail en commun au sein du Pays sera d'abord de trouver des réponses ensemble.

Nos priorités se dégagent dans la délibération collective

L'année 2020, marquée de crises sans précédents, a montré à quel point l'action locale était importante. Les communes, les communautés de communes, les associations ou les centres sociaux et tous les acteurs de la proximité ont joué un rôle décisif dans le maintien des services et le soutien aux entreprises. De nouvelles initiatives ont aussi vu le jour (organisation des livraisons de courses, valorisation des commerçants locaux, attention particulière envers les plus fragiles et des plus isolés, mobilisations de bénévoles citoyens...).

Mais cette année a aussi révélé et accéléré des tendances – positives ou négatives- que nous avons à peine touché du doigt jusqu'alors :

- La transition écologique et notre obligation d'agir pour des pratiques plus vertueuses.
- Les vulnérabilités croissantes de la filière agricole sur le territoire et leur dépendance de chaînes de valeur mondialisées, la précarisation des revenus, la fragilité dues aux aléas climatiques.
- Le besoin de retrouver des services en proximité, de consommer local, mais aussi de retrouver proches de chez soi des lieux de convivialité, de culture, de partage.
- L'isolement des populations précaires dans les territoires éloignés, qui ont subi de plein fouet la crise et ses retombées en cascade.
- La vulnérabilité d'une partie de notre tissu économique, fait de très petites entreprises et de PME souvent fragiles, et de notre tissu social, qui repose sur une myriade d'associations dont les activités ont été drastiquement impactées ces derniers mois.
- L'attractivité renouvelée dans cette période de notre territoire rural pour des populations qui recherchent à la fois le calme et la nouvelle dynamique des campagnes, pour des séjours ou des installations durables, avec la nécessité de repenser notre offre d'accueil, de produits locaux, nos propositions culturelles ou sportive...
- Le développement de la bi-résidence, du télétravail, l'arrivée de nouveaux habitants (dont il est encore difficile d'estimer l'ampleur), en parallèle avec le vieillissement de la population locale.

L'enjeu est donc clair : faire cohabiter ces populations différentes, avec leur désir de campagne ou leur précarité croissante. Pour cela, nous avons besoin de créer des espaces de croisement apaisé de ces multiples modes de vie.

L'élaboration de ce projet de territoire 2021 - 2026 s'appuie sur ces quatre sujets centraux. Nommons-les : les précarités souvent oubliées, le rebond après la crise, l'attractivité des territoires, la vitalité de nos villages.

Pour avancer collectivement, nous prenons appui sur le terreau déjà fertile des projets pilotés ou accompagnés par le Pays :

- La santé avec la présence de 11 maisons de santé et des actions de recherches de professionnels de santé à toutes les échelles territoriales

- 15 Villages du Futur engagés dans la revitalisation des cœurs de bourgs dont 11 seront confortés par le dispositif « Petites villes de demain »,
- Des « Petits Villages du Futur » sur la ligne de départ, prêts à ouvrir le 1er commerce du village, un nouveau tiers-lieu ou encore réhabiliter quelques bâtisses en ruine,
- Un projet alimentaire territorial dont le programme est labellisé par l'Etat, qui va déployer les soutiens aux initiatives pour conforter les circuits courts
- Mais aussi la volonté de lutter contre la pauvreté et de rendre effectif le droit au travail à des centaines de personnes privées d'emploi, par une candidature collective du Pays et de 5 territoires volontaires à l'expérimentation « Territoires Zéro chômeurs longue durée ».
- L'ouverture de tiers-lieux, atypiques, innovants et vecteurs de lien social
- L'adoption d'une feuille de route numérique évitant les précarités et favorisant la montée en compétence.
- Ainsi que sur tous les projets et initiatives menés par les acteurs du territoire : communes, communautés de communes, entreprises, associations et autres partenaires publics et privés.

Un projet de territoire n'est pas un document réglementaire, normé, obligatoire. Au contraire, sa valeur réside dans l'implication des acteurs qu'il rassemble, dans la sincérité des temps de travail et des expressions collectives qu'il fait ressortir, et surtout dans l'usage politique et stratégique futur par celles et ceux qui s'en saisiront, dans leur diversité.

II - LE PAYS NIVERNAIS MORVAN, UN GÉNÉRATEUR DE PROJETS

"Si l'on devait définir le Pays Nivernais Morvan avec des termes géographiques, nous dirions que le Pays réunit 5 Communautés de Communes de la partie est de la Nièvre (2/3 du territoire pour 1/3 de la population) et qu'il est situé au cœur de la Bourgogne.

Mais nous préférons définir le Pays comme une démarche de développement local, au service des projets, fédérateur de dynamiques territoriales innovantes et initiateur d'une ruralité ambitieuse et active. Aujourd'hui, l'exode n'est plus rural, mais urbain. Désormais, l'espace rural maintient ses actifs et accueille de nouvelles populations. C'est un phénomène nouveau, peu reconnu, non constaté depuis un siècle.

Nous souhaitons proposer des services aux familles à la hauteur de la ruralité moderne (petite enfance, culture...), accompagner le vieillissement avec des services efficaces et des personnes qualifiées, traiter les besoins du 21ème siècle (mobilité, numérique, nouvelles énergies.) innover, imaginer une disponibilité permanente aux projets collectifs et agir sans relâche pour le développement économique et l'emploi.

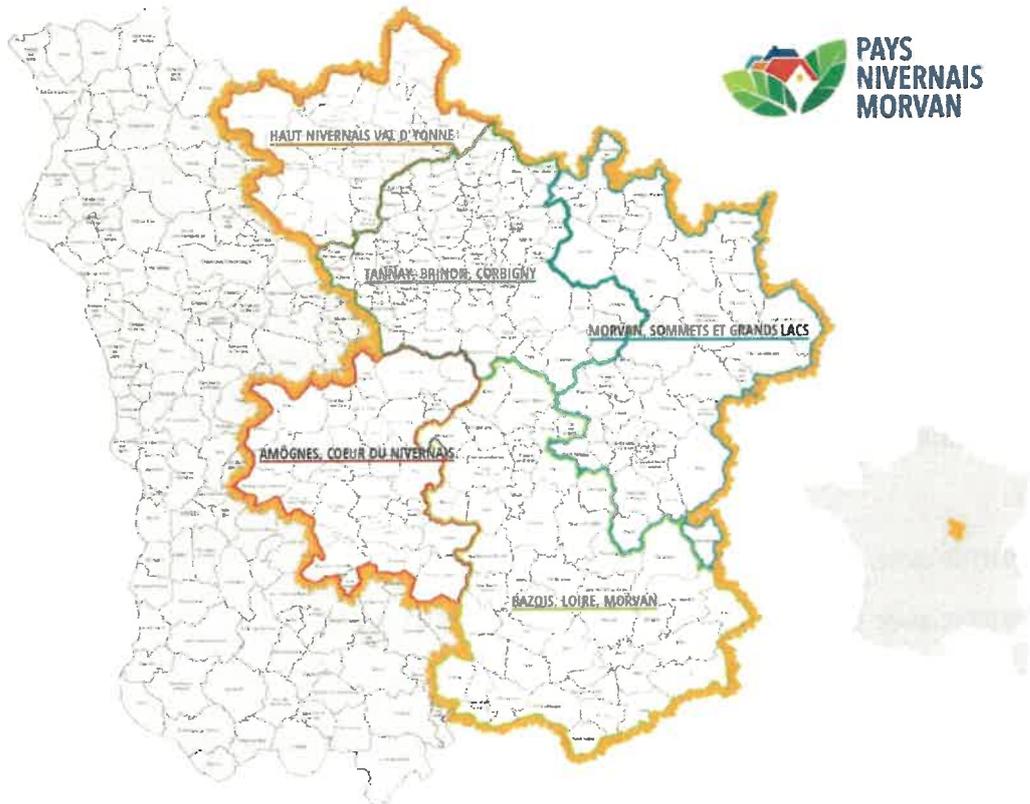
Pour nous, élus du Pays Nivernais Morvan, notre ruralité a un très bel avenir ! »

Le Pays Nivernais Morvan est un générateur de projet. En 16 ans, ce sont plus de 700 projets qui ont été initiés ou accompagnés, avec le soutien de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et du Conseil Départemental de la Nièvre.

Quelques exemples :

- Des aides directes aux commerçants et artisans pour investir
- 11 maisons de santé en activité
- 9 maisons de services au public équipées de visio-guichets
- Des équipements agricoles collectifs, des équipements touristiques, des "écoles connectées", une mission numérique
- Des galeries numériques dans les musées
- Une coopérative des savoirs, des chéquiers mobilité, des télécentres
- 14 Villages du Futur en construction
- 5 territoires mobilisés pour expérimenter Territoires zéro chômeur de longue durée 1 projet alimentaire territorial décliné dans les communes et communautés de communes volontaires

III - LE TERRITOIRE



Le Pays réunit les cinq Communautés de Communes de la partie est de la Nièvre :

- Communauté de communes Amôgnes Coeur du Nivernais
- Communauté de communes Bazois, Loire, Morvan
- Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne
- Communauté de communes Morvan, Sommets et grands lacs
- Communauté de communes Tannay, Brinon, Corbigny

Le Pays Nivernais Morvan en quelques chiffres

- 61.000 habitants
- 196 communes
- 14 habitants au Km²

IV - LES CONTRATS

Le Pays Nivernais Morvan établit tous les six ans un nouveau projet de territoire. Ce projet est construit et partagé avec les communes, communautés de communes, associations et entreprises du Pays. C'est notre fil conducteur !

Sur la base de ce projet, le **Pays Nivernais Morvan** passe contrat avec l'Europe, l'Etat, le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, et le Conseil départemental de la Nièvre. Ces contrats ont mobilisé près de 3.200.000 €/an, pour accompagner les projets du territoire.

Ainsi, le Pays agit comme un levier important pour le développement local, puisque chaque euro investi dans le Pays par les communautés de communes a permis total d'obtenir 33 euros de crédits publics venus de financeurs extérieurs et redistribués aux projets locaux.

En détail :

- Contrat avec la Région (2018-2020) : 1.935.850€
- Contrat avec le Département (2018-2020) : 330.000€
- Contrat avec l'Etat (2018) : 2.279.527€
- Contrat avec l'Europe (LEADER) (2014- 2020) : 4.200.000€ (Pays Autunois + Pays Nivernais Morvan + Parc du Morvan)
- Appel à projet FISAC (soutien aux commerçants artisans du Pays) : 348.000€

V - LA MÉTHODE ADOPTÉE POUR CE QUATRIÈME PROJET DE TERRITOIRE : ADAPTÉE AUX NOUVEAUX ENJEUX, INNOVANTE ET ASSUMÉE

Si le Pays est rompu à l'exercice de l'élaboration d'un projet de territoire, la méthode, elle aussi, doit être réinterrogée et adaptée aux évolutions actuelles. Avec la Loi Notre, la configuration des communautés de communes a changé. Elles sont cinq dorénavant à composer le Pays et 48 élus communautaires siègent au comité de Pays.

1ère étape : Ateliers avec les 5 communautés de communes

C'est avec les président-es et directeurs-trices que nous avons posé les premières briques de ce projet, pour définir les chantiers sur lesquels nous devons collectivement porter nos efforts :

- Quels sont les problèmes émergents qui nécessitent d'être mis à l'agenda ?
- Quels sont les sujets communs aux cinq Communautés de communes sur lesquelles l'intervention du Pays apporte une valeur ajoutée ?
- Quels sont les impacts de la crise COVID sur lesquels il faut concentrer les efforts ?

2ème étape : Ateliers élu-es

Entre juin et septembre 2021, plus d'une centaine d'élu.es communaux et communautaires ont participé aux ateliers organisés sur ces quatre enjeux pour préciser les besoins et raconter les initiatives émergentes. Pourquoi cette démarche et ces ateliers réservés aux élus communaux ? Nous voulions absolument impliquer les maires, les conseillers communautaires et municipaux, dans la démarche de projet de territoire, avant d'élargir les échanges avec la société civile pour partager une vision commune des enjeux du territoire dans un contexte de début de mandat, à partir de leurs préoccupations du moment et de leurs projets. Notre objectif est aussi, dans ce travail en atelier dédié, de préparer avec eux les prochaines contractualisations, en les aidant à prioriser et à ajuster leurs projets.

3ème étape : Les experts et les partenaires

Depuis septembre, une soixantaine de partenaires alimentent cette réflexion stratégique, grâce à une série d'entretiens en tête-à-tête menés par l'équipe du Pays. Ils précisent le projet, révèlent des leviers existants ou les besoins de soutien, et insistent sur la complémentarité des actions.

4ème étape : Assises du Pays – Projet de territoire

Le 6 novembre au Lycée agricole de Château-Chinon, une centaine de participants, élus et partenaires ont partagé collectivement les orientations proposées pour les traduire en actions concrètes.

Pourquoi ce parti-pris ?

Dans le processus d'élaboration du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) proposé par l'État, nous sommes confrontés à une demande contradictoire. D'un côté, la nécessité de bâtir un cadre cohérent et durable, adapté au contexte de chaque territoire et ambitieux en matière de transition écologique. De l'autre, dans l'urgence nous devons établir une liste de projets à 6 ans dont, pour la majorité, les maîtres d'ouvrages et les coûts devront être identifiés.

Notre mission consiste donc à trouver la bonne articulation entre la stratégie et l'opérationnel pour amplifier l'effet-levier des différents contrats avec l'Etat (CRTE), la Région et le Département (contrats de territoire) sur la transformation des territoires.

Cela exige une mobilisation importante des élus locaux (les présidents d'EPCI et les 196 maires, mais aussi les conseillers communautaires et municipaux) dans un contexte de début de mandat, avant d'élargir les échanges avec la société civile.

VI – LE MONDE CHANGE, PAS SANS NOUS !

L'année 2020, marquée de crises sans précédents, a montré à quel point l'action locale et collective était importante. Les solutions viennent de nos territoires. Mais cette période a aussi révélé une accélération des tendances que nous devons comprendre et sur lesquelles nous devons agir.

« Le monde change, pas sans nous ! » : c'est la marque de notre projet de territoire.

Parce que nous sommes face à des mutations importantes, il est de notre responsabilité d'établir des constats justes, sans diabolisation ni dénis, pour prendre en main notre avenir et agir collectivement. Aujourd'hui, la situation paraît différente : **le monde change, les territoires ruraux aussi**. Comment s'y retrouver ? Comment faire pour orienter et maîtriser mieux ces changements, qui se nomment : chocs climatiques (sur l'agriculture, l'eau, les forêts), explosion du numérique, pandémies à répétition, transformations du travail, nouveaux modèles économiques ?

Nous avons identifiés 7 chantiers qui seront les priorités pour les années futures.

- **Chantier 1 : Lutter contre les précarités en milieu rural.**
Elles sont criantes et insupportables : pauvreté dont on ne sort jamais, inégalités territoriales constatées chaque jour, accès aux soins limités, jeunes sans emploi et sans moyen pour se déplacer, passoires thermiques dans les logements qui sont autant de gouffres financiers.
- **Chantier 2 : Aider au rebond de la vie économique, sociale et culturelle du territoire.**
La reprise économique constatée dans les entreprises locales reste encore fragile. Le soutien public qui a permis de passer cette crise doit être maintenu et adapté pour aider les entreprises à se moderniser et répondre aux nouvelles formes de consommation.
Les associations se questionnent sur la mobilisation post-covid de leurs adhérents ; la sortie de crise est marquée par une volonté forte de retrouver des occasions, des instants de convivialité, des lieux d'un nouveau type. Là encore, les associations et les collectivités doivent pouvoir être soutenues dans l'organisation de ces instants devenus privilégiés.
- **Chantier 3 : accélérer la mise en place d'un tourisme durable.**
Suite aux confinements, nous constatons un « désir de campagne » et un engouement de la fréquentation touristique ou résidentielle pour le territoire. Cette attractivité nouvelle combinée à l'impératif de transition écologique nous oblige à anticiper les flux à venir et à organiser une réponse au bon niveau. En effet, un risque de décalage existe entre l'évolution de la demande d'un tourisme vert et une inadaptation de l'offre d'hébergement, de services et d'activités.
- **Chantier 4 : Avec la saison 2 des Villages du Futur, poursuivre la dynamique de revitalisation des cœurs de bourgs conçue avec les habitants.**
Déjà bien engagée dans plusieurs villages du Pays Nivernais Morvan, beaucoup reste à faire. L'initiative publique associée d'une participation active des habitants est au cœur de la revitalisation des cœurs de bourgs. La présence encore trop nombreuse de ruines et de friches au cœur du village, difficiles à traiter, méritent un traitement adapté. Les villages -petits par leur taille, mais ambitieux dans leurs projets – pétillent d'initiatives et doivent pouvoir trouver des réponses sur mesure.

Et 3 chantiers exploratoires :

Trois chantiers "exploratoires" liés à la transition écologique seront mis à l'agenda dès 2022 avec le concours de nos partenaires en prise directe avec ces sujets : le Parc Naturel Régional du Morvan, le SIEEEN et le Département de la Nièvre.

Nous dessinons ici quelques problématiques, pour élaborer les décisions collectives.

- Chantier 5 : Proposer des voies d'une gestion forestière durable

La question de la forêt apparaît sans conteste comme l'enjeu prospectif majeur du territoire, comme stigmate de l'héritage historique d'un « territoire-servant » et d'une économie de caractère colonial, productrice de matières premières, laissant à d'autres une bonne part de la transformation et la valeur ajoutée. Avec une position pas réellement tranchée des collectivités, prises entre trois exigences : le volontarisme croissant pour réguler la monoculture de douglas, l'intensification de la mobilisation citoyenne face à la multiplication des coupes rases, et la pression des exploitants forestiers et des investisseurs pour accélérer la « modernisation » de la forêt du Morvan et augmenter son rendement.

Comment aborder cet enjeu dans le projet de territoire du Pays Nivernais Morvan, qui n'est pas forcément l'espace légitime (la forêt est à cheval sur d'autres départements, le Parc du Morvan reste un acteur central) pour aborder le sujet.

Nous mettons d'ores et déjà en avant quelques objectifs

- **La capacité d'acquisition et de maîtrise foncière des acteurs publics** (en vue du SCOT), face au constat d'impuissance des collectivités sur les coupes rases menées sur leur territoire. Ce mouvement est déjà à l'œuvre, aussi bien du côté des mouvements citoyens que des institutions publiques.
- **L'adaptation aux dérèglements climatiques**, avec les risques des sécheresses et du développement des maladies sur la ressource en bois et l'impact sur les paysages. La prise de conscience est à l'œuvre du côté des exploitants forestiers, ce qui pourrait permettre de nouvelles convergences avec les acteurs locaux.
- **L'appareil de transformation pour le développement des bois**. Par son positionnement sur le développement économique, le Pays peut contribuer à la structuration d'une filière alternative à la monoculture de résineux. Il s'agit d'organiser la mutualisation entre les acteurs pour engager des investissements sur les outils de transformation (scierie, stockage, R&D...).

- Chantier 6 : Accompagner la transition modèle économique agricole

Tous les élus rencontrés soulignent la vulnérabilité d'une filière d'élevage de bovins maigres tournée vers l'exportation (même si l'intensité de cette spécialisation varie selon les communautés de communes). Mais la plupart restent démunis face à ce constat. D'une part, ils ont peu de leviers pour infléchir une politique agricole qui se négocie au niveau européen. D'autre part, faute de propositions concrètes ils sont réticents à engager une discussion difficile avec la profession agricole.

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) constituent une évolution notable dans la mise à l'agenda de cette question, grâce à l'entrée par l'alimentation. Ils sont un levier utile pour développer les circuits courts.

On observe surtout une difficulté à aborder la mutation de la filière conventionnelle et plusieurs problématiques sont pourtant identifiées :

- **La précarité agricole**, avec une diminution des revenus et une augmentation des risques
- **L'incertitude sur le devenir des outils de transformation**, avec la dépendance croissante aux transformateurs dont les stratégies d'implantation sont de plus en plus hors-sols. La reprise en main des abattoirs de proximité et la réactivité d'une logique coopérative apparaît comme un chantier majeur pour les années à venir.
- **Les conséquences du dérèglement climatique**. Si l'élevage extensif semble plutôt vertueux en matière de biodiversité, il est plus vulnérable aux aléas climatiques.
- **L'évolution vers un modèle agricole diversifié** (émergence/développement de nouvelles filières locales) pratiquant une commercialisation en circuit court paraît dans ce contexte opportun, d'un point de vue écologique et économique.
- Enfin, **l'impact écologique des exploitants doit devenir une préoccupation collective**. Certes les producteurs sont invités à faire évoluer leurs pratiques (carbone, intrants, eau...). Mais ils doivent être accompagnés et soutenus pour cela, y compris à l'échelle locale.

- Chantier 7 : Anticiper la gestion partagée de la pénurie en eau

Les trois années de sécheresse successives ont mis en lumière que l'eau n'est pas (ou plus) une ressource abondante, même dans le Morvan ! Contrairement aux idées reçues, notre territoire n'est pas du tout un réservoir illimité. C'est essentiel d'en prendre conscience, c'en mieux encore d'en tirer les implications en termes d'action publique et d'aménagement du territoire...

Tout l'enjeu du projet de territoire consiste à favoriser l'appropriation de cette question par les élus locaux. Il s'agit aussi de montrer que cet enjeu de l'eau a des répercussions sur des sujets majeurs qui préoccupent les collectivités : le développement touristique, la préservation de la biodiversité, la valorisation des paysages, la gestion des cours d'eau et la pêche, mais aussi l'alimentation en eau des communes (eau potable, jardinages et maraichage...)



Partie 1

LES CHANTIERS



CHANTIER N°1 POUR UNE REPONSE ADAPTEE AUX PRECARITES EN MILIEU RURAL

La précarité en milieu rural est un phénomène largement occulté, un mal social non visible. À l'échelle nationale, les visages invoqués pour parler de la pauvreté et de la précarité sont en grande majorité urbains : habitants des quartiers populaires, sans domicile fixe, étudiants et travailleurs précaires etc. Les espaces ruraux comme le Nivernais Morvan ne sont néanmoins pas épargnés par la précarité, mais celle-ci est plus diffuse, moins sensationnelle et surtout invisible. Les populations précaires rurales acceptent sans bruit leur situation. Les personnes s'isolent et intériorisent un statut social peu valorisant aux yeux de leurs pairs. Ils taisent leur situation (« les gens ont du mal à exprimer leur difficulté ») et ne recourent pas aux aides et aux dispositifs auxquels ils auraient droit, de peur de se voir coller une étiquette, surtout dans des territoires où l'interconnaissance et le jugement social sont plus forts.

En parallèle, les élus communaux de notre territoire se retrouvent souvent démunis et témoignent de difficultés à identifier les leviers dont ils disposent.

Les personnes en situation de précarité cumulent les vulnérabilités. Ils sont souvent en moins bonne santé, éloignés de l'emploi, peu qualifiés, fragiles psychologiquement, vivent dans des logements en mauvais état, sont en situation d'illectronisme et/ou d'illettrisme. Ces fragilités se superposent et seule une réponse globale permettrait de les sortir de l'exclusion. Pourtant, les différentes

problématiques qui touchent les personnes en situation de précarité concernent aussi plus globalement l'ensemble de la population de notre territoire.

En effet, il existe des inégalités territoriales qui concernent l'ensemble des habitants. La démographie médicale, l'accès aux services publics et aux commerces essentiels, la possibilité de trouver un emploi et une formation en proximité sont des sujets qui touchent l'ensemble de la population.

La lutte contre la précarité doit donc systématiquement être croisée avec le combat contre les fractures et inégalités territoriales.

Quelques chiffres :

100 % c'est l'augmentation des demandes de recours à l'aide alimentaire sur le territoire du Pays Nivernais Morvan dans les 18 derniers mois.

Cette augmentation massive est à mettre en corrélation avec l'inscription dans la durée du chômage des personnes privées d'emploi. En effet, la catégorie de chômeurs qui augmente dans les plus grandes proportions est celle des personnes sans emploi depuis plus de 12 et 24 mois. Les précaires s'inscrivent dans une pauvreté de plus en plus importante. Le profil des personnes ayant recours à l'aide alimentaire évolue lentement : on trouve de plus en plus de personnes isolées avec enfants et de personnes de + de 55 ans." ? **Comment, à notre niveau, diminuer cette précarité invisible et de plus en plus massive ?**

1,2 c'est le nombre moyen de dentistes pour 10.000 habitants en Nivernais Morvan contre 6,2 en France. Ici l'exemple des dentistes, mais la situation est tendue sur la présence des médecins généralistes en ville, dans les hôpitaux de proximité et encore plus critique pour la santé mentale. **Comment permettre un accès équitable aux soins ?**

480 euros c'est le budget moyen par mois, alloué à la voiture en Bourgogne Franche-Comté. Soit 5820 euros par an par ménage (chiffres du club automobile France qui calcule tous les ans les dépenses pour différentes catégories de voitures : haut de gamme, moyenne gamme et voiture low-cost. Le coût low-cost, donc le coût minimal, reste supérieur à 5000 euros). Si on considère que, dans le département, (toujours en 2018), 50% des ménages ont eu un salaire net de moins de 1.663 euros, cela représente vraiment un gros poste de dépense : 29% ou plus du

revenu disponible a été consacré à la voiture, pour 50% des habitants sur le territoire.

Parole d'habitante (retraîtée agricole) : « *Bientôt, il faudra choisir entre manger et rouler* ». Des nouvelles formes de déplacement existent, mais comment les rendre plus adaptées au tissu rural ?

19,8% c'est le taux de jeunes ni en emploi, ni en formation sur le Pays Nivernais Morvan

Taux plus élevé comparé aux moyennes nationales (16.8%) et départementales (19.5). Un chiffre calculé par l'INSEE lors du dernier recensement parmi les 15-24 ans atteint des sommets inquiétants à l'échelle de plusieurs communes : 31% à Saint-Honoré les Bains, 34.1% à Clamecy ou 36.8% à Corbigny."

10 400 personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté (1041€ par mois) dans le Nivernais Morvan. Cela représente 17.31% de la population.

3ème position La Nièvre est le 3ème département français avec la plus grande part de passoires thermiques (41.5%) derrière le Cantal (46.7%) et la Creuse (43.5%). C'est nettement plus qu'au niveau régional (on compte 25.2% de passoires thermiques en BFC) et qu'au niveau national (20%)."

1012 c'est l'estimation du nombre de personnes privées durablement d'emploi dans les (anciens) cantons de Lormes, Luzy, Moulins-Engilbert, Varzy et Clamecy.

180 c'est le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans, indicateur aussi appelé *indice de vieillissement*. Cela veut dire qu'on compte presque deux fois plus de personnes âgées de plus de 65 ans que de jeunes de moins de vingt ans. Ce chiffre a augmenté de 23% en cinq ans, prouvant que le vieillissement est une problématique majeure.

13.2% & 16,7% ... Sont respectivement le taux de non-équipement et le taux de non-usage numérique dans les zones rurales (Sénat - Rapport d'information n° 711)

Paroles d'élus :

" Pas facile de se mettre à l'écoute de gens qui ne viennent pas forcément nous voir."

Hervé BOURGEOIS, Maire de Billy-sur-Oisy

« Est-ce qu'on peut vraiment dire que les personnes précaires sont invisibles... ? Ou est-ce que c'est qu'on ne veut pas les voir ?» .

Jean-Louis LEBEAU, Maire de Chevroches

« Heureusement qu'on a les relais de voisinage et les centres sociaux pour faire le lien. [...] Celles et ceux qui sont le plus dans le besoin, ce sont celles et ceux qu'on entend le moins... »

Dominique MAUPOU, Maire de Saint-Révérien

Paroles d'experts ou de partenaires :

« Il y a un "trou dans la raquette" concernant les personnes qui sont juste au-dessus des seuils d'accession au droit de bénéficier des restos. On ne peut pas répondre à leurs besoins alors qu'ils sont souvent très démunis, qu'ils soient retraités ou travailleurs pauvres. On ne sait pas vraiment comment répondre à cette situation car nous sommes aussi tributaires du cadre qui nous est imposé. »

Un bénévole des Restos du coeur à Lormes

« Une partie de la population rurale vit dans des conditions que l'on n'imagine pas en 2021, sans toilette, ni salle de bain, sans chauffage, etc. Ils manquent de tout et ils sont sortis de tout système de prise en charge. »

Directeur des hôpitaux de Lormes, Luzy et Château-Chinon

« Il y a beaucoup de personnes qui ne se signalent pas, qui se sous-chauffent et qui payent d'importantes factures. On a beaucoup de difficultés à identifier ces

personnes. Les élus eux savent qui est concerné, mais on ne sait pas comment faire le lien, sauf à les informer. »

« Si on veut faire une transition énergétique durable, il faut bien utiliser l'argent public pour sortir les gens de la précarité énergétique et pour en finir avec la dépendance énergétique. Pour cela, il faut inciter à engager des travaux pérennes et durables. Il faut aller vers de la rénovation globale et pas uniquement changer ses fenêtres. »

Professionnels du SIEEEN (Syndicat intercommunal d'énergies, d'équipement et d'environnement de la Nièvre)

« Le manque de véhicule bloque parfois l'accès à l'emploi. Par exemple, les aides à domicile doivent avoir leur propre véhicule, ce n'est pas évident, vu le salaire relativement bas. Autre exemple avec les jeunes qui ont le droit à des aides pour passer le permis mais qui n'ont rien pour acheter, entretenir et assurer un véhicule...»

DG-Adjointe du centre social de Lormes

« Oui il y a un public invisible, mais il faut aussi intégrer la strate juste au-dessus : la classe moyenne inférieure, car elle partage pour beaucoup les mêmes problématiques notamment en termes de mobilité mais aussi d'accès aux soins. »

Agent de développement, Communautés de communes Morvan Sommets et Grands Lacs

« Je suis sûr que beaucoup de personnes âgées ne se soignent pas parce qu'elles ne savent pas gérer leur parcours de soins et les démarches en ligne. Cela peut être très compliqué pour une personne âgée, et personne ne fait cette assistance.»

Directeur du centre social de Fours

« On a un vrai problème de mortalité précoce sur le territoire, un problème qui touche particulièrement les plus précaires... »

Directrice de l'espace socio-culturel du Val du Sauzay

« 60% des personnes qui auraient besoin d'une aide à domicile ne font pas la démarche par méconnaissance ou par méfiance. Du coup, souvent on arrive trop tard, quand on ne peut plus vraiment faire de la prévention et on récupère des personnes dans un état de laisser-aller fort et de dépression. On connaît notre

secteur et les personnes qui auraient besoin d'aide. Il faudrait pouvoir les approcher, mais ce n'est pas notre mission. On ne peut pas faire de démarchage. Mais pour la prévention, ce serait bien. »

Aide à domicile sur le secteur de Gâcoigne

« Il faudrait redonner de l'envie et de l'ambition aux jeunes. L'ascenseur social où les jeunes atteignaient par le passé une catégorie socio-professionnelle supérieure à leurs parents semble bloqué. Tous les jeunes du territoire ne reçoivent pas suffisamment d'ouverture au monde. »

Directeur des hôpitaux de Lormes, Luzy et Château-Chinon

« La rentabilisation de mon simulateur de conduite d'engins agricoles est un problème. Ce matériel est sous-utilisé, alors qu'il pourrait servir à d'autres. »

Proviseur du Lycée technique cœur de Nièvre à St Saulge (ex-IPERMA)

« J'ai ouvert une formation à Château-Chinon en aide à domicile qui est un métier en tension sur le territoire. On a beaucoup de demandes des organisations de santé qui nous courent après. Or, la formation que j'ai ouverte la semaine dernière n'a reçu que cinq personnes alors que je suis sûre que des gens auraient été intéressés ... Il y a un problème pour alimenter les formations. Très clairement, je manque ici de prescription. »

Directrice de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)

« Il faut procéder à l'inclusion numérique des habitants du Pays Nivernais Morvan qui en ont besoin. Mais il faut aller au-delà. C'est en formant les utilisateurs à des usages numériques plus poussés qu'on évitera les fractures numériques de demain »

Directeur de la mission numérique

Des constats aux actes ...

La démarche "Territoires Zéro Chômeur Longue Durée" portée par le Pays en collaboration avec cinq bassins de vie du territoire contribue à mettre à l'agenda la lutte contre la précarité. Cette initiative nous amène à formuler trois constats :

- **Trop de personnes en situation de précarité sont en dehors des radars institutionnels** et ne font pas recours aux aides et dispositifs qui pourraient contribuer à les sortir de leur détresse. Face à cette difficulté, il nous faudra mettre en place **des actions en proximité pour aider au repérage et à l'orientation des personnes** en situation de précarité vers les bons acteurs.
- Si de nombreux acteurs et dispositifs sont présents sur notre territoire pour répondre aux difficultés des personnes en situation de précarité, **il demeure des problématiques sociales pour lesquelles il n'existe pas encore de réponses**. Il nous faut donc **développer et soutenir des solutions nouvelles**, notamment en lien avec le monde de l'ESS, pour répondre aux difficultés des personnes en situation de précarité.
- Notre territoire rebondit et se (re)développe, toutefois **certaines inégalités territoriales persistent** et des difficultés concernent l'ensemble des habitants. C'est pour cela qu'il faut continuer à lutter contre les inégalités territoriales en **soutenant les initiatives permettant de relocaliser les services essentiels à l'ensemble de la population**.

La lutte contre la précarité doit être basée sur une approche globale car les difficultés des personnes s'entrecroisent et se cumulent. C'est pourquoi, la première orientation de ce chantier propose de contribuer à mieux repérer et mieux accompagner les personnes notamment en expérimentant une **nouvelle approche des politiques de la solidarité basée sur** la proximité et la mobilisation des acteurs locaux (élus, bénévoles, personnes privées d'emploi, bénévoles, centres sociaux, associations, entreprises, etc.). Cette première orientation transversale veillera également à soutenir les actions qui permettent de prévenir les passages dans l'invisibilité (rupture de parcours) et à lutter contre le non-recours alimenté notamment par l'illectronisme et l'illettrisme.

Nous souhaitons par ailleurs développer des actions autour de quatre autres orientations plus thématiques :

- La **précarité énergétique**, avec un parc de logements vieillissant et peu performant en terme énergétique, et un retrait du bailleur social qui se recentre sur l'agglomération de Nevers. Des aides sont mises en place, mais elles sont peu mobilisées et le reste à charge reste trop élevé pour des personnes précaires. Les démarches TEPOS et Cit'ergie Start peuvent être un bon outil

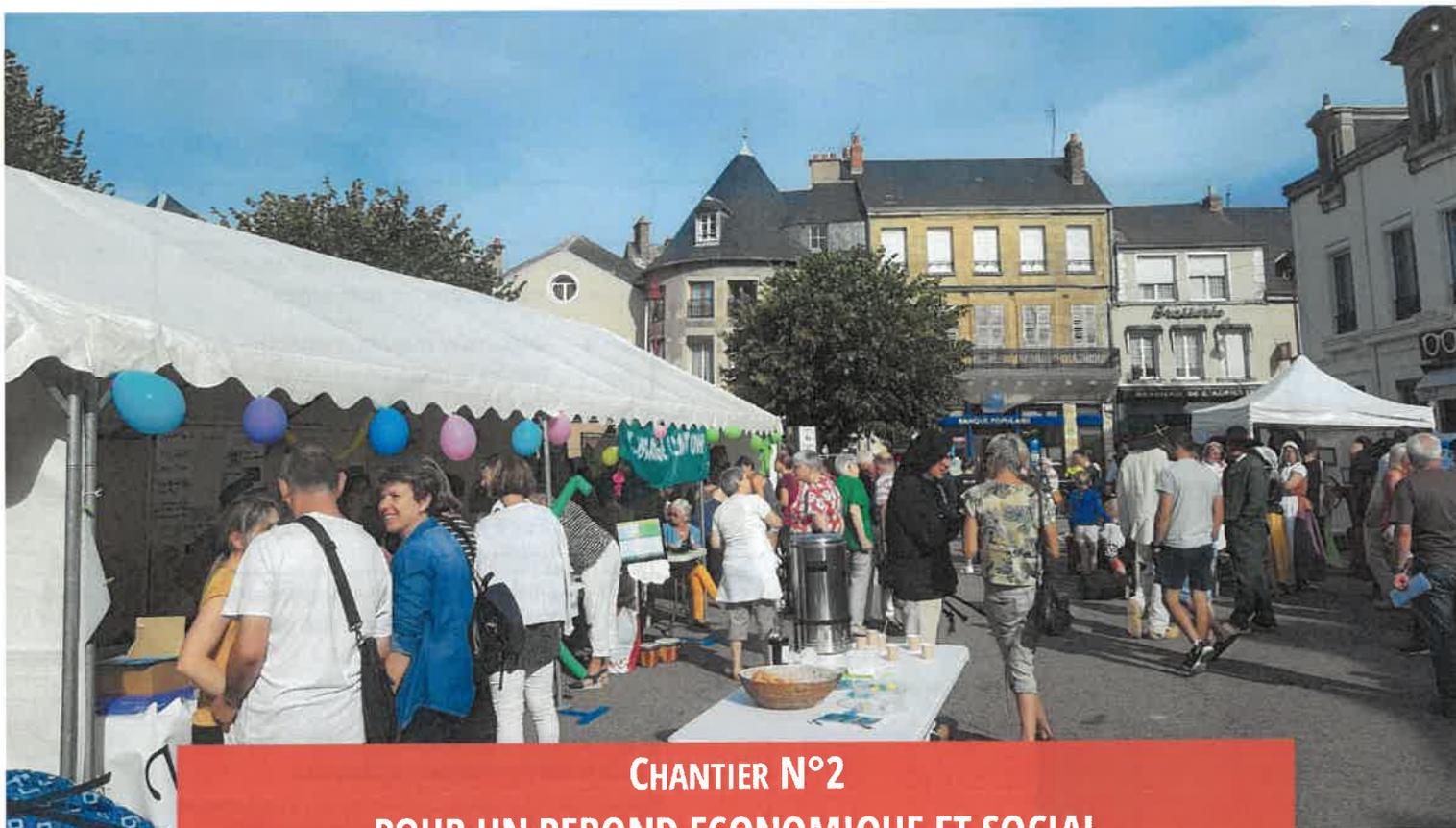
pour avancer sur le sujet. Le partage de l'information et de l'expertise, l'organisation de la filière ne sont pas à la hauteur des besoins.

- **Les difficultés de mobilité.** Au-delà du transport scolaire, les enjeux de mobilité du territoire concernent surtout les personnes qui n'ont pas accès à la mobilité automobile : personnes sans permis, personnes âgées dépendantes, personnes pauvres pour qui la voiture est trop coûteuse (en essence et en entretien). C'est sur ces profils là qu'il faudrait cibler les efforts (garages solidaires ? Transports à la demande (TAD) adaptés ? vélo électrique ? voiture partagée ? etc.). On pourrait imaginer un programme « Mobilité d'abord », sur la même logique que « Logement d'abord » dans les zones urbaines au marché immobilier tendu.
- **L'accès à l'emploi et à la formation.** Plusieurs élus ont évoqué la quantité de postes non-pourvus dans des secteurs qui nécessitent une formation préalable : métiers de bouche (boucherie, boulangerie, légumerie...) et artisanat du bâtiment (plombier, charpentier, maçons, couvreurs...). Or, l'offre de formation est aujourd'hui trop distante (physiquement et psychologiquement) de ses bénéficiaires potentiels.
- **L'accès aux soins.** A la pénurie de médecins généralistes et de spécialistes, s'ajoute de plus en plus un phénomène de « non recours » aux soins, constaté par les soignants, chez les personnes précaires, qui renoncent à se faire soigner à cause des délais d'accès à un rendez-vous et des grandes distances à parcourir pour rencontrer des professionnels. Les démarches qui visent à faire venir davantage de professionnels et à « aller vers » les patients (à domicile, en itinérance, ...) permettent en partie d'agir sur ce chantier.

| CHANTIERS | ORIENTATIONS | ACTIONS |
|--|---|--|
| <p>Chantier n°1</p> <p>Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural</p> | <p>1.1 Mieux repérer et mieux accompagner les personnes en situation de précarités</p> | <p>111- Déployer l'expérimentation Territoires zéro chômeur avec les communes volontaires retenues dans le dispositif national :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les territoires volontaires dans l'expérimentation "Territoires zéro chômeur longue durée" (soutien en ingénierie, animation, coordination) • Soutenir les investissements nécessaires en immobilier et en matériel pour les EBE • Le fonctionnement et l'investissement du comité local pour l'emploi du Pays du Nivernais Morvan et de l'Entreprise à but d'emploi du Pays Nivernais Morvan • Expérimenter dans les cinq territoires TZCLD un service public local de l'emploi et de la solidarité |
| | | <p>112 - Accompagner la mise en place d'un plan départemental de lutte contre l'illettrisme.</p> |
| | | <p>113 - Lutter contre l'illectronisme (accompagnement, formation, etc.)</p> |
| | | <p>114 - Organiser la montée en compétences numériques pour les habitants du Pays</p> |
| | | <p>115 - Créer des ateliers collaboratifs de recyclage numériques</p> |
| | <p>1.2 – Priorité aux actions de rénovation énergétique des logements avec une attention particulière pour les personnes les plus précaires</p> | <p>121- Aider à la création d'un opérateur unique pour tous les dispositifs d'aides à l'amélioration du logement</p> |
| | | <p>122- Soutenir la rénovation énergétique des logements (propriétaires occupants, bailleurs publics et privés)</p> |
| | | <p>123- Financer le reste à charge pour les personnes les plus précaires</p> |
| | | <p>124 - Soutenir l'intervention d'un Office HLM en Nivernais Morvan</p> |

| | |
|---|--|
| 1.3 – Apporter de nouvelles solutions de déplacements | 131- Aider les communautés de communes à mettre en place des plans de mobilité |
| | 132 - Soutenir les nouvelles formes de déplacements (vélos, covoiturage, autopartage, ...) |
| | 133 -Développer le transport collectif (minibus, ...) |
| | 134- Soutenir le développement d'application mobile pour faciliter les déplacements collectifs |
| | 135 – Aider l'investissement ou le fonctionnement de toute forme d'itinérance de services |
| | 136 – Défendre et consolider les lignes TER et leurs usages et imaginer les transports des derniers kms après le train |
| | 137- Utiliser et aménager les gares sous exploitées (plateforme mobilité, tiers lieux...) |
| 1.4- Garantir équitablement l'accès aux soins, avec une attention particulière pour les personnes les plus fragiles | 141 - Soutenir la recherche des nouveaux professionnels de santé |
| | 142 - Aider à la création, au bon fonctionnement et à l'extension des maisons de santé ainsi qu'au développement de la téléconsultation de spécialistes. |
| | 143 - Aider à la création de logements pour les internes en stage |
| | 144 - Soutenir la création de lieux de vie et de répit en santé mentale |
| | 145 - Soutenir toutes formes d'itinérance de soins et de prévention (bus dentaire, bus des ados...) |
| | 146 - Soutenir les projets de l'hôpital de Clamecy et des hôpitaux de proximité (Château-Chinon, Lormes et Luzy) |
| 147 - Soutenir les actions d'animations qui permettent de rompre l'isolement des personnes qui font le choix de rester à domicile et accompagner les expérimentations de répits aux aidants | |

| | | |
|--|---|---|
| | | |
| | | <p>148 - Développer et soutenir le "aller vers" pour les opérations de prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser avec la médecine du travail la mise en place de bilan de santé dans les structures d'insertion et futures EBE. • Toutes actions sur les marchés, dans les groupes organisés ... • Faire connaître le « pass santé jeunes » |
| | | <p>149 - Mailler le territoire en logements pour la mise en protection des situations de violences intra-familiales</p> |
| | <p>1.5 Améliorer l'accès à la formation et aux apprentissages</p> | <p>151 - Soutenir l'organisation de salons (présentiel ou distanciel) pour mettre en avant les formations existantes</p> <p>152 - Soutenir l'ouverture de nouvelles formations ou places complémentaires, en proximité, dont le besoin est identifié localement (boucherie au LP des métiers, école de production bois à Moulins, transformation des produits agricoles au LEGTA...)</p> <p>153- Développer la formation intra-entreprise en mutualisant les besoins de formation pour faire venir à l'intérieur des entreprises les opérateurs</p> |
| | <p>1.6 Permettre l'accès à une alimentation saine et durable pour les plus fragiles</p> | <p>161 - Soutenir la production, récupération (anti gaspi) et distribution de produits locaux solidaires (maraichage ou épicerie solidaire...)</p> <p>162 – Aider les actions de sensibilisation au « bien manger »</p> |



CHANTIER N°2 POUR UN REBOND ECONOMIQUE ET SOCIAL DANS LES TERRITOIRES

Du point de vue des élus, on observe une certaine **résilience du tissu économique face à la crise**. Les entreprises semblent tenir le choc grâce aux aides publiques (plus sollicitées sur le registre de l'investissement que de l'urgence), et celles en difficulté l'étaient déjà avant le Covid. Toute l'attention devra porter sur les entreprises locales, démunies du filet de sécurité de l'Etat, dans la poursuite de leur activité dans un contexte de reprise économique.

L'inquiétude porte aussi sur la relance de la vie sociale une fois la crise passée, malgré la richesse du tissu associatif local. **Les usagers vont-ils revenir après deux ans de pause et un risque sanitaire persistant ?** C'est notamment le cas pour les pratiques culturelles et sportifs des adultes et des seniors. « *Les clubs vont mettre plusieurs années pour retrouver leur nombre de licenciés* ». Il y aura des liens à faire avec la saison 2 de Villages du Futur.

La fragilité de l'animation sociale se retrouve aussi dans les petites communes, avec le **risque de fermeture de l'unique café-restaurant** après deux ans de chômage technique (sachant qu'ils avaient déjà du mal à trouver des repreneurs avant la crise). Or ces lieux de sociabilité jouent un rôle de catalyseur sur l'animation de proximité qu'il convient de renforcer.

Quelques chiffres :

+ 50 % c'est l'augmentation du chiffre d'affaires du local Pays à Luzy (magasin de producteurs) entre juin 2020 et Janvier 2021

Selon une étude récente, en 2020, ce sont 34% des français qui ont acheté leurs produits d'alimentation en circuit court au moins 3 fois par mois. Tous s'accordent à dire que le confinement a été un accélérateur de changement en termes de pratiques d'achat. Les mots "autonomie/souveraineté/résilience alimentaire" ont également gagné en importance.

Les contraintes liées au confinement (fermeture de marché de plein vent, la volonté d'éviter les endroits fermés comme les supermarchés) ont en effet bousculé les habitudes non seulement des consommateurs, mais aussi des producteurs qui ont été amenés à essayer de nouveaux modes de distribution (drive fermier etc.). Pour le territoire, le défi à venir : profiter de cette dynamique pour la convertir en une habitude durable du "consommer local".

Sur le territoire du Pays : la tendance est difficile à quantifier pour le moment et les comportements sont très variables selon les produits, mais on a pu constater une augmentation de CA de l'ordre de 20% des circuits courts pendant le confinement. Le local paysan et l'AMAP de Luzy sont des exemples de points de vente qui ont fortement augmenté leurs activités depuis 2 ans.

19 familles c'est le nombre de famille qui se sont installées (ou en cours) suite à l'accueil de 58 familles dans le cadre du programme « Essayez La Nièvre » initié par Nièvre Attractive. L'intérêt que représente la Nièvre dans la période après Covid est significatif (600 familles s'étaient au départ inscrit à l'opération), et les biens manquent déjà. Les franciliens arrivent : prix de l'immobilier peu cher, taux d'intérêt bas, proximité avec Paris. 40 familles supplémentaires ont participé à l'opération cet été 2021.

1497 & 215 Le territoire du Pays Nivernais Morvan compte 1497 associations dont 215 qui emploient des salariés. Il y a 17.1 licenciés pour 100 habitants dans des clubs de sports à l'échelle du Pays Nivernais Morvan (22.3 pour 100 habitants en France).

Paroles d'élus :

« Le comité de développement est une association réactivée depuis deux ans. Il nous permet de réfléchir à l'échelle de notre bassin de vie, l'ancien canton de Luzy, à une vraie saison culturelle. On a une vraie dynamique de partenariats avec les plus petites communes. C'est une structure qui permet de monter des projets avec beaucoup de souplesse. »

Sophie Clergeot, adjointe à la mairie de Luzy

« La question du recyclage du matériel informatique est essentielle. Je travaille avec la ressourcerie de Corbigny avec laquelle on va essayer de monter un club de reconditionnement de matériel. Ce matériel sera donné à des foyers ou des collectivités en difficulté. »

Directeur de la Mission numérique du Pays

Paroles des partenaires ou des experts :

« Il n'y a quasiment jamais de réponse d'artisans locaux aux marchés publics des collectivités. Ils n'ont pas forcément les ressources et les moyens humains de répondre à des marchés publics qui demandent beaucoup d'efforts et de temps. Pour favoriser le commerce local il faudrait déjà les aider à répondre. »

Directeur du centre social de Corbigny

« Nous constatons que certains commerces sont en train de fermer (des boucheries, des boulangeries, etc.). On voit des zones blanches apparaître où le prochain commerce est à plus de 10km comme par exemple à Aunay. On a un enjeu à créer des commerces multiservices. Un commerce qui fait uniquement boulangerie ne pourrait pas survivre. »

Agent de développement communauté de communes Bazois Loire Morvan

« Notre réseau d'échanges réciproques de savoirs est devenu mou suite aux périodes de confinement et c'est difficile de relancer les bénévoles. La solution pour réactiver, c'est le lien personnel, appeler les gens un à un et prendre des nouvelles.»

Coordinatrice de la Coop des savoirs

« Les associations locales étaient déjà inquiètes pour l'avenir avant le covid, car il y avait de moins en moins de jeunes. Aujourd'hui, on assiste à un phénomène de

renoncement à la participation à la vie associative. Les gens attendent que les choses reviennent à la normale et se sont accommodées du fait de ne plus sortir et d'avoir moins d'activité. Il y a eu un véritable gel de la vie associative avec les inquiétudes et les doutes liés au covid qui se double d'un problème de vieillissement et de fatigue. Ma crainte c'est de voir disparaître certaines associations. Le problème c'est que tout le monde reste de son côté, il n'y a presque pas d'union entre associations, pas d'entraide pour survivre. »

Directeur du centre social

« On a besoin de créer du lien entre des acteurs culturels issus de bassins de vie différents, pour qu'on puisse s'entraider, s'échanger des évènements, réfléchir à des tournées ou des festivals communs, etc. »

Agent de développement culturel

« L'enjeu premier pour préparer "une agriculture de demain" est la diversification. Seule une ferme qui "ne met pas tous ses œufs dans le même panier" peut faire face aux aléas météorologiques, économiques, puisque les risques sont répartis. De plus, la diversification de la production rejoint également l'objectif de résilience et souveraineté alimentaire. Mais pour diversifier, il faut augmenter la possibilité d'installation notamment pour les jeunes. Il faut inverser le système en permettant de produire mieux et non de produire plus. »

Couple d'agriculteurs en polyculture élevage diversifiées et bio

« On a vu les marchés se multiplier avec le covid. Le problème c'est que tous les élus ont la volonté de faire des marchés mais ils ne sont pas forcément rentables : on ne peut pas faire trois marchés par semaine. »

« Le changement climatique me fait très peur et les dernières années renforcent cette inquiétude. Le système agricole va dans le mur selon moi. Il va falloir faire moins et plus qualitatif. Il a des frais qui vont avec les grosses productions, il faudrait donc réduire la taille des exploitations mais l'idée même de lâcher des terres paraît impensable pour beaucoup d'agriculteurs. C'est punk de vouloir faire plus petit. »

Eleveur de porc

"Nous accompagnons des démarches, aussi collectives que possible, de développement et de promotion de productions agricoles diversifiées de qualité, marquées et typées "montagne". Face à la vulnérabilité du système agricole, notamment face au changement climatique, c'est un projet agroécologique résilient que soutient le Parc."

Des constats aux actes ...

Dans cette crise sans précédent, les acteurs de la proximité ont joué un rôle décisif dans le maintien des services et le soutien aux entreprises. Ce soutien a été déterminant. Même si la reprise économique est constatée, des entreprises locales restent encore fragiles. Un soutien public doit être maintenu pour aider les entreprises à passer ce cap, se moderniser et s'adapter aux nouvelles formes de consommation et aux obligations de transitions écologiques.

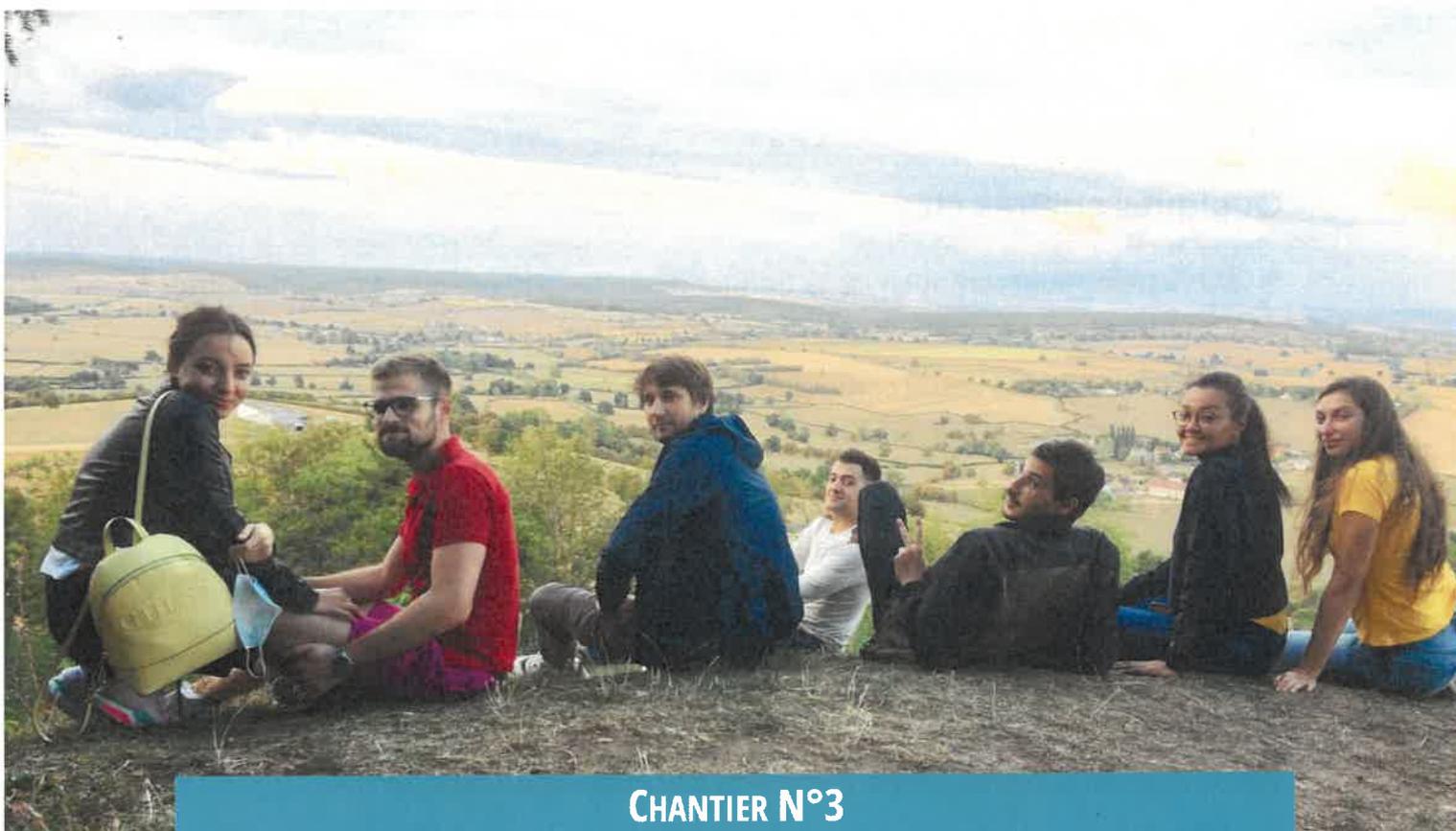
Tout le monde s'accorde à dire que la crise a révélé un besoin de proximité, notamment dans la consommation de produits locaux.

C'est une chance pour le territoire. C'est aussi de la responsabilité des pouvoirs publics de développer les outils qui permettrait de pérenniser cette tendance.

Si les associations se questionnent sur la mobilisation post-covid de leurs adhérents, la sortie de crise est marquée par une volonté forte de retrouver des occasions, des instants de convivialité. Là encore, les associations et les collectivités doivent pouvoir être soutenues dans l'organisation de ces instants devenus privilégiés.

| CHANTIERS | ORIENTATIONS | ACTIONS |
|---|--|--|
| <p>Chantier n°2</p> <p>Pour un rebond économique, social et culturel dans les territoires</p> | <p>2.1 – Maintenir un soutien public réactif au plus près des besoins des entreprises</p> | 211 - Accompagner les commerçants à adapter leur offre aux nouvelles formes de consommation |
| | | 212 - Soutenir la mise en place de la vente itinérante |
| | | 213 - Coconstruire, avec l'ensemble des acteurs territoriaux un plan de développement de l'ESS sur le territoire du PNM |
| | | 214 - Créer une « Académie des projets des jeunes » |
| | | 215 – Service public numérique aux entreprises – La DSI partagée |
| | <p>2-2 Pérenniser le développement des circuits courts, du côté de l'offre comme de la demande</p> | <p>221 – Mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider les collectivités à acquérir du foncier et à l'aménager pour accueillir des productions de proximité. #transition écologique • Accompagner la (re-)structuration de la restauration collective sur le territoire (études, investissements, équipements) • Développer les services de portage de repas (avec mise en place de l'alimentation locale et bio) • Accompagner les communes qui disposent d'une cantine scolaire à la mise en place d'une alimentation locale et bio (animation / investissement) • Accompagner les producteurs dans l'obtention de label, mise aux normes pour approvisionner la restauration collective • Accompagner l'émergence et la structuration de nouvelles filières (animation de collectifs, conseil technique, investissement) • Soutenir la création de points de vente en circuit court |
| | | 222 - Soutenir la création des ressourceries ou recyclerie |
| | | 231 - Déployer à l'échelle du Pays des Contrats Locaux d'Éducation Artistiques (CLEA) ou des ateliers de pratiques |
| 2-3 Venir en appui au tissu local pour relancer | | |

| | | |
|--|---|--|
| | l'animation sociale et la vie culturelle | artistiques en lien avec les communes ou communautés de communes volontaires et le tissu associatif |
| | | 232 - Venir en soutien des dynamiques collectives des associations. |
| | | 233 - Soutenir l'aide à la création ou modernisation des équipements culturels |
| | | 234 - Soutenir des opérations de rencontres (spectacles, débats, jeux...) / programmation annuelle dans les cafés et les tiers-lieux. |
| | | 235 - Mettre en place une licence découverte de sports d'un an pour permettre aux enfants de tester 4 activités sportives sur le territoire (en lien avec les centres sociaux) |
| | | 236 - Soutenir le fonctionnement de la coopérative des savoirs |
| | | 237 - Créer des musées virtuels accessibles à tous |



CHANTIER N°3 POUR FAIRE DU TOURISME UN LEVIER DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Un territoire désirable pour les touristes est agréable à vivre pour l'ensemble de la population. La plupart des élus et de nombreux professionnels voient la période covid comme un accélérateur de l'attractivité touristique du territoire. Mais ils soulignent un **risque de décalage entre l'évolution de la demande** (montée en gamme et tourisme vert) et **une inertie de l'offre** (risque d'obsolescence de l'offre d'hébergement, faible lisibilité des activités proposées). Cela montre que l'action en faveur du tourisme ne se limite pas à l'aménagement des quelques sites remarquables (lacs, stations, canal du Nivernais...) mais nécessite une adaptation salutaire de l'ensemble de l'offre.

Combiné avec l'impératif de transition écologique, le développement touristique nous interroge aussi sur sa durabilité. **Comment anticiper les vulnérabilités potentielles ?** Comment éviter les écueils rencontrés par d'autres territoires (congestion et pics saisonniers et obsolescence programmée des aménagements, conflits d'usage avec les habitants, dépendance aux aléas climatiques). D'où l'importance d'organiser la diversification d'un tourisme quatre saisons et d'accompagner la performance écologique des opérateurs touristiques.

Quelques chiffres clés :

+ 30% C'est l'augmentation de la fréquentation touristique sur la Communauté de Communes Tannay – Brinon -Corbigny en 2020 (par rapport à 2019).

La période covid a été vécue comme un accélérateur de l'attractivité touristique du territoire : la redécouverte du tourisme de proximité, l'envie de se mettre au vert suscite aujourd'hui souvent plus d'engouement qu'une visite de ville via l'avion le temps d'un week-end. On le vérifie également avec l'augmentation des résidences secondaires, les bi-résidences. Les agences immobilières témoignent d'un afflux d'acheteurs sans précédent. Il s'agit avant tout d'un tourisme de proximité : 71% des voyageurs sont français. Et parmi cette clientèle française, plus de 67 % provient d'Ile-de-France, de la Région BFC ou Grand Est.

+ 90% C'est le pourcentage de touristes qui font de la nature, le paysage et l'environnement, le critère déterminant de leur destination de vacances.

En effet, les paysages et la nature sont un facteur important pour l'attractivité touristique. D'ailleurs, parmi les visiteurs de la Nièvre, 87 % ont fait du Parc Naturel Régional du Morvan leur destination finale. On peut également appliquer le raisonnement inverse : des actions qui modifient le paysage actuel vont avoir un impact sur l'attractivité touristique. Il faut en tenir compte.

+ 80% C'est le pourcentage que représentent les résidences secondaires (en lits) dans la capacité d'accueil totale de la Nièvre. Les bi-résidents ou résidents secondaires sont non seulement une clientèle fidèle et acquise qui consomme sur le territoire, mais ils amènent d'autres personnes sur le territoire (amis, location ponctuelle). Ils deviennent donc de fait des acteurs du tourisme, des ambassadeurs du territoire et des prescripteurs. Ils représentent 105 575 lits à l'échelle du département.

Paroles d'élus :

« L'année 2020 c'était trop au lac des Settons. C'était le contexte de l'après-covid [...]. Aujourd'hui, il faut imaginer comment on les fait aller ailleurs, parce qu'il n'y a pas tout au lac des Settons. Le lac des Settons, c'est notre « Tour Eiffel », mais il faut que les gens aillent voir d'autres choses ».

Marie LECLERCO, maire de Montsauche-les-Settons

« Le covid a été un accélérateur de beaucoup de choses. [...] On a besoin de trouver un sens au tourisme pour ne pas développer un tourisme de masse. Aujourd'hui, les gens sont en quête de sens, ils veulent découvrir l'identité du territoire, son histoire.»

Jean-Louis LEBEAU, maire de Chevroches

« Il est vrai qu'il faut développer et accompagner l'hébergement touristique, mais aujourd'hui on a déjà mille misères à avoir un restaurant ouvert l'été. L'hébergement on arrivera toujours à le développer, alors que la restauration c'est atroce. Ce n'est pas ouvert assez régulièrement, tu arrives un vendredi soir à 20 h c'est trop tard, un jour en semaine à 13h30 c'est trop tard aussi. C'est une de nos grosses difficultés. »

Serge DUCREUZOT, maire de Moulins

« Sur les cinq dernières années, on a vu beaucoup de création ou de relance d'établissements (restaurants, cafés...), alors que sur d'autres lieux de notre territoire, il n'y en a plus aucun. Nous devons analyser pourquoi sur ces communes, il n'y a plus de restaurants. Ce n'est pas qu'il n'y a plus de client. Il y aurait-il certaines formes d'hôtels et de restaurants qu'on n'arrive plus à (re)créer ? »

Christian PAUL, président du Pays Nivernais Morvan

« Depuis plus de vingt ans, on voit les offices du tourisme bouger. En milieu rural, on est « le premier sourire de la ville ». C'est vrai qu'actuellement le numérique a tellement pris de place qu'on se questionne ».

Florence SAUGERAS, conseillère municipale de Lormes

Paroles de partenaires ou d'experts :

Au sein du Parc, nous nous engageons pour développer une stratégie écotouristique du Morvan qui se concentre sur la réduction des émissions de CO2, la recherche de la sobriété énergétique. Nous sommes vigilants à maîtriser la sur-fréquentation et l'adaptation des infrastructures ainsi que le déploiement d'initiatives de démocratie participative, mobilisant les acteurs locaux."

Responsable du pôle territoire - Parc du Morvan

"Avant, ici, on avait l'habitude des groupes d'enfants, des colonies de vacances. Aujourd'hui, il y a une clientèle familiale, plus exigeante, c'est autre chose. Là-dessus, les acteurs du tourisme n'ont pas toujours pris le pli pour s'adapter à cette nouvelle clientèle."

Directeur d'Activital (base de loisir des Settons et de Baye)

"En plus des grandes friches touristiques, comme le village de vacances de Pannecière, il y a une vraie difficulté de transmission des anciens hôtels."

"Les escargots de Bourgogne proposés dans les restaurants viennent (souvent) d'Europe de l'Est, le crapiau est servi dans un seul endroit, les saisonniers manquent de lieux de convivialité."

Directeur de tourisme, CC Morvan sommets et grands lacs

Les gens viennent ici pour la qualité des paysages. Il faut éviter la « pavillonnisation des paysages »

Agent de développement économique, CC Morvan Sommets des Grands Lacs

"Aménager des pistes cyclables coûte une fortune, mais la demande est de plus en plus présente, que ce soit de la part des touristes ou des habitants."

Chargée de mission, CC Morvan Sommets et Grands Lacs

"Cet été dans le Morvan on n'avait jamais vu autant de gens en vélo".

Ex-président de Morvan Oxygène

« Pour développer une offre équilibrée 4 saisons, il faudrait développer des activités qui ne dépendent pas de la météo, des activités indoor. »

Directeur de tourisme, CC Morvan sommets et grands lacs

Des constats aux actes ...

Les Français ont été amenés, avec le contexte sanitaire, à redécouvrir les attraits et le charme du tourisme de proximité. Il s'agit d'une véritable chance pour notre territoire, et il est urgent de fidéliser cette nouvelle clientèle pour transformer ce phénomène conjoncturel en tendance durable. Pour réussir cela, il faut accompagner les acteurs locaux dans la compréhension des attentes de ces nouveaux publics, et organiser tant la montée en gamme des offres d'hébergement que leur diversification. Il sera utile dans cette perspective de repenser la transmission et la réhabilitation d'un parc hôtelier aujourd'hui vieillissant et parfois laissé en friche pour en faire des sources renouvelées d'attractivité et d'accueil.

Les évolutions des préférences des visiteurs permettent également d'envisager une gestion plus équilibrée des flux touristiques, sur le territoire mais aussi dans l'année. Là où on pouvait constater une concentration des flux sur certains sites en été, il convient ainsi de rechercher une valorisation de l'ensemble des richesses du territoire, sur une période de temps beaucoup plus large. Cette dynamique peut être largement accrue par un positionnement de l'information touristique au plus près des visiteurs et des équipements de pleine nature adaptés aux quatre saisons.

Enfin, conscient que la beauté des paysages est un facteur d'identité du territoire, et notre plus grand atout touristique, nous souhaitons le mettre au centre de notre stratégie touristique. Cela ne peut se faire sans rechercher une pleine cohérence avec les activités d'autres secteurs économiques, comme l'agriculture et la sylviculture, amenant à réguler certaines pratiques à fort impact paysager (coupes rases, champs photovoltaïques...).

| CHANTIERS | ORIENTATIONS | ACTIONS | |
|---|---|---|---|
| <p>Chantier n°3</p> <p>Accélérer la mise en place d'un tourisme durable</p> | <p>3-1 Impulser la transformation de l'offre touristique face aux évolutions de la demande</p> | 311 - Soutenir l'ouverture, la reprise et la modernisation des café-restaurants | |
| | | 312 - Accompagner financièrement la montée en gamme écologique de tous les types d'hébergement, notamment ceux qui favorisent le tourisme populaire. | |
| | | 313 - Mobiliser des repreneurs en développant des alternatives à la reprise des grands établissements (ventes à la découpe, changements d'affectation, ... | |
| | | 314 - Déployer rapidement le portage par la foncière touristique régionale pour la reprise des hôtels en milieu rural | |
| | | 315 - Accompagner financièrement une montée en gamme raisonnée des meublés touristiques et adaptée à la demande ciblée (cf. contrat de station de Saint-honoré les bains) | |
| | | 316 - Soutenir l'aménagement d'aires de vans, de camping-cars et de tout autre aménagement propices aux séjours itinérants | |
| | | | 317 - Aide à la transformation numérique de l'offre touristique |
| | <p>3-2 Intégrer la préservation des paysages comme un enjeu touristique</p> | 321 - Aider à faire émerger une vision partagée, via un soutien à l'animation de conférences locales, de l'équilibre à trouver pour préserver les paysages et développer des usages qui n'impactent pas les paysages. | |
| | | 322 - Organiser et proposer un appui aux collectivités sur l'entretien, le balisage et la mise en valeur des chemins de randonnées | |
| | <p>3-3 Développer le tourisme 4 saisons et renforcer l'information touristique pour répartir les flux</p> | 331 - Accompagner la réalisation d'équipements utiles au tourisme de plein nature | |
| | | 332 - Soutenir la création et la modernisation des écomusées et des équipements qui permettent de développer des activités intérieures (In door) | |
| | | 333 - Accompagner la nécessaire évolution des dispositifs d'information touristique (office de tourisme, signalisation). | |
| | | 334 - Soutenir les communes et associations qui accueillent le déploiement d'événements exceptionnels vecteurs de promotion | |



**CHANTIER N°4
POUR UNE REVITALISATION DES CŒURS DE BOURGS
CONÇUE AVEC LES HABITANTS**

Le programme Villages du Futur a porté ses fruits, il a même fait école en France. La revitalisation des centres-villes est un enjeu bien identifié par les communes et les communautés de communes (qu'elles aient ou non participé au programme). 15 projets sont déjà en cours. Le programme Petites Villes de Demain renforce le processus et facilite la mise en œuvre des plans guides. Il reste à préserver l'approche « usages » et la participation des habitants, alors que le soutien national reste plutôt centré sur l'offre.

A cela s'ajoute un enjeu de cohésion sociale au sein de ces territoires et de leurs centralités. Plusieurs communautés de communes soulignent en effet un processus de diversification de leur population : développement de la bi-résidence avec la généralisation du télétravail, nouveaux arrivants issus de l'exode urbain post-covid (dont il est encore difficile d'estimer l'ampleur et la durée), vieillissement de la population locale... Ces différents profils n'ont ni les mêmes attentes, ni la même pratique du territoire.

Comment faire des cœurs de bourgs et de leur centralité un espace de croisement apaisé de ces multiples modes de vie ?

Quelques chiffres clés :

22 C'est le nombre de « prêts à l'emploi économique » que les communes ou les communautés de communes ont remis sur le marché, soutenus par le Pays de 2014 et 2020. Un espace de services et de commerces à Rouy, une épicerie à Ouroux-en-Morvan ou encore un garage à Brinon-sur-Beuvron. Il existe un besoin identifié auquel les communes et les communautés de communes ont répondu en mettant en place ces actions. **Doit-on poursuivre dans les mêmes conditions ?**

90 % ... C'est le % de personnes interrogées qui souhaiteraient vivre dans une ville petite ou moyenne, selon un sondage de La Fabrique de la Cité effectué fin 2020. C'est une tendance qui se confirme. Les territoires ruraux hier en crise démographique ont une carte à jouer pour accueillir ces nouvelles populations. **Comment bien identifier leurs besoins ? Comment éviter les conflits d'usages ? Comment faire le lien avec les habitants de toujours ?**

13,7 % C'est le % de logements vacants en 2018 sur le territoire du Pays Nivernais Morvan (8,2% en France). A l'heure où les agences immobilières locales ont pu voir une augmentation très nette de leurs ventes à la suite de la crise covid de personnes originaires des villes et qui cherchent à s'installer à la campagne, **comment est-il possible de remettre sur le marché ces logements ?**

+ 50 % C'est l'évolution du taux d'occupation du centre de télétravail de Lormes entre 2020 et 2021 et **+ 100 %** d'occupation en plus pour le télécentre de Moulins-Engilbert. sur l'année 2020.

36 terrains de football par an, soit 0.07% C'est le pourcentage d'espaces qui ont été artificialisés entre 2009 et 2020 sur le Pays Nivernais Morvan. Il figure en cinquième position de la liste des Pays et PETR où l'artificialisation est la moins forte, selon l'observatoire national de l'artificialisation des sols. Au total, ce sont 285 ha de surfaces agricoles, forestières et naturelles qui ont été artificialisées. Plusieurs conséquences à ce phénomène : une perte de ressources en sol pour l'usage agricole et d'espaces naturels, ainsi qu'une imperméabilisation de certains sols qui accroît la vulnérabilité aux inondations, l'impact sur la biodiversité. Par ailleurs, la construction de nouveaux logements et le développement d'activités commerciales en dehors des cœurs de bourgs a des impacts sur les modes de vie : inaccessibilité de certains services, obligation de prendre davantage la voiture, la dévitalisation des centres bourgs (avec les commerces en périphérie qui captent la clientèle).

Comment accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités sans pour autant venir troubler cet équilibre ?

Paroles d'élus :

"Nous avons misé sur la mobilisation associative pour créer une ambiance festive dans le village. Cet été, tous les vendredis soir nous avons fermé la place aux voitures, agrandi les terrasses des deux restaurants et proposé de la musique et un marché de producteur. Les commerçants étaient partie prenante. Et ça a fonctionné ! Tout le monde est investi et les habitants sont heureux de se retrouver."

Jean-Sébastien HALLIEZ, maire de Brassy

« Nous, on n'est quand même pas gâtés sur le sujet des ruines : on a 4 belles ruines dans le centre bourg, c'est catastrophique. Donc on s'est bougé, on a racheté le bâtiment de la "Perdrix". On a acheté une 2ème ruine à la DGFIP, pour un euro symbolique. On se demande maintenant ce qu'on va en faire. Il y a plein d'idées qui germent : restaurant, multiservice, logements, etc. On va travailler avec le Pays pour mobiliser les habitants ».

Dominique MAUPOU, maire de Saint-Révérien

« Le café a fermé il y a une quinzaine d'années. On a eu envie d'acheter l'ancien commerce. On a prévu dans ce commerce de faire des produits locaux, un café. C'est vrai que ça fait peur, mais on a des jeunes qui sont venus s'installer donc ça s'est fait. En principe au 1er janvier on devrait pouvoir ouvrir. ».

Christian PERREAU, maire de Nuars

Paroles d'experts ou de partenaires :

"C'est important de créer des lieux de convivialité pour accueillir au mieux les personnes pour la distribution des colis alimentaires. Il faut créer du lien et pas seulement donner un colis alimentaire. Les lieux d'implantation sont importants pour être identifiés et mettre les personnes bénéficiaires en confiance. On imagine des lieux où l'on pourrait partager avec d'autres assos des activités. Pourquoi pas une EBE ?"

Bénévole des restos du Coeur à Lormes

"Beaucoup de propriétaires ne veulent rien faire : ni investir, ni vendre, ni louer, c'est un problème"

Agent de développement économique, CC Morvan Sommets et Grands Lacs

Des constats aux actes ...

Si la démarche des Villages du Futur a permis de définir et de planifier les projets à développer, beaucoup reste à faire dans la mise en œuvre. L'initiative publique est au cœur de la revitalisation des cœurs de bourg, par le rachat de boutiques inoccupées, la remise sur le marché de logements communaux. La mise en œuvre **des projets identifiés dans le cadre des Villages du Futur**, confortés par Petites Villes de demain pour certaines villes doivent pouvoir être accompagnés au bon niveau. Beaucoup constatent la présence de **ruines ou de friches en cœur de bourgs** qu'il est aujourd'hui difficile de traiter, par les difficultés juridiques qu'elles impliquent et le traitement particulier qu'il convient d'adapter.

Cette expérience portée par 15 Villages en Nivernais Morvan a mis en évidence la plus-value de **l'implication des usagers**, utile pour identifier les besoins et adapter les aménagements au bon niveau et se réappropriier des lieux collectifs de vie. Cette nouvelle forme de démocratie n'est plus à démontrer mais à adapter à chaque situation dans chaque village.

La tendance à l'exode urbain vers une vie à la campagne se confirme dans les chiffres et les témoignages des élus. Si la pression foncière n'est pas encore constatée partout sur le territoire, il convient d'être vigilant et de s'organiser **pour accueillir ces nouveaux habitants tout en limitant l'artificialisation des sols**.

La campagne et les villages deviennent multifonctionnels (et plus seulement agricoles). Les nouveaux habitants par leurs parcours multiples et leurs cultures diverses façonnent à leur manière le territoire et suscitent de nouvelles envies et de fortes attentes. Des tiers-Lieux fleurissent, en nombre, dans certains villages, sans pour autant encore trouver les financements ou les bases de fonctionnement adaptés et suffisants.

| CHANTIERS | ORIENTATIONS | ACTIONS |
|--|---|---|
| <p>Chantier n°4</p> <p>Pour une revitalisation des cœurs de bourgs conçue avec les habitants</p> | <p>4-1 Mettre en œuvre les projets de revitalisation des cœurs de bourgs et renforcer l'implication des habitants</p> | 411 - Engager la saison 2 des Villages du Futur |
| | | 412 - Accompagner la rénovation de boutiques inoccupées pour proposer des "prêts à l'emploi" |
| | | 413 - Financer la remise sur le marché de logements communaux dans des bâtiments anciens (ex : logements seniors avec au moins un par chef-lieu de canton historique) |
| | | 414 - Doter les communes de fond façades « habitat » et « commerces » de rénovation et d'isolation thermique si nécessaire. |
| | | 415 - Soutenir la création, modernisation ou extension de lieux de gardes d'enfants ou d'animation (crèches, maisons des assistantes maternelles...) |
| | | 416 - Aider la création d'espaces mutualisés pour les associations (maisons des associations, salles de convivialité, tiers-lieux...) |
| | | 417 - Soutenir l'offre d'accueil des deux centres de télétravail implantés sur le Pays Nivernais Morvan et offrir aux communes une aide à la création de bureaux connectés sur leur territoire |
| | <p>4.2 - Soutenir, outiller l'émergence des tiers-lieux et garantir leur pérennité</p> | 418 - Soutenir financièrement le développement d'équipements publics de production d'énergie renouvelable |
| | | 421 - Financer les investissements liés à la création de tiers-lieux et moderniser les tiers-lieux existants. |
| | | 422 - Accompagner la construction du modèle économique et des modalités de gestion par un appui professionnel |
| | | 423 - Animer un réseau des tiers-lieux et communiquer sur les tiers-lieux pour capitaliser sur l'expérience « Fabrique des Territoires » (mise en commun des outils créés et adaptés aux tiers-lieux, création d'événements communs, programmations culturelles...) |
| | | 424 - Aider la modernisation et la création de nouveaux FabLab |

| | |
|--|---|
| | 425 - Création d'un centre de robotique |
| 4. 3 – Faciliter la reconversion des friches et des ruines présentes dans les cœurs de bourg | 431 - Construire un guide méthodologique à destination des communes et organiser l'échange d'expérience concluantes entre les communes |
| | 432 - Engager une mission globale à l'échelle du Pays de soutien juridique et technique aux communes pour identifier et récupérer les biens sans maître |
| | 433 - Financer la reconversion des friches en milieu rural et notamment en cœur de bourg |
| | 434 - Déployer l'action de la foncière commerciale nivernaise, et créer des partenariats avec la foncière coopérative sur des projets de l'ESS |
| 4. 4 – Accueillir des nouveaux habitants tout en limitant l'artificialisation des sols | 441 - Objectiver la situation : réaliser un état des lieux des logements vacant (dans le cadre des Opérations de Revitalisation des Territoires -ORT) |
| | 442 - Soutenir en ingénierie les communes, les communautés de communes volontaires à la réalisation d'outils de planification |
| | 443 - Elaboration d'un SCOT adapté à la ruralité |



Partie 2

LES CHANTIERS EXPLORATOIRES

Ce document constitue la version 1 de notre projet de territoire. Cette élaboration n'est pas un exercice figé. Elle s'inscrit dans le temps et évoluera en fonction de la maturité des sujets.

Trois chantiers "exploratoires" liés à la transition écologique seront mis à l'agenda dès 2022 avec le concours de nos partenaires en prise directe avec ces sujets : le Parc Naturel Régional du Morvan, le SIEEEN et le Département de la Nièvre.

Nous dessinons ici quelques problématiques, pour élaborer les décisions collectives.

CHANTIER 5 - LA VULNÉRABILITÉ DE LA GESTION FORESTIÈRE

La question de la forêt apparaît sans conteste comme l'enjeu prospectif majeur du territoire, comme stigmate de l'héritage historique d'un « territoire-servant » et d'une économie de caractère colonial, productrice de matières premières, laissant à d'autres une bonne part de la transformation et la valeur ajoutée. Avec une position pas réellement tranchée des collectivités, prises entre trois exigences : le volontarisme croissant pour réguler la monoculture de douglas, l'intensification de la mobilisation citoyenne face à la multiplication des coupes rases, et la pression des exploitants forestiers et des investisseurs pour accélérer la « modernisation » de la forêt du Morvan et augmenter son rendement.

Comment aborder cet enjeu dans le projet de territoire du Pays Nivernais Morvan, qui n'est pas forcément l'espace légitime (la forêt est à cheval sur d'autres départements, le Parc du Morvan reste un acteur central) pour aborder le sujet ?

Nous mettons d'ores et déjà en avant quelques objectifs

- **La capacité d'acquisition et de maîtrise foncière des acteurs publics** (en vue du SCOT), face au constat d'impuissance des collectivités sur les coupes rases menées sur leur territoire. Ce mouvement est déjà à l'œuvre, aussi bien du côté des mouvements citoyens que des institutions publiques.
- **L'adaptation aux dérèglements climatiques**, avec les risques des sécheresses et du développement des maladies sur la ressource en bois et l'impact sur les paysages. La prise de conscience est à l'œuvre du côté des exploitants forestiers, ce qui pourrait permettre de nouvelles convergences avec les acteurs locaux.
- **L'appareil de transformation pour le développement des bois**. Par son positionnement sur le développement économique, le Pays peut contribuer à la structuration d'une filière alternative à la mono-culture de résineux. Il s'agit d'organiser la mutualisation entre les acteurs pour engager des investissements sur les outils de transformation (scierie, stockage, R&D...).

"La Charte 2020-2035 positionne le Parc afin qu'il agisse "pour une forêt morvandelle multifonctionnelle et diversifiée". Le territoire a le double défi d'une adaptation de ses forêts au changement climatique et d'une gestion durable des peuplements permettant le maintien du potentiel d'attractivité du territoire, de la biodiversité, de la qualité des sols, des eaux de surface et de captage."

Isabelle Civette - Parc du Morvan - responsable du pôle territoire

| CHANTIERS | ORIENTATIONS | ACTIONS |
|--|--|--|
| <p>Chantier n°5</p> <p>Proposer des voies d'une gestion forestière durable</p> | <p>5-1 Maîtriser le foncier pour une gestion durable</p> | <p>511 - Rendre effectif le droit à protéger le paysage par le soutien à des achats associatifs ou communaux dans le but d'une meilleure régulation de la transformation des parcelles agricoles et forestières.</p> |

CHANTIER 6 - LE DEVENIR DU MODÈLE ÉCONOMIQUE AGRICOLE

Tous les élus rencontrés soulignent la vulnérabilité d'une filière d'élevage de bovins maigres tournée vers l'exportation (même si l'intensité de cette spécialisation varie selon les communautés de communes). Mais la plupart restent démunis face à ce constat. D'une part, ils ont peu de leviers pour infléchir une politique agricole qui se négocie au niveau européen. D'autre part, faute de propositions concrètes ils sont réticents à engager une discussion difficile avec la profession agricole.

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) constituent une évolution notable dans la mise à l'agenda de cette question, grâce à l'entrée par l'alimentation. Ils sont un levier utile pour développer les circuits courts, du côté de l'offre (aide à l'installation, soutien au maraîchage de proximité) comme du côté de la demande (restauration collective et appui aux magasins de producteurs).

On observe surtout une difficulté à aborder la mutation de la filière conventionnelle et plusieurs problématiques sont pourtant identifiées :

- **La précarité agricole**, avec une diminution des revenus et une augmentation des risques. Ce phénomène contribue à placer les agriculteurs sur la défensive (« on leur demande de changer de modèle tous les 30 ans, tout en subissant les conséquences... et les investissements ! »). Il provoque aussi une fuite en avant sur la taille des exploitations, qui complique l'arrivée de nouveaux éleveurs et renforce la dépendance du modèle à l'export.
- **L'incertitude sur le devenir des outils de transformation**, avec la dépendance croissante aux transformateurs dont les stratégies d'implantation sont de plus en plus hors-sols, mais ont des répercussions massives sur le territoire en termes d'emplois directs et indirects. La reprise en main des abattoirs de proximité et la réactivité d'une logique coopérative apparaît comme un chantier majeur pour les années à venir.
- **Les conséquences du dérèglement climatique**. Si l'élevage extensif semble plutôt vertueux en matière de biodiversité, il est plus vulnérable aux aléas climatiques. Les sécheresses successives fragilisent la production de foin. La structuration de la filière et sa faible valeur ajoutée rendent les éleveurs d'autant plus vulnérables à l'aléa climatique.
- **L'évolution vers un modèle agricole diversifié** (émergence/développement de nouvelles filières locales) pratiquant une

commercialisation en circuit court paraît dans ce contexte opportun, d'un point de vue écologique et économique.

- La demande croissante des consommateurs de pouvoir disposer d'une alimentation bio, saine et respectueuse des animaux.
- Enfin, l'impact écologique des exploitants doit devenir une préoccupation collective. Certes les producteurs sont invités à faire évoluer leurs pratiques (carbone, intrants, eau...). Mais ils doivent être accompagnés et soutenus pour cela, y compris à l'échelle locale.

| CHANTIERS | ORIENTATIONS | ACTIONS |
|--|---|--|
| <p>Chantier n°6</p> <p>Accompagner la transition du modèle économique agricole</p> | <p>6-1 Produire et transformer localement</p> | <p>611 - Soutenir le développement d'un maillage équilibré d'outils collectifs de transformations agricoles #transition écologique</p> |
| | | <p>612 - Aider les investissements utiles à l'installation et à la diversification agricole</p> |
| | | <p>613 - Valorisation du sapin de Noël naturel</p> |

CHANTIER 7 - LA GESTION PARTAGÉE DE LA PÉNURIE D'EAU

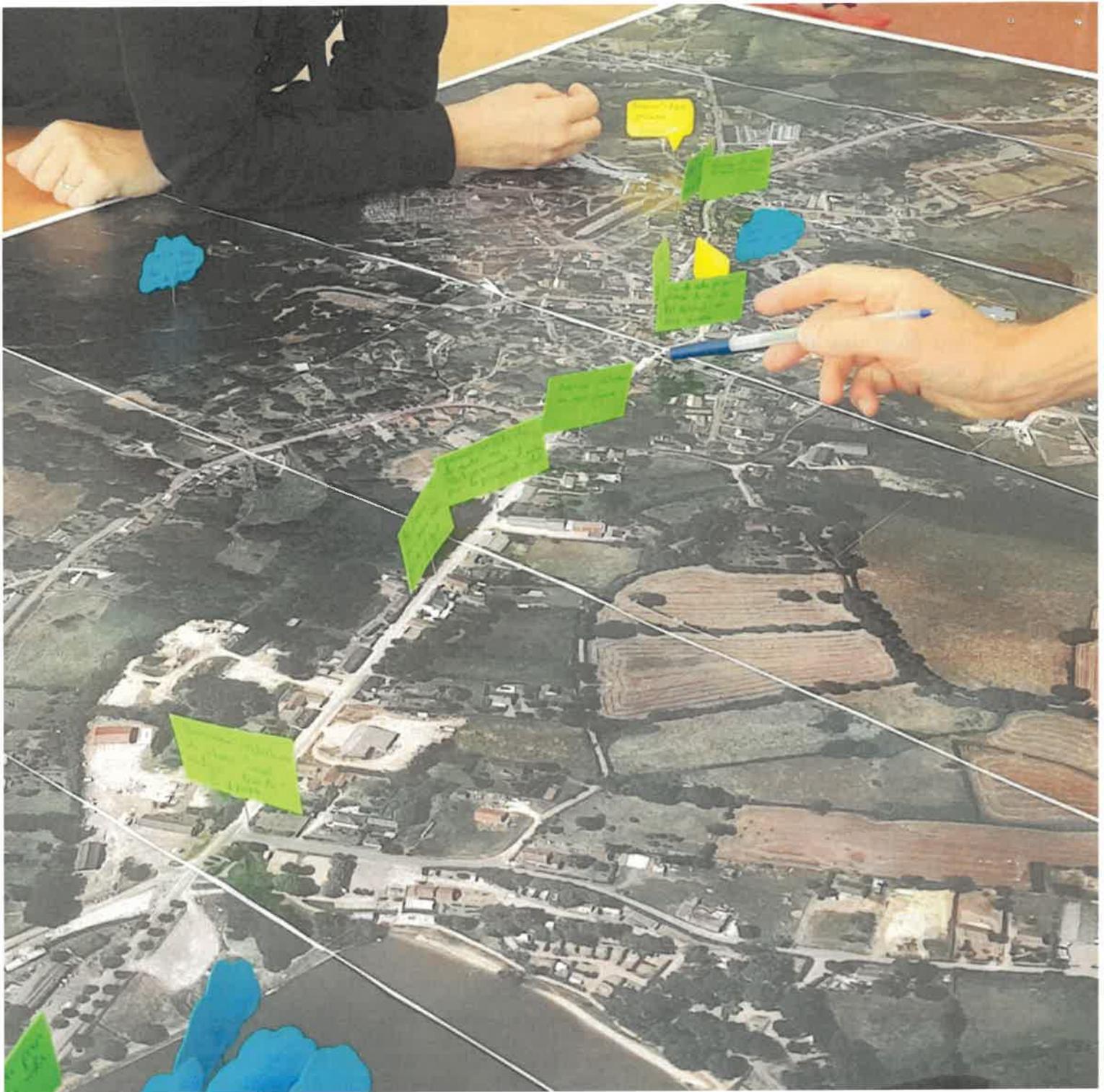
Les trois années de sécheresse successives ont mis en lumière que l'eau n'est pas (ou plus) une ressource abondante, même dans le Morvan ! Contrairement aux idées reçues, notre territoire n'est pas du tout un réservoir illimité. C'est essentiel d'en prendre conscience, c'en mieux encore d'en tirer les implications en termes d'action publique et d'aménagement du territoire...

La question de l'eau est à la fois qualitative (les sols granitiques du Morvan créent une interdépendance directe entre l'usage des sols et la pollution des eaux de surface) et quantitative (avec l'accentuation des sécheresses).

Tout l'enjeu du projet de territoire consiste à **favoriser l'appropriation de cette question par les élus locaux**. Il s'agit aussi de montrer que cet enjeu de l'eau a des répercussions sur des sujets majeurs qui préoccupent les collectivités : le développement touristique, la préservation de la biodiversité, la valorisation des paysages, la gestion des cours d'eau et la pêche, mais aussi l'alimentation en eau des communes (eau potable, jardinages et maraichage...)

"L'objectif est de maintenir l'excellence du Morvan, dans la gestion des ressources en eau, en qualité et en quantité, et ce dans un contexte de changement climatique qui touche plus durement les massifs montagneux et auquel le Morvan n'échappe pas." Laurent PARIS, Parc du Morvan - responsable du pôle ressources naturelles

| CHANTIERS | ORIENTATIONS | ACTIONS |
|--|----------------------|--|
| Chantier n°7 Anticiper la gestion de la pénurie d'eau | 7-1 Economiser l'eau | 711 - Soutenir l'achat groupé via une association ou une collectivité d'équipements de récupération d'eau. |



Partie 3

ÉTAT DES LIEUX ÉCOLOGIQUE

I - ÉNERGIE

a. Une production d'énergie faible

La production d'énergie sur le territoire est faible, la plus grande part étant importée. Le département de la Nièvre achetait en 2018 pour 602 millions d'euros/an d'énergie répartis comme suit (fig.1). La production d'énergie renouvelable s'élève quant à elle à 68 millions d'euros/an. A l'échelle du Pays Nivernais Morvan 89.4% de l'énergie est importée de l'extérieur. L'autonomie énergétique reste encore un objectif lointain.

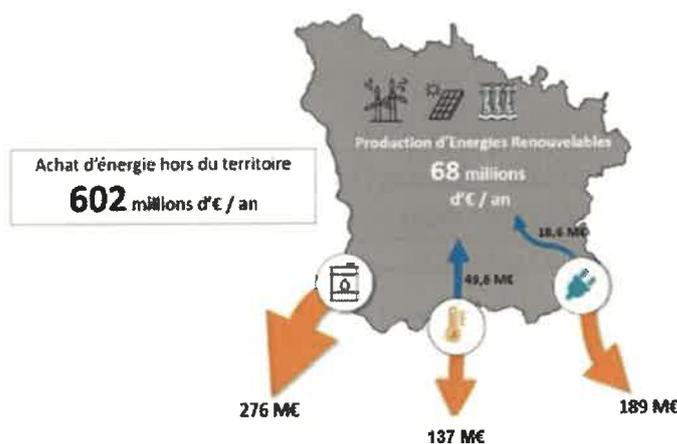
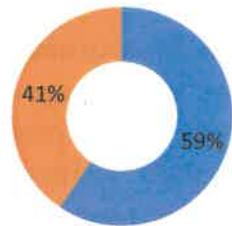


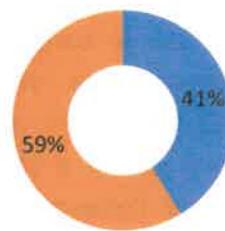
Figure 1 : Production et achat d'énergie (€) de la Nièvre en 2018 (SIEEEN)

En matière d'énergie renouvelable, on note que le Pays Nivernais Morvan produit par habitant davantage d'énergie renouvelable que la moyenne régionale : 3,5 MWh (PNM) contre 3,2 MWh (BFC). Toutefois, ce chiffre est trompeur. En effet, cette moyenne de production prend en compte le bois de chauffage des ménages qui représente plus de la moitié de la production. Ainsi, en écartant le bois de chauffage, le Pays Nivernais Morvan produit **seulement 90 822 MWh** grâce aux énergies renouvelables, soit de quoi couvrir la consommation annuelle de 3.300 habitants du Nivernais Morvan.

Pays Nivernais Morvan



BFC



- Chauffage au bois des ménages
- Autres énergies renouvelables (éolien, solaire, etc.)

Figure 3 : L'importance du chauffage au bois dans la production d'énergies renouvelables dans le Nivernais Morvan (Source : OPTEER, 2018)

Dans le détail, le Nivernais Morvan a vu sa production d'énergie solaire croître depuis 2016. Dans une moindre mesure, l'hydroélectrique progresse également. En revanche, la production d'énergie éolienne stagne depuis 2014 et aucune unité de méthanisation n'existe sur le territoire.

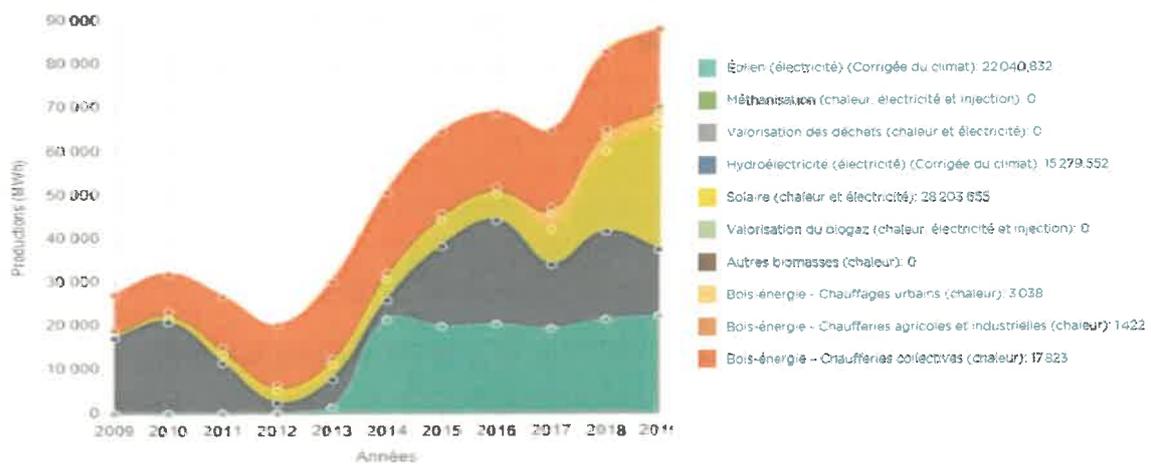


Figure 2 : Détail de la production d'énergie renouvelable (MWh) hors bois des ménages par filière en 2019 et évolution de la production depuis 2009 (OPTEER)

Plusieurs contraintes conjoncturelles et structurelles freinent le développement des énergies renouvelables et notamment : les mobilisations citoyennes contre les éoliennes, l'éloignement au réseau pour l'injection de gaz issu de la méthanisation et le manque de ressources à dédier à cet usage, la faible densité du réseau des transformateurs électriques (nécessaire à la production d'énergie photovoltaïque), etc. Par ailleurs, si le développement du bois énergie est envisageable, celui-ci ne doit pas entrer en concurrence avec le maintien de la biodiversité et il faut privilégier les filières locales qui pratiquent une gestion durable de la forêt. L'ensemble de ces contraintes devront être prises en compte et travailler pour penser un développement intelligent et soutenable des énergies renouvelables.

b. Une consommation d'énergie modérée

| | Total consommation (MWh) | Consommation/hab. (MWh) |
|-------------------------|--------------------------|-------------------------|
| Pays Nivernais Morvan | 1 648 000 | 27,02 |
| Bourgogne-Franche-Comté | 88 727 800 | 31,06 |

Figure 3 : Consommation en énergie totale et par habitant en 2018 (OPTEER)

La consommation en énergie par habitant du Pays Nivernais Morvan est globalement moins importante que pour la moyenne des habitants de la région cela est dû à une moins grande consommation de l'industrie manufacturière et des transports routiers (cf. tab 3).

Si on s'intéresse plus spécifiquement à la part que représente chaque secteur dans la consommation en énergie du territoire, on se rend compte que le résidentiel représente environ 33,33% de la consommation contre 24,5% pour la moyenne régionale en 2018. On note également que la consommation en énergie par l'agriculture fait partie des secteurs les plus consommateurs.

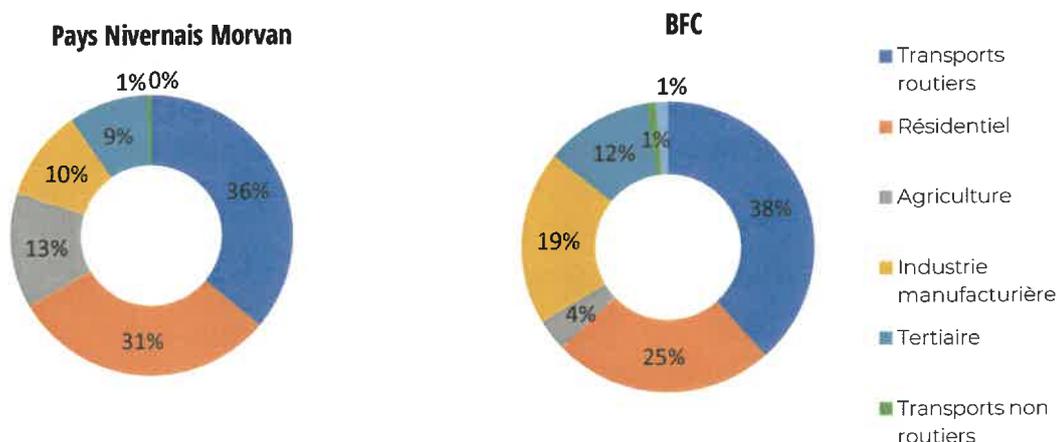


Figure 4 : Part de la consommation d'énergie de chaque secteur (hors branche de l'énergie) en Bourgogne-Franche-Comté et au Pays Nivernais Morvan en 2018 (OPTEER)

c. Énergie et habitat : la situation alarmante de la précarité énergétique sur le territoire

La Nièvre est le 3ème département français avec la plus grande part de passoires thermiques (logements de classe d'énergie F et G) avec 41.2% des logements dans cette catégorie en 2018¹. En effet, les logements sont souvent très anciens : 73,2% des logements du Nivernais Morvan ont été construits avant 1949 contre 36.8% sur l'ensemble de la Région². Ces logements plus vieux sont aussi plus souvent mal isolés d'où un travail conséquent de rénovation énergétique à réaliser sur le territoire. L'ancienneté et la mauvaise isolation des logements ont naturellement des conséquences sur la part de la consommation d'énergie due au résidentiel comme cela a été expliqué dans la section précédente.

Par ailleurs, les chiffres de la précarité sur notre territoire sont élevés. Le taux de pauvreté s'élève à 17.31%³ soit presque trois points de plus que la moyenne nationale (14.8%) tandis que la médiane du niveau de vie par unité de

¹ Source : ADEME.

² Source : OPTEER, 2014.

³ Source : INSEE, 2017.

consommation est bien inférieure à la moyenne nationale (19 075€ contre 20820€⁴).

La mauvaise performance énergétique des logements et la précarité sont des facteurs de vulnérabilité important qui expliquent pourquoi **une part importante de notre population vit en situation de précarité énergétique**. Une situation alarmante et qui plus est dans un contexte de hausse généralisé du coût de l'énergie. D'après les données les plus récentes dont nous disposons près de 29% des ménages du Nivernais Morvan se trouvaient dans une situation de précarité énergétique en 2018⁵.

II- EAU

a. L'eau, une ressource à protéger

A cheval sur les bassins versants de la Loire et de la Seine, le Nivernais Morvan est un territoire où l'eau est omniprésente. Ainsi, le Nivernais Morvan compte **six cours d'eau de plus de 50 km** (l'Yonne, la Cure, l'Aron, le Cousin, l'Alène et la Canne) et plusieurs dizaines de plus petits ruisseaux. Par ailleurs, notre territoire compte **sept plans d'eau de plus de 50 ha** (les lacs du Crescent, de Saint-Agnan, de Chaumeçon, des Settons et de Pannecièrre dans le Morvan ; les étangs de Vaux et de Baye sur le versant Loire) et de nombreux plans d'eau de taille plus modeste. Ce réseau de lacs et étangs est d'une importance capitale car il répond à de nombreux usages : régulation des cours d'eau, alimentation en eau potable, production d'électricité, loisir (pêche, baignades, voile, etc.). On recense par ailleurs **huit masses d'eau souterraines** sur le territoire du Pays Nivernais Morvan⁶.

⁴ Source : INSEE, 2018.

⁵ Source : Géodip, 2018. Les ménages en situation de précarité énergétique sont ceux qui consacrent plus de 8% de leurs revenus aux dépenses énergétiques et sont parmi les 30% les plus pauvres.

⁶ *L'eau dans la Nièvre. Des sources, des ressources.* Conseil départemental de la Nièvre - DGA de l'Aménagement et du Développement des Territoires - Direction du Développement Territorial - Service EAU- 2021

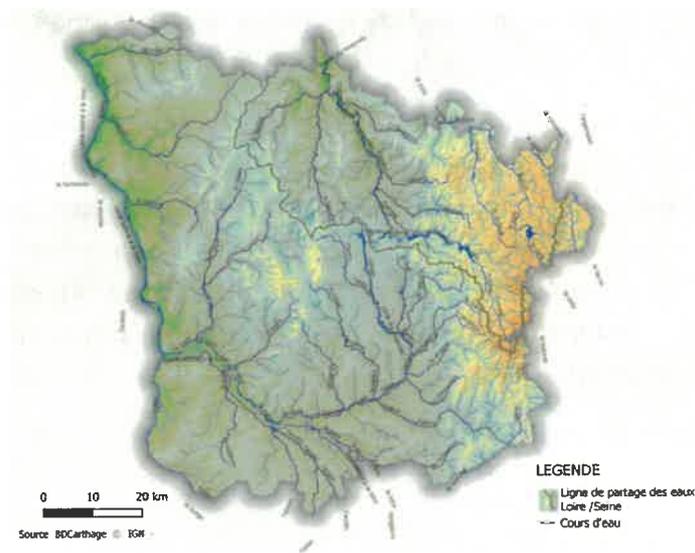


Figure 5 : Carte des eaux superficielles dans la Nièvre ⁷

Cette richesse ne doit pas nous faire oublier l'importance de mieux protéger notre ressource en eau. En effet, l'état écologique⁸ d'une part importante des masses d'eaux de surface (étangs, lacs, cours d'eaux) est classé de moyen à médiocre⁹ (cf. carte infra). Par ailleurs, les zones humides, nombreuses sur le territoire et au rôle écologique essentiel sont **menacées**. Ces espaces ont subi les pressions du développement socio-économique qui ont engendré leur dégradation. Or, leur disparition entraîne de graves conséquences environnementales (perte de biodiversité, de sources d'eau douce, de stations d'épuration naturelles, de régulation des eaux, d'espaces naturels, etc.). Enfin, l'état des eaux souterraines est également inquiétant. Sur le département de la Nièvre, en 2019, la majorité des masses d'eau souterraine est classifiée en « mauvais état ». Cette mauvaise qualité est à mettre en relation avec la présence de nitrates et de pesticides liée à l'activité agricole.

⁷Ibid.

⁸ Indicateur qui permettant de classer la qualité des eaux à partir d'éléments de qualité biologique (invertébrés aquatiques, diatomées, poissons, etc.) de « conditions physico-chimiques » (bilan de l'oxygène, température, nutriments, acidification, salinité) et au regard des concentrations en « polluants spécifiques » (majoritairement des pesticides).

⁹ *L'eau dans la Nièvre*. Op. cit.

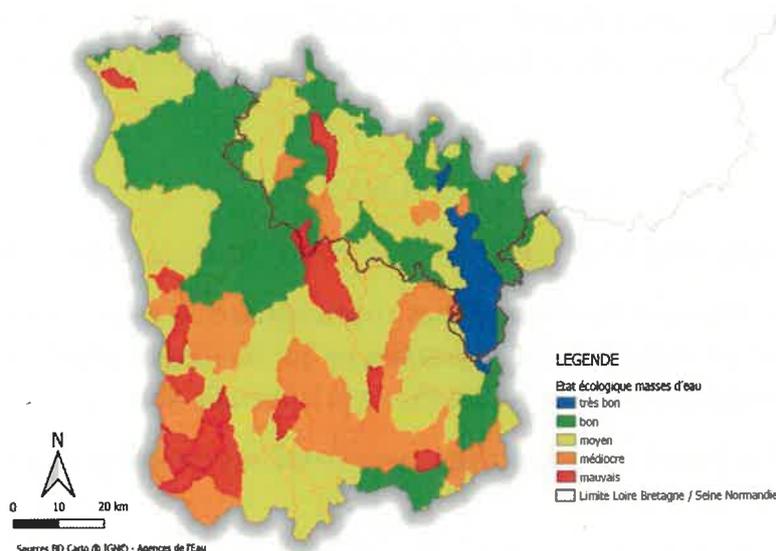


Figure 6 : Carte de l'état écologique des masses d'eau superficielles 2014-2017¹⁰

b. L'alimentation en eau potable

Sur le territoire du Pays Nivernais Morvan, la distribution d'eau potable est assurée par les communes et les syndicats intercommunaux. Dans quelques secteurs du Morvan, elle est assurée par des Associations de propriétaires en général sous forme d'Associations Syndicales Libres (ASL). Concernant l'exploitation des services, lorsque le service public de distribution d'eau n'est pas en régie, il est délégué. Les trois groupes de dimension internationale sont présents dans la Nièvre : Suez, SAUR France, Veolia Eau.

Le rendement des réseaux de distribution de l'eau potable de la Nièvre est inférieur au niveau national. En 2017, en France, le rendement moyen du réseau de distribution d'eau potable était d'environ 79,8 % contre 70,5% dans la Nièvre. Ce qui équivaut à presque 30 litres d'eau perdu pour 70 litres qui arrivent au robinet. Mais l'évolution du réseau de distribution à l'échelle du Département est en progression, entre 2017 et 2019, son rendement a été amélioré de 3,9% (passant d'un rendement de 70,5% à un rendement de 73,3%)

Enfin, concernant les stations d'épuration, la majorité d'entre elles sont des petits ouvrages de traitement. La maîtrise d'ouvrage de ces systèmes d'assainissement est assurée soit directement par les communes, soit par les communautés de communes (pour les Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne, Tannay-Brinon-Corbigny et Bazois Loire Morvan). La majorité des collectivités a choisi une gestion en régie de l'assainissement collectif. Par ailleurs,

¹⁰ Ibid.

l'assainissement non-collectif est assuré par les cinq Services Publics d'Assainissement Non Collectif-SPANC (un par communauté de communes).

c. Les effets du changement climatique

Sur l'ensemble du Pays Nivernais Morvan, 2 zones climatiques sont identifiées¹¹ :

- Celle du **Morvan avec un climat montagnard** (8 à 10°C entre 1200 et 1600 mm) sur un massif cristallin granitique qui ne retient pas l'eau et qui couvre une grande partie du territoire du Pays Nivernais Morvan.
- La **partie ouest du Pays avec un climat continental** (entre 10 et 12°C et entre 700 et 900mm)

Les observations de 1960 à nos jours montrent que le **réchauffement climatique est déjà à l'œuvre**. Il est de +1 °C entre les deux décennies 1959-1968 et 2009- 2018. Ce réchauffement s'intensifie. Sur la Nièvre, Météo France montre que, parmi les 33 épisodes de vagues de chaleur observées depuis 1947, **12 ont eu lieu sur ces 9 dernières années**.

Le réchauffement climatique et ses conséquences vont s'accélérer. En effet, d'après les projections en 2050, les températures auront augmenté de +2° à +2,5 °C sur la plus grande partie du département¹². Les jours d'été où la température maximale dépasse les 25°C et les vagues de chaleur vont doubler¹³. Par ailleurs, les pluies d'hiver devraient augmenter au détriment des pluies d'automne et de printemps. Cette variabilité saisonnière va tendre à augmenter le **risque de sécheresse** plus important en été¹⁴.

Ces transformations climatiques auront un impact sur le débit de l'eau, sa température et sa qualité entraînant des effets en cascade sur un ensemble d'autres thématiques :

- Les **réserves d'eau** utiles dans les sols diminueront tandis que les ruissellements augmenteront ;
- Les **risques sur les bâtiments et infrastructures** seront plus importants (gonflement des argiles, risques de mouvements de terrain et d'inondations, etc.)
- La **biodiversité** sera menacée (et en premier lieu les milieux aquatiques et humides)

¹¹ Source : Diagnostic de vulnérabilité au changement climatique du Département de la Nièvre, 2021.

¹² Ibid.

¹³ Ibid.

¹⁴ Ibid.

- Un risque d'impact sur la **santé humaine** de la détérioration de la qualité de l'eau (vecteur de nombreuses maladies)
- Les risques de **conflits d'usage** seront plus nombreux
- Les **coûts économiques** seront en hausse (coûts du transport et de l'assainissement, impacts sur les activités agricoles et touristiques, hausse des coûts d'entretiens des infrastructures et ouvrages hydrauliques, etc.) ;

III- AGRICULTURE

NB : les données sont issues du dernier recensement agricole, réalisé en 2010. Le diagnostic pourra être actualisé suite à la publication du recensement agricole de 2020.

a. Une agriculture en voie de diversification, mais qui repose toujours sur la filière bovine allaitante

L'agriculture est un **secteur économique majeur et stratégique du territoire**. En 2017, la Nièvre exportait 28 millions de l'industrie agroalimentaire et importait pour 2 millions soit une balance positive de 22 millions d'euros dans la Nièvre. Le secteur agricole représentait en 2015 5,9% des emplois du département contre 3,9% en Bourgogne-Franche-Comté. La surface agricole utile du Pays s'élève à 218 177 ha en 2018 et 2 398 360 ha en région BFC (OPTÉER).

L'agriculture nivernaise est **historiquement tournée vers l'élevage de vaches à viande**. Toutefois, elle tend à se diversifier lentement. Certaines filières sont en développement depuis les années 2000 et 2010 : les grandes cultures (dans le nord et le centre du Pays Nivernais Morvan), le maraîchage (à l'est), la polyculture et le poly élevage. La filière des sapins de Noël s'est également fortement développée, et avec 1.100 ha dédiés, la Nièvre est le premier producteur français de sapin naturel devant le Finistère et la Savoie.

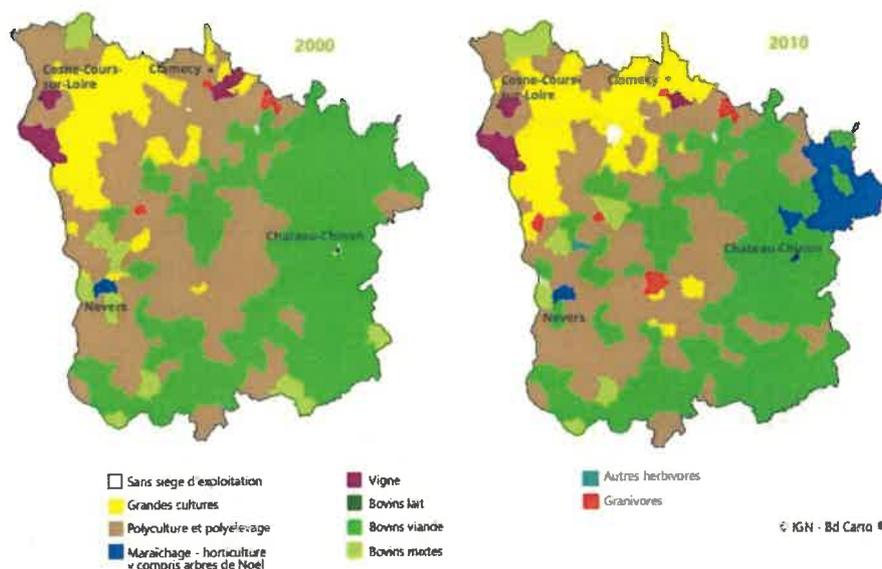


Figure 7 : Type d'exploitations majoritaires des communes de la Nièvre et leur évolution (recensement agricole 2010)

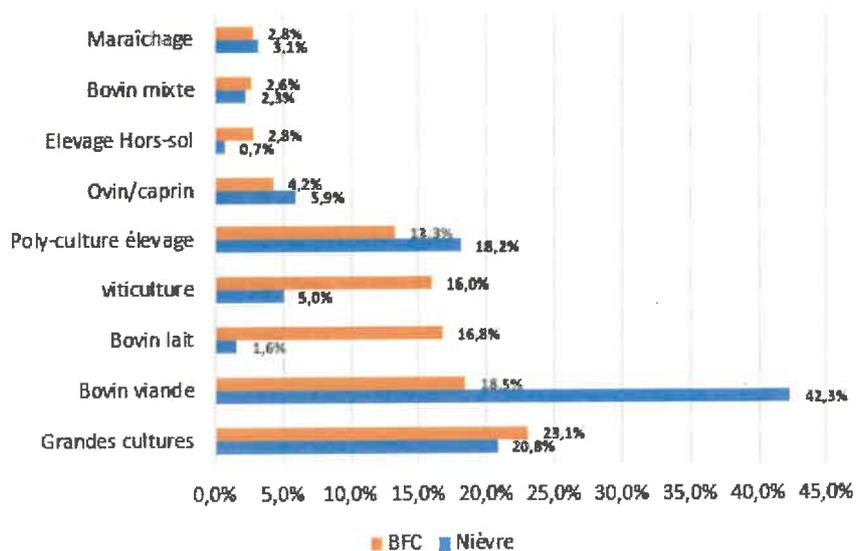


Figure 8 : Les productions agricoles dans la Nièvre (Agreste, 2013)

b. Un secteur de la transformation des produits agricoles peu développé qui inhibe la création de valeur ajoutée pour le territoire

On trouve sur le territoire plusieurs unités de transformation structurantes comme : l'abattoir de Corbigny (26 emplois), l'atelier de découpe en création de Saint Bénin d'Azy, l'entreprise Jacquet Panification (403 salariés) et l'entreprise Morvan Andouillette à Clamecy, les terrines du Morvan à Onlay, la biscuiterie Grobost à Saint-Péreuse. Le secteur de la vinification pourrait être porteur de valeur ajoutée sur le territoire et dont l'importance s'amplifie sur le territoire.

Toutefois les équipements de transformations restent encore **peu nombreux**. Ainsi, au niveau départemental, on recense **seulement 61 établissements agroalimentaires** sachant que la majorité d'entre eux sont localisés autour de l'agglomération de Nevers contre plusieurs centaines en général pour chaque département de la Région Bourgogne Franche-Comté. L'industrie agroalimentaire n'emploie que 564 salariés (en 2015) soit seulement 0.68% de la population active (2^e taux le plus bas en Région BFC).

| Département | Nombre d'établissements | Effectif salarié | Proportion de salariés parmi la pop. active |
|-----------------------|-------------------------|------------------|---|
| Côte-d'Or | 179 | 3108 | 1.25% |
| Doubs | 229 | 3095 | 1.23% |
| Jura | 185 | 2921 | 2.49% |
| Nièvre | 61 | 564 | 0.68% |
| Haute-Saône | 72 | 1148 | 1.09% |
| Saône-et-Loire | 200 | 4322 | 1.80% |
| Yonne | 120 | 2596 | 1.76% |
| Territoire de Belfort | 20 | 69 | 0.11% |

Figure 9 : Nombre d'établissement de transformation agricole et effectif salarié pour l'ensemble des départements de Bourgogne-Franche-Comté (au 31/12/2015, INSEE)

La structuration et le développement de la filière agroalimentaire/transformation est un réel enjeu pour le territoire.

c. Agrandissement des exploitations, vieillissement et précarisation des exploitants : les trois défis qui questionnent la viabilité économique du modèle agricole

Taille des structures et âge des agriculteurs témoignent d'une difficulté du renouvellement des effectifs

Sur notre territoire existe une **grande difficulté dans le renouvellement des actifs agricoles** qui se manifeste par une forte réduction du nombre d'exploitations agricoles et une augmentation des surfaces ainsi qu'une hausse de l'âge moyen des agriculteurs. Sur le territoire du Pays Nivernais Morvan, **le nombre d'exploitation agricoles a chuté de 20% entre 2005 et 2020**. Le corolaire de ce phénomène est l'augmentation des surfaces moyennes par exploitant. Dans le Nivernais Morvan, **la taille d'une exploitation moyenne est de 117.2 ha contre 72.6 ha en Bourgogne-Franche-Comté¹⁵**.

Ceux qui s'installent sont de moins en moins nombreux. Le taux de variation annuelle des d'entreprises agricoles entre 2005 et 2015 a ainsi diminué de 1.6% dans le Nivernais Morvan, un chiffre similaire aux moyennes constatées à d'autres échelles (département, région et France). Ceux qui s'installent débutent avec de très grandes exploitations : en moyenne la surface moyenne par agriculteur installé s'établit à 76.4 ha sur le territoire du Pays (contre 27 en France et 39.5 en Région Bourgogne-Franche-Comté). Naturellement, la moyenne d'âge des agriculteurs est élevée. Elle est de 49 ans sur le territoire du Pays¹⁶.

Ces chiffres sont inquiétants et doivent être mis en lien avec un phénomène de **précarisation des agriculteurs**. Les agriculteurs du Nivernais Morvan figurent parmi les plus pauvres de la région. Ils sont même parmi plus pauvres de France, puisque la Nièvre fait partie des dix départements où les agriculteurs déclarent le moins de revenus¹⁷. De plus, la précarisation des agriculteurs s'accélère : sur le Pays Nivernais Morvan, les revenus déclarés par les agriculteurs ont diminué de 4% entre 2005 et 2015.

| PNM | Nièvre | BFC | France |
|--------|--------|---------|--------|
| 6 084€ | 7 090€ | 11 843€ | 9 856€ |

Figure 10 : Assiette déclarée annuelle par les chefs d'exploitation agricoles en 2020 en euros constants¹⁸

¹⁵ Source : GéoMSA, 2020.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Ibid.

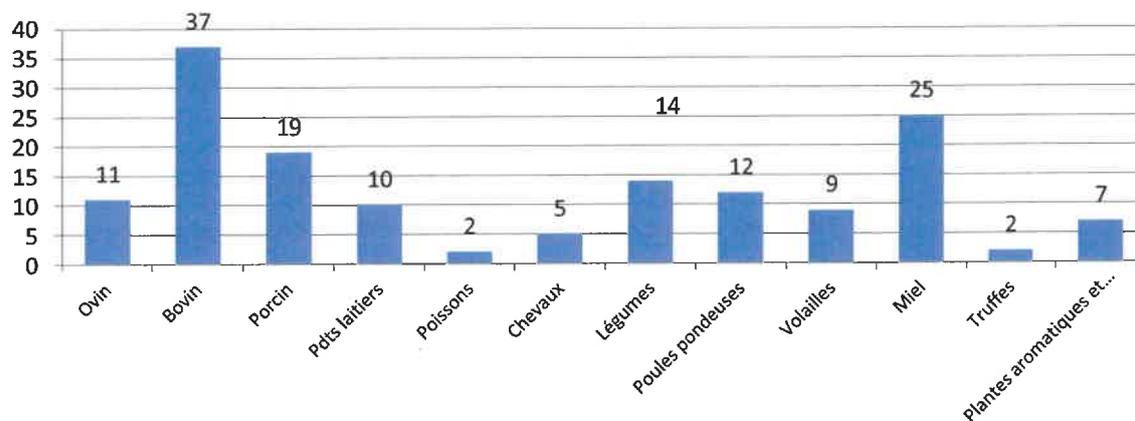
¹⁸ Ibid.

Le lien entre agrandissement et précarisation pose une question majeure : l'agrandissement est-il un vecteur d'augmentation des revenus des agriculteurs ? Ce lien entre agrandissement et revenus doit être questionné et constitue un enjeu majeur du nouveau modèle agricole à développer.

d. L'enjeu de la transformation écologique du modèle agricole

A l'échelle du Pays Nivernais Morvan, l'agriculture est principale source d'émission des gaz à effet de serre (GES) à l'échelle du Pays (14.73T de CO2 par habitant, 72% des émissions de GES¹⁹). La volonté de favoriser la consommation locale et de diminuer l'impact de l'agriculture sur le climat et la biodiversité pose la question de la transformation écologique du modèle agricole du Nivernais Morvan.

Des transformations sont déjà à l'œuvre ! Ainsi, on estime qu'il y a sur le territoire du Pays Nivernais Morvan environ 158 producteurs en circuits courts.



*

Figure 11 : Nombre de producteurs en circuits courts dans le Nivernais Morvan

La production bio se développe également même si elle reste limitée. 5.7% de la surface agricole utile est bio dans la Nièvre (8% en BFC, 8.5% en France)²⁰. En 2017, on comptait 183 fermes bio dans la Nièvre, un chiffre en augmentation par rapport à l'année 2016 (+16%).

Ces transformations doivent être encouragées car la menace climatique pèse sur la profession. L'effet du changement climatique sur les productions agricoles se fait sentir. A titre d'exemple, l'indicateur de rendement des prairies permanentes nous montre que le territoire est particulièrement touché. En effet, d'après les

¹⁹ Source : Observatoire des territoires.

²⁰ Source : INSEE, Géodip, Agence Bio, 2019

données de l'INRAE²¹ les rendements des prairies permanentes du Nivernais Morvan sont en chute libre : au 20 septembre 2020, la production des prairies permanentes sur le territoire serait **divisée par quatre** par rapport à la production entre 1989 et 2018.

IV- FORÊT

Les surfaces boisées représentent **37%** de la surface du Pays Nivernais Morvan soit sept points de plus que la moyenne française²² 30% de la surface française métropolitaine. Le Pays Nivernais Morvan est à l'intersection, sur 38% de son territoire, avec le Parc Naturel Régional du Morvan. La gestion de ce milieu est au cœur d'enjeux environnementaux, touristiques et économiques importants.

a. Le morcellement et la concentration de la propriété de la forêt Morvandelle

Les forêts nivernaises et morvandelles sont essentiellement **privées** : 12% des forêts du Morvan et 21% des forêts du département de la Nièvre appartiennent au domaine public (contre 40% à l'échelle régionale).

La forêt morvandelle est également à la fois très **morcelée** : les **propriétaires sont nombreux** (22 189) et ont de **petites parcelles** (moyenne : 5 ha). Par ailleurs, ce morcellement cohabite avec un **phénomène de concentration** :

- Les petits propriétaires (moins de 4 ha) sont les plus nombreux (82% de l'ensemble des propriétaires) mais possèdent seulement 16% de la forêt ;
- Les plus grands propriétaires (plus de 25 ha) sont les moins nombreux (3% de l'ensemble des propriétaires) possèdent 57% de la forêt.

Cette concentration donne un poids décisif aux grands propriétaires dans le mode de gestion dominant. Ces forêts sont soumises à Plan Simple de Gestion. Ce morcellement rend la gestion difficile et permet la grande diversité de la forêt actuelle du Morvan.

Les banques et assurances possèdent quant à elles 7% de la forêt morvandelle.

²¹ Source : Agreste - Isop - Métro-France - INRAE

²² Source : Agreste, 2017.

b. La gestion de la forêt morvandelle : l'enjeu des coupes rases et la présence forte de la culture de douglas

Il existe différents outils cadres des parcelles de forêt en fonction de leurs surfaces et de leur propriétaire :

- Pour les forêts de plus de 25 ha, des plans simples de gestion (PSG) obligent à mener une gestion cohérente avec le Schéma Régional de la Gestion Sylvicole (SRGS). Il existe également des documents de gestion durable pour ces parcelles, en faible proportion.
- Les propriétaires d'une forêt de moins de 25 ha doivent simplement s'engager à respecter un code de gestion de bonne pratique (CBPS).
- Pour les forêts publiques, c'est l'Office National des Forêts qui élabore les documents de gestion en se référant au Schéma Régional d'Aménagement.

Les plans simples de gestion et les code de gestion de bonne pratique n'imposent aucune restriction sur les coupes rases qui entre 2008 et 2014 ont **augmenté de 24%**.

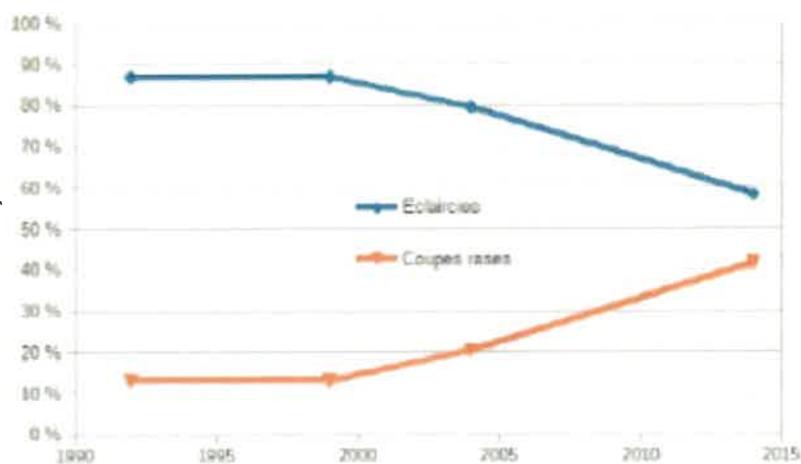


Figure 12 : Évolution de la pratique des coupes rases et des éclaircies par les machines de bûcheronnage (Diagnostic territorial charte du PNRM, 2020)

Ces coupes rases ont **des impacts écologiques et territoriaux dramatiques** (érosion des sols, détérioration de la qualité de l'eau, impact paysager négatif, déclin de la faune et de la flore, libération du carbone et augmentation du réchauffement climatique, etc.).

L'autre enjeu de la gestion de la forêt morvandelle réside dans l'**augmentation des monocultures de douglas**. Les résineux (notamment les douglas) sont apparus dans le paysage du Morvan durant les années 1960 et ont remplacé progressivement la forêt de feuillus originelle. Aujourd'hui, le taux d'énrésinement atteint 50 % tandis qu'au niveau régional il n'est que de 20% en BFC²³. Or, la monoculture a des **conséquences dramatiques en termes de biodiversité et de qualité paysagère**.

c. La vulnérabilité de la forêt face aux changements climatiques

Les modifications du climat et notamment le manque d'eau fragilisent les arbres et favorisent l'apparition de maladies. Ainsi, à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté, la croissance des volumes d'arbres scolytés est très rapide : elle a plus que doublé en 1 an et demi (septembre 2018 - février 2019) et touche essentiellement les épicéas (ONF, 2019).

Le scolyte a maintenant atteint l'ensemble des surfaces boisées du Parc Naturel Régional et des coupes doivent être effectuées pour suspendre sa propagation. Certaines coupes rases sont ainsi permises sous prétexte d'impasse sanitaire.

Mais le changement climatique fragilise toutes les essences. La replantation de nouvelles essences doit pouvoir s'étudier à l'aune de ces impacts.

d. La filière bois

Actuellement, l'exploitation de la forêt du Parc du Morvan produit 38,1% de bois de feuillus (notamment le chêne) et 61,9% de bois de résineux (douglas ...). La filière forêt-bois constitue un des axes majeurs de développement du département de la Nièvre avec ses 233 000 ha de forêt soit 34 % de sa surface pour une récolte annuelle de 793 000 m³. C'est aussi 287 établissements qui emploient 1 410 salariés²⁴.

Par ailleurs, la part du bois énergie poursuit son augmentation et représente 39% des débouchés en 2018 (contre 27% en 2016) en Bourgogne-Franche-Comté. La production d'énergie par les chaufferies bois a été multipliée par 4,8 entre 2008 et 2016 et le nombre de chaufferies est passé de 17 à 56 (diagnostic territorial Charte PNR, 2020). La part de débouchés bois énergie dans la valorisation des produits connexes est en croissance (plaquette, sciures, écorces, dosses, chutes...). Il est nécessaire de veiller à ce que cette valorisation et son accroissement soient compatibles avec la taille de la ressource.

²³ Source : CNFP, BFC.

²⁴ Agreste BFC 2017

Toutefois, la filière forêt-bois du territoire est soumise à de nombreuses difficultés et notamment :

- Le **manque d'offre pour la transformation du « gros bois »** et des feuillus alors que le modèle canter est généralisé ;
- Le **modèle intensif et productiviste d'exploitation de la ressource** qui n'est pas en phase avec les impératifs écologiques de notre époque ;
- La **dépendance au bois du Nord** plus rentable et plus adapté au marché alors que sont prévues des ruptures de production dans les années à venir.

V- MOBILITÉ

a. Fonctionnement du territoire

Suite à la Loi d'Orientation des Mobilités, la Région Bourgogne-Franche-Comté a défini des **bassins de mobilités** devant permettre une concertation et une co-construction des projets de mobilité sur le territoire. Sur le territoire du Nivernais Morvan :

- Les communautés de communes Bazois Loire Morvan, Morvan Sommets Grands Lacs et Tannay-Brinon-Corbigny constituent à elles seules un bassin de mobilité, organisé autour de Château-Chinon.
- Les communautés de communes Amognes Cœur du Nivernais et Haut Nivernais Val d'Yonne sont intégrées au bassin de mobilité de l'Agglomération de Nevers.

Les communautés de communes Bazois Loire Morvan, Morvan Sommets Grands Lacs, Amognes Cœur du Nivernais et Tannay-Brinon-Corbigny ont **délibéré en faveur de la prise de compétence mobilité**. Elles sont aujourd'hui Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

b. La prédominance du déplacement à une seule personne dans une voiture (autosolisme).

Concernant les flux domicile travail, environ les deux tiers sont internes au territoire du Pays Nivernais Morvan. Ces flux sont principalement internes aux communes ainsi qu'en étoile vers les pôles. Les flux scolaires sont réalisés en grande majorité à l'intérieur des EPCI. Par ailleurs, signalons aussi l'importance des **flux touristiques**. Une étude réalisée par Nièvre Attractive montre un attrait pour le territoire de la Nièvre principalement lors de la période estivale avec près de 800

000 nuitées sur Juillet et Aout. De plus, la plupart de ces nuitées proviennent de voyageurs extérieur à la région, avec une majorité de francilien.

Ces trajets s'effectuent encore dans leur grande majorité en voiture. En effet, le Pays Nivernais Morvan est un territoire fortement motorisé, avec un taux de motorisation supérieure à la moyenne nationale. Toutefois des modes alternatifs à la voiture individuelle se développent. On compte ainsi sept aires de covoiturages (Château-Chinon, Luzy, Fours, Alluy, Saint-Benin-d'Azy, Varzy et Clamecy. Le covoiturage est également facilité par des systèmes d'échanges entre covoitureurs tels BlaBlaCar ou la plateforme Mobigo développée par la Région. Elle permet de mettre en relation les différents usagers (conducteurs et passagers) et également de créer des « communautés » (entre communes ou entre entreprises par exemple) facilitant la mise en contact des usagers.

Enfin, le vélo est un mode de déplacement en développement mais dont les aménagements restent très ponctuels. Toutefois, le territoire dispose cependant d'une voie verte à vocation touristique : la Voie Verte du Canal du Nivernais. Cette voie verte traverse le Pays Nivernais Morvan du Nord au Sud. Longue de 206 kilomètres, elle permet notamment de relier Auxerre à Nevers.

c. Les transports collectifs en Nivernais Morvan

Le Pays Nivernais Morvan n'est desservi que partiellement par le réseau TER. 5 gares ferroviaires sont desservies sur le territoire :

- Clamecy, Tannay et Corbigny au Nord, sur la ligne Corbigny – Avallon – Paris offrant 4 à 5 allers-retours quotidiennement pour rejoindre la capitale
- Cercy-la-Tour et Luzy au Sud, sur la ligne Dijon – Autun – Nevers offrant 11 allers-retours quotidiennement pour rejoindre la métropole Dijonnaise.

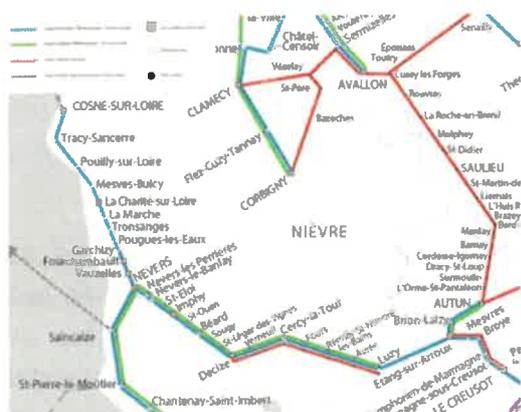


Figure 13 : Carte des dessertes TER (Source : SNCF)

En matière de transports collectifs, la région Bourgogne-Franche-Comté est un acteur majeur. Elle porte notamment :

- Des renforts routiers en complément des axes ferroviaires qui permettent plus complète de l'axe pour desservir des communes supplémentaires du territoire comme par exemple Rémilly et Fours ;
- Le réseau routier quotidien : Mobigo dont les lignes desservent partiellement le territoire du Pays. Il offre principalement une solution de transport pour les actifs et les scolaires à destination des entités urbaines majeures du territoire.
- Des services de transport à la demande permettant soit de rejoindre une commune soit de rejoindre un arrêt d'une ligne régulière (10 services de TAD sur le territoire).
- Des lignes de marché qui permettent de rejoindre les marchés des grandes communes (3 lignes sur le territoire : Metz-le-Comte – Clamecy, Saint-Saulge – Nevers, La Machine – Nevers, Saint-Hilaire-Fontaine – Decize).
- Le transport scolaire des élèves de la classe de petite section à la classe de terminale.



Figure 14 : Plan du réseau Mobigo sur le territoire

d. La mobilité solidaire

Différents centres sociaux du territoire disposent de véhicules, notamment des minibus afin de permettre la mobilité des publics les plus fragiles. Il est très souvent organisé des services à destination des publics les plus âgés, services pouvant s'apparenter plus à du dépannage qu'à un réel service de transport .

Certains territoires mettent également en place des **chéquiers mobilité**, il s'agit d'une contribution financière à certains trajets en taxis destiné aux personnes les plus précaires.

La mobilité sociale s'inscrit également au travers de la « **Plateforme mobilité** » à l'échelle du pays. Cette plateforme, principalement au service des 16-25 ans et pour les personnes en insertion propose différents services (centrale d'appel, prise en charge sur les transports scolaires des personnes en formation professionnelle, deux navettes complémentaires au service précédent si aucun transport scolaire ne passe à proximité du lieu d'habitation de l'usager , mise à disposition de véhicule pour les personnes en insertion professionnelle justifiant d'un emploi ou d'un retour à l'emploi, etc.)

Dernière dispositif Mobisanté expérimenté par plusieurs communautés de communes du territoire qui est une plateforme qui propose des transports à la demande à destination des personnes se rendant à un rendez-vous médical.

VI- OCCUPATION ET CONSOMMATION DES SOLS

a. Un territoire faiblement artificialisé

Le Pays Nivernais Morvan est un territoire faiblement artificialisé. Début 2019, **seul 1.2% de la surface du Pays Nivernais Morvan était artificialisée** (logements, infrastructures, activités économiques, etc.) soit 3316 hectares (l'équivalent de presque 24 terrains de foot pour chacune des 196 communes du territoire). Les sols sont à plus de 98% non artificialisés (terrains agricoles, forestiers et semi-naturels). **Le Pays Nivernais Morvan est ainsi le 9ème Pays (ou PETR) le moins artificialisé de France.**

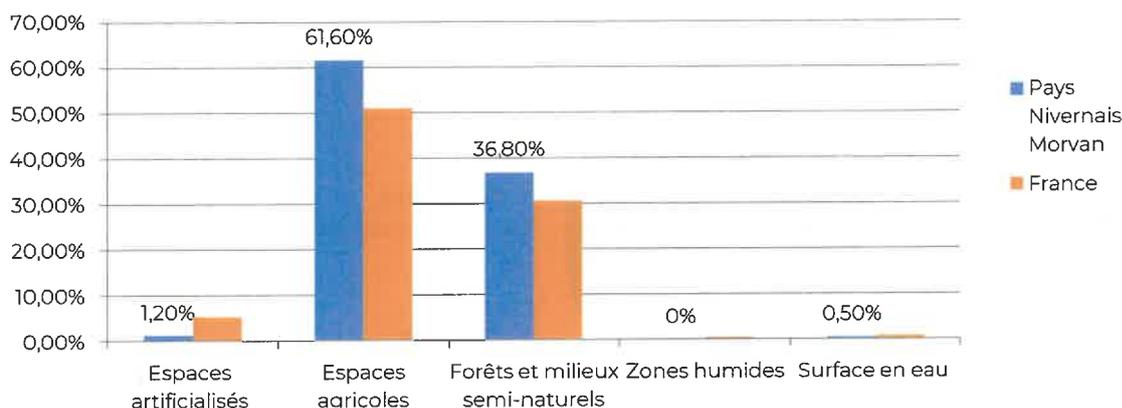


Figure 14 : Occupation des sols dans le Nivernais Morvan²⁵

b. Une consommation foncière très modérée mais qui doit rester contrôlée

Entre 2009 et 2020, 285 ha de terrains agricoles, forestiers et naturels ont été artificialisés dans le Nivernais Morvan. Cela représente environ 400 terrains de football (36 par an)²⁶. La première raison de l'artificialisation est la construction de logements neufs qui représente 74% des surfaces artificialisées. Les activités économiques arrivent en seconde position (65 ha, 23% du total).

L'artificialisation des sols entraîne de nombreuses **conséquences environnementales** (perte de ressources en sol pour l'usage agricole et d'espaces naturels, vulnérabilité accrue aux inondations, impact sur la biodiversité, etc.), mais aussi sociales. En effet, la construction de nouveaux logements et le développement d'activités commerciales en dehors des cœurs de bourgs ont des impacts sur les modes de vie : inaccessibilité de certains services, obligation de prendre davantage la voiture, la dévitalisation des centres bourgs (avec les commerces en périphérie qui captent la clientèle).

²⁵ Source : Observatoire national de l'artificialisation des sols.

²⁶ Ibid.

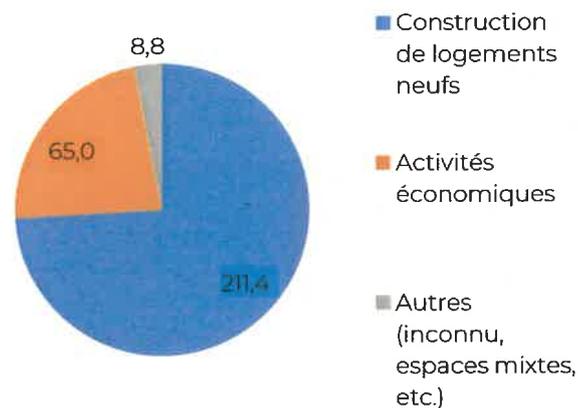


Figure 14 : Surfaces artificialisées entre 2009 et 2020 en hectares (Observatoire national de l’artificialisation des sols)

Toutefois, le Nivernais Morvan est un territoire où l’on artificialise peu. Les 285 ha de terrains artificialisés ne représentent que 0.07% de la superficie totale du territoire (contre 0.4% entre 2009 et 2020 en France). Le Nivernais Morvan figure en cinquième position de la liste des Pays et PETR où l’artificialisation est la moins forte. Et si la construction de logements neufs est la première source d’artificialisation, elle reste très modérée : seuls 11.2 logements neufs sont construits par an²⁷ sur tout le territoire du Nivernais Morvan.

L’artificialisation des sols reste donc contrôlée dans le Nivernais Morvan. Toutefois, il ne faudrait pas que l’arrivée de nouvelles activités économiques et de nouveaux habitants aillent à l’encontre de cette maîtrise de l’artificialisation.

²⁷ En moyenne par an sur la période 2015-2019. Source : observatoire des territoires.

ANNEXE 2 – INDICATEURS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

INDICATEURS DE TRANSITION ECOLOGIQUE

| Libelle indicateur | Donnée | Unité | Date | Source | Echelle |
|---|-----------|---------------------|------|--|-----------------------|
| Emissions de GES annuelles du territoire (TeqCO2 / an) | 1 241 552 | TeqCO2 / an | 2016 | Citepa 2018, Inventaire territorialisé des émissions de GES 2016 | Pays Nivernais Morvan |
| Emissions de GES annuelles par habitant (TeqCO2 / an / hab) | 20 | TeqCO2 / an / hab | 2016 | Citepa 2018, Inventaire territorialisé des émissions de GES 2016 ; Insee, RP 2016 | Pays Nivernais Morvan |
| Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an) | 1 648 | GWh / an | 2018 | Données fournies OPTEER | Pays Nivernais Morvan |
| Consommation énergétique finale annuelle par habitant (MWh / an / habitant) | 27 | MWh / an / habitant | 2018 | Données fournies OPTEER | Pays Nivernais Morvan |
| Production annuelle d'ENR du territoire hors hydroélectrique (MWh / an) | 158 689 | MWh / an | 2018 | Données fournies OPTEER | Pays Nivernais Morvan |
| Production annuelle d'énergie hydroélectrique du territoire (MWh / an) | 15 280 | MWh / an | 2018 | Données fournies OPTEER | Pays Nivernais Morvan |
| SAU totale du territoire (ha) | 403 165 | ha | 2010 | Agreste - Recensement agricole ZOTU et actualisations pour les données non diffusables | Pays Nivernais Morvan |
| SAU certifiée AB ou en conversion (ha) | 22 577 | ha | 2019 | Agence Bio | Pays Nivernais Morvan |
| Part de la SAU du territoire en bio (%) | 6 | % | 2019 | Agence Bio | Nièvre |
| Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail (%) | 10 | % | 2018 | Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2018 | Pays Nivernais Morvan |
| Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km) | 200 | km | 2021 | Geovélo, données issues d'OpenStreetMap | Pays Nivernais Morvan |
| Part de la population résidant dans une zone à risque naturel élevé (%) | | % | | | |
| Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire (%) | 30 | % | 2021 | Conseil départemental de la Nièvre | Nièvre |
| Part des cours d'eau en bon état écologique (%) | 51 | % | 2016 | Agence de l'eau - délégations de bassin | Pays Nivernais Morvan |
| Tonnage annuel de DMA dont gravats collectés par habitant (kg/hab/an) | 534 | kg/hab/an | 2017 | ADEME | Nièvre |
| Tonnage annuel de DMA hors gravats collectés par habitant (kg/hab/an) | 508 | kg/hab/an | 2017 | ADEME | Nièvre |
| Emissions annuelles de SO2 du territoire (t / an) | | t / an | | Données fournies OPTEER | |
| Emissions annuelles de Nox du territoire (t / an) | | t / an | | Données fournies OPTEER | |
| Emissions annuelles de COVNM du territoire (t / an) | | t / an | | Données fournies OPTEER | |
| Emissions annuelles de PM2.5 du territoire (t / an) | | t / an | | Données fournies OPTEER | |
| Emissions annuelles de NH3 du territoire (t / an) | | t / an | | Données fournies OPTEER | |
| Indicateur de fragmentation des milieux naturels (km²) | 73 | km² | 2006 | Cemagref d'après UE - SOeS, 2006 | Pays Nivernais Morvan |
| Artificialisation des espaces NAF (ha) | 4 838 | ha | 2018 | CORINE Land Cover - CGDD-SDES | Pays Nivernais Morvan |

ANNEXE 3 – ÉLÉMENTS CONTEXTUELS

Le contrat de relance et de transition écologique représente un nouveau cadre de contractualisation avec l'État et vise à appréhender les différents enjeux du territoire dans une approche transversale et pragmatique. Il vise à permettre une meilleure lisibilité des différents dispositifs territoriaux déployés. Via une approche ascendante et partenariale, ce contrat s'inscrit parfaitement dans les actions initiées par les intercommunalités du PETR Pays Nivernais Morvan en matière de développement et d'aménagement de l'espace. En effet, le territoire a élaboré différentes formes de contractualisation avec l'Europe, l'État, la Région et le Département.

1. Les programmes européens

Le programme Leader :

2. Les programmes engagés avec l'État

Les acteurs du PETR Pays Nivernais Morvan et ses EPCI membres sont engagés avec l'État dans plusieurs contrats et dispositifs préexistants et ont vocation à intégrer le CRTE.

Sont ainsi identifiés :

Agenda rural : Pour conforter la redynamisation des campagnes et soutenir les initiatives locales, le Gouvernement a mis en place un plan d'action en faveur des territoires ruraux. Numérique, santé, culture, éducation, commerces et services, emploi et activité économique, écologie, déplacement..., le plan d'action en faveur des territoires ruraux, appelé « Agenda rural », couvre de nombreux domaines et se décline en 181 mesures. Il touche au quotidien des habitants, tant dans leurs activités personnelles que professionnelles, et contribue à la cohésion sociale et territoriale des zones rurales. Ces mesures sont structurées autour de 4 priorités :

- Faire des territoires ruraux les fers de lance de la transition écologique.
- Renforcer l'attractivité des territoires ruraux.
- Améliorer la vie quotidienne des habitants.
- Appuyer les élus ruraux dans leur action.

Il consolide les objectifs et actions d'ores et déjà mis en œuvre dans le cadre du Pacte de développement territorial pour la Nièvre, avec par exemple le renforcement du réseau de téléphonie mobile, le déploiement de la fibre, des France Services, des « Petites villes de demain » ou encore des cordées de la réussite.

Conseillers numériques : Ce programme vise à proposer une solution d'accompagnement au numérique à tous les Français, en cohérence avec leurs besoins et en proximité de chez eux. La mission des conseillers numériques, qui sont des professionnels pour initier les publics à l'usage du numérique, est complémentaire avec l'accompagnement aux démarches administratives apportées par les animateurs des France Services. Il doit aussi veiller à favoriser un usage citoyen et critique du numérique (vérification des sources d'information, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux). Sur 32 conseillers numériques affectés dans le département, 15 conseillers numériques répondent aux besoins des habitants du territoire.

Contrat de station : Un contrat de station est une démarche pluriannuelle de développement touristique, engagée sur un territoire sur la base d'une offre touristique existante, ainsi qu'un dispositif par lequel un territoire identifie l'ensemble des projets touristiques susceptibles d'éclorre sur une période donnée. A l'échelle du PETR Pays Nivernais Morvan, 2 contrats de station touristique pour les Settons et de station thermale pour Saint-Honoré-les-Bains ont été signés en avril 2019.

Contrat local de santé (CLS) : le dispositif participe à la construction des dynamiques territoriales de santé. Il permet la rencontre du projet porté par l'ARS et des aspirations des collectivités territoriales pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations. Il a pour objectif de renforcer la cohérence des actions de santé en mutualisant les moyens, de valoriser les actions de prévention et de promotion de la santé engagées sur le territoire et de répondre aux besoins de proximité. Il permet également l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de santé innovantes et adaptées au plus près des populations. Le 2^e contrat du PETR Pays Nivernais Morvan a été signé en juillet 2019 pour 5 ans.

Il comporte 6 axes prioritaires :

- Accompagnement des Maisons de Santé Pluridisciplinaires
- Suivi et coordination des actions et projets innovants en santé :
- Formation et information des professionnels et structure de santé
- Accompagnement des structures de santé autre que les Maisons de Santé Pluridisciplinaires
- Création de liens entre les acteurs publics (ARS, CPAM, CD, Région) et les territoires.
- Attractivité du territoire

Par ailleurs, l'unité territoriale « santé environnement » de l'Agence régionale de santé propose de mettre en avant deux problématiques prégnantes sur ce territoire; le radon et la ressource quantitative de l'alimentation en eau potable.

Sur le radon : Le radon est un gaz radioactif, incolore et inodore, issu de la désintégration des formations géologiques naturellement les plus riches en uranium dont fait partie le massif du Morvan. Le radon est classé comme cancérigène certain pour le poumon depuis 1987 et s'accumule dans les milieux clos des bâtiments construits sur les formations géologiques concernées. Chaque habitant est donc susceptible d'y être exposé car la concentration en radon dans l'air des caractéristiques du bâtiment et de sa ventilation. Elle varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

La surveillance réglementaire obligatoire du radon dans les ERP a mis en évidence une exposition morvandelle supérieure à la moyenne nationale. Néanmoins, il n'existe aucun dispositif de surveillance chez les particuliers bien que l'exposition potentielle à domicile représente la source principale d'exposition. Il conviendrait donc de faire prendre conscience à la population de ce risque afin d'évaluer d'une part l'exposition individuelle (dosage à domicile) et d'autre part de réduire son exposition et de l'accompagner dans la mise en œuvre de solutions comme l'amélioration du renouvellement de l'aire intérieur ou le renforcement de l'étanchéification entre le sol et le bâtiment.

Sur l'eau : le Morvan est un territoire où la ressource en eau est fragile, superficielle et peu abondante, notamment en période estivale. Chaque été, certaines structures d'adduction ont des difficultés à maintenir la fourniture quantitative en eau potable. La réalisation d'une étude globale visant à identifier les soutiens possibles envers les structures en tension (interconnexions) ainsi que des solutions curatives (renforcement des filières de production disposant de ressources suffisantes ex Pannecièrre, solutions mutualisées de transport d'eau, ...) et de leur financement, pourrait être intéressante.

France Services : le réseau des structures labellisées France Services se compose de guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations. L'objectif est de proposer une offre élargie de services au plus près des territoires, en particulier en zones rurales et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec un accompagnement dans les démarches et l'usage de l'outil numérique. Concrètement, les espaces France services permettent d'effectuer ses formalités du quotidien, à moins de 30 minutes de chez soi. Chaque structure bénéficie d'une subvention de 30 000 € par an, prise en charge pour moitié par l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et pour l'autre moitié par un fonds inter-partenaires. Les dépenses liées à la formation des agents, l'animation du réseau et le déploiement d'outils informatiques sont prises en charge par l'ANCT et la Banque des Territoires. À l'échelle du PETR, 11 structures France Services ont d'ores et déjà été labellisées, et d'autres sont en cours de labellisation.

1 jeune 1 solution : le plan "1 jeune 1 solution", lancé en juillet 2020, vise à offrir une solution à chaque jeune. Il mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté... afin de répondre à toutes les situations. L'objectif est de ne laisser aucun jeune sur le bord de la route. A la date du 30 octobre 2021, le plan #1jeune1solution dans la Nièvre, ce sont :

- 1 982 contrats bénéficiaires de l'aide exceptionnelle ;
- 438 parcours emploi compétences dont 194 jeunes et 244 hors jeunes ;
- 433 places créées en insertion par l'activité économique jeunes
- 168 contrats initiative emploi jeunes
- 28 emplois francs

Pacte de développement territorial pour la Nièvre : outil de dialogue singulier entre les élus et l'Etat, le Pacte vise à répondre aux attentes d'un territoire aux caractéristiques spécifiques. Il a vocation à impulser, à partir d'une réflexion transversale, une nouvelle dynamique de projet autour du soutien et de la valorisation des atouts et richesses du département. Il a pour ambition d'accélérer la réalisation de ces actions par un soutien approprié en matière d'ingénierie et un appui financier. Les nouvelles fiches action du Pacte figurent dans le plan d'action du CRTE.

Ont été identifiés 8 fiches actions :

- 1) Inscrire l'agriculture nivernaise dans le développement des énergies renouvelables (méthanisation, photovoltaïque, bois plaquette) et l'atténuation du changement climatique
- 2) Soutien au développement des circuits courts en lien avec les projets alimentaires territoriaux pour une alimentation locale et durable
- 3) Valorisation du sapin de Noël naturel
- 4) Gestion durable de l'eau et agriculture : une ressource à préserver et partager sur les territoires nivernais entre les différents usagers
- 5) L'hébergement et l'office de tourisme, leviers de croissance prioritaires de la filière touristique de la Nièvre

6) Aménagement et développement des Grands Lacs

7) Renforcer l'offre de services et développer les hébergements touristiques sur le bassin touristique du Canal du Nivernais

8) Développement touristique du Haut Folin : sommet du Morvan et de la Bourgogne

Plan Avenir Montagnes : Accompagner les territoires de montagnes dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux des transitions écologiques et de la diversification touristique, tel est l'objectif du plan Avenir Montagnes lancé le 27 mai 2021, par le Premier ministre Jean Castex. Il s'agit de donner aux territoires de montagne qui le souhaitent les moyens de s'adapter vers plus de résilience, de se réinventer vers un tourisme quatre saisons, sans pour autant tourner le dos à l'activité neige. Ce plan s'articule autour de trois axes :

1. Favoriser la diversification de l'offre et la conquête de nouvelles clientèles ;
2. Accélérer la transition écologique et énergétique des activités touristiques de montagne;
3. Dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de "lits froids". agenda

Plan Habitat inclusif : créé en 2018 par la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, le plan l'habitat inclusif permet aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées en perte d'autonomie et en ayant le besoin, de conserver l'environnement d'un « chez soi » tout en bénéficiant, sur place, d'un accompagnement pérenne et de qualité.

Petites villes de demain (PVD) : Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026. Il vient soutenir le dynamisme de transition par un soutien en ingénierie (financement jusqu'à 75% d'un poste de chef de projet au sein de l'EPCI), l'accès à un réseau et des financements de mesures thématiques ciblées. Au niveau du Pays Nivernais Morvan, il existe 11 villes lauréates de ce dispositif : Château-Chinon, Lormes, Luzy, Moulins-Engilbert, Cercy-la-Tour, Châtillon-en-Bazois, Saint-Benin-d'Azy, Saint-Saulge, Varzy, Clamecy et Corbigny.

Territoire à énergie positive (TEPos) : Un territoire à énergie positive vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales ("100% renouvelables et plus"). La communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne s'est engagée dans la démarche TEPos.

Territoire d'industrie : Territoire d'industrie « Nevers Val de Loire » s'inscrit dans un contrat signé entre l'Etat, ses opérateurs, la Région et 1 des 5 intercommunalités du PETR (l'intercommunalité de Bazois Loire Morvan). Ce contrat inclut un volet stratégique, répertoriant les enjeux, ambitions et priorités du territoire en matière de développement industriel et un plan d'action organisé autour d'un portefeuille de projets et de fiches actions retenus. Il vise à apporter des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie : développement des compétences dans le bassin d'emploi, mobilité des salariés, disponibilité du foncier pour s'implanter ou s'agrandir. Il mobilise de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

8 fiches-actions ont été identifiées :

Fiche 1 : Reconvertir le patrimoine immobilier industriel et les friches, développer une offre immobilière et foncière adaptée

Fiche 2 : Valoriser le bâti industriel et les produits de l'industrie pour accroître l'autonomie énergétique

Fiche 3 : Créer et développer une offre de service territoriale pour attirer de nouveaux collaborateurs et faciliter les recrutements

Fiche 4 : Promouvoir l'industrie et ses métiers, anticiper et soutenir les besoins en compétences des entreprises

Fiche 5 : Création d'une activité nouvelle par la valorisation de chêne en des panneaux structurels en bois lamellés croisés (CLT)

Fiche 6 : Fabrication additive métallique

Fiche 7 : Créer, animer la Communauté industrie du futur 4.0 et accompagner les entreprises vers l'industrie du futur

Fiche 8 : Chef de projet Territoires d'Industrie (recrutement d'un chef de projet chargé de la mise en œuvre des actions)

Tiers-lieux : Aujourd'hui, les tiers-lieux sont devenus des plateformes de services qui contribuent à la vitalité de tous les territoires : ruraux, périurbains, urbains, quartiers de la politique de la ville etc. À l'heure des grandes transitions démographique, numérique, écologique et productive, le Gouvernement décide de soutenir ces initiatives publiques et privées en adoptant une nouvelle méthode d'intervention : sans prescrire, sans chercher à normaliser mais en accompagnant, en accélérant et en « outillant » l'ensemble des acteurs. L'État a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) permanent doté de 45 millions d'euros, pour identifier d'ici 2022, 300 fabriques, existantes ou en projet, dont 150 seront implantées en quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) et 150 dans les territoires ruraux.

2 programmes sont dédiés aux tiers-lieux :

- Les Manufactures de proximité : les manufactures de proximité sont des tiers-lieux productifs, qui animent et apportent des services à une communauté professionnelle d'artisans. Le principe et les valeurs sont ceux d'un tiers-lieu à savoir : d'encourager la mutualisation, de machines, de services ; d'animer une communauté d'acteurs pour leur apporter des services et favoriser le pair à pair ; développer de la formation et favoriser la montée en compétences ; développer des projets communs, coopératifs en favorisant les collaborations. Les manufactures de proximité ont pour objectif de soutenir l'activité économique locale en permettant aux artisans, entrepreneurs et TPE de se réunir au sein de petites unités de production locale et d'y bénéficier de services et de formations. Dans le territoire du PETR Pays Nivernais Morvan a été retenu Make, Ici Morvan à Lormes.

- Les Fabriques de territoire : ce programme vise à favoriser le plus possible le maillage des territoires en tiers-lieux ; donner les moyens aux tiers-lieux de diversifier leurs revenus en développant des services d'intérêt général déclinés en fonction des besoins des territoires ; faciliter la professionnalisation et l'organisation des réseaux de tiers-lieux ; impliquer des partenaires publics et privés autour de ce programme en proposant un cadre d'intervention et des outils mutualisés. Le financement proposé par l'État tient compte de l'offre de services et du lieu d'implantation. Dans le territoire, la commune de Lormes, la commune de Luzy et l'association ACALI à Saint-Vérain ont été retenues au titre de l'appel à projets Fabriques de territoire.

Transitions collectives : La Fabrique Emploi et Territoires est lauréate de l'appel à projets Transitions collectives, mesure du volet cohésion sociale du Plan de relance. Ce dispositif accompagne les entreprises et les salariés qui font face à des mutations économiques durables dans leur secteur. Pour les salariés dont l'emploi est fragilisé, Transitions Collectives leur permet d'accéder à une formation certifiante ou à une validation des acquis vers le métier porteur de leur choix avant d'être recrutés dans une entreprise du territoire, sans passer par une période de chômage.

3. Les programmes signés avec la Région : à signer au printemps 2022

4. Les programmes signés avec le Département : à signer au printemps 2022

5. Autres programmes et dispositifs existants

Le projet alimentaire territorial (PAT) : le dispositif vise à renforcer le développement d'une agriculture et d'une alimentation locales et durables. Ils jouent un rôle important pour accélérer la transition agricole et alimentaire en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs. Le PAT est animé par le Conseil départemental de la Nièvre dont un axe consiste à développer la filière maraîchère dans le département en facilitant l'installation des producteurs pour répondre aux attentes des consommateurs en légumes issus de circuits courts et pour approvisionner la restauration collective. L'acquisition de terrain, la mise en place de forage, l'équipement en matériel de production sont ainsi prévus dans le cadre d'espaces test ou chantiers d'insertion pour la production légumière voire la transformation, sur différents sites de la Nièvre. La candidature du PETR a été retenue.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). En majeure partie à l'échelle du PETR Val de Loire Nivernais, le périmètre du SCoT couvre un territoire de 108 communes, pour 130 000 habitants. Il regroupe 6 intercommunalités : Les Bertranges, Nevers Agglomération, Loire et Allier, Nivernais Bourbonnais, et Amognes Cœur du Nivernais, membre du PETR Nivernais Morvan. Structuré par un cadre urbain bien pourvu en services et commerces, le SCoT du Grand Nevers met en cohérence les différentes politiques sectorielles d'aménagement du territoire (organisation de l'espace, habitat, déplacements, équipements commerciaux, environnement). La large palette d'équipements et de services est surtout concentrée sur les vallées de la Loire et de l'Allier et dans quelques villes-relais. Il assure également la cohérence des documents intercommunaux tels que les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) ou les plans locaux d'urbanisme (PLU).

Sobriété foncière : l'habitat et l'économie sont les principaux responsables de la consommation de foncier agricole et naturel. L'intégration d'un plan local d'urbanisme intercommunal ou même un document d'urbanisme local dans le CRTE permettra de prendre en compte cette préoccupation majeure pour réduire sensiblement la consommation de foncier. Ce travail permettra d'engager une concertation approfondie avec les collectivités et les acteurs locaux sur la sobriété foncière et l'aménagement durable du territoire tels que la construction durable de logements, la rénovation des logements et les commerces en cœur de ville, le recyclage des friches et des zones d'activités économiques en périphérie. Cette démarche contribuera également aux réflexions sur la mise en œuvre opérationnelle de l'objectif national « Zéro artificialisation nette ».

Très haut débit (THD) : le très haut débit est un enjeu essentiel pour le développement et l'attractivité des territoires. Le Plan national France Très Haut Débit est décliné dans le département afin d'accompagner le développement d'usages numériques multiples et simultanés dans les entreprises, les services publics, mais aussi au sein des foyers et améliorer ainsi le confort de tous. Le déploiement des réseaux de fibre optique à l'habitat constitue un chantier majeur pour le territoire. Le syndicat mixte Nièvre numérique et les opérateurs téléphoniques Orange et SFR assurent le déploiement du très haut débit.

6. Des dispositifs en cours de réflexion

**ANNEXE 4 – PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA MISSION
NUMERIQUE**



FEUILLE DE ROUTE DE LA MISSION NUMERIQUE DU PAYS NIVERNAIS MORVAN 2021 – 2023 – Y COMPRIS LES ACTIONS D'INCLUSION NUMERIQUE

[Mise à jour le 29 novembre 2021]

UNE FEUILLE DE ROUTE CO-ECRITE POUR ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS
NUMERIQUES DU PAYS NIVERNAIS MORVAN

LE TERRITOIRE D'INFLUENCE DE LA MISSION NUMERIQUE

La zone d'intervention de la Mission numérique est celle du Pays Nivernais Morvan. La partie la plus à l'est du département de la Nièvre constituée d'un regroupement de 196 communes et de 61000 habitants. Soit 14 habitants au km². La plus grande ville est Clamecy avec 3800 habitants. La population du Pays est plutôt vieillissante et 37% de la population du département de la Nièvre a plus de 60 ans (chiffres INSEE 2017). Elle est constituée des communautés de communes :

- Tannay – Brinon – Corbigny
- Morvan Sommets et Grands Lacs
- Bazois Loire Morvan
- Amognes Cœur du Nivernais
- Haut-Nivernais Val d'Yonne

METHODOLOGIE DE CONSTRUCTION

Les décisions du bureau

Le bureau de la Mission numérique qui se réunit sur un rythme mensuel a décidé dans sa séance du 29 juin 2020 de se doter d'une feuille de route pluriannuelle qui serait fondée sur la rencontre directe avec les territoires. Cette méthode aura l'avantage de remettre la Mission numérique et ses actions dans la lumière – pour les nouveaux élus – et de compiler à la fois les besoins et les projets des habitants du territoires.

Les réunions publiques

Ainsi 14 réunions publiques ont été prévues dans les 14 bourgs-centres principaux du Pays Nivernais Morvan. Organisées avec des partenaires différents à chaque fois, elles ont été l'occasion de remonter plus de 200 projets ou besoins clairement identifiés par les habitants, les collectivités, les associations et les entreprises présentes.

Le tri et la compilation

« Si l'on devait définir le Pays Nivernais Morvan avec des termes géographiques, nous dirions que le Pays réunit 5 Communautés de Communes de la partie Est de la Nièvre (2/3 du territoire pour 1/3 de la population) et qu'il est situé au cœur de la Bourgogne.

Mais nous préférons définir le Pays comme une démarche de développement local, au service des projets, fédérateur de dynamiques territoriales innovantes et initiateur d'une ruralité ambitieuse et active. [...]

Nous souhaitons proposer des services aux familles à la hauteur de la ruralité moderne (petite enfance, culture...), accompagner le vieillissement avec des services efficaces et des personnes qualifiées, traiter les besoins du 21ème siècle (mobilité, numérique, nouvelles énergies.) innover, imaginer une disponibilité permanente aux projets collectifs et agir sans relâche pour le développement économique et l'emploi.

Pour nous, élus du Pays Nivernais Morvan, notre ruralité a un très bel avenir ! »

Christian PAUL

Chaque projet ou besoin a été affecté à une catégorie principale pour mieux identifier les orientations globales. A la fin de la compilation, la Mission numérique présentera à chaque communauté de communes une feuille de route de son territoire ainsi que les grandes orientations choisies par les autres zones du Pays Nivernais Morvan. Ce qui devrait là-aussi déclencher des envies supplémentaires par mimétisme.

Pour la réalisation des orientations de la Feuille de route, un volant d'heures d'ingénierie, d'ateliers et de formations sera accordé équitablement pour chaque territoire.

LES PILIERS DE LA FEUILLE DE ROUTE



LES CHANTIERS

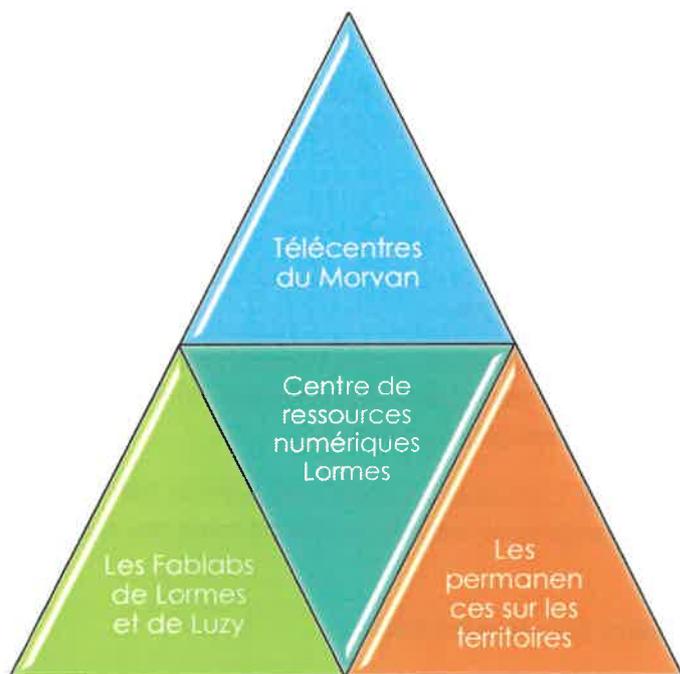
CHANTIER N° 1 : FAIRE VIVRE LES SERVICES ET LES LIEUX STRUCTURANTS

Pour qu'un projet - comme celui de la Mission numérique - constitué d'une partie de montée en compétences numériques de la population, d'une partie d'accompagnement des projets et d'une partie d'inclusion numérique au sens large fonctionne, il faut avoir pignon sur rue et être présents au plus près des habitants. Des espaces équipés, ayant différentes fonctions de base mais modulables, géographiquement distribués sur tout le Pays Nivernais Morvan sont nécessaires et existants.

Orientation 1-1 : faire vivre les lieux et services structurants

LE CENTRE DE RESSOURCES PRINCIPAL

L'équipe de la Mission numérique anime le centre de ressources numériques à Lormes. L'ouverture et l'accueil du public se fait 3 jours par semaine ou sur rendez-vous toute la semaine. Chacun peut s'y rendre pour se renseigner, se former en groupe ou en individuel, travailler quelques heures dans un environnement adéquat, utiliser un ordinateur de prêt ou d'autres équipements numériques ou consommer de la bande passante à très haut débit.



Le télécentre du Sud Morvan à Moulins-Engilbert est géré par la communauté de communes Bazois Loire Morvan. La Mission numérique se positionne en appui d'animation et de réflexion pour ce centre de télétravail.

LES TELECENTRES

La Mission numérique du Pays Nivernais Morvan gère et anime le télécentre du Morvan. Elle a pour mission de faire vivre ce centre de télétravail de 12 bureaux et d'y accueillir les personnes qui souhaitent y travailler pour une durée qui va de la ½ journée à l'année. Le tout dans des conditions administratives les plus souples possibles. L'équipe présente sur place assure toute la maintenance technique numérique des bâtiments et reste en appui aux télétravailleurs.

Le télécentre du Sud Morvan à Moulins-Engilbert est géré par la

LES FABLABS

Nous animons le FabLab du Morvan installé dans les locaux de la Mission numérique. Cet atelier de fabrication numérique pédagogique est équipé d'imprimantes 3D, scanner, découpeuse vinyle ou à fil chaud, fraiseuse numérique, presse à chaud, robots et kits électroniques. Nous accueillons les usagers aux heures d'ouverture libre ou sur rendez-vous.

Le Fablab de Luzy est animé par la Mission numérique pour le compte du conseil départemental de la Nièvre. Il est équipé d'une table de découpe et gravure laser, d'une brodeuse numérique, d'imprimantes 3D, découpeuses à fil chaud, découpeuse vinyle.

Ce fablab nous permet également d'avoir un espace pour y recevoir des rendez-vous, des réunions et des ateliers de formation sur place à Luzy.

LE STUDIO DE MAO

Un groupe de passionnés de musique et de traditions orales s'est constitué pour créer un studio de musique assistée par ordinateur. Ce groupe de travail se réunit toutes les semaines et sur demande pour aider les usagers à constituer un studio d'enregistrement numérique, pour composer de la musique, pour s'enregistrer de façon professionnelle et pour des opérations de captation des sons et de la mémoire.

LE MAILLAGE DES PERMANENCES

A l'origine imaginées par la Mission numérique et le conseil départemental, les permanences numériques sont actuellement tenues par les salariés de la Mission ou les conseillers numériques France Services. Pour réaliser cette action notre équipe se déploie 9 demi-journées par semaine sur tout le territoire des communautés de communes Morvan Sommets et Grands Lacs, Tannay-Brinon-Corbigny et Bazois Loire Morvan. Ce maillage de permanences nous permet d'être présents au plus près de la population pour mettre en place les différents projets de notre feuille de route.

A la date du 15 novembre, les permanences numériques d'inclusion et/ou d'urgence sont en partie confiées aux conseillers numériques France Services. Les accompagnements et ateliers d'inclusion et d'autonomisation de base aussi.

CHANTIER N° 2 : FORMATION ET INCLUSION

Pour qu'un territoire devienne innovant, il faut lui donner les moyens de comprendre le monde numérique dans lequel il vit. Le cœur de métier de la Mission numérique du Pays Nivernais Morvan est la formation des habitants aux technologies numériques.

Les actions pouvant être réalisées par les Conseillers numériques France Services sont identifiées pour chaque territoire dans un paragraphe intitulé « Feuille de route des Conseillers numériques France Services ».

Orientation n° 2-1 : des ateliers et formations pour tous les publics

Orientation n° 2-2 : des formations pour les professionnels

Orientation n° 2-3 : des formations pour les collectivités

Orientation n° 2-4 : des formations pour les associations

CHANTIER N° 3 : MIEUX COMMUNIQUER AVEC LES OUTILS NUMERIQUES

Orientation n° 3-1 : communiquer avec les citoyens

Orientation n° 3-2 : organiser l'information existante et mieux communiquer

CHANTIER N° 4 : AIDE ET CONSEIL A L'EQUIPEMENT

Orientation n° 4-1 : aide et conseil a l'achat pour tous

Orientation n° 4-2 : constituer des groupements d'achat

Orientation n° 4-3 : aide aux choix des équipements numériques des espaces publics

Orientation n° 4-4 : accompagner le développement technique des points wifi publics.

Orientation n° 4-5 : projet écoles connectées

CHANTIER N° 5 : ACCOMPAGNEMENT A LA NOTORIETE SUR LE WEB

Orientation n° 5-1 : favoriser une politique de présence systématique sur internet pour les entreprises et collectivités

CHANTIER N° 6 : PROJETS IDENTIFIES ET USAGES INNOVANTS

Orientation n° 6-1 : musique assistée par ordinateur

Orientation n° 6-2 : des projets dans des lieux structures comme leviers d'apprentissages ou usages numériques innovants

CHANTIER N° 7 : RECYCLAGE ET SOBRIETE NUMERIQUE

Orientation n° 7-1 : organiser une filière de recyclage informatique sur le Pays Nivernais Morvan

Orientation n° 7-2 : expliquer le cout environnemental de nos pratiques numériques

Orientation n° 7-3 : donner des pistes d'utilisation raisonnées des outils numériques

CHANTIER N° 8 : ACCOMPAGNER LES USAGES ET LA MISE EN PLACE DE LIEUX DE TELETRAVAIL

Orientation n° 8-1 : consolider les acquis et développer le télétravail et les usages à distance.

Orientation n° 8-2 : améliorer les conditions d'accueil des entreprises qui travaillent à distance

CHANTIER N° 9 : DRONIQUE ET VIDEO

Orientation n° 9-1 : valoriser le patrimoine et les atouts touristiques des territoires par des prises de vue en drone.

CHANTIER N° 10 : L'ECOSYSTEME NUMERIQUE

Orientation n° 10-1 : travailler avec les partenaires de l'écosystème numérique

TANNAY – BRINON – CORBIGNY

FEUILLE DE ROUTE DE LA MISSION

- Aide à la mise en place d'un lieu d'accueil des ateliers numériques à Brinon
- Mise en place d'un bureau d'aide numérique à Tannay

Orientation n° 2-1 : des ateliers et formations pour tous les publics

- Formation bureautique à la découverte des logiciels libres

Orientation n° 2-2 : des formations pour les professionnels

- Réalisation d'un atelier Chorus Pro

Orientation n° 2-3 : des formations pour les collectivités

- Formation des agents des agents de la comcom à l'utilisation des logiciels de graphisme simples

Orientation n° 3-1 : communiquer avec les citoyens

- Mise en place d'un système de communication rapide avec les habitants de Brinon-sur-Beuvron, Beaulieu, Guipy, Anthien (création d'un fichier de contact des citoyens)
- Aide à la création d'une page Facebook (comité des fêtes de Grenois)

Orientation n° 3-2 : organiser l'information existante et mieux communiquer

- Aide à la création d'une vidéo promotionnelle pour le centre social de Brinon-sur-Beuvron
- Aide au choix d'un outil de promotion touristique globale pour Guipy
- Accompagnement à la mise en valeur des projets communaux de Guipy
- Mise en place d'un site web centralisé permettant le recensement du patrimoine local.
- Aide à la mise en valeur de l'église de Saint-Révérien

Orientation n° 4-1 : aide et conseil à l'achat pour tous

- Aide à l'équipement d'un PC pour la mairie de Grenois

Orientation n° 4-3 : aide aux choix des équipements numériques des espaces publics

- Conseil en équipement des lieux de rencontre comme la salle des fêtes de Guipy

Orientation n° 4-4 : accompagner le développement technique des points wifi publics.

- Aide à la mise en place d'un point wifi public à Brinon, Corbigny (centre-ville et Centre social), Cervon et Tannay
- Aide à la mise en place d'un point wifi public à St-Révérien

Orientation n° 5-1 : favoriser une politique de présence systématique sur internet pour les entreprises et collectivités

- Accompagnement à la création d'un site web communal (Guipy, Neuilly)
- Aide à la création d'un site web d'entreprise (Brade)
- Accompagnement à la mise en place d'un site web pour le comité des fêtes de Beaulieu
- Aide à la création du site web communal d'Anthien
- Aide à la refonte du site web des commerçants de Corbigny et de l'office de tourisme
- Aide les commerçants à vendre en ligne
- Aide à la création d'un webmaster partagé entre les centres sociaux du département

Orientation n° 6-1 : musique assistée par ordinateur

- Proposer des actions de l'atelier MAO au centre social de Corbigny, au collège Noël Berrier en partenariat avec l'école de musique

Orientation n° 6-2 : des projets dans des lieux structures comme leviers d'apprentissages ou usages numériques innovants

- Aide à la création d'un pôle de compétence des métiers créatifs et de l'image à Corbigny
- Etude de la mise en valeur du site de Compièrre grâce aux technologies de réalité virtuelle et 3D
- Accompagner le développement de l'application de covoiturage et de communication entre les habitants du Beuvron
- Accompagnement à la mise en place d'une microfolie à Brinon
- Accompagnement à la création d'un laboratoire créatif, ludique numérique au Centre social de Corbigny.
- Aide à la réflexion autour d'une borne de pré-accueil au centre social de Corbigny

Orientation n° 7-3 : donner des pistes d'utilisation raisonnées des outils numériques

- Mise en place d'une filière de recyclage sur la communauté de communes, en constituant un atelier de recyclage en partenariat avec la ressourcerie de Corbigny.

Orientation n° 8-1 : consolider les acquis et développer le télétravail et les usages à distance.

- Aide à la création d'un espace de télétravail à St-Révérien
- Mise en place d'espaces de télétravail dans les communes volontaires

Orientation n° 8-2 : améliorer les conditions d'accueil des entreprises qui travaillent à distance

Orientation n° 9-1 : valoriser le patrimoine et les atouts touristiques des territoires par des prises de vue en drone.

- Prise de vues drone pour la mise en valeur de tout le territoire de Tannay – Brinon - Corbigny

Orientation n° 10-1 : travailler avec les partenaires de l'écosystème numérique

Orientation n° 2-1 : des ateliers et formations pour tous les publics

- Mise en place et réalisation d'ateliers sur des thématiques de base : Réseau sociaux, sécurité et bonnes pratiques, etc. au centre social de Brinon et Beaulieu notamment.
- Aide globale pour l'autonomisation face aux dématérialisations administratives
- Aide à l'utilisation de la visioconférence (Grenois)
- Formation à l'utilisation des tablettes pour les habitants de Grenois.

MORVAN, SOMMETS ET GRANDS LACS

FEUILLE DE ROUTE DE LA MISSION

Orientation 1-1 : faire vivre les lieux et services structurants

- Animer et gérer le centre de ressources numériques de Lormes
- Animer le Fablab de Lormes
- Animer l'atelier de Musique assistée par ordinateur
- Animer et gérer le centre de télétravail de Lormes

Orientation n° 2-1 : des ateliers et formations pour tous les publics

- Démonstration de l'utilisation d'une imprimante 3D à Montsauche
- Remettre en place des ateliers à distance comme lors des confinements
- Soutenir le club informatique de Dun les Places

Orientation n° 2-2 : des formations pour les professionnels

- Mise en place d'atelier Chorus pro à Planchez, Château-Chinon

Orientation n° 2-3 : des formations pour les collectivités

- Aide à la conception d'un logo pour la mairie de Saint-Agnan

Orientation n° 2-4 : des formations pour les associations

- Accompagner les bibliothèques du canton aux usages du nouveau logiciel de gestion

Orientation n° 3-1 : communiquer avec les citoyens

- Mise en place d'un système de communication rapide avec les habitants St Brisson, Montsauche (création d'un fichier de contact des citoyens)

Orientation n° 3-2 : organiser l'information existante et mieux communiquer

- Choix et formation d'un outil de mise en page du bulletin municipal de Planchez et Saint-Brisson
- Aide à la création d'une plate-forme mettant en relation les acheteurs et les produits locaux
- Comment le numérique peut-il développer le volontariat au centre de secours d'Ouroux en Morvan
- Aide à la réalisation d'un film promotionnel pour la commune de Château-Chinon
- Aide à la mise en place d'un parcours flashcodes dans Château-Chinon
- Imaginer un parcours touristique autour de Pannecièrre sur smartphone
- Aide à la mise en place de panneau d'affichage électronique à Château-Chinon
- Aide à la mise en place d'un outil permettant d'avoir accès à la disponibilité des hébergements de Chaumard 24h/24
- Equiper les commerçants d'un QR code à Château-Chinon

- Aide à la mise en place d'un planning partagé entre les structures créant des événements à Château-Chinon

Orientation n° 4-1 : aide et conseil a l'achat pour tous

- Aide au choix d'un outil de gestion du cimetière (Planchez)
- Aide au choix d'un outil de gestion de l'eau et de l'assainissement (Planchez)
- Aide à l'équipement numérique du café associatif en projet à Saint Brisson
- Aide à l'accès à la fibre pour la maison médicale de Lormes
- Communiquer sur l'aide à l'achat de matériel informatique sur Lormes

Orientation n° 4-3 : aide aux choix des équipements numériques des espaces publics

- Mise en place d'ordinateurs à la disposition du public à Montsauche
- Aide à l'équipement numérique et multimédia des salles de réunion de la mairie de Montsauche
- Assistance à maîtrise d'ouvrage à la réfection du réseau interne de la maison de la solidarité à Château-Chinon
- Création d'un espace de visioconférence à Montsauche
- Aide à l'équipement d'ordinateurs publics pour le centre Condorcet
- Aide à l'équipement numérique de la maison des internes en médecine à Château-Chinon
- Aide à l'équipement de deux panneaux numériques (intérieur et extérieur) à la mairie de Château-Chinon
- Trouver des solutions pour que la maison médicale soit mieux connectée à Château-Chinon
- Mise en place d'un outil de gestion des prêts de jeux à la ludothèque
- Améliorer l'accès au réseau de la bibliothèque de Lormes

Orientation n° 4-4 : accompagner le développement technique des points wifi publics.

- Aide à la mise en place d'un point wifi à Chaumard, Château-Chinon, ludosphère de Lormes
- Développement des points wifi publics indoor à Château-Chinon

Orientation n° 4-5 : projet écoles connectées

- Bâtir un projet d'investissement en matériel informatique de l'école de Montsauche

Orientation n° 5-1 : favoriser une politique de présence systématique sur internet pour les entreprises et collectivités

- Aide au cahier des charges et au choix d'un prestataire pour la commune de Saint-Agnan et pour le site de l'association de Saint-Brisson
- Aide à la création d'un site web pour le centre social de Château-Chinon
- Mise en place d'une webcam touristique à Château-Chinon
- Aide à la création d'un site web pour Chaumard

Orientation n° 6-1 : musique assistée par ordinateur

- Rendre mobile le studio de musique assistée par ordinateur pour des présentations sur tout le territoire

Orientation n° 6-2 : des projets dans des lieux structures comme leviers d'apprentissages ou usages numériques innovants

- Réflexion autour de la mise en place d'un réseau de travail partagé entre la Maison de la solidarité, la mairie de Château-Chinon, le centre Condorcet et le centre social
- Aide à l'équipement d'un studio radio à Lormes et à Corbigny
- Mettre en place un Louvre rural à la cité muséale (microfolie)
- Développer la télé expertise médicale à distance
- Aide à la mise en place d'un centre de robotique ludique à Lormes en partenariat avec la ludothèque
- Réflexion autour de la création d'un numéro de téléphone mobile public
- Accompagnement du projet de podcast en partenariat avec la bibliothèque, l'eypad, le collègue et le studio de musique assistée par ordinateur.
- Accompagnement à la réalisation de CV vidéos par le CFPPA du Morvan

Orientation n° 7-1 : organiser une filière de recyclage informatique sur le Pays Nivernais Morvan

- Mise en place d'un système de prêt d'ordinateurs à Montsauche

Orientation n° 8-1 : consolider les acquis et développer le télétravail et les usages à distance.

- Accompagnement de la commune de Château-Chinon sur le sujet du télétravail

Orientation n° 8-2 : améliorer les conditions d'accueil des entreprises qui travaillent à distance

- Création d'un espace de télétravail à Montsauche, Câteau-Chinon

FEUILLE DE ROUTE DES CONSEILLERS NUMERIQUES FRANCE SERVICES

Orientation n° 2-1 : des ateliers et formations pour tous les publics

- Mise en place d'une permanence numérique hebdomadaire à Saint-Brisson
- Mise en place d'ateliers numériques pour les seniors à Planchez
- Former les aides à domicile à l'usage des tablettes pour qu'elles puissent aider les seniors dont elles s'occupent
- Mettre en place des ateliers et des accompagnements génériques pour la population de Montsauche
- Sensibiliser la population à la sécurité et à l'importance de la gestion des mots de passe à Montsauche
- Ateliers pour les seniors de Chaumard
- Sensibilisation à la sécurité et aux arnaques sur internet sur toute la communauté de communes
- Ateliers sur le tri des photos, envoi de fichiers lourds,
- Formation des seniors de Château-Chinon pour lutter contre l'isolement
- Accompagnement de des habitants à l'utilisation des smartphones et tablettes (Lormes)
- Accompagnement des habitants au remplacement des lignes de téléphone RTC par des lignes de téléphone numérique d'ici 2022
- Remettre en place des ateliers à distance comme lors des confinements

- Soutenir le club informatique de Dun les Places

AMOGNES CŒUR DU NIVERNAIS

FEUILLE DE ROUTE MISSION

Orientation n° 2-2 : des formations pour les professionnels

- Atelier Chorus Pro (mairie Jailly)

Orientation n° 2-3 : des formations pour les collectivités

- Tester et faire remonter les problèmes de connexion mobile à Sainte-Marie. Former à l'utilisation de Tadurezo

Orientation n° 3-2 : organiser l'information existante et mieux communiquer

- Accompagnement à l'organisation de l'information sur les producteurs locaux
- Valorisation des chemins de randonnées grâce aux traces GPX
- Aider à mieux faire connaître les actions du centre social de Saint-Benin
- Mise en place d'un outil de communication directe avec les habitants (avec création d'un fichier citoyens à St Benin)
- Améliorer la communication des commerces et des associations du secteur de Saint-Benin

Orientation n° 4-1 : aide et conseil à l'achat pour tous

- Aide à l'achat de matériel informatique à Saint-Saulge (notamment pour le centre social)

Orientation n° 4-3 : aide aux choix des équipements numériques des espaces publics

- Aide à la mise en place d'un e-tree
- Aide à la mise en place d'un panneau d'informations sur l'axe Nevers Château-Chinon

Orientation n° 4-4 : accompagner le développement technique des points wifi publics.

Orientation n° 5-1 : favoriser une politique de présence systématique sur internet pour les entreprises et collectivités

- Accompagnement au développement marketing de l'entreprise « Parole de couturière »
- Aide au choix et à la mise en place d'une application de paiement de la cantine en ligne (Saint-Benin d'Azy)
- Aide à l'amélioration du site web de la communauté de communes
- Modernisation du site de la commune de Saint-Benin

Orientation n° 6-2 : des projets dans des lieux structures comme leviers d'apprentissages ou usages numériques innovants

- Mise en place d'un circuit Flashcode de balade sur la commune de Saint-Benin
- Aide à la création d'un Fablab à Saint-Benin.

Orientation n° 7-1 : organiser une filière de recyclage informatique sur le Pays Nivernais Morvan

- Organiser le recyclage du matériel informatique à Saint-Saulge

Orientation n° 8-2 : améliorer les conditions d'accueil des entreprises qui travaillent à distance

- Aider à la mise en place d'outil pour la création d'une entreprise d'apprentissage du français à distance dans le monde entier. (Saint-Sulpice, Suzuki)

Orientation n° 9-1 : valoriser le patrimoine et les atouts touristiques des territoires par des prises de vue en drone.

- Réfléchir à la mise en valeur de l'église de Jailly par les technologies numériques
- Prises de vue drone des principaux sites de la communauté de communes
- Mise en valeur des travaux financés par la communauté de commune grâce au drone.
- Prise de vue drone de Saint-Benin en vue de la réalisation d'un film promotionnel de la commune.

Orientation n° 10-1 : travailler avec les partenaires de l'écosystème numérique

- Réflexion autour de la précarité numérique des foyers avec le centre social de Saint-Saulge

FEUILLE DE ROUTE DES CONSEILLERS NUMERIQUES FRANCE SERVICES

Orientation n° 2-1 : des ateliers et formations pour tous les publics

- Mise en place d'ateliers seniors pour l'envoi des gros fichiers (Jailly)
- Atelier de tri et rangement du courrier électronique
- Formation des seniors. Permettre de rompre l'isolement. Formation aux démarches administratives en établissement et/ou à domicile (Saint-Benin, centre-social)
- Recenser les besoins informatiques et numériques des habitants de Saint-Benin

BAZOIS LOIRE MORVAN

FEUILLE DE ROUTE DE LA MISSION

Orientation 1-1 : faire vivre les lieux et services structurants

- Animer et promouvoir le FabLab de Luzy

Orientation n° 2-1 : des ateliers et formations pour tous les publics

- Prévention autour des outils numériques auprès des jeunes, intervention dans les collèges.
- Ateliers de formation ++ (montée en compétence) sur Moulins-Engilbert
- Aide à l'usage des caméras et système de vidéosurveillance (Moulins-Engilbert)

Orientation n° 2-2 : des formations pour les professionnels

- Ateliers formation à Chorus Pro à Luzy, Châtillon en Bazois
- Aide à l'usage professionnel des réseaux sociaux (centre social Luzy)
- Accompagnement à l'usage du mailing de masse dans les règles (Châtillon)
- Formation des notaires et agents immobilier à la compréhension des modes de connexions au réseau internet pour mieux conseiller la clientèle.

Orientation n° 2-3 : des formations pour les collectivités

- Atelier de formation à l'animation de réunions avec zoom pour les techniciens des collectivités locales

Orientation n° 2-4 : des formations pour les associations

- Aide à la Publication Assistée par Ordinateur pour le monde associatif du Bazois

Orientation n° 3-2 : organiser l'information existante et mieux communiquer

- Aide à la création de flashcodes pédagogiques sur le sentier de l'Alène à Luzy
- Mise ne place d'un outil de communication directe avec la population de Luzy et Maux (infos, alertes)
- Mise en valeur du FabLab de Luzy
- Aide à la création d'une visite virtuelle de la Tour des Barons à Luzy
- Aide à la création d'une randonnée numérique dans le projet Village du futur au fil de l'eau (Châtillon)
- Accompagnement à la mise à jour des informations touristiques du Bazois
- Aide à la cartographie des ressources commerciales, producteurs locaux et transport du Bazois
- Accompagnement à la création d'un site web communal (Châtillon)

Orientation n° 4-1 : aide et conseil a l'achat pour tous

- Conseil à l'achat des matériels pour les habitants de la communauté de communes
- Aider l'association la Moulinotte dans l'acquisition de matériel

Orientation n° 4-2 : constituer des groupements d'achat

- Mise en place d'un achat groupé de matériels informatiques

Orientation n° 4-3 : aide aux choix des équipements numériques des espaces publics

- Mise en place d'un panneau d'information numérique devant l'ancien centre social de Châtillon
- Aide à la réfection du réseau des écoles, audit et préconisations

Orientation n° 5-1 : favoriser une politique de présence systématique sur internet pour les entreprises et collectivités

- Aider les entreprises à améliorer leur visibilité sur internet sur toute la communauté de communes
- Proposer aux commerçants des formations à la vente en ligne (Maux)
- Améliorer son référencement d'entreprise sur Google
- Aide à la modernisation du site web de Moulins-Engilbert.

Orientation n° 6-2 : des projets dans des lieux structures comme leviers d'apprentissages ou usages numériques innovants

- Aide à la transition numérique du Centre social de Luzy (aide à l'achat, audit matériel, audit usages et audit compétences)
- Aider la bibliothèque de Luzy à faire sa transition numérique en cohérence avec la politique départementale
- Aider à la création d'une application citoyenne (à faire préciser par Luzy et Maux)
- Aide à la création d'un tiers-lieu sociaux numérique sur la commune de Luzy
- Réflexion autour du numérique et du comité de jumelage, inventer des usages (Luzy)
- Aide à la création d'un club informatique à Maux
- Soutenir le club informatique du Bazois
- Aide à la réflexion autour du développement de la télémédecine en Bazois
- Aide à la dématérialisation des documents de gestion du téléc centre de Moulins-Engilbert

Orientation n° 7-1 : organiser une filière de recyclage informatique sur le Pays Nivernais Morvan

- Organiser la chaine de recyclage des matériels sur la communauté de communes

Orientation n° 7-3 : donner des pistes d'utilisation raisonnées des outils numériques

- Aide à la création d'un système de mutualisation des matériels numériques pour les établissements scolaires à l'échelle de l'intercommunalité.

Orientation n° 8-2 : améliorer les conditions d'accueil des entreprises qui travaillent à distance

- Aide à la mise en place d'un espace de télétravail et de formation à distance à Luzy
- Aide à la création d'un espace de télétravail à Châtillon-en-Bazois

Orientation n° 9-1 : valoriser le patrimoine et les atouts touristiques des territoires par des prises de vue en drone.

- Réalisation de prise de vue en drone pour intégration aux clips promotionnels du territoire

FEUILLE DE ROUTE DES CONSEILLERS NUMERIQUES FRANCE SERVICES

Orientation n° 2-1 : des ateliers et formations pour tous les publics

- Aide à la population pour des démarches administratives dématérialisées (Maux, Châtillon,)
- Ateliers réseaux sociaux pour la population sur toute la communauté de communes
- Développer des ateliers de formation de base à destination de la population de Luzy
- Organisation d'ateliers de formation sur la sécurité quotidienne et prévention des arnaques (Luzy, Châtillon)
- Développer des formations à l'utilisation de la visioconférence (Luzy, Châtillon)
- Cibler les besoins des habitants sur la zone de Châtillon
- Organisation d'un atelier d'aide à l'installation de périphériques (imprimantes, scanners, apn, ...) à Châtillon
- Mise en place d'ateliers classiques (classer ses photos, organiser son bureau windows, acheter en ligne, etc.)
- Formation au fichiers pdf (Châtillon)
- Formation à Google Drive (Châtillon)
- Aide à la compréhension de l'environnement numérique quotidien (Ordi+TV, ChromeCast, etc...)

HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE

FEUILLE DE ROUTE DE LA MISSION

Orientation n° 2-1 : des ateliers et formations pour tous les publics

- Inventaire et communication sur les solutions d'accès à internet pour les habitants de Saint-Pierre du Mont

Orientation n° 3-2 : organiser l'information existante et mieux communiquer

- Mise en place d'un outil de communication rapide avec les habitants (gestion d'un fichier des habitants (Varzy))
- Aide à la création d'une cartographie recensant l'offre de locaux disponibles en temps réel à Varzy
- Aide à la création d'une carte patrimoniale virtuelle de Varzy avec l'opération Oreilles en balade
- Formation à la gestion du site web de l'association Histoire et patrimoine chapellois
- Aide à la promotion individuelle et collective des commerçants de Varzy
- Aide à la création d'un site web pour la mairie de Saint-Pierre du Mont

Orientation n° 4-3 : aide aux choix des équipements numériques des espaces publics

- Aide au choix d'une solution de sauvegarde (Mairie de Saint-Pierre du Mont)
- Aide à la mise en place de Panneau Pocket (Prémery)
- Recensement des personnes en zone blanche sur le Val du Sauzay et proposer des solutions en lien avec Tadurezo et Nièvre Numérique

Orientation n° 4-4 : accompagner le développement technique des points wifi publics.

- Conseil pour la mise en réseau des salles de la mairie de Varzy et au déploiement de point d'accès wifi publics.

Orientation n° 6-2 : des projets dans des lieux structures comme leviers d'apprentissages ou usages numériques innovants

- Installation d'un FabLab (Centre social de Varzy)

Orientation n° 8-2 : améliorer les conditions d'accueil des entreprises qui travaillent à distance

- Aide à la création d'un espace de télétravail sur la commune de Varzy

FEUILLE DE ROUTE DES CONSEILLERS NUMERIQUES FRANCE SERVICES

Orientation n° 2-1 : des ateliers et formations pour tous les publics

- Recensement des besoins en formation des habitants de Saint-Pierre du Mont
- Sensibilisation à la sécurité sur internet sur le Val du Sauzay
- Mise en place d'ateliers génériques pour les seniors sur le Val du Sauzay

- Aide à l'utilisation du service Hello Asso pour le monde associatif de Varzy

ANNEXE 5 – CONTRIBUTION DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

La Banque des territoires, un acteur majeur de l'accompagnement des projets territoriaux

1. Principales missions de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : la Banque des territoires". Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales : elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

2. Contribution au Plan de relance

La Caisse des Dépôts appuie le Plan de relance de l'État en déployant 26 Md€ en fonds propres.

Ces 26 Md€ permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déploie son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Ainsi, dans le cadre du Plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, cofinancement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de redynamisation).

3. Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des territoires pour accompagner les projets locaux

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales

Via un service de renseignement téléphonique et des conférences

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille.

Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- des ressources juridiques et thématiques ;
- une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
- une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus
- la possibilité de s'inscrire à des webconférences et des téléconférences juridiques ;
- la possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus
- la mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire

Via un soutien à l'ingénierie des projets

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- appui d'experts internes ;
- financement à 100 % d'études (cabinets présélectionnés par la Banque des Territoires dans le cadre de marchés à bons de commande)
- ou cofinancement à 50 % d'études (cabinet choisi par la collectivité).

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

Financement des projets des collectivités territoriales

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

Via des prêts sur fonds d'épargne

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles sans montant plancher, ni plafond

- les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :

- de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- de la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- de la construction et la modernisation des établissements éducatifs
- d'infrastructures de transport ;
- de Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- d'« Actions Cœur de Ville » ;
- de la construction ou rénovation d'établissement médico-social
- de la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes
- du développement territorial.

Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux

La Banque des Territoires investit à long terme, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participation dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publiques locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement, la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'État, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

Contribution aux programmes nationaux territoriaux

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels :

Action Cœur de Ville : la Banque des territoires est l'un des principaux partenaires de ce programme qu'elle accompagne en ingénierie et sur lequel elle mobilise ses financements (prêts et investissements).

Petites Villes de Demain : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés. Elle permettra de cofinancer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets.

Territoires d'Industrie : la Banque des Territoires, aux côtés de l'État et de sept opérateurs nationaux, mobilise des moyens financiers, techniques et humains (ingénierie et investissement) en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels.

France Services : la Banque des Territoires est l'un des partenaires majeurs du programme en assumant le rôle d'animation de la politique publique aux côtés de l'État et des partenaires et en contribuant au financement de structures fixes et itinérantes.

Quartiers productifs : la Banque des Territoires contribue à accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants, dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs pour les quartiers prévoyant 225 M€ d'investissements et d'ingénierie sur trois ans.

ANNEXE 6 – FICHES ACTIONS

FICHE ACTION

Chantier n°1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural

Orientation 1.1 : Mieux repérer et mieux accompagner les personnes en situation de précarités

Action n° 1.1.1 : Déployer l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée avec les communes volontaires retenues dans le dispositif national

| | |
|--|---|
| <p>Descriptif de l'action :</p> | <p>L'expérimentation TZCLD du Pays Nivernais Morvan permettra l'ouverture de plusieurs entreprises à but d'emploi dès habilitation par le ministère du travail. Afin de permettre son déploiement durable et capitaliser sur la dynamique qu'elle a générée, il convient, sous réserve de l'habilitation de soutenir financièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'animation des CLE des territoires volontaires dans l'expérimentation "Territoires zéro chômeur longue durée" (ingénierie, animation, coordination) • les investissements nécessaires en immobilier et en matériel pour les Entreprises à But d'Emploi • le fonctionnement et l'investissement du comité local pour l'emploi du Pays du Nivernais Morvan et de l'Entreprise à but d'emploi du Pays Nivernais Morvan • expérimenter dans les cinq territoires TZCLD un service public local de l'emploi et de la solidarité (ingénierie) |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Les CLE locaux, le CLE de Pays, les EBE locales, l'EBE de Pays, les communes, les communautés de communes, les associations, les structures de l'ESS, le Pays</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Les CLE locaux, le CLE de Pays, les EBE locales, l'EBE de Pays, les communes, les communautés de communes, les associations, les structures de l'ESS, les centres sociaux, les acteurs de l'IAE, le CD 58, les chambres consulaires, banque des territoires, services de l'État, pôle emploi</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>Investissement : État + CRBFC</p> <p>Fonctionnement : crédits État + CRBFC + CD58 +FSE</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation :</p> | <p>Évolution du nombre de personnes en emploi au sein des EBE</p> <p>Diminution des durées de prise en charge des personnes (fluidité des parcours)</p> <p>Nombre de personnes accompagnées (notamment pour les personnes non identifiées préalablement)</p> <p>Démarrage des activités de l'Entreprise à But d'Emploi</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°1: Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural.

Orientation 1.1 : Mieux repérer et mieux accompagner les personnes en situation de précarités

Action n° 1.1.2 : Accompagner la mise en place d'un plan départemental de lutte contre l'illettrisme

| | |
|-------------------------------------|--|
| Descriptif de l'action : | <p>Le CD 58 décrit comme une priorité la lutte contre l'illettrisme en partant de l'expérience des acteurs de terrain. Il souhaite mobiliser l'ensemble des acteurs concernés pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les besoins en matière de lutte contre l'illettrisme • Proposer des groupes de construction de savoirs (les membres du groupe échanges des savoirs autour d'une problématique/thématique d'actualité choisi) • Mettre en place un réseau d'échange réciproque des savoirs • Mailler le territoire d'un réseau d'ambassadeurs de la lutte contre l'illettrisme et de bénévoles |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Le département avec le soutien du Pays Nivernais Morvan, des communes et des associations. |
| Partenaires : | Les communes, les communautés de communes, les associations, les structures de l'ESS, les centres sociaux, les acteurs de l'IAE, le CD 58, la coopérative des savoirs, la FOL 58, Chaîne des savoirs |
| Type de financements à solliciter : | État CD 58 FSE |
| Indicateurs d'évaluation : | Nombre de bénéficiaires Retour d'expérience |

FICHE ACTION

Chantier n°1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural.

Orientation 1.1 : Mieux repérer et mieux accompagner les personnes en situation de précarités

Action n° 1.1.3 : Lutter contre l'illectronisme (accompagnement, formation, etc.)

| | |
|-------------------------------------|---|
| Descriptif de l'action : | <p>L'illectronisme étant une forme d'ostracisme social excluant une partie des habitants de la société numérique, l'inclusion numérique systématique est un chantier essentiel pour construire la ruralité de demain.</p> <p>Il s'agit de :</p> <p>Mieux accompagner et orienter les personnes en situation de précarité c'est aussi développer leur autonomie numérique.</p> |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Mission numérique du Pays Nivernais Morvan |
| Partenaires : | Maisons France Services et Conseillers numérique France Services |
| Type de financements à solliciter : | <p>État</p> <p>Région (Usages innovants)</p> <p>Département (émancipation numérique)</p> |
| Indicateurs d'évaluation : | Nombre de personnes formées |

FICHE ACTION

Chantier n°1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural.

Orientation 1.1 : Mieux repérer et mieux accompagner les personnes en situation de précarités

Action n° 1.1.4 : Organiser la montée en compétences numériques pour les habitants du Pays

| | |
|-------------------------------------|--|
| Descriptif de l'action : | Plus loin que la lutte contre l'illectronisme, il y a la lutte contre les fractures numériques de demain. En effet, aller plus loin dans les formations et aider à l'accès à des savoirs numériques plus grands permettra de lutter contre l'émergence de futures fractures numériques |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Mission numérique du Pays Nivernais Morvan |
| Partenaires : | Département 58 Région BFC |
| Type de financements à solliciter : | État Région (Usages innovants) Département (émancipation numérique) |
| Indicateurs d'évaluation : | Nombre de personnes formées |

FICHE ACTION

Chantier n°1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural.

Orientation 1.1 : Mieux repérer et mieux accompagner les personnes en situation de précarités

Action n° 1.1.5 : Créer des ateliers collaboratifs de recyclage numériques

| | |
|--|---|
| <p>Descriptif de l'action :</p> | <p>D'un point de vue social, comme d'un point de vue environnemental nous n'avons plus les moyens de jeter nos matériels informatiques alors qu'une deuxième vie pourrait leur être offerte à travers l'organisation de filières de recyclage sur le pays. Il s'agit de soutenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> la création d'ateliers de recyclages numériques dans son fonctionnement et les équipements nécessaires <p>Les machines recyclées seront réintroduites dans le circuit en visant la gratuité ou un prix très modique. Ces matériels seront destinés en priorité aux foyers les plus défavorisés.</p> <p>Il pourrait être intéressant de soutenir les entreprises à but d'emploi qui souhaiteraient développer un atelier de recyclage numérique. L'EBE des Vaux d'Yonne projette déjà de développer une telle activité.</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Associations, collectivités, entreprises à but d'emploi.</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Ressourceries, recycleries</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>État Région (Usages innovants) Département</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation :</p> | <p>Nombre de matériels recyclés</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural

Orientation 1.2 : Priorité aux actions de rénovation énergétique des logements avec une attention particulière pour les personnes les plus précaires

Action 1.2.1 : Aider à la création d'un opérateur unique pour tous les dispositifs d'aides à l'amélioration du logement

| | |
|-------------------------------------|---|
| Descriptif de l'action : | <p>De nombreux dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat existent mais le non-recours est important. Par ailleurs, le montage des dossiers est complexe et technique. Il s'agit de soutenir l'organisation en proximité d'un accompagnement de A à Z avec un opérateur unique pour tous les dispositifs d'aides à l'amélioration du logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier au maillage territorial fin d'un appui technique au choix des travaux, analyse des propositions, constitution des dossiers privés et recherche des artisans compétents. |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Département de la Nièvre avec Nièvre Renov |
| Partenaires : | <p>Agence Locale de l'Énergie et du Climat CDHU-SOLIHA58 CRBFC Anah CAF CAUE</p> |
| Type de financements à solliciter : | <p>État CRBFC</p> |
| Indicateurs d'évaluation : | <p>Organisation d'un réseau d'appui fin et cohérent Analyse du parcours usagers / accompagnement complet Nombre de dossiers aboutissant à des rénovations (total + rapporté au nombre de demandes)</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural

Orientation 1.2 : Priorité aux actions de rénovation énergétique des logements avec une attention particulière pour les personnes les plus précaires

Action 1.2.2 : Soutenir la rénovation énergétique des logements (propriétaires occupants, bailleurs publics et privés)

| | |
|-------------------------------------|--|
| Descriptif de l'action : | <p>La Nièvre est le 3ème département français avec la plus grande part de passoires thermiques (41.5%). Il s'agit d'agir sur tous les fronts pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la rénovation énergétique des logements (propriétaires occupants, bailleurs publics et privés) <p>Enfin, au-delà des financements, le Pays et les collectivités locales participent à relayer l'enjeu de la rénovation des logements par de l'information et de la communication.</p> |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Bailleurs publics et privés et propriétaires occupants |
| Partenaires : | <p>Département de la Nièvre Agence Locale de l'Énergie et du Climat CDHU-SOLHA58 Nièvre Renov (CD58) Nièvre Habitat ASSIMMO 58 Région</p> |
| Type de financements à solliciter : | <p>Département État Région</p> |
| Indicateurs d'évaluation : | <p>Nombre de logements rénovés Performance et qualité des travaux réalisés. Différence de consommation énergétique (avant/après en %)</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural

Orientation 1.2 : Priorité aux actions de rénovation énergétique des logements avec une attention particulière pour les personnes les plus précaires

Action 1.2.3 : Financer le reste à charge pour les personnes les plus précaires

| | |
|-------------------------------------|--|
| Descriptif de l'action | Le revenu moyen des ménages est faible en Nivernais Morvan. Engager des travaux de rénovation énergétique de son logement nécessite un reste à charge bien souvent trop élevé pour des personnes en situation de précarité. Il s'agit de proposer d'abonder le Fond Nivernais d'aide à la Maîtrise de l'énergie (FNAM) pour financer le reste à charge pour les travaux de rénovation énergétique pour les personnes les plus précaires notamment à travers d'AAP et de dispositifs de droit commun type ANAH. |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | CD58 Communautés de communes |
| Partenaires : | Travailleurs sociaux CD58 SIEEEN Communautés de communes Agence Locale de l'Énergie et du Climat CDHU-SOLHA58 Nièvre Renov (CD58) ANAH CAF |
| Type de financements à solliciter : | État (via AAP ou dispositifs de droit commun type ANAH). Département |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre de ménages accompagnés Taux de prise en charge |

FICHE ACTION

Chantier n°1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural

Orientation 1.2 : Priorité aux actions de rénovation énergétique des logements avec une attention particulière pour les personnes les plus précaires

Action 1.2.4 : Soutenir l'intervention d'un Office HLM en Nivernais Morvan

| | |
|-------------------------------------|---|
| Descriptif de l'action : | <p>Le bailleur social de la Nièvre - Nièvre Habitat - n'investit plus en Nivernais Morvan faute de moyens et se concentre sur Nevers.</p> <p>Or, face à une demande croissante de logements, les communes rurales ont besoin d'un soutien professionnel pour remettre sur le marché de nouveaux logements (réhabilitation de l'ancien). Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les moyens de Nièvre Habitat pour des interventions en Nivernais Morvan • Contractualiser et accompagner d'autres opérateurs HLM prêts à investir sur le territoire |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Département de la Nièvre et Pays Nivernais Morvan |
| Partenaires : | <p>État, Région, CAUE, CDHU-SOLIHAS8</p> <p>Nièvre Renov (CD58)</p> <p>Anah</p> |
| Type de financements à solliciter : | État, Région |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre de logements remis sur le marché par un OHLM |

FICHE ACTION

Chantier n°1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural

Orientation n° 1.3 : Apporter de nouvelles solutions de déplacement

Action n° 1.3.1 : Aider les communautés de communes à mettre en place des plans de mobilité

| | |
|--|---|
| <p>Descriptif de l'action :</p> | <p>4 Communautés de communes du Pays Nivernais Morvan ont délibéré favorablement pour devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité sur leurs territoires respectifs (AOM locale), possibilité qui leur a été ouverte par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), promulguée le 24 décembre 2019.</p> <p>Dans ce cadre, un premier diagnostic territorial a été mené, et de premiers enjeux ont été identifiés : transports scolaires, accès à la mobilité pour certaines catégories de personnes (personnes en situation de précarité, jeunes, seniors), intermodalités et mobilités douces décarbonées.</p> <p>Après cette première étape importante, il s'agira de continuer d'accompagner les Communautés de communes dans leur réflexion sur la stratégie de mobilité locale, via l'élaboration de plans simplifiés de mobilité. Cette stratégie sera élaborée en étroite collaboration avec le comité des partenaires que les CC devront animer en tant que nouvelles AOM locales.</p> <p>Pour mener à bien cette action, il s'agira de permettre aux CC de pouvoir bénéficier d'expertise technique en la matière (prestation d'AMO, études, accompagnement à l'animation territoriale).</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Les Communautés de communes</p> <p>Le Pays Nivernais Morvan</p> <p>Un syndicat mixte (en cas de volonté des CC de transférer la compétence mobilité à une échelle supra)</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Tous les acteurs de mobilité du territoire : la Région BFC, le Département de la Nièvre, les communes, transporteurs, associations, acteurs économiques et sociaux (plateforme mobilité du Pays Nivernais Morvan, les Centres sociaux,...), habitants</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>Ademe, Banque des territoires, Fonds régionaux, État.</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation :</p> | <p>Livrable : le rapport synthétique de plan de mobilité</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural

Orientation n° 1.3 : Apporter de nouvelles solutions de déplacement

Action n° 1.3.2 : Soutenir les nouvelles formes de déplacements (vélos, covoiturage, autopartage, ...)

| | |
|--|--|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Dans la continuation directe de l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié comprenant un programme d'action, il s'agit d'accompagner financièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'expérimentation et le déploiement concret de différentes formes de déplacement qui auront été inscrit dans le plan simplifié de mobilité : A titre indicatif, on pourra citer le développement des mobilités douces telles que le vélo, la mise en place d'un service de covoiturage (applications numérique notamment), la mise en place d'un service d'autopartage, etc. • un appui technique (études d'opportunités et de faisabilité à l'échelle des communautés de communes, du pays ou du département en fonction du besoin) • l'animation (actions de sensibilisation auprès de la population), de la communication • l'ingénierie pour la mise en place • la gestion et d'un service (entretien vélos, coordination et pilotage d'un service), • l'investissement matériel (achat, aménagement et maintenance de matériel). |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Les Communautés de communes Le Pays Nivernais Morvan Un syndicat mixte (en cas de volonté des CC de transférer la compétence mobilité à une échelle supra)</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Tous les acteurs de mobilité du territoire : la Région BFC, le Département de la Nièvre, SIEEEN, les communes, transporteurs, associations, acteurs économiques et sociaux (plateforme mobilité du Pays Nivernais Morvan, les Centres sociaux...), habitants</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>Ademe, Banque des territoires, Fonds régionaux, Fonds État</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Le nombre d'aménagements et de services déployés sur le territoire Le degré d'utilisation par les usagers La satisfaction des usagers</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural

Orientation n° 1.3 : Apporter de nouvelles solutions de déplacement

Action n° 1.3.3 : Développer le transport collectif

| | |
|--|--|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>4 Communautés de communes du Pays Nivernais Morvan ont délibéré favorablement pour devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité sur leurs territoires respectifs (AOM locale), possibilité qui leur était ouverte par la Loi d'Orientations des Mobilités (LOM). Dans ce cadre, un travail de diagnostic territorial a été entamé, permettant d'identifier d'ores-et-déjà un certain nombre d'enjeux auxquels le développement de transports collectifs constitue certainement une des réponses fortes.</p> <p>Dans la continuation de l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié, il s'agit d'accompagner financièrement : l'expérimentation et le déploiement concret des dispositifs de transports collectifs. Les financements pourront porter sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un appui technique (études d'opportunités et de faisabilité à l'échelle des communautés de communes, du pays ou du département en fonction du besoin), • de l'animation (actions de sensibilisation auprès de la population), • de la communication, • de l'ingénierie pour la mise en place et gestion et d'un service (entretien vélos, coordination et pilotage d'un service) • de l'investissement matériel (achat, aménagement et maintenance de matériel). |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Les Communautés de communes, le Pays Nivernais Morvan, un syndicat mixte (en cas de volonté des CC de transférer la compétence mobilité à une échelle supra), une entreprise à but d'emploi (EBE) dans le cadre du dispositif "Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée".</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Tous les acteurs de mobilité du territoire : la Région BFC, le Département de la Nièvre, SIEEEN, les communes, transporteurs, associations, acteurs économiques et sociaux (plateforme mobilité du Pays Nivernais Morvan, les Centres sociaux,...), entreprise à but d'emploi (EBE), habitants</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>Ademe, Banque des territoires, Fonds régionaux, État.</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Le nombre d'aménagements et de services déployés sur le territoire</p> <p>La fréquentation par les usagers</p> <p>La satisfaction des usagers</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural

Orientation n° 1.3 : Apporter de nouvelles solutions de déplacement

Action n° 1.3.4 : Soutenir le développement d'application mobile pour faciliter les déplacements collectifs

| | |
|--|--|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>4 Communautés de communes du Pays Nivernais Morvan ont délibéré favorablement pour devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité sur leurs territoires respectifs (AOM locale), possibilité qui leur était ouverte par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).</p> <p>Le projet de territoire prévoit d'accompagner financièrement l'expérimentation et le déploiement de différentes formes de déplacement qui auront été inscrites dans le plan simplifié de mobilité.</p> <p>Dans la continuation directe de l'action 131, 132 et 133, certaines formes de déplacement, notamment le covoiturage et les transports collectifs, comportent un volet numérique important, jugé indispensable pour l'utilisation de fait de ces nouveaux modes de déplacement par la population.</p> <p>Il s'agit de soutenir financièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> le développement d'une application mobile pour faciliter les déplacements. |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Associations, entreprises, collectivités, structure de l'ESS</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Tous les acteurs de mobilité du territoire : la Région BFC, le Département de la Nièvre, SIEEEN, communautés de communes, les communes, transporteurs, associations, acteurs économiques et sociaux (plateforme mobilité du Pays Nivernais Morvan, les Centres sociaux,...), entreprise à but d'emploi (EBE), acteurs de l'ESS (notamment France Active Bourgogne)</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>Ademe, Banque des territoires, Fonds régionaux, État.</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Le degré d'utilisation par les usagers de l'application</p> <p>Les résultats d'une campagne de beta-test, retour des beta-testeurs</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural

Orientation n° 1.3 : Apporter de nouvelles solutions de déplacement

Action n° 1.3.5 : Aider l'investissement ou le fonctionnement de toute forme d'itinérance de services

| | |
|--|---|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>L'accès aux services de proximité (commerces, services publics, santé...) est un enjeu majeur du territoire, peu dense et caractérisé par un habitat dispersé.</p> <p>En complément de l'implantation de ces services dans les centres-bourgs jouant un rôle de centralité, le développement des formes d'itinérance de services apparaît alors comme un outil pertinent pour le territoire, diminuant l'inégalité territoriale.</p> <p>La démarche de "l'aller vers" permet également de toucher certaines populations qui seraient autrement de fait exclues d'accès aux services (personnes peu mobiles, isolées exerçant une forme d'autocensure).</p> <p>L'itinérance de service peut prendre plusieurs formes et concerner des activités très diverses : culture/animation, santé, services publics, actions d'informations et de sensibilisation, tourisme, ...</p> <p>Il s'agit de soutenir financièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'investissement lié à l'achat et à l'aménagement de véhicule (minibus, camion, etc.) • le fonctionnement dans le cadre d'un projet nouveau et en test sur le territoire |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Les collectivités, entreprises, associations, structures publiques (ARS, CAF, ANAH etc.), travailleurs indépendants / professions libérales</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>La Région BFC, le département de la Nièvre, les collectivités, les entreprises, les associations, les structures publiques (ARS, CAF, ANAH etc.)</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>Région, Département, Europe</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Le nombre de services itinérants déployés sur le territoire</p> <p>Le périmètre/couverture géographique de l'itinérance</p> <p>Le nombre de public bénéficiaire de ces services d'itinérance (potentiellement et de fait)</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°1: Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural

Orientation n° 1.3 : Apporter de nouvelles solutions de déplacement

Action n° 1.3.6 : Défendre et consolider les lignes TER et leurs usages et imaginer les transports des derniers kms après le train

| | |
|--|---|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Le train constitue un mode de déplacement propre et est ainsi un axe important d'une politique incitative pour encourager les alternatives à la voiture. Le projet de territoire doit servir à permettre la consolidation/pérennisation des lignes TER existantes voir son développement. Pour rendre attractif ce mode de déplacement, il est indispensable de développer les intermodalités, c'est-à-dire d'imaginer, de tester et de mettre en place les transports des derniers kilomètres à partir de la gare.</p> <p>Il s'agit de financer dans ce cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de l'expertise technique (études techniques d'opportunités et de faisabilité à l'échelle des communautés de communes, du pays ou du département en fonction du besoin, prestations d'AMO); • la réalisation d'expérimentation (phase-test); • des travaux d'aménagement ; • des investissements matériels (véhicules, équipements, aménagements) • la mise en place de services ; |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>La Région BFC, les Communautés de communes, le Pays Nivernais Morvan, un syndicat mixte (en cas de volonté des CC de transférer la compétence mobilité à une échelle supra), une entreprise à but d'emploi (EBE) dans le cadre du dispositif "Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée"</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Tous les acteurs de mobilité du territoire : la Région BFC, le Département de la Nièvre, SIEEEN, les communes, transporteurs, associations, acteurs économiques et sociaux (plateforme mobilité du Pays Nivernais Morvan, les Centres sociaux,...), SNCF, entreprise à but d'emploi (EBE), habitants</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>Ademe, Région, Département, Europe, SNCF</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Le nombre d'aménagements et de services déployés sur les gares du territoire</p> <p>Le degré d'utilisation par les usagers</p> <p>La satisfaction des usagers</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural

Orientation n° 1.3 : Apporter de nouvelles solutions de déplacement

Action n° 1.3.7 : Utiliser et aménager les gares sous exploitées (plateforme mobilité, tiers lieux...)

| | |
|--|---|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Dans un souci de sobriété foncière, l'action proposée consiste à utiliser les espaces vacants dans les gares pour y implanter de nouveaux services de proximité et du quotidien.</p> <p>Il s'agira donc de revaloriser les gares pour en faire de réels espaces de vie au service des tous, habitants et voyageurs. Par ailleurs, cette action contribuera à rendre plus attractif l'utilisation de ce mode de déplacement.</p> <p>Il s'agit de soutenir financièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'expertise technique (animation de design public, étude d'opportunité et de faisabilité, prestation d'AMO) • des travaux d'aménagement; • des investissements matériels (équipements, aménagements) • la mise en place de services |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Les collectivités la Région BFC Nièvre aménagement entreprises la SNCF associations</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Nièvre aménagement, communes, Communauté de communes, Région BFC, Département de la Nièvre, association, porteur de projet/entreprise, SNCF</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>État, Région, Département, Europe, SNCF</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Le nombre d'aménagements effectués dans les gares Le nombre de nouveaux services déployés La fréquentation des gares La satisfaction des usagers</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural.

Orientation 1.4 : Garantir équitablement l'accès aux soins, avec une attention particulière pour les personnes les plus fragiles

Action n° 1.4.1 : Soutenir la recherche des nouveaux professionnels de santé

| | |
|-------------------------------------|---|
| Descriptif de l'action | <p>Le territoire se situe en 75ème position des départements qualifiés pour un projet d'installation de professionnels de santé. Nous nous devons de rendre le territoire plus attractif auprès des jeunes diplômés installables.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit de soutenir financièrement : • les événements pour sensibiliser les jeunes médecins à la pratique en milieu rural • disposer de plus de médecins stagiaires • recours à un cabinet de recrutement • d'améliorer l'accueil des internes en stage |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Le Pays, les communautés de communes, les associations de professionnels de santé |
| Partenaires : | Les communes, les communautés de communes, l'ARS, le GISA 58, les professionnels de santé, la CPAM, le Conseil Départemental, La CPAM. |
| Type de financements à solliciter : | <p>CD 58</p> <p>État</p> <p>Conseil Régional</p> <p>ARS</p> |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre de nouveaux praticiens installés / an |

FICHE ACTION

Chantier n°1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural.

Orientation 1.4 : Garantir équitablement l'accès aux soins, avec une attention particulière pour les personnes les plus fragiles

Action n° 1.4.2 : Aider à la création, au bon fonctionnement et à l'extension des maisons de santé ainsi qu'au développement de la téléconsultation de spécialistes.

| | |
|-------------------------------------|---|
| Descriptif de l'action | <p>Le territoire dispose de 12 Maisons de Santé Pluridisciplinaire au sein du Pays, mais une partie d'entre elles sont aujourd'hui vieillissantes et sous dimensionnées. Les MSP se devront d'accueillir les outils technologiques d'accès à un avis d'expert à distance. Il s'agit en particulier de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Redimensionner et agrandir les MSP aux endroits où des demandes d'installations se font sentir • Permettre à des spécialistes du territoire de développer leurs outils de travail (kiné, dentistes, etc.) • Investir dans les outils de téléconsultations et consacrer des espaces de confidentialité dédiés à la téléconsultation et à la télé expertise |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Les Communautés de Communes, les communes, les MSP, Les Hôpitaux de Proximité, les mutuelles |
| Partenaires : | Les Communautés de Communes, les MSP, Les Hôpitaux de Proximité, la commune, l'ars, les ordres, les mutuelles |
| Type de financements à solliciter : | État Région |
| Indicateurs d'évaluation | Augmentation de la capacité d'accueil de nouveaux praticiens, Augmentation du nombre de consultation à distance |

FICHE ACTION

Chantier n°1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural.

Orientation 1.4 : Garantir équitablement l'accès aux soins, avec une attention particulière pour les personnes les plus fragiles

Action n° 1.4.3 : Aider à la création de logements pour les internes en stage

| | |
|-------------------------------------|--|
| Descriptif de l'action | <p>Pour améliorer son attractivité, le territoire doit disposer d'une capacité d'accueil des internes en stage qui soit satisfaisante, connectée et à proximité des lieux d'exercice. Nous devons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moderniser les lieux d'accueil existants et vieillissants • Mailler le territoire d'hébergement pour les internes à proximité des MSP • Veiller à la connectabilité wifi pour accès aux éléments bibliographiques des étudiants en résidence |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Les Communes, les Communauté de Communes |
| Partenaires : | Le Pays, l'ARS, le Conseil Départemental |
| Type de financements à solliciter : | <p>CD 58</p> <p>État</p> <p>Conseil Régional</p> |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre d'hébergements disponibles |

FICHE ACTION

Chantier n°1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural.

Orientation 1.4 : Garantir équitablement l'accès aux soins, avec une attention particulière pour les personnes les plus fragiles

Action n° 1.4.4 : Soutenir la création de lieux répit pour un public fragilisé et de lieux de répit et de vie en santé mentale

| | |
|-------------------------------------|---|
| Descriptif de l'action | <p>Bien que l'offre de prise en charge en santé mentale existe et soit globalement diversifiée sur le département, celle-ci demeure assez mal répartie dans les territoires, pas très bien connue par tous et nécessite un renforcement.</p> <p>Il s'agit de soutenir financièrement les investissements liés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'installation d'unité de prise en charge en santé mentale • la création de solutions de répit pour les étudiants en santé ou salariés en situation de souffrance psychique • le déploiement d'un maillage de lieux d'accueil d'urgence dans les situations de violences conjugales et intrafamiliale |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Associations, entreprises, mutuelles, collectivités, organismes de santé parapublics ou privés... |
| Partenaires : | Département de la Nièvre, Communautés de communes ARS, Ordres, Mutuelles, CPAM, MSA, |
| Type de financements à solliciter : | État, région, Département, Europe |
| Indicateurs d'évaluation | <p>Nombre de lieux ouverts</p> <p>Fréquentation des lieux</p> <p>Retour questionnaire qualitatif</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural.

Orientation 1.4 : Garantir équitablement l'accès aux soins, avec une attention particulière pour les personnes les plus fragiles

Action n° 1.4.5 : Soutenir toutes formes d'itinérance de soins et de prévention (bus dentaire, bus des ados...)

| | |
|--|--|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Avec 7 dentistes pour 60 000 habitants, le Pays Nivernais Morvan est sous doté en praticiens de soins et hygiène bucco dentaire. Il en va de même dans la prise en charge des souffrances psychologiques. Nos jeunes sont particulièrement ciblés dans le contexte de la crise sanitaire. Il s'agit de soutenir financièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mise en place d'une unité mobile dentaire et son déploiement (soutien au fonctionnement et à l'investissement) • les actions de prise en charge itinérantes, de repérage et de soins psychologiques à destination des jeunes (investissement et fonctionnement) • les opérations de "aller vers" en rendant plus accessibles et visibles les actions de prévention en santé et santé mentale (fonctionnement, achat de petits matériels, outils de communication) |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Pays, associations, mutuelles, ordres, collectivités, laboratoires</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Les communautés de communes, les associations, les centres sociaux, le CD 58, l'ARS, la CPAM, les mutuelles, entreprises, laboratoires....</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>État (ARS), Région, Département, Europe, mutuelles, CPAM, MSA, laboratoires...</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Nombre de soins dispensés Diminution des ruptures de parcours</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural.

Orientation 1.4 : Garantir équitablement l'accès aux soins, avec une attention particulière pour les personnes les plus fragiles

Action n° 1.4.6 : Soutenir les projets des hôpitaux de proximité (Clamecy, Château-Chinon, Lormes et Luzy)

| | |
|-------------------------------------|--|
| Descriptif de l'action | <p>Le Pays Nivernais Morvan à la chance de disposer de 4 centres hospitaliers de proximité, véritables traits d'union entre l'ensemble des professionnels de santé du territoire. Ceux-ci ont pour vocation de proposer des offres de soins étendues et structurées, encadrées par 2 projets de santé territoriaux, correspondant aux grands bassins de vie. Afin de soutenir leurs développements, Il s'agira de soutenir financièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les études ou expérimentations préalables pour participer à l'invention de la "maison de retraite du futur» • les investissements liés aux travaux d'amélioration des lieux d'exercices, des équipements et matériels • le déploiement de la téléexpertise |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Les Hôpitaux de Proximité, les EHPAD, les collectivités, les associations |
| Partenaires : | l'ARS, Les GHT, la CPTS, les mutuelles, les ordres, la CPAM.... |
| Type de financements à solliciter : | État (RAS), Région Département |
| Indicateurs d'évaluation | <p>Nombre de parcours complets suivis</p> <p>Diminution des ruptures de parcours</p> <p>Réduction du nombre de jours de fermeture des urgences</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural.

Orientation 1.4 : Garantir équitablement l'accès aux soins, avec une attention particulière pour les personnes les plus fragiles

Action n° 1.4.7 : Soutenir les actions d'animations qui permettent de rompre l'isolement des personnes qui font le choix de rester à domicile et accompagner les expérimentations de répit aux aidants

| | |
|--|---|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Le vieillissement de la population s'accélère sur notre territoire et cette tendance va se poursuivre avec l'entrée dans le 3ème âge de notre population de babyboomer. Cet état démographique va s'accompagner d'une augmentation des réponses sanitaires et sociales qui doivent être mises en œuvre. Il s'agit de soutenir financièrement</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mise en place d'outils connectés qui permettront de rompre l'isolement sanitaire et social des personnes âgées à domicile • le développement de lieux favorisant les liens intergénérationnels • la création des lieux d'accueil de personnes dépendantes pour soulager les aidants • le fonctionnement des formes de répit aux aidants à domicile (expérimentations) |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Les EHPAD, SSIAD, SAAD, SPASAD, collectivités, associations, mutuelles...</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Le Conseil Départemental, l'ARS, CPAM, Mutuelles, CAF, Les collectivités, les centres sociaux,</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>État, Région, Département, CPAM, Mutuelles,</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Amélioration de la perception de la qualité de vie en EHPAD Diminution de nombre de personnes isolées et en situation de ruptures sociales</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural.

Orientation 1.4 : Garantir équitablement l'accès aux soins, avec une attention particulière pour les personnes les plus fragiles

Action n° 1.4.8 : Développer et soutenir le "aller vers" pour les opérations de prévention :

Organiser une veille sanitaire et sociale dans les structures d'insertion et futures EBE.

Toutes actions de prévention santé au contact des publics

Faire connaître le « pass santé jeunes »

| | |
|-------------------------------------|--|
| Descriptif de l'action | <p>La nécessité de pouvoir se déplacer est un sujet majeur sur le territoire. Des solutions de transport ont été expérimentées et bon nombre subsistent. Dans certains domaines comme la santé, la prévention et les services à la personne, il est nécessaire d'être au plus près des citoyens. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relayer les actions de prévention locales et nationales (en lien avec le CLS) auprès du plus grand nombre. • Opérer un bilan social et de sanitaire auprès des futurs salariés des structures d'insertion de l'EBE du Pays • Promouvoir les outils et les actions des principaux opérateurs de soins et de prévention sur le territoire. |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Le Pays, les collectivités, l'EBE, les Centres sociaux, associations. |
| Partenaires : | Les collectivités, l'ARS, le GISA 58, les professionnels de santé, la CPAM, le département Mutuelles, CPAM |
| Type de financements à solliciter : | État, région, Département, CPAM, Mutuelles |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre d'actes/actions effectués |

FICHE ACTION

Chantier n°1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural.

Orientation 1.4 : Garantir équitablement l'accès aux soins, avec une attention particulière pour les personnes les plus fragiles

Action n° 1.4.9 : Mailler le territoire en logements pour la mise en protection des situations de violences intra-familiales

| | |
|-------------------------------------|--|
| Descriptif de l'action | <p>La moitié des féminicides se passent en zone rurale. Après enquête il s'avère que seule la commune de Clamecy dispose de logements d'accueil d'urgence.</p> <p>Aussi il est proposé de soutenir financièrement la réhabilitation de logements communaux qui seront réservés aux accueils d'urgence.</p> |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Les collectivités, les associations, OHLM |
| Partenaires : | Les collectivités, CDIFF, DDPP, l'ARS, le GISA 58, les professionnels de santé, la CPAM, le département Mutuelles, CPAM |
| Type de financements à solliciter : | État, région, Département, CPAM, Mutuelles |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre de logements proposés |

FICHE ACTION

Chantier n°1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural

L'orientation 1.5 : Améliorer l'accès à la formation et aux apprentissages

Action 1.5.1 : Soutenir l'organisation de salons (présentiel ou distanciel) pour mettre en avant les formations existantes

| | |
|-------------------------------------|---|
| Descriptif de l'action | L'offre de formation existante sur le territoire du Pays Nivernais Morvan doit être mise en valeur. Il s'agit : <ul style="list-style-type: none"> De financer l'organisation de salons in situ. |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Les organismes de formation, la Fabrique Emploi et Territoires, les Chambres consulaires, les missions locales, etc. |
| Partenaires : | Les organismes de formation, la Fabrique Emploi et Territoires, Chambres consulaires, missions locales, Pôle Emploi, les comités locaux pour l'emploi, les entreprises à but d'emploi, les structures de l'insertion par l'activité économique, les communes, le Conseil départemental, la Région, etc. |
| Type de financements à solliciter : | Région, département. |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre de salons présentiels et distanciels organisés Nombre de participants aux salons |

FICHE ACTION

Chantier n°1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural

L'orientation 1.5 : Améliorer l'accès à la formation et aux apprentissages

Action 1.5.2 : Soutenir l'ouverture de nouvelles formations ou places complémentaires, en proximité, dont le besoin est identifié localement (boucherie au LP des métiers, école de production bois à Moulins, transformation des produits agricoles au LEGTA...)

| | |
|-------------------------------------|--|
| Descriptif de l'action | <p>De nouvelles formations méritent d'être créées sur des métiers en tension (scierie, restauration, boucherie, soins à domicile, routiers, métiers du BTP...) et sur de nouveaux métiers adaptés aux évolutions écologiques et technologiques de la société (métiers de la rénovation énergétique, développeurs d'énergies renouvelables, etc.). Cette action consiste à soutenir l'ensemble des initiatives qui permettront d'ouvrir de nouvelles formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des études visant à repérer/identifier des besoins de développement de nouvelles formations • des aménagements/constructions de bâtiments et de plateaux techniques • des achats/investissements pour du matériel <p>etc.</p> |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Les lycées, les organismes locaux de formation pour adultes, les associations, les collectivités, SEM (Nièvre énergies ...). |
| Partenaires : | Les lycées, les organismes locaux de formation pour adultes, les associations, la Fabrique Emploi et Territoires, les collectivités locales les chambres consulaires, les missions locales, Pôle Emploi, les comités locaux pour l'emploi, les entreprises à but d'emploi, les structures de l'insertion par l'activité économique, etc. |
| Type de financements à solliciter : | État Région |
| Indicateurs d'évaluation | <p>Nombre de nouvelles formations créées</p> <p>Nombre d'étudiants au sein de chaque nouvelle formation</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°1: Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural

L'orientation 1.5: Améliorer l'accès à la formation et aux apprentissages

Action 1.5.3 : Développer la formation intra-entreprise en mutualisant les besoins de formation pour faire venir à l'intérieur des entreprises, les opérateurs

| | |
|-------------------------------------|--|
| Descriptif de l'action | <p>Certaines entreprises du territoire manquent de main d'œuvre et sont en capacité de déployer des actions de formation en entreprises. En lien avec la Fabrique de l'Emploi, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> soutenir les entreprises et les organismes de formation dans le développement de formations intra-entreprises (pour éviter des déplacements aux personnes notamment). Le Pays mettra à disposition son ingénierie pour identifier les besoins des entreprises et des personnes (via les CLE et les EBE notamment) et pour identifier et solliciter des financements. |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Les organismes de formation, les entreprises, les entreprises à but d'emploi, etc. |
| Partenaires : | Les organismes de formation, la Fabrique Emploi et Territoires, les Chambres consulaires, les missions locales, Pôle Emploi, les comités locaux pour l'emploi, les entreprises à but d'emploi, les communes, les intercommunalités, les structures de l'insertion par l'activité économique, etc. |
| Type de financements à solliciter : | État Région |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre d'entreprises développant des formations intra-entreprises. Nombre d'apprenants. |

FICHE ACTION

Chantier n°1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural

Orientation n° 1.6 : Permettre l'accès à une alimentation saine et durable pour les plus fragiles

Action n° 1.6.1 : Soutenir la production, récupération (anti gaspi) et distribution de produits locaux solidaires (maraîchage ou épicerie solidaire...)

| | |
|-------------------------------------|--|
| Descriptif de l'action | <p>Le département de la Nièvre affiche le taux de pauvreté le plus élevé de Bourgogne-Franche-Comté. Une conséquence de cette pauvreté est l'insécurité et précarité alimentaire dont souffre une partie de la population. Une étude récente en la matière a mis en lumière un degré de précarité alimentaire particulièrement élevé sur trois communautés de communes du département : Tannay-Brinon-Corbigny, Morvan Sommets et Grands Lacs, Bazois Loire Morvan. Une partie de la population des zones rurales rencontre des difficultés d'accès aux structures distribuant l'aide alimentaire.</p> <p>Il s'agit de soutenir financièrement des actions qui améliorent l'accès à une alimentation saine et locale à la population précaire en milieu rural. Ces actions peuvent concerner toute la chaîne, allant de la production (jardin d'insertion de maraîchage par exemple), la récupération (collecte de productions/des invendus auprès de la grande distribution, actions anti-gaspi par exemple), la transformation (à partir de produits récupérés par exemple) jusqu'à la distribution (paniers solidaires, épicerie sociale et solidaire...). Le soutien financier peut concerner tous les investissements nécessaires à la réalisation de ces actions : investissements matériels et immatériels.</p> |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Le Département de la Nièvre, les collectivités, le Pays Nivernais Morvan, entreprises, associations, CCAS, structure de l'ESS |
| Partenaires : | La Région BFC, le Département de la Nièvre, les Communautés de communes, les communes, associations, entreprise à but d'emploi (EBE), acteurs du domaine du social (aide alimentaire, Centres sociaux, CCAS), grande distribution, restaurateurs, producteurs agricoles, bénévoles |
| Type de financements à solliciter : | État, Région, Département, Europe |
| Indicateurs d'évaluation | <p>Le nombre de services déployés sur le territoire (et volumes d'aliments distribués)</p> <p>Le degré d'utilisation par les usagers</p> <p>La satisfaction des usagers</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural

Orientation n° 1.6 : Permettre l'accès à une alimentation saine et durable pour les plus fragiles

Action n° 1.6.2 : Aider les actions de sensibilisation au « bien manger »

| | |
|--|---|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Le département de la Nièvre affiche le taux de pauvreté le plus élevé de Bourgogne-Franche-Comté. Une conséquence de cette pauvreté est l'insécurité et précarité alimentaire dont souffre une partie de la population.</p> <p>Une étude récente en la matière a mis en lumière un degré de précarité alimentaire particulièrement élevé sur certaines parties du territoire.</p> <p>En complément de la production, récupération et la distribution de produits locaux durables, il s'agira de mener des actions de sensibilisation au "bien manger" auprès des habitants, avec une attention particulière portée aux publics fragiles. Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'accompagner les actions d'animation et de sensibilisation encourageant les bénéficiaires à s'impliquer dans les projets qui les concernent pour devenir pleinement partie prenante du projet. |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Le Département de la Nièvre Les collectivités Le Pays Nivernais Morvan Associations Entreprises CCAS Structure de l'ESS Acteurs médico-sociaux</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>La Région BFC, le Département de la Nièvre, les Communautés de communes, les communes, associations, entreprise à but d'emploi (EBE), acteurs du domaine du social (aide alimentaire, Centres sociaux, CCAS), grande distribution, restaurateurs, producteurs agricoles, bénévoles</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>État, Région, Département, Europe</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Le nombre d'action de sensibilisation mené Le nombre de personnes ayant participé à ces actions</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°2 : Pour un rebond économique, social et culturel dans les territoires

Orientation 2.1 : Maintenir un soutien public réactif au plus près des besoins des entreprises

Action n° 2.1.1 : Accompagner les commerçants à adapter leur offre aux nouvelles formes de consommation

| | |
|--|---|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Les commerçants et les artisans ne sont pas épargnés par le changement. De nouvelles formes de consommation apparaissent, le numérique révolutionne la commercialisation et la vente et les consommateurs recherche toujours plus de proximité et de qualité de produits et de services.</p> <p>La revitalisation des cœurs de bourgs passe aussi par la revitalisation commerciale.</p> <p>Il s'agit d'accompagner la mise en œuvre d'un projet commun à l'échelle des 5 communautés de communes de soutien à la modernisation du commerce et de l'artisanat par un soutien financier à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'animation collective d'accompagnement au changement (utilisation de la boîte à outils.) • La rénovation des boutiques en cœurs de bourg • La modernisation des outils de production • Les opérations collectives de fidélisation de la clientèle |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Les communes, les communautés de communes, les associations, les entreprises commerciales et artisanales, les consulaires, le Pays</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Les communes, les communautés de communes, les associations, les structures de l'ESS, les acteurs de l'IAE, les chambres consulaires, banque des territoires.</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>Investissement : État (sous réserve de l'éligibilité du portage et hors champ concurrentiel) + CRBFC</p> <p>Fonctionnement : CRBFC</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Nombre de boutiques rénovées</p> <p>Nombre d'outils de production modernisés</p> <p>Nombre de réunions collectives de sensibilisation au changement et nombre de participants</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°2 : Pour un rebond économique, social et culturel dans les territoires

Orientation 2.1 : Maintenir un soutien public réactif au plus près des besoins des entreprises

Action n° 2.1.2 : Soutenir la mise en place de la vente itinérante

| | |
|-------------------------------------|--|
| Descriptif de l'action | <p>La spécificité rurale, à faible densité d'habitants, conjuguée aux précarités rurales liées à l'isolement et aux difficultés de déplacements pour les personnes les plus fragiles, nous invite à préserver un maillage de vente itinérante présente ou à développer sur le territoire. Il s'agit de soutenir financièrement :</p> <p>L'acquisition et l'aménagement de camions de tournées commerciales (siège social sur le Pays ou CA à + de 50% sur le Pays)</p> |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Les communes, les communautés de communes, les associations, les entreprises commerciales et artisanales |
| Partenaires : | Les communes, les communautés de communes, structures de l'ESS, les acteurs de l'IAE, les chambres consulaires, la banque des territoires. |
| Type de financements à solliciter : | Investissement : État (sous réserve de l'éligibilité du portage et hors champ concurrentiel). |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre de camions achetés ou rénovés |

FICHE ACTION

Chantier n°2 : Pour un rebond économique, social et culturel dans les territoires

Orientation 2.1 : Maintenir un soutien public réactif au plus près des besoins des entreprises

Action n° 2.1.3 : Construire un plan de développement de l'ESS sur le Pays

| | |
|--|--|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Dans cette crise sans précédent, les acteurs publics et de la proximité ont joué un rôle décisif dans le maintien des services à la population et le soutien aux entreprises : aux yeux de tous, l'action locale s'est révélée et de nouvelles initiatives ont vu le jour.</p> <p>Dans ce contexte, l'économie sociale et solidaire joue un rôle primordial et elle doit être développée.</p> <p>Nous avons besoin de coconstruire, avec l'ensemble des acteurs territoriaux un plan de développement de l'ESS sur le territoire du PNM pour, identifier les nouvelles opportunités de création d'activité, imaginer des réponses innovantes là où l'économie classique n'apporte plus de réponse, décliner en plan d'action ces opportunités pour permettre l'émergence de nouveaux projets à l'aide de l'ESS et proposer une évaluation de l'impact social et économique de la mise en place d'une stratégie ESS globale.</p> <p>Pour cela il s'agit de soutenir financièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un appui en ingénierie extérieure au Pays pour imaginer, organiser et définir ce plan de développement de l'ESS |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Le Pays, associations</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Les communes, les communautés de communes, structures de l'ESS, les acteurs de l'IAE, les chambres consulaires, banque des territoires, France Active, CRESS, CD58.</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>Investissement : État, CRBFC</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Réalisation du plan de développement de l'ESS</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°2 : Pour un rebond économique, social et culturel dans les territoires

Orientation 2.1 : Maintenir un soutien public réactif au plus près des besoins des entreprises

Action n° 2.1.4 : Créer une académie des projets des jeunes

| | |
|--|--|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Des jeunes du Pays partent étudier ailleurs, découvrir le monde. Leur premier job est loin. Certains (beaucoup ?) aimeraient revenir ici.</p> <p>L'idée est de pouvoir leur offrir une résidence de plusieurs mois, par groupe où ils seront accompagnés pour concevoir leur projet personnel ou collectif, pour le tester, le financer, pour mieux s'armer à le gérer, pour lui trouver tuteurs, parrains et partenaires.</p> <p>Pour cela il s'agit de soutenir financièrement l'aide au fonctionnement de l'académie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mission d'animation de la structure • Coût de fonctionnement • Bourses aux jeunes |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Le Pays, associations, communes, communautés de communes missions locales,</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Les missions locales, les consulaires, la BGE, Bourgogne Active, communes, les communautés de communes, structures de l'ESS, les acteurs de l'IAE, banque des territoires, Institut de l'engagement.</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>CRBFC, CD58</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Nombre de jeunes accompagnés / an</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°2 : Pour un rebond économique, social et culturel dans les territoires

Orientation 2.1 : Maintenir un soutien public réactif au plus près des besoins des entreprises

Action n° 2.1.5 : Service public numérique aux entreprises – La DSI partagée

| | |
|-------------------------------------|---|
| Descriptif de l'action | <p>Accompagner les TPE et PME dans leur transformation numérique :</p> <p>Avoir un rôle d'aide et d'accompagnement dans les choix et les usages numériques de l'entreprise (assistance à maîtrise d'ouvrage dans le choix des connexions, matériels, logiciels)</p> <p>Avoir un rôle de formateur aux usages quotidiens (sécurité, rgpd, etc.)</p> <p>Mettre en place un pool de matériel informatique de base (PCs, écrans, imprimantes) à disposition des chefs d'entreprise pour assurer un secours en cas de panne, voire une offre de location longue durée.</p> |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Associations, collectivités, communautés de communes, entreprises |
| Partenaires : | Mission numérique |
| Type de financements à solliciter : | <p>État</p> <p>Région</p> <p>Département 58</p> |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre de projets réalisés |

FICHE ACTION

Chantier n°2 : Pour un rebond économique, social et culturel dans les territoires

Orientation n° 2.2 : Pérenniser le développement des circuits courts, du côté de l'offre comme de la demande

Action n° 2.2.1 : Mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial

Accompagner les communes qui disposent d'une cantine scolaire à la mise en place d'une alimentation locale et bio (animation / investissement)

Accompagner la (re-)structuration de la restauration collective sur le territoire (études, investissements, équipements)

Développer les services de portage de repas (avec mise en place de l'alimentation locale et bio)

Accompagner les producteurs dans l'obtention de label, mise aux normes pour approvisionner la restauration collective

Aider les collectivités à acquérir du foncier et à l'aménager pour accueillir des productions de proximité. #transition écologique

Accompagner l'émergence et la structuration de nouvelles filières (animation de collectifs, conseil technique, investissement)

Soutenir la création de points de vente en circuit court

| | |
|------------------------|---|
| Descriptif de l'action | <p>Le Pays Nivernais Morvan élabore, depuis début 2021, un Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté conjointement par les cinq communautés de commune visant à créer une dynamique locale nouvelle autour des enjeux cruciaux de l'alimentation et de l'évolution des modes de production, de distribution et de consommation.</p> <p>Cette orientation s'inscrit dans le cadre du Pacte de développement territorial pour la Nièvre.</p> <p>Il s'agit là d'une initiative clef pour l'avenir de notre territoire rural – pour son économie, pour sa démographie mais aussi pour son identité – en pleine synergie avec la dynamique « Villages du futur » – initiative née au sein du Pays Nivernais Morvan et étendue depuis à l'échelle de toute la Région – d'autant que la « saison 2 » de cette opération est consacrée aux enjeux de la « transition ».</p> <p>5 axes stratégiques, incarnées notamment par des projets locaux concrets et novateurs, structurent cette action en faveur d'un « manger sain, local, durable, tous ensemble » :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le soutien au développement de la part de produits locaux et bio dans la restauration collective (Egalim)• Le soutien au développement d'activités agricoles diversifiées, et notamment à l'installation de nouveaux producteurs• Le soutien à la valorisation et à la commercialisation des produits locaux et bio |
|------------------------|---|

- L'accompagnement de l'évolution des pratiques en direction d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement et de l'adaptation progressive aux effets du changement climatique
- La facilitation de l'accès de tous à une alimentation de qualité
- Les actions détaillées ci-dessous s'inscrivent directement dans le PAT Nivernais Morvan, avec un accent fort sur la restauration collective. D'autres actions du PAT, comportant une dimension agricole ou agroécologique ou social, s'intègrent dans d'autres chantiers de ce projet de territoire.

Il s'agira de soutenir financièrement les actions suivantes :

a. Accompagner les communes qui disposent d'une cantine scolaire à la mise en place d'une alimentation locale et bio

- appui technique et actions d'animation et de formation du personnel de cuisine, des gestionnaires, des élus sur différentes thématiques clés, mise en relation avec les producteurs...
- investissement matériels : équipements de cuisine et autres

b. Accompagner la (re-)structuration de la restauration collective sur le territoire (études, investissements, équipements)

- investissements immatériels : études techniques (études d'opportunité et de faisabilité) pour la création d'infrastructures nécessaires (cuisines centrales, légumeries, plateformes logistiques) ou pour l'organisation de la logistique de livraison, ingénierie (coordination)
- investissements matériels : travaux d'aménagements d'infrastructures, équipements

c. Développer les services de portage de repas (avec mise en place de l'alimentation locale et bio), notamment dans les zones blanches aujourd'hui non couvertes.

- investissements immatériels : animation, ingénierie (coordination, gestion), études techniques...
- investissements matériels : aménagements, équipements...

d. Accompagner les producteurs dans l'obtention de label, mise aux normes pour approvisionner la restauration collective

- investissements matériels et immatériels divers

e. Aider les collectivités à acquérir du foncier et à l'aménager pour accueillir des productions de proximité

- investissements immatériels : études techniques et prestation d'AMO, animation/ingénierie
- investissements matériels : aménagements, équipements

| | |
|-------------------------------------|--|
| | <p>f. Accompagner l'émergence et la structuration de nouvelles filières prometteuses</p> <ul style="list-style-type: none"> • investissements immatériels : animation de collectifs, conseil technique • investissements matériels : aménagements, équipements <p>g. Soutenir la création de points de vente en circuit court</p> <ul style="list-style-type: none"> • investissements immatériels : animation de collectifs, conseil technique, ingénierie pour le démarrage de l'organisation commerciale (démarchage), conseil technique auprès des communes pour la création/développement de marchés de plein vent • investissements matériels : travaux, aménagements, équipements <p>h. Coordination, animation, structuration des démarches et développement d'interactions entre les porteurs de PAT.</p> <ul style="list-style-type: none"> • ingénierie : pour l'animation et le déploiement du PAT de manière territorialisée (pour les 5 CC), et pour l'élaboration et le suivi de projets locaux. • financement permettant de mobiliser de partenaires externes |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Le Département de la Nièvre, les collectivités, le Pays Nivernais Morvan, associations, entreprises, le Parc naturel régional du Morvan, collectifs de producteurs, structures de l'ESS |
| Partenaires : | <p>La Région BFC</p> <p>Le Département de la Nièvre</p> <p>Les collectivités</p> <p>Le Pays Nivernais Morvan</p> <p>Les Centres sociaux</p> <p>Une entreprise à but d'emploi (EBE) dans le cadre du dispositif "Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée"</p> <p>Le Parc naturel régional du Morvan</p> <p>Collectifs de producteurs</p> <p>Chambres consulaires ou fédérations professionnelles : Chambre d'agriculture de la Nièvre, Biobourgogne, CERD</p> <p>SAFER</p> <p>Nièvre aménagement</p> <p>Le CERD</p> <p>Bio bourgogne</p> |
| Type de financements à solliciter : | État, Région, Département, Europe |

| | |
|---|---|
| Indicateurs d'évaluation | Accompagner les communes qui disposent d'une cantine scolaire à la mise en place d'une alimentation locale et bio |
| | Le nombre de communes/établissements de restauration collective accompagnés |
| | L'augmentation de la part de produits locaux et bi dans les cantines du territoire |
| | Le nombre de réunions/d'animations effectuées |
| | Accompagner la (re-)structuration de la restauration collective sur le territoire (études, investissements, équipements) |
| | Nombre d'études menées |
| | Nombre de personnes bénéficiaires d'une préparation de repas en local (étant passé d'un prestataire externe sans ancrage local vers une cuisine locale sur le territoire) |
| | Développer les services de portage de repas (avec mise en place de l'alimentation locale et bio) |
| | Réduction de zones blanches aujourd'hui non pourvues |
| | Satisfaction des usagers |
| | Augmentation de la part de produits locaux et bio dans les repas |
| | Accompagner les producteurs dans l'obtention de label, mise aux normes pour approvisionner la restauration collective |
| | nombre de producteurs ayant bénéficié d'un accompagnement, d'un agrément/d'un label |
| | augmentation du nombre de producteurs approvisionnant la restauration collective |
| Aider les collectivités à acquérir du foncier et à l'aménager pour accueillir des productions de proximité | |
| Nombre de collectivités ayant entamé des démarches pour l'acquisition de foncier ou pour l'installation de producteurs sur le foncier communal existant | |
| Nombre de producteurs accompagnés. | |
| Soutenir la création de points de vente en circuit court | |
| Nombre de collectifs de producteurs créés ayant un projet de commercialisation en commun | |
| L'augmentation du CA des points de vente en circuit court | |
| L'augmentation de l'offre de produits locaux en grande distribution | |
| Nombre de points de vente ou de services créés | |

La fiche action « Soutien au développement des circuits courts en lien avec les projets alimentaires territoriaux pour une alimentation locale et durable » du Pacte de développement territorial pour la Nièvre s'inscrit directement dans cette fiche action 2.2.1 du Pays Nivernais Morvan, ainsi que dans le chantier exploratoire n°6 « Accompagner la transition du modèle économique agricole » qui sera élaboré plus en détail en 2022.

FICHE ACTION

Chantier n°2 : Pour un rebond économique, social et culturel dans les territoires

Orientation n° 2.2 : Pérenniser le développement des circuits courts, du côté de l'offre comme de la demande

Action n° 2.2.2 : Soutenir la création des ressourceries et recycleries

| | |
|--|--|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Le recyclage et le réemploi se développent en France et sur notre territoire. Le soutien à ces filières utiles à la transition écologique est essentiel. Dans ce contexte, on voit émerger depuis une vingtaine d'années des ressourceries et recycleries qui sont des lieux de collecte, de réemploi et de revente de biens ou de matériaux usagés ou d'occasion. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutenir le financement des investissements et des équipements des recycleries et ressourceries • accompagner les recycleries et ressourceries dans la construction de leur modèle économique et social (prestations externes) <p>Ces structures sont déjà accompagnées par des acteurs locaux et régionaux (SIEEEN, ARAR Bourgogne-Franche-Comté, réseau CESAR)</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Acteurs de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, entreprises commerciales ESUS, etc.), collectivités</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Communes, communautés de communes, Région BFC, Département de la Nièvre, associations, entreprises, entreprises à but d'emploi (EBE), habitants, réseau CESAR, réseau régional ARAR Bourgogne-Franche-Comté, SIEEEN.</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>Crédits État. Région Département</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Le nombre de recycleries/ressourceries nouvellement créées sur le territoire</p> <p>La pérennité de ces ressourceries au-delà de plusieurs années d'existence</p> <p>La fréquentation des ressourceries/recycleries</p> <p>L'ancrage territorial des ressourceries/recycleries (partenariats créés notamment avec les autres structures de l'ESS et les collectivités, identification par les acteurs du territoire de ces nouvelles structures, etc.)</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°2 : Pour un rebond économique, social et culturel dans les territoires

Orientation 2.3 : Venir en appui au tissu local pour relancer l'animation sociale et la vie culturelle

Action 2.3.1 : Déployer à l'échelle du Pays des Contrats Locaux d'Éducation Artistiques (CLEA) ou des ateliers de pratiques artistiques en lien avec les communes ou communautés de communes volontaires et le tissu associatif

| | |
|--|--|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>L'accès à la culture et aux pratiques artistiques pour les enfants doivent être développés. Des outils existent mais sont peu déployés en Nivernais Morvan. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutenir les communautés de communes ou communes volontaires dans le déploiement des CLEA (ingénierie) <p>Par ailleurs, des ateliers de pratiques artistiques tout public, peuvent se déployer sur le territoire. Pour cela il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'accompagner financièrement la mise en place d'ateliers de pratiques artistiques par les compagnies professionnelles présentes sur le territoire. |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Les communes, les communautés de communes, les centres sociaux, les associations, les compagnies professionnelles du territoire.</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Les communes, communautés de communes, les centres sociaux, les associations, les écoles, les compagnies professionnelles, les acteurs culturels, etc.</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>État Région Département</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Nombre de CLEA Nombre d'acteurs engagés dans la construction des CLEA Évaluation quantitative et qualitative du soutien apporté grâce au CLEA aux acteurs artistiques et culturels déjà existants sur le territoire Nombre de nouveaux ateliers de pratiques artistiques.</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°2 : Pour un rebond économique, social et culturel dans les territoires

L'orientation 2.3 : Venir en appui au tissu local pour relancer l'animation sociale et la vie culturelle

Action 2.3.2 : Venir en soutien des dynamiques collectives des associations

| | |
|-------------------------------------|---|
| Descriptif de l'action | <p>Des associations se regroupent pour mutualiser des moyens et dynamiser leurs actions. Il s'agit de soutenir les associations qui souhaitent se regrouper pour créer des dynamiques collectives de tout type. Le soutien peut porter sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'acquisition de matériel mis en commun • les créations d'événements collectifs, • un appui en ingénierie pour les démarches collectives |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Associations, les collectivités. |
| Partenaires : | Les centres sociaux, les associations, les compagnies professionnelles, les communes, communautés de communes, etc. |
| Type de financements à solliciter : | <p>État</p> <p>Région</p> <p>Département</p> |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre de dynamiques collectives (créations de structure et/ou d'outils de mutualisation, événements communs, etc.) |

FICHE ACTION

Chantier n°2 : Pour un rebond économique, social et culturel dans les territoires

L'orientation 2-3 : Venir en appui au tissu local pour relancer l'animation sociale et la vie culturelle

Action 2.3.3 : Soutenir l'aide à la création ou modernisation des équipements culturels

| | |
|-------------------------------------|--|
| Descriptif de l'action | Des compagnies professionnelles s'installent sur le territoire. Elles permettent en proximité et en ruralité un accès à des événements culturels diversifiés. Toutefois le besoin de locaux est à développer. Il s'agit de : <ul style="list-style-type: none"> Soutenir financièrement la création/modernisation des équipements culturels (travaux et études préalables). |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Les communes et communautés de communes, les associations, SEM |
| Partenaires : | Les communes, les communautés de communes, le département, les associations, les acteurs culturels, etc. |
| Type de financements à solliciter : | État Région Département |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre d'équipements modernisés et créés. |

FICHE ACTION

Chantier n°2 : Pour un rebond économique, social et culturel dans les territoires

L'orientation 2.3 : Venir en appui au tissu local pour relancer l'animation sociale et la vie culturelle

Action 2.3.4 : Soutenir des opérations de rencontres (spectacles, débats, jeux...) / programmation annuelle dans les cafés et les tiers-lieux.

| | |
|-------------------------------------|---|
| Descriptif de l'action | Soutenir financièrement une programmation annuelle de débats, événements, spectacles organisés dans les cafés et tiers-lieux. |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Les cafés et tiers-lieux, associations. |
| Partenaires : | Les cafés et tiers-lieux, les communes, les communautés de communes, les centres sociaux, les associations, les acteurs culturels, etc. |
| Type de financements à solliciter : | État Région Département |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre de cafés et tiers-lieux différents accompagnés. Nombre d'événements soutenus. |

FICHE ACTION

Chantier n°2 : Pour un rebond économique, social et culturel dans les territoires

L'orientation 2.3 : Venir en appui au tissu local pour relancer l'animation sociale et la vie culturelle

Action 2.3.5 : Mettre en place une licence découverte de sports d'un an pour permettre aux enfants de tester 4 activités sportives sur le territoire (en lien avec les centres sociaux)

| | |
|-------------------------------------|--|
| Descriptif de l'action | <p>Les clubs sportifs éprouvent des difficultés pour remobiliser leurs adhérents et les bénévoles après plusieurs mois d'arrêt. En parallèle, la pratique d'une activité sportive pour les jeunes doit pouvoir s'apprécier à partir d'un choix établi par l'enfant. Il s'agit de proposer aux enfants de tester plusieurs activités sur une année.</p> <p>En lien avec les centres sociaux, l'idée est de soutenir financièrement les territoires qui souhaiteraient mettre en place une licence découverte de sports.</p> |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Les centres sociaux, les associations sportives les communes et communautés de communes |
| Partenaires : | Les centres sociaux, les associations sportives, les communes, les communautés de communes, etc. |
| Type de financements à solliciter : | <p>État (Pass'sport)</p> <p>Région</p> <p>Département</p> |
| Indicateurs d'évaluation | <p>Nombre de licences découvertes mises en place.</p> <p>Nombre d'enfants bénéficiant des licences découvertes.</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°2 : Pour un rebond économique, social et culturel dans les territoires

L'orientation 2.3 : Venir en appui au tissu local pour relancer l'animation sociale et la vie culturelle

Action 2.3.6 : Soutenir l'animation de la coopérative des savoirs

| | |
|-------------------------------------|---|
| Descriptif de l'action | <p>La coopérative des savoirs, association d'éducation populaire, est un partenaire historique du Pays Nivernais Morvan. Elle permet le partage des savoirs sur l'ensemble du territoire. Pour développer ses missions, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mobiliser des crédits pour soutenir les actions de la coopérative des savoirs (événements organisés par la coopérative, besoins matériels, animation, etc.). |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | La Coopérative des savoirs |
| Partenaires : | La FOL, les communes, les associations, les intercommunalités, le Parc naturel régional du Morvan, etc. |
| Type de financements à solliciter : | État Département. |
| Indicateurs d'évaluation | <p>Nombre d'adhérents de la coopérative des savoirs.</p> <p>Nombre d'évènements organisés par la coopérative des savoirs.</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°2 : Pour un rebond économique, social et culturel dans les territoires

L'orientation 2.3 : Venir en appui au tissu local pour relancer l'animation sociale et la vie culturelle

Action n° 2.3.7 : Créer des musées virtuels accessibles à tous

| | |
|-------------------------------------|--|
| Descriptif de l'action | <p>Intégrer le réseau des Micro-Folies animé par l'Établissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette et créer un réseau de musées numériques constitué d'images en Haute Définition, d'œuvres majeures issues des collections de 12 établissements publics nationaux et un espace de réalité virtuelle Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> soutenir les investissements et les coûts de fonctionnement liés à l'installation des Micro folies |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Associations, collectivités. |
| Partenaires : | EP Parc de la Villette, Parc du Morvan |
| Type de financements à solliciter : | État Région Département |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre de visiteurs |

FICHE ACTION

Chantier n°3 : Accélérer la mise en place d'un tourisme durable

Orientation n° 3.1 : Impulser la transformation de l'offre touristique face aux évolutions de la demande

Action n° 3.1.1 : Soutenir l'ouverture, la reprise et la modernisation des café-restaurants

| | |
|--|--|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Avec l'arrivée d'une nouvelle clientèle familiale, l'offre de restauration devient un enjeu-clé pour l'attractivité touristique du territoire.</p> <p>Il s'agira de soutenir de manière proactive l'ouverture, la reprise et la modernisation des cafés-restaurants afin de pallier un manque avéré en la matière sur le territoire.</p> <p>A titre d'exemple, le soutien financier pourra concerner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aide à l'acquisition immobilière • les travaux : construction, modernisation, ainsi que les études préalables et coûts de maîtrises d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage • aménagements et équipements |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Les collectivités</p> <p>Entreprises</p> <p>Nièvre aménagement</p> <p>Foncière d'aménagement</p> <p>Associations</p> <p>Coopératives</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Tous les acteurs de la restauration du territoire : la Région BFC, le Département de la Nièvre, les communautés de communes, les communes, restaurateurs, Nièvre aménagement, Nièvre attractive, Banque des territoires, Groupe SOS.</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>État, Région BFC, Département de la Nièvre, Europe</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Nombre de café restaurants ouverts et/ou modernisés</p> <p>Nombre de reprises accompagnées</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°3 : Accélérer la mise en place d'un tourisme durable

Orientation n° 3.1 : Impulser la transformation de l'offre touristique face aux évolutions de la demande

Action n° 3.1.2 : Accompagner financièrement la montée en gamme écologique de tous les types d'hébergement, notamment ceux qui favorisent le tourisme populaire.

| | |
|--|--|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Face aux nouvelles attentes d'une clientèle touristique diversifiée, il convient d'aider financièrement la montée en gamme de l'offre d'hébergement touristique du territoire. Cela peut concerner tous les types d'hébergement (hôtels, chambres d'hôte, gîtes, campings...), avec une attention particulière portée aux hébergements de tourisme populaire.</p> <p>Cette orientation s'inscrit dans le cadre du Pacte de développement territorial pour la Nièvre.</p> <p>Il s'agit avant tout de soutenir financièrement des actions s'inscrivant dans une démarche de transition écologique/ d'économie circulaire/économie d'énergie (éco-gîtes, isolation, utilisation de matériaux biosourcés, etc.).</p> <p>Par ailleurs, une offre d'hébergement pourrait être imaginée et développée au sommet du Haut-Folin, à moyen ou long termes. Vu les capacités limitées en eau, le développement d'un hébergement serait de taille réduite et pourrait prendre la forme d'une offre alternative de type éco-bivouac.</p> <p>Le soutien financier visé comprendra aussi bien :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un soutien aux diagnostics préalables (diagnostics, audits, études techniques) • aux travaux, aménagements, équipements. |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Les collectivités, les associations, les entreprises (hébergeurs), les SEM</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Région BFC, Département de la Nièvre, communautés de communes, communes, entreprises (hébergeurs), Nièvre attractive, Nièvre aménagement, Offices du tourisme, Parc naturel régional du Morvan</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>État, Région BFC, Département de la Nièvre, Europe</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Nombre de projets accompagnés. Impact écologique quand il est quantifiable : économie d'énergie et de ressources naturelles</p> |

Cette fiche intègre l'action « Développement touristique du Haut Folin : sommet du Morvan et de la Bourgogne » du Pacte de développement territorial de la Nièvre.

FICHE ACTION

Chantier n°3 : Accélérer la mise en place d'un tourisme durable

Orientation n° 3.1 : Impulser la transformation de l'offre touristique face aux évolutions de la demande

Action n° 3.1.3 : Mobiliser des repreneurs en développant des alternatives à la reprise des grands établissements (ventes à la découpe, changements d'affectation, ...).

| | |
|-------------------------------------|---|
| Descriptif de l'action | <p>Tous les acteurs du territoire confirment la difficulté de reprise hôtelières, et en particulier pour les grands établissements, avec un risque accru de voir se développer des friches touristiques.</p> <p>Afin de réduire le phénomène des friches touristiques, il s'agit de soutenir financièrement des démarches alternatives innovantes de reprise de ces objets : des ventes à la découpe, des changements d'affectation si nécessaire, des projets d'occupation temporaire, des solutions innovantes tant pour le portage immobilier que pour le portage d'exploitation, etc. Le soutien financier pourra porter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • appui technique, prestation de conseil sur la conception et la réalisation de démarches innovantes de type création d'une SEM d'exploitation spécialisée dans le portage de l'hôtellerie, principe de concession d'aménagement confiée à un opérateur type SEM patrimoniale (exemple Nièvre Aménagement) ou tout autre organisation publique ou privée (SPL, SAS, SCOP...) • sur les frais liés à un changement d'affectation, vente à la découpe, occupation temporaire (boutique test, tiers-lieux temporaire etc.) • sur la mobilisation de repreneurs : communication, campagne de recrutements de type "essayez la Nièvre", incitations financières pour les futurs repreneurs • sur les investissements travaux et aménagements |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | SEM, collectivités, EPF, entreprises, associations. |
| Partenaires : | Région BFC, le Département de la Nièvre, les communautés de communes, les communes, Nièvre attractive, Nièvre aménagement, Offices du tourisme, PNR du Morvan, fédérations professionnelles du tourisme à l'échelle nationale, Syndicat canal du nivernais |
| Type de financements à solliciter : | État, Région BFC, Département de la Nièvre, Europe |
| Indicateurs d'évaluation | <p>Nombre de candidats (repreneurs potentiels) mobilisés</p> <p>Nombre de reprises accompagnées</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°3 : Accélérer la mise en place d'un tourisme durable

Orientation n° 3.1 : Impulser la transformation de l'offre touristique face aux évolutions de la demande

Action n° 3.1.4 : Déployer rapidement le portage par la foncière touristique régionale pour la reprise des hôtels en milieu rural

| | |
|--|---|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Tous les acteurs du territoire confirment la difficulté de reprise hôtelières, et en particulier pour les grands établissements, avec un risque accru de voir se développer des friches touristiques.</p> <p>En complément de l'action 313 portant particulièrement sur les centres de vacances à grande capacité, il s'agit également de déployer rapidement le portage par la foncière touristique régionale pour la reprise des hôtels (de taille moyenne et petite) en milieu rural. Ceci dans l'objectif de préserver à minima la capacité d'hébergement du territoire.</p> <p>Cette orientation s'inscrit dans le cadre du Pacte de développement territorial pour la Nièvre.</p> <p>Plusieurs projets concrets d'ores-et-déjà identifiés s'inscrivent dans cette fiche action CRTE ainsi que dans le pacte du développement territorial pour la Nièvre (cf. fiche action « L'hébergement et l'office de tourisme, leviers de croissance prioritaires de la filière touristique de la Nièvre » du Pacte) : la création d'établissements hôteliers nouvelle génération (hébergement hybride) sur 3 sites pilotes de la Nièvre, dont 2 se trouvent sur le territoire du Pays Nivernais Morvan.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Châtillon-en-Bazois : investissements pour la pérennisation de l'activité - Saint-Honoré-les-Bains : investissements pour la remise en activité <p>Le soutien financier concerne principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les études de faisabilité et techniques préalables • Les travaux d'aménagement <p>Il pourra être possible d'étendre l'action de la foncière touristique à d'autres immobiliers touristiques.</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>La foncière touristique régionale ou tout autre opérateur</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Tous les acteurs du tourisme et de l'hébergement de tourisme du territoire : la Région BFC, le Département de la Nièvre, les communautés de communes, les communes, Nièvre attractive, Nièvre aménagement, Offices du tourisme, Parc naturel régional du Morvan</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>État, Région BFC, Département de la Nièvre, Europe</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Nombre d'hôtels maintenus dans le cadre des cessions-reprises Augmentation du nombre de lits d'accueil répartis sur les territoires</p> |



FICHE ACTION

Chantier n°3 : Accélérer la mise en place d'un tourisme durable

Orientation n° 3.1 : Impulser la transformation de l'offre touristique face aux évolutions de la demande

Action n° 3.1.5 : Accompagner financièrement une montée en gamme raisonnée des meublés touristiques et adaptée à la demande ciblée (cf. contrat de station de Saint-honoré les bains)

| | |
|-------------------------------------|--|
| Descriptif de l'action | <p>Nous constatons, notamment à Saint-Honoré les Bains, une inadéquation entre l'offre d'hébergement (trop vétuste), l'attente clientèle (moyenne gamme), et les exigences des soutiens financiers (haute gamme). Sur le bassin touristique du canal du Nivernais, il est également nécessaire de développer, adapter, moderniser et requalifier les hébergements touristiques (ex : Village répit familles à Chevroche, Maisons des Ingénieurs, etc.). Or des travaux de modernisation seront possibles dans la mesure où il existe un levier financier</p> <p>Dans le cadre de ce projet de territoire, il s'agira donc d'apporter un soutien financier pour :</p> <p>Soutenir la montée en gamme raisonnée des meublés touristiques (travaux, équipements, communication/promotion, services).</p> <p>Cette orientation s'inscrit dans le cadre du Pacte de développement territorial pour la Nièvre.</p> |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Les propriétaires de meublés |
| Partenaires : | Tous les acteurs du tourisme et de l'hébergement de tourisme du territoire : la Région BFC, le Département de la Nièvre, les communautés de communes, les communes, Nièvre attractive, Nièvre aménagement, Foncière touristique régionale, Offices du tourisme, Parc naturel régional du Morvan, Canal du Nivernais, hébergeurs, |
| Type de financements à solliciter : | État, Région BFC, Département de la Nièvre, Europe |
| Indicateurs d'évaluation | Le nombre de meublés rénovés |

Les contenus des fiche actions « L'hébergement et l'office de tourisme, leviers de croissance prioritaires de la filière touristique de la Nièvre » et « Renforcer l'offre de services et développer les hébergements touristiques sur le bassin touristique du Canal du Nivernais » du Pacte de développement territorial pour la Nièvre sont couverts par les différentes fiches actions de l'orientation 3.1. du CRTE Pays Nivernais Morvan, concernant les projets de son territoire.

FICHE ACTION

Chantier n°3 : Accélérer la mise en place d'un tourisme durable

Orientation n° 3.1 : Impulser la transformation de l'offre touristique face aux évolutions de la demande

Action n° 3.1.6 : Soutenir l'aménagement d'aires de vans, de camping-cars et de tout autre aménagement propices aux séjours itinérants

| | |
|--|--|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>On constate un regain de la demande d'hébergement orientée vers la l'itinérance (van life, agritourisme, ...). Il s'agit : d'aider financièrement les aménagements propices aux séjours itinérants (l'aménagement d'aires de vans, de camping-cars etc.). Le soutien financier visé comprendra aussi bien des investissements immatériels (études techniques, actions de promotion et de communication) que matériels (travaux, aménagements, équipements).</p> <p>Dans le cadre de cette fiche action, un projet concret a d'ores-et-déjà été identifiée : la mise en œuvre collective et partagée des préconisations issues du schéma d'aménagement et de structuration de l'offre d'itinérances, piloté par l'Association Loire Itinérances.</p> <p>Le projet consiste à faire émerger une destination touristique entre Gien et Roanne, en s'appuyant sur les grands itinéraires cyclables, pédestres, fluviaux et fluvestres (l'eurovélo 6, le GR 3, la Loire et son Canal Latéral) ainsi que sur l'identité sauvage du fleuve. Pour concrétiser la mise en tourisme de la destination, l'Association Loire Itinérances a co-construit avec les territoires un schéma d'aménagement et de structuration de l'offre d'itinérances dans lequel sont listées les actions à mettre en place. Cette orientation s'inscrit dans le cadre du Pacte de développement territorial pour la Nièvre.</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Les Communautés de communes, les communes, le PNR du Morvan, les SMETCN, les Offices de tourisme.</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Tous les acteurs locaux du tourisme : la Région BFC, le Département de la Nièvre, les communautés de communes, les communes, entreprises (porteurs de projet), Nièvre attractive, Nièvre aménagement, Offices du tourisme, Parc naturel régional du Morvan, Canal du Nivernais, associations.</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>État, Région BFC, Département de la Nièvre, Europe</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Nombre d'aménagements /projets accompagnés Taux de fréquentation de ces aménagements réalisés</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°3 : Accélérer la mise en place d'un tourisme durable

Orientation n° 3.1 : Impulser la transformation de l'offre touristique face aux évolutions de la demande

Action n° 3.1.7 : Aide à la transformation numérique de l'offre touristique

| | |
|--|--|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Le développement touristique 4 saisons nécessite de développer des outils interactifs. Il s'agit de soutenir la mise à disposition d'expertise technique et d'aide à l'acquisition de matériel pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la modernisation des outils numériques de promotion touristique • Mettre en valeur vidéo des points d'intérêt (notamment drone) • Aider à la réalisation de circuits touristiques guidés à l'aide de technologies numériques (traces GPX, Flashcodes, etc.) • Développer de points d'accès wifi sur les principaux points d'intérêt touristiques. |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Associations, collectivités,</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Mission numérique, Nièvre numérique, entreprises</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>État Région Département 58</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Nombre de projets réalisés</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°3 : Accélérer la mise en place d'un tourisme durable

Orientation n° 3.2 : Intégrer la préservation des paysages comme un enjeu touristique

Action n° 3.2.1 : Aider à faire émerger une vision partagée, via un soutien à l'animation de conférences locales, sur l'équilibre à trouver pour préserver les paysages et développer des usages qui n'impactent pas les paysages.

| | |
|--|---|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Tous les acteurs conviennent que la qualité des paysages constitue un atout incontestable d'attractivité touristique du territoire qu'il convient de préserver autant que possible.</p> <p>Pour autant il existe des pratiques développées sur le territoire (telles que les coupes rases, l'installation de panneaux photovoltaïques, d'éoliens), considérées tout aussi nécessaires et légitimes par certains acteurs, mais à fort impact paysager. La biodiversité et les paysages (notamment les Grands lacs) sont des atouts qu'il convient de protéger.</p> <p>Il s'agit donc de soutenir (financièrement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> le soutien à l'animation de conférences locales (de type mini-conférence de consensus) afin de faire émerger une vision partagée en la matière et éviter des conflits d'usages importants. <p>Cette orientation s'inscrit dans le cadre du Pacte de développement territorial pour la Nièvre.</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Collectivités locales, syndicats</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Toutes les parties prenantes locales concernées : acteurs touristiques, agricoles, entreprises, élus, structures/opérateurs publics, experts, fédérations professionnelles, associations, société civile</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>État, Région BFC, Département de la Nièvre, Communautés de communes, Europe</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Le nombre de conférences locales menées</p> <p>Le degré de satisfaction des participants (pour mesurer la solidité du consensus trouvé)</p> |

Cette fiche intègre l'action « Aménagement et développement des Grands Lacs » du Pacte de développement territorial de la Nièvre.

FICHE ACTION

Chantier n°3 : Accélérer la mise en place d'un tourisme durable

Orientation n° 3.2 : Intégrer la préservation des paysages comme un enjeu touristique

Action n° 3.2.2 : Organiser et proposer un appui aux collectivités sur l'entretien, le balisage et la mise en valeur des chemins de randonnées ou circuits thématiques

| | |
|--|--|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Le développement des activités de pleine nature constitue un axe fort de la stratégie touristique à l'échelle départementale et locale.</p> <p>Un important travail est mené par les principaux acteurs du tourisme en la matière, particulièrement concernant le développement d'itinéraires traversant le territoire (GR, chemin de Saint Jacques de Compostelle etc. ou circuits thématiques comme le vignoble de Tannay par ex...).</p> <p>Pour compléter utilement cette offre de chemins de randonnées structurants ou parcours touristiques et en cohérence avec notre volonté de veiller à une répartition des flux touristiques, il s'agira de proposer un appui financier aux communes pour créer, maintenir et développer un réseau de chemins ou circuits</p> <p>Ce soutien financier portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les études préalables, les travaux, les équipements, les outils de promotion. |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Les collectivités, les associations...</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Le comité départemental de randonnée pédestre, La Région BFC, le Département de la Nièvre, les communautés de communes, les communes, acteurs économiques du tourisme (hébergeurs), Nièvre attractive, Offices du tourisme, Parc naturel régional du Morvan, Canal du Nivernais, associations sportives, ADT Nièvre, habitants...</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>État, Région BFC, Département de la Nièvre, Communautés de communes, Europe</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Le nombre de collectivités accompagnées</p> <p>Le nombre de chemins de randonnées balisés, entretenus</p> <p>Les outils de communication et de promotion créés</p> <p>La fréquentation de ces chemins par les touristes et habitants (enquêtes ponctuelles)</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°3 : Accélérer la mise en place d'un tourisme durable

Orientation n° 3.3 : Développer le tourisme 4 saisons et renforcer l'information touristique pour répartir les flux

Action n° 3.3.1 : Accompagner la réalisation d'équipements utiles au tourisme de pleine nature

| | |
|-------------------------------------|--|
| Descriptif de l'action | <p>Le développement des activités de pleine nature constitue un axe fort de la stratégie touristique à l'échelle départementale et locale. Un important travail est mené par les principaux acteurs du tourisme en la matière, particulièrement concernant le développement d'itinéraires traversant le territoire (GR, chemin de Saint Jacques de Compostelle etc.). De nombreux aménagements paysagers permettent également de valoriser le territoire et les activités de pleine air (port de Châtillon-en-Bazois, berges de l'Yonne à Clamecy, Haut Folin, Grands Lacs, etc.)</p> <p>Cette orientation s'inscrit dans le cadre du Pacte de développement territorial pour la Nièvre.</p> <p>En cohérence avec notre volonté de veiller à une répartition des flux touristiques, il s'agira d'apporter un soutien technique et financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à la réalisation d'études préalables • à tous types d'équipements utiles au tourisme de pleine nature (équipements sportifs, aménagements, équipements numériques tels que Wifi, balades numériques, aires de pique-nique, etc.). |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Collectivités, parc du Morvan, Département de la Nièvre, SEM, associations |
| Partenaires : | La Région BFC, le Département de la Nièvre, les communautés de communes, les communes, acteurs économiques du tourisme et des loisirs, Nièvre attractive, Offices du tourisme, Parc naturel régional du Morvan, Canal du Nivernais, associations sportives et de loisirs, habitants. |
| Type de financements à solliciter : | Europe, État, Plan Avenir Montagne, Région Bourgogne-Franche-Comté, Département de la Nièvre, collectivités locales concernées |
| Indicateurs d'évaluation | <p>Le nombre de projets accompagnés</p> <p>La diversité d'activité</p> <p>La fréquentation de ces équipements par les usagers</p> |

Cette fiche intègre l'action « Renforcer l'offre de services et développer les hébergements touristiques sur le bassin touristique du Canal du Nivernais », l'action « Aménagement et développement des Grands Lacs » et l'action « Développement touristique du Haut Folin : sommet du Morvan et de la Bourgogne » du Pacte de développement territorial de la Nièvre.

FICHE ACTION

Chantier n°3 : Accélérer la mise en place d'un tourisme durable

Orientation n° 3.3 : Développer le tourisme 4 saisons et renforcer l'information touristique pour répartir les flux

Action n° 3.3.2 : Soutenir la création et la modernisation des écomusées et des équipements qui permettent de développer des activités intérieures (In door)

| | |
|--|---|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>La stratégie touristique du territoire consiste à développer un tourisme 4 saisons, avec un double objectif : anticiper les flux touristiques à venir pour mieux les répartir (sur l'année et sur le territoire), aider les acteurs économiques à optimiser le taux de remplissage en "queue de saison" en dehors de la haute saison en été.</p> <p>Il est donc nécessaire d'étoffer l'offre d'activités non dépendantes de la météo, c'est-à-dire des activités intérieures ("indoor"). La création et la modernisation des écomusées en sont un exemple particulièrement identifié.</p> <p>Il s'agit d'accompagner financièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les études préalables à la création d'un tel équipement • la modernisation et le développement des lieux existants • la création de nouveaux lieux |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Les collectivités</p> <p>Le Parc</p> <p>Le SMETCN</p> <p>Les entreprises</p> <p>Les associations</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>La Région BFC, le Département de la Nièvre, les communautés de communes, les communes, acteurs économiques du tourisme et des loisirs, Nièvre attractive, Offices du tourisme, Parc naturel régional du Morvan, Canal du Nivernais, associations sportives et de loisirs, habitants</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>État, Région BFC, Département de la Nièvre, Communautés de communes, Europe</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Nombre de projets accompagnés</p> <p>Diversité d'activités déployées</p> <p>La fréquentation et la satisfaction des usagers</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°3 : Accélérer la mise en place d'un tourisme durable

Orientation n° 3.3 : Développer le tourisme 4 saisons et renforcer l'information touristique pour répartir les flux

Action n° 3.3.3 : Accompagner la nécessaire évolution des dispositifs d'information touristique (office de tourisme, signalisation)

| | |
|--|---|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Les études menées sur le territoire par les principaux opérateurs du secteur touristique confirment toutes une évolution des comportements des visiteurs, avec une tendance aux séjours courts. De ce fait, les visiteurs souhaitent donc découvrir le territoire dans un périmètre proche de leurs hébergements. Il est important d'accompagner l'évolution des dispositifs d'information touristique, rendu nécessaire par les nouvelles pratiques des visiteurs.</p> <p>Il s'agira de soutenir financièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un diagnostic global des <u>offices de tourisme</u> du territoire permettant de mieux connaître le rôle, les missions et le fonctionnement des structures (audits individuels, d'identifier les perspectives d'évolution vis-à-vis des différents « clients » des offices de tourisme (professionnels, touristes, élus et habitants) et d'identifier les missions prioritaires en fonction des enjeux de développement, des projets mais également en fonction des besoins des « clients » • Évaluer les besoins en compétences en la matière • Réflexion sur 3 actions opérationnelles à expérimenter à court terme (1 par bassin) pour renforcer le partenariat entre offices de tourisme d'un même bassin touristique • L'étude, l'acquisition et l'installation d'information (signalétique) pour rendre visible les atouts touristiques. <p>Cette orientation s'inscrit dans le cadre du Pacte de développement territorial pour la Nièvre.</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Les collectivités, Nièvre attractive, le parc du Morvan, le SMETCN, le Département, les Offices de tourisme</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Région BFC, CD58, les communautés de communes, les communes, acteurs économiques, Nièvre attractive, Offices du tourisme, PNR du Morvan, Canal du Nivernais, associations, habitants</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>État, Région BFC, CD58, Communautés de communes, Europe</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Montée en compétence des offices de tourisme Nombre d'installations in situ déployées</p> |

La fiche action « L'hébergement et l'office de tourisme, leviers de croissance prioritaires de la filière touristique de la Nièvre » du Pacte de développement territorial pour la Nièvre s'inscrit dans la fiche action susmentionnée du CRTE pour son volet « information touristique ».

FICHE ACTION

Chantier n°3 : Accélérer la mise en place d'un tourisme durable

Orientation n° 3.3 : Développer le tourisme 4 saisons et renforcer l'information touristique pour répartir les flux

Action n° 334 : Soutenir les communes et associations qui accueillent le déploiement d'événements exceptionnels vecteurs de promotion

| | |
|-------------------------------------|--|
| Descriptif de l'action | <p>Dans un souci de renforcer l'attractivité touristique du territoire tout au long de l'année (tourisme 4 saisons), il convient d'encourager le déploiement d'événements exceptionnels (une seule fois) vecteurs de promotion territoriale. Par ailleurs, ces derniers profitent non seulement aux touristes, mais peuvent contribuer également au rebond social et culturel (chantier 2) et à la vitalité des centres bourgs du territoire (chantier 4).</p> <p>Il s'agit de soutenir financièrement les investissements immatériels (coordination, animation, promotion, communication, labellisations) et matériels (équipements, aménagements) nécessaires à leur réalisation.</p> |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Le Département de la Nièvre, les Communautés de communes, le Pays Nivernais Morvan, les communes, les Offices de tourisme, les associations, les groupements de producteurs ("produits et événement terroirs": Morvan terroir, La Belle Nièvre), les acteurs économiques (hébergeurs, etc.), les autres structures publiques, le Parc naturel régional du Morvan, le SMETCN. |
| Partenaires : | La Région BFC, le Département de la Nièvre, les communautés de communes, les communes, acteurs économiques du tourisme et des loisirs, Nièvre attractive, Offices du tourisme, Parc naturel régional du Morvan, Canal du Nivernais, associations de commerçants, sportives et de loisirs, habitants |
| Type de financements à solliciter : | État, Région BFC, Département de la Nièvre, Communautés de communes, Europe |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre d'événements organisés |

FICHE ACTION

Chantier n°4 : Pour une revitalisation des cœurs de bourgs conçue avec les habitants

L'orientation 4.1 : Mettre en œuvre les projets de revitalisation des cœurs de bourgs et renforcer l'implication des habitants

Action 4.1.1 : Engager la saison 2 des Villages du Futur

| | |
|--|---|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Les plans guides d'aménagements et de services des Villages du Futur sont progressivement mis en œuvre, renforcé par le dispositif petite ville de demain.</p> <p>Dans les autres communes des initiatives pétillent mais ne trouvent pas de soutiens. L'objectif est d'adapter la démarche « Villages du Futur » aux petits Villages.</p> <p>Pour cela il convient de soutenir financièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projets inscrits dans les plans guides d'aménagements et des services des Villages du Futur et des petites villes de demain (animations, travaux, évènements...) • Les « petits villages du futur » dans le cadre d'une démarche globale et participative (étude, travaux, évènements ...) • La dotation d'un fond façades « habitat » et « commerces » de rénovation et d'isolation thermique si nécessaire. Ce fond peut être l'occasion de réaliser des travaux d'isolation par l'extérieur. • Le déploiement des défis de la transition : accompagner la mise en TEST de démarches participatives, dédiée à la transition écologique, à de nouveaux usages ou aménagements (petits équipements, animations...) • Tout événement qui concourt à la participation des habitants au projet de village (type « ville à joie », ou autres ...) |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Les communes, les communautés de communes, foncières, Sem, associations...</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Banque des territoires, Département 58, SEM Pat et Nièvre aménagement, SIEEEN, Parc du Morvan...</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>État.</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>État de réalisation des plans guides Nombre de boutiques ré-ouvertes Nombre de villages engagés dans « petits villages du Futur »</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°4 : Pour une revitalisation des cœurs de bourgs conçue avec les habitants

L'orientation 4.1 : Mettre en œuvre les projets de revitalisation des cœurs de bourgs et renforcer l'implication des habitants

Action 4.1.2 : Accompagner la rénovation de boutiques inoccupées pour proposer des "prêts à l'emploi"

| | |
|-------------------------------------|---|
| Descriptif de l'action | <p>La revitalisation des cœurs de bourgs s'amorce par un engagement de la force publique sur le soutien à la réhabilitation de boutiques ou commerces inoccupés en cœur de bourgs.</p> <p>Il s'agit d'accompagner financièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réhabilitation des boutiques ou commerces en cœur de bourgs (études préalables, travaux, honoraires...) |
| Maitres d'ouvrages possibles : | Les communes, les communautés de communes, foncières, Sem, associations... |
| Partenaires : | Banque des territoires, Département 58, SEM Pat et Nièvre aménagement, SIEEEN, Chambres consulaires |
| Type de financements à solliciter : | État |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre de boutiques réouvertes |

FICHE ACTION

Chantier n°4 : Pour une revitalisation des cœurs de bourgs conçue avec les habitants

L'orientation 4.1 : Mettre en œuvre les projets de revitalisation des cœurs de bourgs et renforcer l'implication des habitants

Action 4.1.3 : Remettre sur le marché des logements communaux dans des bâtiments anciens (ex : logements séniors avec au moins un par chef-lieu de canton historique)

| | |
|-------------------------------------|--|
| Descriptif de l'action | <p>Un regain de la demande en logement dans les villages contraste avec une offre vieillissante.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Donner la possibilité aux communes de créer de nouveaux logements tout en rénovant des bâtiments anciens, par un soutien à l'investissement : études préalables, travaux, honoraires... Une attention particulière aux critères éco-conditionnalités sera demandée. |
| Maitres d'ouvrages possibles : | Les communes, les communautés de communes, foncières, Sem, associations, Nièvre habitat ou autres offices |
| Partenaires : | Banque des territoires, Département 58, SEM Pat et Nièvre aménagement et Nièvre habitat, SIEEEN, Conseil Régional |
| Type de financements à solliciter : | État |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre de logements réhabilités |

FICHE ACTION

Chantier n°4 : Pour une revitalisation des cœurs de bourgs conçue avec les habitants

L'orientation 4.1 : Mettre en œuvre les projets de revitalisation des cœurs de bourgs et renforcer l'implication des habitants

Action 4.1.4 : Doter les communes d'un fond façades « habitat » et « commerces » de rénovation et d'isolation thermique si nécessaire.

| | |
|-------------------------------------|---|
| Descriptif de l'action | <p>La dynamique d'un cœur de bourgs s'affiche également par la l'attractivité commerciale et la rénovation des façades (à organiser annuellement dans des rayons à circonscrire). Pour cela il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Doter les communes volontaires d'un fond façade en complément d'un budget communal dédié à cet effet. • Un prévisionnel annuel des opérations sera présenté dans la demande de financement. • Un % complémentaire et incitatif sera appliqué pour les travaux qui intègrent l'isolation. |
| Maitres d'ouvrages possibles : | Les communes, les communautés de communes, foncières, Sem, associations, Nièvre habitat ou autres offices, chambres consulaires |
| Partenaires : | Banque des territoires, Département 58, SEM Pat et Nièvre aménagement et Nièvre habitat, SIEEEN, Conseil Régional, ALEC. |
| Type de financements à solliciter : | État |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre de façades réhabilitées |

FICHE ACTION

Chantier n°4 : Pour une revitalisation des cœurs de bourgs conçue avec les habitants

L'orientation 4.1 : Mettre en œuvre les projets de revitalisation des cœurs de bourgs et renforcer l'implication des habitants

Action 4.1.5 : Soutenir la création, modernisation ou extension de lieux de gardes d'enfants ou d'animation (crèches, maisons des assistantes maternelles...)

| | |
|-------------------------------------|---|
| Descriptif de l'action | L'accueil de nouvelles populations, mais aussi l'évolution des besoins des résidents actuels nécessitent la création de nouveaux services, de lieux d'animation, d'espaces d'accueil ou de rencontres ; Il s'agit de soutenir financièrement : La création, modernisation ou extension d'espaces d'accueil pour els enfants et ados (CLSH, Crèches, MAM...) et pour les ados |
| Maitres d'ouvrages possibles : | Les communes, les communautés de communes, foncières, SEM, associations, |
| Partenaires : | Banque des territoires, Département 58, SEM Pat, Nièvre aménagement, SIEEEN, Caf, MSA, Région BFC. |
| Type de financements à solliciter : | État Région CAF Banque des territoires |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre de lieux d'accueil créés ou réhabilités |

FICHE ACTION

Chantier n°4. Pour une revitalisation des cœurs de bourgs conçue avec les habitants

L'orientation 4.1 : Mettre en œuvre les projets de revitalisation des cœurs de bourgs et renforcer l'implication des habitants

Action 4.1.6 : Aider la création d'espaces mutualisés pour les associations (maisons des associations, salles de convivialité, tiers-lieux...)

| | |
|-------------------------------------|--|
| Descriptif de l'action | L'accueil de nouvelles populations, mais aussi l'évolution des besoins des résidents actuels nécessitent la création de nouveaux services, de lieux d'animation, d'espaces d'accueil ou de rencontres ; Il s'agit de soutenir financièrement : La création, modernisation ou extension d'espaces mutualisés pour les associations |
| Maitres d'ouvrages possibles : | Les communes, les communautés de communes, foncières, SEM, associations, |
| Partenaires : | Banque des territoires, Département 58, SEM Pat, Nièvre aménagement, SIEEEN, Caf, MSA, Région BFC |
| Type de financements à solliciter : | État |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre de lieux d'accueil créés ou réhabilités |

FICHE ACTION

Chantier n°4 : Pour une revitalisation des cœurs de bourgs conçue avec les habitants

L'orientation 4.1 : Mettre en œuvre les projets de revitalisation des cœurs de bourgs et renforcer l'implication des habitants

Action 4.1.7 : Soutenir l'offre d'accueil des deux centres de télétravail implantés sur le Pays Nivernais Morvan et offrir aux communes une aide à la création de bureaux connectés sur leur territoire

| | |
|-------------------------------------|---|
| Descriptif de l'action | <p>Accompagner les phénomènes de bi-résidence avec la généralisation du télétravail par l'amélioration de l'accueil des travailleurs à distance. A savoir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le développement et la modernisation des deux centres de télétravail sur le Pays Nivernais Morvan • Aider les territoires désireux d'aménager de petits espaces de télétravail en proximité. |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Communes, communautés de communes, associations, SEM |
| Partenaires : | Mission numérique du Pays Nivernais Morvan, Conseil départemental. |
| Type de financements à solliciter : | <p>État</p> <p>Région Bourgogne Franche Comté</p> <p>Département</p> |
| Indicateurs d'évaluation | Taux de remplissage des espaces |

FICHE ACTION

Chantier n°4 : Pour une revitalisation des cœurs de bourgs conçue avec les habitants

L'orientation 4.1 : Mettre en œuvre les projets de revitalisation des cœurs de bourgs et renforcer l'implication des habitants

Action 4.1.8 : Soutenir financièrement le développement d'équipements publics de production d'énergie renouvelable

| | |
|-------------------------------------|---|
| Descriptif de l'action | Il s'agira de soutenir financièrement le développement d'équipements publics de production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques sur bâtiments publics, réseaux de chaleur, équipements de méthanisation, etc.). |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Communes, communautés de communes, syndicats. |
| Partenaires : | Conseil départemental, SIEEEN, communes, communautés de communes, ALEC, ADEME, associations. |
| Type de financements à solliciter : | État Région Bourgogne Franche Comté Département |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre de projets soutenus. Production annuelle d'énergie des projets soutenus. |

FICHE ACTION

Chantier n°4 : Pour une revitalisation des cœurs de bourgs conçue avec les habitants

L'orientation 4.2 : Soutenir, outiller l'émergence des tiers-lieux et garantir leur pérennité

Action 4.2.1 : Financer les investissements liés à la création de tiers-lieux et moderniser les tiers-lieux existants.

| | |
|-------------------------------------|---|
| Descriptif de l'action | <p>Les tiers-lieux sont des espaces ouverts au public, qui proposent des services multiples et qui ne sont ni des lieux de travail ni d'habitation (des "troisièmes lieux"). Cette appellation regroupe divers types de structures (cafés associatifs, fablabs, lieux culturels, etc.). Depuis quelques années, ces lieux se multiplient sur le territoire. Porteurs d'un autre modèle de développement socio-économique, la création et la modernisation des tiers-lieux doit être soutenue.</p> <p>Il s'agit de soutenir financièrement les investissements (en immobilier et en matériel) nécessaires à la création et à la modernisation des tiers-lieux.</p> |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Association, structure de l'économie sociale et solidaire, commune, communauté de communes et collectif d'habitants souhaitant créer ou moderniser un tiers-lieu |
| Partenaires : | Associations, structures de l'économie sociale et solidaire, entreprises, habitants, centres sociaux, communes, communautés de communes, France Active, France Tiers-lieux, Banque des territoires, Département 58, Caf, Région BFC |
| Type de financements à solliciter : | <p>État</p> <p>Région</p> <p>CD58</p> <p>Banque des territoires</p> |
| Indicateurs d'évaluation | <p>Nombre de tiers-lieux créés et niveau moyen des investissements financés</p> <p>Nombre de tiers-lieux modernisés et niveau moyen des investissements financés</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°4 : Pour une revitalisation des cœurs de bourgs conçue avec les habitants

L'orientation 4.2 : Soutenir, outiller l'émergence des tiers-lieux et garantir leur pérennité

Action 4.2.2 : Accompagner la construction du modèle économique et des modalités de gestion des tiers-lieux par un appui professionnel

| | |
|--|---|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>De par leur raison d'être, leurs objectifs sociaux et les activités qu'ils mettent en place, les tiers-lieux sont des structures dont le modèle économique ne partage pas toujours les mêmes règles que celui d'une entreprise "classique". Par ailleurs, les tiers-lieux ont souvent des spécificités en termes de gouvernance et de modalités de gestion. En effet, la gouvernance des tiers-lieux est souvent démocratique et collective (le modèle le plus abouti étant celui des sociétés coopératives d'intérêt collectif, SCIC) et leur gestion/animation fait généralement appel à des parties prenantes très diverses.</p> <p>C'est pourquoi, les tiers-lieux peuvent avoir besoin d'un accompagnement professionnel pour construire leur modèle économique, leur gouvernance et leur fonctionnement.</p> <p>Il s'agit donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutenir financièrement l'achat de prestations externes (études, assistance à maîtrise d'ouvrage, etc.) visant à construire/consolider le modèle économique, la gouvernance, le fonctionnement ou la raison d'être des tiers-lieux • aider les tiers-lieux à nouer des liens avec des experts de ces thématiques issus notamment du monde de l'ESS (Avisé, France Active, réseaux régionaux et nationaux, etc.) |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Association, structure de l'économie sociale et solidaire, commune, communauté de communes, collectif d'habitants portant un tiers-lieux</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Associations, habitants, entreprises, centres sociaux, communes, communautés de communes, France Tiers-lieux, France Active, Avisé, Département 58, Caf, Région BFC, réseaux régionaux et nationaux de l'ESS, etc.</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>État Région Europe Département</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Nombre de tiers-lieux soutenu Appréciation qualitative des résultats des démarches d'accompagnement</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°4 : Pour une revitalisation des cœurs de bourgs conçue avec les habitants

L'orientation 4.2 : Soutenir, outiller l'émergence des tiers-lieux et garantir leur pérennité

Action 4.2.3 - Animer un réseau des tiers lieux et communiquer sur les tiers lieux pour capitaliser sur l'expérience « Fabrique des Territoires » (mise en commun des outils créés et adaptés aux tiers-lieux, création d'événements communs, programmations culturelles...)

| | |
|-------------------------------------|---|
| Descriptif de l'action | <p>Les tiers-lieux fonctionnent souvent en écosystème : ils nouent des partenariats entre eux et avec les acteurs du territoire (collectivités, associations, habitants, entreprises, etc.). Cette dimension partenariale est essentielle à la pérennisation de ces nouveaux lieux. C'est pourquoi il nous semble important de mettre en réseau des tiers-lieux en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutenant financièrement l'acquisition de matériel ou d'outils communs • développant des événements collectifs ou en les soutenant financièrement et techniquement • appuyant financièrement ou techniquement les démarches de mise en réseaux des tiers-lieux. <p>Par ailleurs, le Pays s'engage à communiquer largement sur les événements et les actions mises en place par les tiers-lieux. L'objectif étant d'acculturer les acteurs du territoire à la thématique.</p> |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | <p>Pays Nivernais Morvan</p> <p>Association, structure de l'économie sociale et solidaire, commune, communauté de communes, collectif d'habitants portant un tiers-lieux</p> |
| Partenaires : | <p>Associations, habitants, centres sociaux, communes, communautés de communes, entreprises, France Tiers-lieux, France Active, Avise, Département 58, Caf, Région BFC, ANCT, PNR du Morvan, réseaux régionaux et nationaux de l'ESS, etc.</p> |
| Type de financements à solliciter : | <p>État (Fabrique des territoires, etc.)</p> <p>Région</p> <p>CD58</p> |
| Indicateurs d'évaluation | <p>Nombre d'évènements organisés</p> <p>Nombre de partenariats conclus</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°4 : Pour une revitalisation des cœurs de bourgs conçue avec les habitants

L'orientation 4.2 : Soutenir, outiller l'émergence des tiers-lieux et garantir leur pérennité

Action 4.2.4 : Aider la modernisation et la création de nouveaux FabLab

| | |
|-------------------------------------|--|
| Descriptif de l'action | <p>L'évolution des mentalités, l'arrivée de nouveaux habitants et la médiatisation des pratiques « Do It Yourself » nécessitent la création d'un maillage de lieux de fabrication numérique type FabLab. Ce sont des lieux de convivialité et d'apprentissage autour des pratiques et de la création avec des machines à commande numériques.</p> <p>Il s'agit de soutenir les investissements et équipements nécessaires à l'ouverture ou au développement des Fab Labs</p> |
| Maitres d'ouvrages possibles : | Les communes, les communautés de communes, foncières, Sem, associations, Sociétés, entreprises |
| Partenaires : | Département 58, Région BFC, Mission numérique du Pays Nivernais Morvan |
| Type de financements à solliciter : | <p>État</p> <p>Région</p> <p>Département 58</p> |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre d'utilisateurs |

FICHE ACTION

Chantier n°4 : Pour une revitalisation des cœurs de bourgs conçue avec les habitants

L'orientation 4.2 : Soutenir, outiller l'émergence des tiers-lieux et garantir leur pérennité

Action 4.2.5 : Création d'un centre de robotique

| | |
|-------------------------------------|--|
| Descriptif de l'action | <p>L'objectif de réindustrialiser la France avec des technologies « de demain » repose sur des lieux de formation des jeunes à la robotique et à la cobotique.</p> <p>L'action vise à créer au moins un centre de robotique et de programmation informatique sur le Pays Nivernais Morvan. Toute la population pourra y comprendre les mécanismes de la robotique simple reposant sur des couples capteurs / actionneurs et des ateliers de programmation simple type scratch, arduino, raspberry, etc.</p> <p>Il s'agit de soutenir les investissements immobiliers et équipements.</p> |
| Maitres d'ouvrages possibles : | Les communes, les communautés de communes, foncières, Sem, associations, |
| Partenaires : | Département 58, Région BFC, Mission numérique du Pays Nivernais Morvan, ludothèques |
| Type de financements à solliciter : | État Région Département 58 |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre d'utilisateurs |

FICHE ACTION

Chantier n°4 : Pour une revitalisation des cœurs de bourgs conçue avec les habitants

L'orientation 4.3 : Faciliter la reconversion des friches et des ruines présentes dans les cœurs de bourg

Action 4.3.1 : Construire un guide méthodologique à destination des communes et organiser l'échange d'expériences concluantes entre les communes

| | |
|--|---|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Les friches et les ruines sont nombreuses dans les communes du Nivernais Morvan. Les élus locaux les identifient, mais ne savent pas comment les reconverter. Ils ne connaissent pas tous les outils dont ils disposent.</p> <p>Ils ont donc besoin d'un accompagnement méthodologique du Pays sur cette question. Le Pays élaborera donc un guide méthodologique à destination des communes qui permettra entre autres choses de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • connaître les différentes étapes nécessaires à la requalification d'une friche ou d'une ruine, • faire l'inventaire des différents financements permettant de requalifier une ruine ou une friche et des démarches à réaliser pour obtenir ces derniers, • donner des exemples de projets inspirants, • donner des outils permettant de favoriser la cession des friches par leur propriétaire (en cas de défaut d'entretien d'une maison ou d'un immeuble en cœur de bourg par exemple) • identifier les différents acteurs et parties prenantes qui interviennent sur la question. <p>Par ailleurs, l'échange entre pairs est souvent un bon moyen pour trouver des solutions. C'est pourquoi le Pays s'engage aussi à organiser des rencontres et des discussions entre communes sur la question des friches et des ruines.</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Pays Nivernais Morvan Communes</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Communes, communautés de communes, entreprises, CAUE, SIEEEN, ADEME, Région BFC, PNR du Morvan, Nièvre Habitat, DDT.</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>État Région</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Nombre d'évènements organisés</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°4 : Pour une revitalisation des cœurs de bourgs conçue avec les habitants

L'orientation 4.3 : Faciliter la reconversion des friches et des ruines présentes dans les cœurs de bourg

Action 4.3.2 : Engager une mission globale à l'échelle du Pays de soutien juridique et technique aux communes pour identifier et récupérer les biens sans maître

| | |
|-------------------------------------|---|
| Descriptif de l'action | <p>Les biens sans maître sont des biens immobiliers vacants, dont le propriétaire est soit inconnu (aucun titre de propriété publié au fichier immobilier ou au livre foncier, aucun document cadastral), soit disparu, soit décédé. Depuis 2004, les communes peuvent devenir propriétaires des biens présumés sans maître.</p> <p>Les communes peuvent avoir besoin de soutien pour identifier l'ensemble des biens sans maître et/ou pour réaliser les démarches juridiques pour récupérer les biens sans maîtres.</p> <p>Il s'agit de soutenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> une mission globale à l'échelle du Pays pour mettre en place un soutien juridique aux communes qui souhaiteraient récupérer des biens sans maître. |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | <p>Pays Nivernais Morvan</p> <p>Communes</p> |
| Partenaires : | <p>Communes, communautés de communes, cabinets de notaires, CAUE, SIEEEN, Nièvre aménagement, Nièvre Habitat, DDT.</p> |
| Type de financements à solliciter : | <p>État (Ingénierie à disposition).</p> |
| Indicateurs d'évaluation | <p>Nombre de biens sans maître récupérés par les communes.</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°4 : Pour une revitalisation des cœurs de bourgs conçue avec les habitants

L'orientation 4.3 : Faciliter la reconversion des friches et des ruines présentes dans les cœurs de bourg

Action 4.3.3 : Financer la reconversion des friches en milieu rural et notamment en cœur de bourg

| | |
|-------------------------------------|---|
| Descriptif de l'action | <p>Les friches et les ruines sont nombreuses dans les communes du Nivernais Morvan. Les élus locaux les identifient, mais ne disposent pas de moyens suffisants pour les réhabiliter</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> soutenir les investissements immobiliers des projets de reconversion des friches et notamment celles situées en cœur de bourg. |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | <p>Collectivités</p> <p>Associations</p> <p>EPF</p> <p>SEM</p> |
| Partenaires : | <p>Communes, communautés de communes, entreprises, EPF, CAUE, SIEEEN, SEM, associations, structures de l'ESS, ADEME, Région BFC.</p> |
| Type de financements à solliciter : | <p>État</p> <p>Europe</p> <p>Région</p> |
| Indicateurs d'évaluation | <p>Nombre de friches reconverties</p> <p>Niveau moyen d'investissements</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°4 : Pour une revitalisation des cœurs de bourgs conçue avec les habitants

L'orientation 4.3 : Faciliter la reconversion des friches et des ruines présentes dans les cœurs de bourg

Action 4.3.4 : Déployer l'action de la foncière commerciale nivernaise, et créer des partenariats avec la foncière coopérative sur des projets de l'ESS

| | |
|--|--|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>La foncière commerciale nivernaise est un outil porté par Nièvre aménagement et la banque des territoires dans le cadre de l'opération Petites villes de demain. L'association Villages vivants porte la foncière coopérative.</p> <p>Ces deux foncières sont des outils puissants de revitalisation des territoires. Elles achètent du foncier, réalisent les travaux nécessaires et louent les bâtiments à des commerçants (pour la foncière commerciale) ou à des structures de l'économie sociale et solidaire (pour la foncière coopérative).</p> <p>Ces deux projets sont encore peu présents sur le territoire du Nivernais Morvan. Ils mériteraient d'être déployés pour pouvoir soutenir des projets d'entrepreneurs, d'associations, de coopératives ou de collectivités.</p> <p>Il s'agit d'agir en faveur de leur déploiement notamment en mettant en lien les structures qui ont créé ces foncières avec les porteurs de projet du territoire.</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Foncière commerciale nivernaise</p> <p>Foncière coopérative</p> <p>Porteurs de projets locaux</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Foncière commerciale nivernaise, foncière coopérative, Nièvre aménagement, Banque des territoires, CAUE, SIEEEN, Villages Vivants, communes, communes, communautés de communes, entreprises, associations, structures de l'ESS.</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>État</p> <p>Europe</p> <p>Région</p> <p>Département</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Nombre de projets soutenus par les deux foncières</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°4 : Pour une revitalisation des cœurs de bourgs conçue avec les habitants

L'orientation 4.4 : Accueillir des nouveaux habitants tout en limitant l'artificialisation des sols

Action 4.4.1 : Objectiver la situation : réaliser un état des lieux du logement vacant (dans le cadre des Opérations de Revitalisation des Territoires -ORT)

| | |
|-------------------------------------|--|
| Descriptif de l'action | <p>La lutte contre le logement vacant peut être un outil pour réduire l'étalement et l'artificialisation des sols. Toutefois, il est parfois difficile de connaître avec précision l'état des lieux du logement vacant sur le territoire. Les situations sont multiples entre les logements vacants, les logements inoccupés, les ruines, les biens sans maîtres et les résidences secondaires. Parmi cette diversité de situations, il est parfois difficile de s'y retrouver et d'avoir une réponse précise aux deux questions suivantes :</p> <p>Combien de logements sont vacants ?</p> <p>Quels logements vacants sont habitables et dignes ?</p> <p>Un diagnostic doit donc être réalisé sur la question dans le cadre des opérations de revitalisation des territoires et en lien avec le programme petite ville de demain.</p> <p>Il s'agit de soutenir financièrement les études et expertises.</p> |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Communes communautés de communes |
| Partenaires : | Communes, communautés de communes, Nièvre Aménagement, Nièvre Habitat, DDT, Banque des territoires. |
| Type de financements à solliciter : | <p>État</p> <p>Europe</p> <p>Département</p> <p>Région</p> |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre d'études réalisées |

FICHE ACTION

Chantier n°4 : Pour une revitalisation des cœurs de bourgs conçue avec les habitants

L'orientation 4.4 : Accueillir des nouveaux habitants tout en limitant l'artificialisation des sols

Action 4.4.2 : Soutenir en ingénierie les communes, les communautés de communes volontaires à la réalisation d'outils de planification

| | |
|-------------------------------------|---|
| Descriptif de l'action | <p>Pour se développer de façon harmonieuse et pour accueillir de nouveaux habitants, les communes comme les communautés de communes peuvent avoir besoin d'outils de planification : cartes communales, PLU/PLUI.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mobiliser des financements pour les communes et communautés de communes qui auraient d'importants besoins et souhaiteraient être accompagnées par un prestataire externe. |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | <p>Communes</p> <p>Communautés de communes</p> |
| Partenaires : | <p>Communes, communautés de communes, Nièvre Aménagement, Nièvre Habitat, DDT, CAUE, SIEEEN, Banque des territoires.</p> |
| Type de financements à solliciter : | <p>État</p> <p>Europe</p> |
| Indicateurs d'évaluation | <p>Nombre de communes et de communautés de communes soutenues</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°4 : Pour une revitalisation des cœurs de bourgs conçue avec les habitants

L'orientation 4.4 : Accueillir des nouveaux habitants tout en limitant l'artificialisation des sols

Action 4.4.3 : Élaboration d'un SCOT adapté à la ruralité

| | |
|-------------------------------------|--|
| Descriptif de l'action | <p>Le Pays et les communautés de communes s'engagent dans la construction d'un Schéma de cohérence territoriale (SCOT) qui permettra de fixer les grandes orientations en matière d'urbanisme et d'aménagement sur le territoire.</p> <p>Un.e chef.fe de projet sera recruté.e par le Pays pour coordonner l'élaboration du SCOT. Ce SCOT devra suivre les objectifs fixés par le SRADETT tout en prenant en compte et en défendant les enjeux propres à la ruralité, notamment en termes d'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles activités économiques.</p> <p>Il s'agit de soutenir financièrement l'appel à une prestation extérieure pour la réalisation du SCOT</p> |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Pays Nivernais Morvan en lien avec les 5 communautés de communes. |
| Partenaires : | Communes, communautés de communes, État, Région, CD58, autorités organisatrices des transports, CAUE, SIEEEN, PNR du Morvan, Chambres consulaires. |
| Type de financements à solliciter : | État Europe |
| Indicateurs d'évaluation | Les indicateurs découleront des objectifs qui seront fixés par le SCOT. |

FICHE ACTION

Chantier n°5 : Proposer des voies d'une gestion forestière durable

L'orientation 5.1 : Maitriser le foncier pour une gestion durable

Action 5.1.1. : Rendre effectif le droit à protéger le paysage par le soutien à des achats associatifs ou communaux dans le but d'une meilleure régulation de la transformation des parcelles agricoles et forestières

| | |
|--|---|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>La question de la forêt apparaît sans conteste comme l'enjeu prospectif majeur du territoire, d'une économie productrice de matières premières, laissant à d'autres une bonne part de la transformation et la valeur ajoutée. Avec une position pas réellement tranchée des collectivités, prises entre trois exigences : le volontarisme croissant pour réguler la monoculture de douglas, l'intensification de la mobilisation citoyenne face à la multiplication des coupes rases, et la pression des exploitants forestiers et des investisseurs pour accélérer la « modernisation » de la forêt du Morvan et augmenter son rendement. Comment agir ? Une des solutions est la maitrise foncière.</p> <p>Il s'agit de soutenir financièrement la capacité d'acquisition et de maîtrise foncière des acteurs publics (en vue du SCOT)</p> |
| <p>Maitres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Communes, communautés de communes, associations, syndicats (Parc, Canal...)</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>SAFER, CRPF...</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>Etat, région, département</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Nombre d'hectares de forêts achetées</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°6 : Accompagner la transition du modèle économique agricole

L'orientation 6.1 : Produire et transformer localement

Action 6.1.1 : Soutenir le développement d'un maillage équilibré d'outils collectifs de transformations agricoles et d'outils collectifs de vente

| | |
|--|---|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Le constat est unanime face à la vulnérabilité d'une filière d'élevage de bovins maigres tournée vers l'exportation.</p> <p>Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) constituent une évolution notable dans la mise à l'agenda de cette question, grâce à l'entrée par l'alimentation. Ils sont un levier utile pour développer les circuits courts, du côté de l'offre (aide à l'installation, soutien au maraîchage de proximité) comme du côté de la demande (restauration collective et appui aux magasins de producteurs). Pour soutenir la montée en puissance des circuits courts les éleveurs doivent pouvoir disposer en proximité d'outils collectifs de transformation.</p> <p>Il s'agit de soutenir financièrement la création ou la modernisation d'outils collectifs de transformations de produits agricoles (abattoirs, salles de découpe et de transformation ...) et d'outils de vente collective comme les marchés au cadran (modernisation, équipements photovoltaïques...)</p> |
| <p>Maitres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Communes, communautés de communes, département, sociétés coopératives, associations.</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Chambre d'agriculture, CERD....</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>Etat, région, département</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Nombre d'outils créés ou modernisés</p> |

FICHE ACTION

Chantier n°6 : Accompagner la transition du modèle économique agricole

L'orientation 6.1 : Produire et transformer localement

Action 6.1.2 : Aider les investissements utiles à l'installation et à la diversification agricole

| | |
|--|--|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Le constat est unanime face à la vulnérabilité d'une filière d'élevage de bovins maigres tournée vers l'exportation.</p> <p>Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) constituent une évolution notable dans la mise à l'agenda de cette question, grâce à l'entrée par l'alimentation. Ils sont un levier utile pour développer les circuits courts, du côté de l'offre (aide à l'installation, soutien au maraîchage de proximité) comme du côté de la demande (restauration collective et appui aux magasins de producteurs).</p> <p>Pour soutenir la montée en puissance des circuits courts les éleveurs doivent pouvoir être accompagnés dans les investissements liés à la mise en place d'une production diversifiée</p> <p>Il s'agit de soutenir financièrement le recrutement d'un ingénieur chargé de mission pour deux ans (Chambre d'agriculture) et les investissements liés à la diversification agricoles pour les exploitations déjà en place ou à créer.</p> <p>Cette orientation s'inscrit dans le cadre du Pacte de développement territorial pour la Nièvre.</p> |
| <p>Maitres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Communes, communautés de communes, département, sociétés coopératives, associations, entreprises agricoles, Chambre d'agriculture</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Chambre d'agriculture, CERD....</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>Etat, région, département, Europe</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <p>Nombre d'exploitation créées en diversification ou développées.</p> |

Les 2 fiches actions du Pacte de développement territorial pour la Nièvre « *Inscrire l'agriculture nivernaise dans le développement des énergies renouvelables (méthanisation, photovoltaïque, bois plaquette) et l'atténuation du changement climatique* » et « *Gestion durable de l'eau et agriculture : une ressource à préserver et partager sur les territoires nivernais entre les différents usagers* » seront soumis au débat dans le cadre du dialogue territorial que le Pays Nivernais Morvan compte mener en 2022 avec les acteurs du territoire.

FICHE ACTION

Chantier n°6 : Accompagner a transition du modèle économique agricole

L'orientation 6.1 : Produire et transformer localement

Action 6.1.3 : Valorisation du sapin de Noël naturel

| | |
|--|---|
| <p>Descriptif de l'action</p> | <p>Depuis 2015, un travail conjoint est mené entre la communauté de communes Morvan Sommets et Grands lacs et l'AFSNN pour valoriser un projet de territoire lié au sapin de Noël. Ce projet s'appuie sur un ensemble d'actions visant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à mieux structurer la filière existante afin de répondre aux impératifs économiques et environnementaux et atteindre les objectifs définis au niveau local et national (compétitivité relation avec le consommateur, soutenabilité, etc.) • à créer un centre de ressources du sapin de Noël fédérant les acteurs autour des thèmes de la R&D, du tourisme et de l'artisanat. Il comprendra un écomusée du sapin, un tiers-lieux, des hébergements, le siège des associations « sapins », l'accueil de scientifiques et stagiaires ; • à la mise en place d'une stratégie marketing, communication et territoriale (IGP) ; • à mobiliser les partenaires pour traiter les problématiques de l'emploi et de formation. <p>Pour le Pays, il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutenir financièrement la structuration de la filière et la mise en place de l'IGP ; • soutenir financièrement les actions visant à développer et à diversifier la filière dans le respect de la protection de l'environnement ; • soutenir et accompagner les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation qui travailleront sur la filière ; • soutenir le développement du centre de ressources sapins de Noël. <p>Cette orientation s'inscrit dans le cadre du Pacte de développement territorial pour la Nièvre.</p> |
| <p>Maîtres d'ouvrages possibles :</p> | <p>Maîtrise d'ouvrage des études préparatoires et de la stratégie : association Excellence Végétale</p> |
| <p>Partenaires :</p> | <p>Communes, exploitants, Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs, AFSNN, UPSNM, PRIMAVERA, FranceAgriMer, VAL'HOR, PNR du Morvan, consulaires, DRAAF.</p> |
| <p>Type de financements à solliciter :</p> | <p>État, Région, Europe/Leader Morvan, France Agrimer, Commissariat Massif central, CD 58..</p> |
| <p>Indicateurs d'évaluation</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et qualité des études menées • Actions mise en place pour structurer et développer la filière • Surface en IGP et nombre de sapins commercialisés en IGP/an |

FICHE ACTION

Chartier n°7 : Anticiper la gestion de la pénurie de l'eau

L'orientation 7.1 : Économiser l'eau

Action 7.1.1 : Soutenir l'achat groupé via une association ou une collectivité d'équipements de récupération d'eau

| | |
|-------------------------------------|---|
| Descriptif de l'action | <p>Il est nécessaire de développer de nouveaux moyens pour économiser et récupérer l'eau. L'achat groupé d'équipements de récupération d'eau (citerne/cuve/récupérateur d'eau).</p> <p>Il s'agira de soutenir financièrement les collectivités et les associations qui souhaiteront acheter des équipements de ce type.</p> |
| Maîtres d'ouvrages possibles : | Association, collectivité. |
| Partenaires : | Associations, communes, communautés de communes |
| Type de financements à solliciter : | État, Ademe, ANAH. |
| Indicateurs d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'équipements financés • Nombre de communes et d'habitants concernés par les équipements de récupération d'eau achetés |

ANNEXE 7 : MODÈLE DE CONVENTION ANNUELLE FINANCIÈRE

PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE

CONVENTION FINANCIÈRE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ANNÉE

ENTRE

Le Préfet du département de la Nièvre
d'une part,
ET

Le Pays Nivernais Morvan représenté par son Président, Christian PAUL
Le Département / Les Communauté de communes/Le Parc Naturel
Régional du Morvan/ La Banque des Territoires et le SIEEEN
d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière liste les actions à engager pour l'année ...

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique «..... », signé le..... , et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en

Ces actions, qui seront à engager en, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers,...)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

| Orientation | Action | Maître d'ouvrage (MO) | Montant total | Part MO | Part Etat | Part autres financeurs |
|-------------|--------|-----------------------|---------------|---------|-----------|------------------------|
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

| Total crédits Etat sollicités par type de crédits | Plan de relance | DETR | DSIL | Volet territorial du CPER | Contrats X.... | Autres (préciser) |
|---|-----------------|------|------|---------------------------|----------------|-------------------|
| | | | | | | |

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année... correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre....

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à , le

Le Président du Pays Nivernais Morvan

Le Préfet de la Nièvre

ANNEXE 8 – CONTRAT LOCAL DE SANTE



PAYS NIVERNAIS MORVAN



CONTRAT LOCAL DE SANTE

Du PETR Nivernais Morvan

2019-2023

Entre d'une part,

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne- Franche Comté

Le Diapason

2 Place des Savoirs

21035 DIJON cedex

Représentée par son Directeur général, Monsieur Pierre PRIBILE

Et d'autre part,

Le Pays Nivernais Morvan

58 800 CORBIGNY

Représenté par son Président, Monsieur Christian PAUL

L'Etat

Représenté par Madame la Préfète de la Nièvre, Sylvie HOUSPIC

Le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté

4 Chemin du Fort de Brégille

25 000 BESANCON

Représenté par sa Présidente, Madame Marie-Guite DUFAY

Le Conseil Départemental de la Nièvre

Hôtel du Département

58 039 NEVERS CEDEX

Représenté par son Président, Monsieur Alain LASSUS

La Caisse Primaire D'Assurance Maladie

50 Rue Paul Vaillant Couturier

58 000 NEVERS

Représentée par sa Directrice, Madame Nathalie MARTIN

Le Groupement Hospitalier de Territoire GHT de la Nièvre

1, Avenue Patrick Guillot

58 033 NEVERS

Représenté par son Directeur, Monsieur Jean-Michel SCHERRER

La Caisse Régionale de la Mutualité Sociale Agricole

14 Rue Félix Trutat

21 000 DIJON

Représentée par sa Directrice Générale, Madame Armelle RUTKOWSKI

La Communauté de Communes de Tannay-Brinon-Corbigny

3 Grande Rue

58 800 Corbigny

Représentée par le Président, Monsieur Jean-Charles ROCHARD

La Communauté de Communes du Morvan Sommets Grands Lacs

Place François Mitterrand

58 120 Château-Chinon

Représentée par le Président, Monsieur Jean-Sébastien HALLIEZ

La Communauté de Communes de Bazois Loire Morvan

11, Place Lafayette

58 290 Moulins Engilbert

Représentée par la Présidente, Madame Dominique JOYEUX

La Communauté de Communes des Amognes, Cœur du Nivernais

1, Place de la République

58270 Saint Benin d'Azy

Représentée par le Président, Monsieur Christian PERCEAU

La Communauté de Communes de Haut Nivernais, Val d'Yonne

19 bis rue des Moulins

58 500 Clamecy

Représentée par le Président, Monsieur Jany SIMEON

La Plateforme Territoriale d'Appui (PTA)

Représentée par Monsieur Alain VERNET et Monsieur Yannick BLEY

Présidents des réseaux Emeraude 58 et GISA 58

Sommaire

Introduction

Les contrats locaux de santé

L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat

Le diagnostic territorial

Le contrat Local de Santé

Article 1 : Les parties prenantes au contrat

Article 2 : Le périmètre géographique du contrat

Article 3 : les modalités de gouvernance

Article 4 : Les orientations stratégiques et les actions du contrat

Article 5 : Les engagements réciproques des signataires

Article 6 : La durée et révision du contrat

Article 7: Le suivi et l'évaluation

Article 8: Communication et propriété intellectuelle

Article 9: Résiliation et recours

Annexes

Annexe 1 : Fiches Actions

Annexe 2 : Glossaire

Introduction

Les contrats locaux de santé

Les Contrats Locaux de Santé font l'objet de la disposition suivante dans le cadre de l'article L. 1434-10 du Code de la Santé Publique : " *La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social*"

Outil privilégié de coordination sur un territoire pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le Contrat Local de Santé à l'échelle de l'intercommunalité, est un outil innovant consacré par la loi HPST du 21 juillet 2009 et confirmé par l'article 158 de la Loi de modernisation de notre système de santé 2016-41 du 26 janvier 2016. " Il définit l'action assurée par ses signataires, leurs missions et leurs engagements, les moyens qu'ils y consacrent et les modalités de financement, de suivi et d'évaluation. A cet effet, le directeur général de l'agence régionale de santé peut attribuer des crédits du fond d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8. "

Le CLS permet de renforcer les liens entre ARS, collectivités territoriales et partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, Préfecture, Assurance Maladie, centre hospitalier, associations, acteurs libéraux...).

Le CLS est publié sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé afin de permettre aux établissements de santé publics et privés, aux structures médico-sociales, aux professions libérales de la santé et aux représentants d'associations d'usagers agréées de prendre connaissance des actions du contrat.

Le 1^{er} CLS du Pays Nivernais Morvan signé en avril 2014 pour 3 ans, a été élaboré avec le Pays Nivernais Morvan et les 9 communautés de communes, l'ARS, le Conseil Départemental 58 et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie 58.

Il a été construit pour que tous les axes développés (renforcement des soins de proximité, amélioration des parcours de santé et la périnatalité, développement de la qualité et de l'efficacité des actions, santé et l'environnement, amélioration de la prise en charge des personnes handicapées et des personnes âgées hébergées dans les structures médicosociales) répondent à l'objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Ce contrat est arrivé à échéance le 23 avril 2017 et un avenant au CLS a été rédigé afin de prolonger les actions jusqu'à la signature du prochain CLS. L'objectif a été de poursuivre les actions en cours tout en priorisant certaines d'entre elles notamment la promotion du territoire, l'incitation auprès des professionnels de santé à une installation, l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants en stage de médecine générale, le développement de MSP multi-sites, la poursuite de la formation à l'urgence pour les médecins généralistes (MCS).

Une évaluation externe du CLS du PNM a été menée en juin 2017 par l'opérateur ACSANTIS qui a mis en évidence l'intérêt de la contractualisation permettant aux acteurs de mieux s'impliquer et se coordonner et aussi d'avoir une meilleure connaissance du rôle de chacun.

L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat

- ***La politique de l'ARS en matière de santé : le PRS 2***

Autour des grands enjeux de santé publique (vieillesse, addictions, santé mentale, environnement,...) la stratégie régionale définie dans le Projet Régional de Santé (PRS2) vise à renforcer qualité, proximité, gradation de l'offre de santé (prévention, soins et accompagnement médico-social), à améliorer l'état de santé de la population et à faciliter l'accès et le parcours de chaque personne recourant au système de santé. L'Agence Régionale de Santé participe conjointement avec la DREAL et le Conseil Régional à la mise en œuvre du Projet Régional Santé Environnement 3. Ce PRSE s'inscrit dans le périmètre de la nouvelle région et reprend les avancées obtenues des PRSE précédents. Cinq axes, seize objectifs opérationnels déclinés en 55 actions seront en faveur d'un environnement favorable à la santé des habitants de Bourgogne Franche –Comté.

Le CLS participe à la construction des dynamiques territoriales de santé, en articulation avec le PRS2, pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations.

Ce dernier vise ainsi à une amélioration continue de l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture. Des expérimentations sont menées en ce sens auprès des publics fragiles tels que le dispositif PAERPA (Personnes Agées en Risque de Perte d'Autonomie) et le Projet Territorial en Santé Mentale (PTSM).

Le dispositif PAERPA : Expérimentation menée depuis 2015, initialement sur le Pays Bourgogne Nivernaise et sur le canton de la Puisaye en Forterre est étendue en juin 2016 à l'ensemble du département. Son objectif est de prévenir la perte d'autonomie en favorisant le maintien à domicile et en luttant contre les hospitalisations évitables. Il s'adresse aux personnes âgées de 75 ans et plus. Le réseau Emeraude en est le porteur départemental et déploie des gestionnaires territoriaux qui orientent, informent et accompagnent la mise en œuvre des projets personnalisés de santé.

Le Projet Territorial en Santé Mentale de la Nièvre (PTSM) s'inscrit dans une démarche partenariale et participative qui a favorisé l'émergence de réponses centrées sur les besoins et aspirations des personnes dans le cadre de leur parcours, des familles, de l'offre existante et de la dynamique des acteurs nivernais.

Le PTSM Nivernais comprend neuf orientations dont six à décliner prioritairement sur le département :

- Développer et renforcer les équipes mobiles sur la Nièvre ;
- Organiser la Prise en charge de jour pour les 8-18 ans ;
- Renforcer la formation des professionnels/aidants/familles ;
- Soutenir les aidants ;
- Améliorer l'articulation entre le secteur sanitaire/social/médico-social/ambulatoire ;
- Accompagner la prise en charge des personnes en situation de handicap psychique à l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle.

Et trois autres orientations à décliner à moyen terme :

- Organiser des solutions d'aval ;
- Prévenir et éduquer au plus tôt ;
- Améliorer le repérage du public précaire au-delà de 16 ans dans leur milieu de vie ordinaire.

« Ma Santé 2022 »

Le contrat local de santé permet enfin de faire écho à des politiques publiques récentes telles que le Plan d'Egal Accès aux Soins (PEAS) mais également, le plan gouvernemental « Ma Santé 2022 ». Cette nouvelle stratégie nationale de santé s'appuie sur le travail de plusieurs équipes en fonction d'objectifs demandés par le ministère.

La transformation du système d'ici 2022 retient des efforts portant en particulier sur :

- La démographie médicale et paramédicale à travers la lutte contre les déserts médicaux ;
- L'évolution de l'organisation des soins de proximité ;
- L'amélioration de l'utilisation du numérique en santé ;
- La priorisation sur la psychiatrie et la santé mentale ;
- La formation des professionnels.
- La qualité et l'accès aux soins de qualité.

Le Conseil Territorial de Santé de la Nièvre a identifié plusieurs axes à décliner prioritairement sur le département :

- Prévention de proximité
- Education thérapeutique du patient
- Accompagner les personnes fragiles dans leur autonomie et le respect de leurs droits
- Parcours cancers et maladies cardiovasculaires
- Parcours addictions
- Renforcer les ressources humaines du système de santé et de soins de proximité
- Développer la télémédecine

Les Etats Généraux de la Santé de la Nièvre qui se sont déroulés le 1^{er} mars 2018, ont conduit à plusieurs propositions pour renforcer l'accès territorial aux soins :

- Renforcer l'offre de soins dans les territoires
 - Mettre en œuvre la révolution numérique en santé
 - Favoriser une meilleure organisation des professionnels de santé pour assurer une présence soignante pérenne et continue
- Construire des projets et innover avec les acteurs du territoire

- ***La politique du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Nivernais Morvan en matière de santé***

A travers le « Contrat de Pays », le pays travaille sur les projets qui dépassent l'échelle intercommunale avec, en particulier, l'élaboration et la coordination de la mise en œuvre du contrat local de santé, mais aussi l'élaboration du « contrat ruralité » en lien avec la préfecture de la Nièvre.

Ce Contrat de Pays porte notamment sur plusieurs axes de santé :

- Création, extension et aménagement des maisons de santé
- Renforcement et pérennisation des postes de coordinatrices
- Soutien à la recherche et l'installation de professionnels de santé
- Accompagnement des professionnels de santé en exercice
- Amélioration des conditions d'accueil des stagiaires en santé
- Renforcement et développement de la télémédecine

La politique du Pays Nivernais Morvan est axée sur la démographie médicale au sens large, avec un suivi et une veille active des professionnels de santé en exercice mais aussi la promotion du territoire auprès des candidats à l'installation.

Par ailleurs, le Pays Nivernais Morvan porte le programme Européen LEADER, l'OCMACS, l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur.

- ***La politique des services de l'état en matière de santé***

La préfecture intervient, avec ses services déconcentrés, dans de nombreux domaines de compétences en lien avec les politiques de cohésion sociale et de santé dans la mise en œuvre de mesures spécifiques (développement de la vie associative, des activités physiques et sportives, politiques de la jeunesse et de l'éducation, hébergement et accès au logement) et par des actions ciblant des publics particuliers (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap et personnes immigrées).

- ***La politique du Conseil Régional en matière de santé***

La région dispose de compétences relatives à l'organisation et au financement des formations sanitaires et sociales ainsi qu'aux questions de démographie médicale, de maillage territorial et d'accessibilité à l'offre de soins dans le cadre de ses compétences en termes d'aménagement du territoire et de développement économique.

- ***La politique du Conseil Départemental en matière de santé***

Le Conseil Départemental mobilisera ses moyens humains et outils de droit commun, conformément, d'une part aux politiques départementales qu'il a définies dans le cadre des schémas départementaux, programmes et plans et, d'autre part, aux axes de Nièvre 2021.

Sa contribution au CLS, visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, repose sur 4 éléments :

Une offre sanitaire, sociale et médico-sociale de proximité en direction de différents publics et en particulier des personnes en situation de vulnérabilité et de fragilité, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des adolescents et jeunes adultes, de l'enfance et de la petite enfance. Pour conduire ces missions, les équipes sont réparties au sein :

- de 3 sites d'action médico-sociale territorialisée (Clamecy, Corbigny, Château Chinon-Moulins Engilbert)
- de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) à Nevers
- du CDPEF (Centre Départemental de Planification et d'Éducation Familiale) à Nevers et ses 2 antennes à Clamecy et Château Chinon
- du CeGIDD (Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic des infections sexuellement transmissibles) à Nevers
- du CLAT (Centre de Lutte AntiTuberculeux) à Nevers et ses 2 antennes à Clamecy et Château Chinon
- du Centre départemental de vaccinations à Nevers et ses 2 antennes à Clamecy et Château Chinon

Une articulation des compétences de la collectivité avec les partenaires afin d'agir sur les déterminants de santé (environnement, transports, habitat...) et conduire des actions de promotion et d'éducation à la santé ;

Des actions d'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé, des étudiants en santé (bourses, service sanitaire, recherche de professionnels de santé....)

Un soutien financier à de nombreuses associations menant des actions dans le champ de la santé.

- ***La politique de la CPAM et de la MSA en matière de santé***

La CPAM assure des missions dans le domaine de l'accompagnement des professionnels de santé (médicaux et paramédicaux) tout au long de leur activité professionnelle. Par ailleurs, elle porte une politique de prévention et de promotion de la santé notamment via les centres d'examen de santé ou des dispositifs tels que le PRADO, SOPHIA, campagnes de dépistages...

Depuis toujours, la MSA a la volonté de jouer son rôle sur les territoires en proximité avec ses adhérents. Les actions, déployées par la MSA dans le domaine sanitaire et social, la confortent dans sa double légitimité d'organisme de protection sociale et d'acteur de référence sur les territoires ruraux.

L'originalité de son guichet unique (couvrant les domaines maladie, famille, vieillesse, prévention santé et santé sécurité au travail, action sanitaire et sociale de l'ensemble de ses adhérents), la force de sa gouvernance et l'implication quotidienne de ses délégués cantonaux élus, le maillage de sa présence sur les territoires lui permettent d'apporter une offre de service globale et innovante, propre à ses ressortissants et partenariale à l'ensemble de la population.

Le Contrat Local de Santé constitue, pour la MSA, une échelle territoriale adéquate à l'expression des besoins regroupée dans un diagnostic et à la mise en place en réponse par des actions opérationnelles.

- ***La politique du Groupement Hospitalier de Territoire de la Nièvre (GHT 58) en matière de santé***

Issu de la loi de santé 2016, le groupement Hospitalier de territoire porte une stratégie collective médico-soignante à mettre en œuvre au sein d'un territoire et au service de la prise en charge des patients. Cette stratégie est formalisée dans un projet médico-soignant partagé et conçu par les professionnels pour leurs patients garantissant une offre de proximité, de référence et de recours.

Le CLS reprend ces priorités dans son axe « offre de santé » en ciblant des thématiques phares tels que l'attractivité du territoire, l'accès aux soins mais également les innovations en santé au travers de postes d'assistants partagés, de la télémédecine. L'émergence de filières de soins à l'échelle départementale apporte une cohérence et une sécurisation dans le parcours de santé du patient.

- ***La politique de la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA)***

La mise en place de fonctions d'appui pour la coordination des parcours de santé complexes vise à apporter une réponse aux professionnels, et en particulier aux médecins traitants dans la prise en charge des situations complexes. La PTA 58 remplit trois missions :

- L'information et orientation des professionnels vers les ressources sanitaires, médico-sociales et sociales de leurs territoires;
- L'appui à l'organisation des parcours complexes ;
- Soutien aux pratiques et initiatives professionnelles.

Sur le département de la Nièvre, un co-portage est effectif entre le réseau Emeraude et le GISA 58

Diagnostic territorial

- **Portrait sociodémographique du Pays Nivernais Morvan (PNM)**

Le Pays Nivernais Morvan situé dans le département de la Nièvre compte 62 360 habitants pour 210 221 habitants. Il est constitué de territoires isolés, peu urbanisés et éloignés des grands pôles.

Sa densité au km² est faible 13,4 hab. /km² contre 31,6 dans la Nièvre et 59 en région. Le PNM ne dispose d'aucun grand pôle (Clamecy est la commune la plus peuplée et ne compte que 3867 habitants). La population décroît continuellement depuis près de 50 ans, encore plus fortement que dans le département de la Nièvre.

La population est plus âgée que dans la région (indice de vieillissement est de 194 contre 86 en région). Les plus de 75 ans représentent 17,7% de la population contre 10,6 dans la région. Avec l'avancée en âge, les problèmes de santé se multiplient et s'accompagnent de formes plus ou moins graves de dépendances physiques et/ou psychologiques. La question de la dépendance des personnes âgées et de leur prise en charge revêt une importance croissante sur ce territoire.

Le PNM se caractérise par un taux de mortalité qui atteint 17,3 pour 1000 contre 9,9 pour 1000 dans la région et des décès prématurés (avant l'âge de 65 ans) qui représentent 14% de l'ensemble des décès. Le taux standardisé de mortalité (TSM) prématuré (24.7 pour 10 000 habitants) est supérieur au taux régional (20.1/10 000 hab.).

Compte tenu des causes des décès prématurés (avant 65 ans), 50% d'entre eux seraient évitables par des actions sur les comportements individuels (38%) et par d'autres actions (12%) dont un recours plus précoce et plus approprié aux dispositifs de soins.

Les maladies cardio-vasculaires, cancers, traumatismes et empoisonnements représentent chaque année 62% des causes de décès. Pour les trois causes, les taux de mortalité sont significativement supérieurs aux taux régionaux.

Le taux standardisé d'incidence d'ALD pour les maladies cardio-vasculaires est significativement supérieur à celui de la région et le taux standardisé d'hospitalisation pour les cancers est supérieur aux taux de Bourgogne Franche-Comté.

Le nombre de décès annuels toutes causes confondues attribuables au tabac serait 78 décès et à l'alcool 62 décès représentant ainsi près de 20% du nombre annuels de décès dans le Nivernais Morvan.

- **L'offre de soins de 1^{er} recours**

Au 1^{er} octobre 2018, le département compte 141 médecins généralistes libéraux ou salariés en centre de santé (densité de 6,6/10 000 habitants) et de 137 médecins spécialistes libéraux ou mixtes,

densité de 6,5 pour 10 000 habitants (chiffres de 2017). 44 % des médecins généralistes et de médecins spécialistes libéraux ou mixtes sont âgés de 65 ans et plus.

Le Pays Nivernais Morvan a une population de 62 360 habitants et compte 45 médecins généralistes soit 7,2 pour 10 000 hab. dont 8 médecins Maîtres de Stage Universitaire (MSU).

Les estimations de cessation d'activité à 5 ans représentent un gros tiers des médecins généralistes

L'offre de 1^{er} recours est plutôt assez bien répartie sur le territoire et s'appuie sur plusieurs dispositifs d'exercice coordonné avec :

- 10 maisons de santé pluri-professionnelles MSP dont 7 ouvertes (Luzy, Fours, Moulins Engilbert, Monsauches les Settons, Tannay, Clamecy, Varzy) et trois ouvertures prochaines (Corbigny, Lormes et Château Chinon).
- 2 maisons médicales en exercice regroupé (Chatillon en Bazois, Coulanges sur Yonne)
- Un projet de centre de santé à Fours

En 2016, sur l'ancien périmètre géographique du pays, la densité des masseurs -kinésithérapeutes est de 7,9 pour 10 000 hab. contre 6,2 dans le département néanmoins 35,5% ont 60 ans et plus contre respectivement 19,4 et 12,3 en moyenne départementale et régionale¹.

La densité des chirurgiens-dentistes est faible (3,3 chirurgiens-dentistes pour 10 000 habitants contre 4,4 en département et en région²).

En revanche, la densité des infirmiers sur le territoire est plus élevée que celle du département et de la région³.

• Offre hospitalière et Médico-sociale

L'offre hospitalière

Le pays Nivernais Morvan dispose de 2 établissements sanitaires de proximité: Château-Chinon et Lormes mais avec une offre limitée en lits de médecine et en lits de soins de suite et de réadaptation (SSR). Il existe aussi une offre SSR à Luzy et à Saizy.

Pour la plupart des besoins en soins hospitaliers, qu'il s'agisse de soins aigus ou de soins en Moyen Séjour, les habitants s'orientent vers Decize, Autun, Clamecy, Avallon ou Nevers.

L'offre médico –sociale et sociale

Dans la Nièvre, la population âgées de 75 ans et plus représente 17,7% de la population contre 10,6 dans la région.

Le PETR Nivernais Morvan dispose de structures de soins et d'hébergement pour les personnes âgées : 10 établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD/USLD), 5 accueils de jour (AJ), de 10 SSIAD/Services de soins à domicile et un service d'aides et d'accompagnement à domicile.

¹ Sources : RPPS et ADELI AU 01/01/2016

² Sources : RPPS et ADELI AU 01/01/2016

³ Sources : RPPS et ADELI AU 01/01/2016

Le dispositif PAERPA (Personnes âgées en risque de perte d'autonomie) a été expérimenté en 2015 dans le Nord de la Nièvre puis départementalisé en 2017. Ce dispositif a pour objectif de décloisonner le secteur médico-social/social avec le secteur sanitaire afin d'améliorer la coordination entre les professionnels de santé et les professionnels médico-sociaux.

Le territoire Nivernais Morvan comprend des structures spécialisées dans l'accompagnement des personnes handicapées visant notamment à l'insertion professionnelle : 3 ESAT, 3 foyers de vie ou d'hébergement, 1 foyer d'insertion et 3 SAVS.

- **Prévention**

Le Réseau Régional d'Appui à la prévention et promotion de la santé (RRAPPS)

Le RRAPPS vise à renforcer la professionnalisation de l'offre en éducation/promotion de la santé sur l'ensemble des territoires de la région BFC. C'est un système expert intégrant des professionnels reconnus pour leur savoir, soit sur une approche thématique ou populationnelle, soit sur une approche d'ingénierie générale.

Au niveau régional, le RRAPPS acteur central dans la politique régionale de prévention, est chargé de :

- Proposer des programmes référents en prévention en fonction des priorités du PRS et des orientations prévention des différents parcours ;
- Construire en lien avec les délégations territoriales une offre de prévention pour répondre aux besoins du territoire ;
- Soutenir ou mener en substitution de l'échelon local des actions de prévention en l'absence d'opérateurs locaux repérés et formés.

Au niveau départemental, le RRAPPS animé par un référent local de l'IREPS est composé d'opérateurs locaux sous CPOM avec l'ARS et/ou d'opérateurs locaux repérés comme portant les valeurs de la **charte régionale de la prévention** et qui a pour mission :

- De proposer aux décideurs un programme d'intervention en prévention répondant aux besoins identifiés notamment dans le cadre des CLS ;
- De mettre à disposition les référentiels précités ;
- D'aider à la recherche des acteurs locaux pouvant porter les actions référencées dans les programmes régionaux.

Le contrat Local de Santé

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé :

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17 : le projet régional de santé est constitué :

1°) D'un cadre d'orientation stratégique, qui détermine les objectifs généraux et les résultats attendus ;

2°) D'un schéma régional de santé, établi pour cinq ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médicosociaux et qui détermine, pour l'ensemble l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social, des précisions d'évolution et des objectifs opérationnels.

« Ils peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L.1432-12 par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L.1434-10 ».

3°) D'un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies ;

Vu l'article L.1434-10 alinéa IV du code de la santé publique : « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé , la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social. »

Vu l'article L.1311-7 du Code de la Santé Publique : « Le plan national de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement est décliné au niveau régional sous forme de plans régionaux »santé environnement ». Les plans ont pour objectif la territorialisation des politiques définies dans les domaines de la santé et de l'environnement [...]. Ils sont mis en œuvre par les services déconcentrés de l'Etat, les agences régionales de » santé et les conseils régionaux en association avec les autres collectivités territoriales, notamment par le biais des contrats locaux de santé ».

Considérant le contrat local de santé du Pays Nivernais Morvan 2014-2017 signé le 24 avril 2014

Il est convenu ce qui suit

Article 1 : Les parties prenantes au contrat

Les signataires engagés dans le contrat sont :

- L'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté,
- Le Pôle Equilibre Territorial et Rural du Nivernais Morvan,
- Le Conseil Régional de Bourgogne Franche –Comté,
- Le Conseil Départemental de la Nièvre,
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Nièvre,
- La Mutualité Sociale Agricole de la Nièvre,
- Le Groupement Hospitalier de Territoire de la Nièvre,
- La Plateforme Territoriale d'Appui,
- Communautés de Communes du Morvan Sommets Grands Lacs,
- Communautés de Communes de Bazois Loire Morvan,
- Communautés de Communes des Amognes, Cœur Nivernais,
- Communautés de Communes Tannay-Brinon-Corbigny,
- Communautés de Communes du Haut Nivernais, Val d'Yonne

Les partenaires institutionnels et associatifs identifiés qui seront associés en tant que de besoin sont :

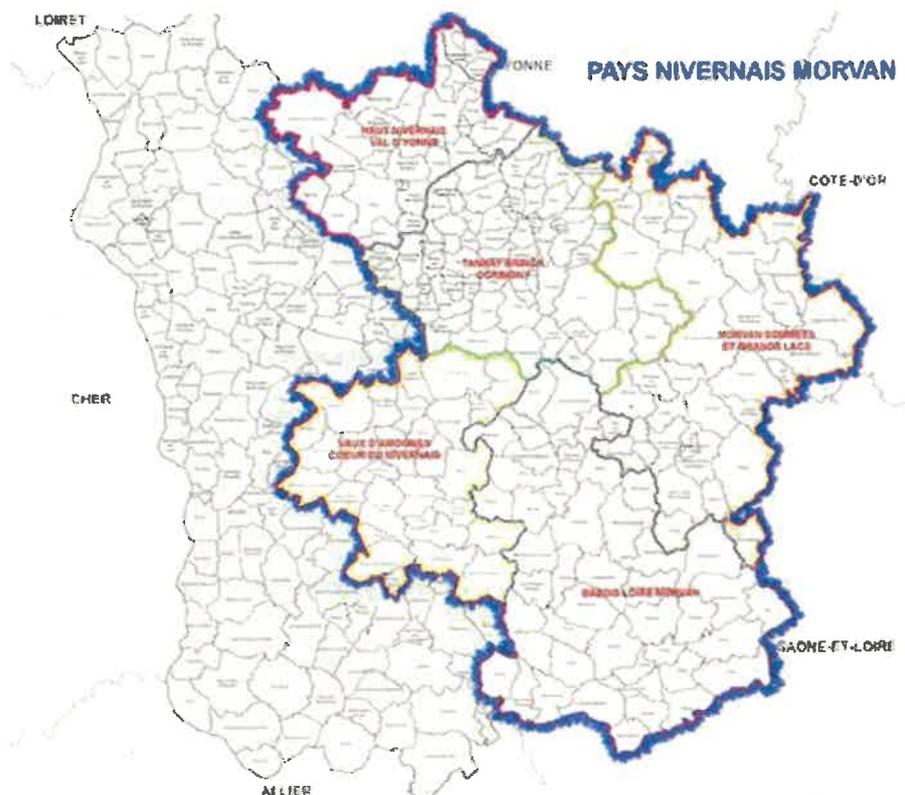
- L'Education Nationale,
- L'Institut Régional d'Education et de Promotion de la Santé,
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,
- La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
- La Caisse d'Allocations Familiales,
- La fédérations des Maisons et Groupements Interprofessionnels de santé Bourguignons,
- Les opérateurs de prévention
- Les Réseaux de santé (Emeraude58, GISA 58, RESEDIA ...),
- L'Union Régionale des Professionnels de Santé,
- Les Ordres,
- Le Conseil Territorial de Santé,
- Les Etablissements sanitaires et médico-sociaux (EHPAD, SESSAD, IME...)

Article 2 : Le périmètre géographique du contrat

Le périmètre du CLS est celui du Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural (PETR) du Nivernais Morvan, composé de :

Le périmètre du CLS est celui du Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural (PETR) du Nivernais Morvan, composé de cinq Communauté de Communes:

- Communauté de Communes Morvan Sommets Grands Lacs (34 communes soit 13 347 habitants)
- Communautés de Communes Bazois Loire Morvan (46 communes soit 16 118 habitants)
- Communautés de Communes Amognes, Cœur Nivernais (28 communes soit 9 001 habitants)
- Communautés de Communes Tannay-Brinon-Corbigny (58 communes soit 10 386 habitants)
- Communautés de Communes du Haut Nivernais, Val d'Yonne (25 communes soit 13 508 habitants)



Article 3 : Les modalités de gouvernance

Le comité de pilotage du présent CLS est composé des signataires ou de leurs représentants.

Ses attributions sont les suivantes :

- Suivre la mise en œuvre et l'évaluation des actions du CLS.
- Examiner les propositions et prendre les décisions sur la priorisation, reconduction ou réorientation des actions ;
- Veiller au respect des engagements des signataires et des responsables d'action ;
- Assurer l'évaluation sur la base du programme d'actions et des indicateurs de suivi et d'évaluation (Cf. le plan d'actions).

Le comité de pilotage du CLS se réunit, au minimum, une fois par an pour réaliser une évaluation des actions en vue d'un réajustement et/ou le développement d'orientations et d'actions. Les modalités de suivi sont précisées à l'article 7 du présent contrat.

Il se réunit en séance supplémentaire chaque fois que cela est nécessaire ou à la demande d'une des signataires, notamment en phase de concertation et d'élaboration des fiches actions.

Il peut inviter des partenaires du Contrat Local de Santé. En cas de nouvelle adhésion au contrat, la composition du comité pourra être modifiées.

Le comité technique, composé des représentants des signataires, les partenaires identifiés dans les fiches actions et des représentants d'usagers, se réunit deux à trois par an pour :

- Suivre l'évolution et la mise en œuvre du CLS ;
- Rédiger les documents de synthèse ;
- Coordonner et veiller à la cohérence des interventions des différents partenaires ;
- Discuter et valider les éventuels ajouts/modifications/suppressions de fiches pouvant être apportés au présent contrat ;
- S'approprier les données d'observation de la santé ;
- Préparer le comité de pilotage en proposant les orientations et les priorisations nécessaires.

L'animation du Contrat Local de Santé est confiée au coordinateur du CLS, qui est appuyé notamment par l'équipe projet composée du binôme : PETR-ARS.

Les objectifs opérationnels de l'Equipe Projet sont de :

- Coordonner et mobiliser les moyens pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat Local de Santé ;
- Promouvoir le Contrat Local de santé.

Article 4 : Les orientations stratégiques et les actions du contrat

En lien avec les recommandations suite à l'évaluation du CLS menée par le cabinet ACSANTIS :

- Poursuite des actions d'incitation à l'installation en libéral des médecins ;
- Mise en place d'équipes de soins primaires ESP ;
- Renforcement des soins de proximité ;
- Regroupement des professionnels en communauté professionnelle de territoire santé CPTS, délégation de tâches ;
- Transfert d'expertise via les professionnels de 1^{er} recours ;
- Amélioration des parcours de santé et de la périnatalité Meilleure articulation entre les nombreux acteurs présents sur l'axe prévention ;
- Consolidation des dispositifs mobiles en réponse à des actions de prévention et à l'accès à l'expertise spécialisée ;
- Poursuite d'actions de sensibilisation environnementales auprès de la population et des élus.

Et en accord de la décision du GAT du Pays Nivernais Morvan du 11 octobre 2018, les orientations validées se déclinent en cinq axes stratégiques:

- **Soins de proximité**
- **Offre médico-Sociale et sociale**
- **Prévention de proximité**
- **Santé-Environnement**
- **Coordination, Animation et Evaluation du Contrat Local de Santé**

Les orientations stratégiques validées sont :

- **Démographie Médicale et paramédicale**
 - Renforcer l'attractivité du territoire ;
 - Améliorer l'accès aux soins ;
 - Favoriser la coordination entre les professionnels.

- **Offre médico-sociale et sociale**
 - Organiser l'offre de service en milieu ordinaire ;
 - Soutenir les aidants familiaux de personnes en perte d'autonomie ;
 - Promouvoir le « Vieillir en bonne santé ».

- **Prévention de proximité**
 - Renforcer la prévention et la promotion de santé des jeunes ;
 - Renforcer la prévention des addictions ;
 - Améliorer la couverture vaccinale sur le territoire ;
 - Renforcer la prise en charge des maladies chroniques ;
 - Promouvoir l'alimentation et l'activité physique.

- **Santé Environnement**
 - Créer des environnements favorables à la santé.

- **Coordination, animation et évaluation du CLS**
 - Animer et coordonner le CLS ;
 - Evaluer le CLS.

Tableau récapitulatif des orientations

| AXES STRATEGIQUES | ORIENTATIONS | FICHES ACTIONS |
|---|--|---|
| A-Soins de proximité | A-1 Renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé | FA 1- Soutenir les actions en faveur de la démographie médicale et paramédicale |
| | A-2 Améliorer l'accès aux soins | FA 2- Améliorer la structuration de l'offre en télémédecine |
| | | FA 3- Poursuivre et expérimenter le développement de nouveaux mode d'exercice |
| | | FA 4- Améliorer la mobilité en santé |
| A-3 Favoriser la coordination entre les professionnels de santé | FA 5- Renforcer le développement de l'exercice coordonné | |
| B- Offre médico-sociale et sociale | B-1 Organiser l'offre de service en milieu ordinaire | FA 6- Améliorer les conditions de vie en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap |
| | B- 2 Soutenir les aidants familiaux de personnes en perte d'autonomie lié à l'âge ou au handicap | FA 7- Renforcer le maillage des solutions de répit aux aidants sur le territoire |
| | B- 3 Vieillir en bonne santé | FA 8- Promouvoir les dispositifs existants sur le « Bien vieillir » et renforcer le repérage des risques de fragilité |
| C- Prévention de proximité | C-1 Renforcer la prévention et la promotion de santé des jeunes | FA 9- Promouvoir la démarche Pass Santé Jeunes |
| | C-2 Renforcer la prévention des addictions | FA 10- Prévenir les conduites addictives au plus tôt |
| | C-3 Améliorer la couverture vaccinale | FA 11- Promouvoir la vaccination auprès des usagers et professionnels de santé du territoire |
| | C-4 Renforcer la prise en charge des maladies chroniques | FA 12- Promouvoir l'éducation thérapeutique auprès des professionnels et patients |
| | C-5 Promouvoir l'alimentation et l'activité physique | FA 13- Promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique adaptée |
| D- Santé Environnement | D-1 Créer des environnements favorables à la santé | FA 14- Améliorer la qualité d'air intérieur dont le radon |
| | | FA 15- Renforcer la prévention des maladies transmissibles par les tiques |
| E- Coordination, animation et évaluation du CLS | E-1 Animation du CLS | FA 16-Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé |
| | E-2 Evaluation du CLS | FA17- Evaluer le Contrat Local de Santé |

- **Axe A : Soins de proximité**

Les soins de proximité comprennent l'offre de soins ambulatoire ou de ville de 1^{er} et 2nd recours, et l'offre de soins hospitalière. Des actions visent d'une part à apporter des réponses à la problématique majeure de démographie médicale qui touche le département de la Nièvre et d'autre part à améliorer la coordination des acteurs et à l'accès aux soins.

« L'Egal accès aux soins pour tout sur le territoire est une priorité pour l'Etat » cite Agnès BUZIN lors des Etats Généraux de la Santé le jeudi 1^{er} mars 2018.

S'agissant de l'offre ambulatoire de 1^{er} et 2nd recours, une action concerne l'attractivité du territoire, le suivi des professionnels de santé dans leur installation (Fiche action n°1).

La densité des médecins n'est pas le seul paramètre à prendre en compte. L'isolement des patients constitue un réel frein dans l'accès aux soins. Le CLS propose une fiche action sur la poursuite du déploiement de la télémédecine (Fiche action n° 2) et une action sur la mobilité en santé des patients notamment à destination des publics précaires et personnes vulnérables (fiche action n°4).

L'expérimentation de nouveaux modes d'exercice telles que les coopérations interprofessionnelles, la délégation de tâches ou la mise en place de consultations avancées devraient permettre d'améliorer l'accès aux soins des usagers sur le territoire (Fiche action n°3).

Le développement de l'exercice coordonné permettra de favoriser l'interconnaissance et d'améliorer les échanges entre les professionnels de santé afin de garantir une qualité et continuité de soins. Le CLS prévoit un renforcement de création de structures coordonnées et un accompagnement sur les nouveaux projets tel que les Communautés Professionnelles Territoriales. Les dispositifs de coordination doivent garantir une prise en charge de qualité, efficace et efficiente à destination des patients via la mise en place d'un réseau de coordinatrices MSP sur le territoire Nivernais Morvan (Fiche action n°5).

Le réseau Emeraude 58 et le GISA 58, co-porteur d'une Plateforme Territoriale d'Appui viennent mettre en cohérence les dispositifs existants dans une logique de missions partagées et d'appui aux professionnels de santé en proposant un guichet unique au carrefour des secteurs sanitaire, social et médico-social.

- **Axe B : Médico-sociale et sociale**

Le champ médico-social et social est concerné par les priorités des parcours santé de l'Agence à destination des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ainsi que les aidants⁴.

- Améliorer les conditions de vie dans le milieu ordinaire des personnes en situation de handicap

⁴ Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 « Accompagnement de la société au vieillissement de la population »

Les personnes en situation de handicap expriment une forte demande de projet social et de services associés au logement dans un environnement adapté et sécurisé qui garantissent conjointement inclusion sociale et vie autonome en milieu ordinaire via le déploiement des structures d'habitat inclusif actuellement en expérimentation (Fiche action n°6).

- Renforcement du maillage territorial des solutions de répit auprès des aidants

Le vieillissement de la population entraîne une élévation du risque d'apparition d'une maladie chronique et de poly pathologies. La prise en charge tardive des personnes âgées en perte d'autonomie entraîne une augmentation des hospitalisations et ré-hospitalisations mais aussi un épuisement des personnes aidantes. Le rôle des proches aidants est indéniable dans le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap et il apparaît essentiel de prévenir les risques d'épuisement physiques et psychiques des aidants (Fiche action n°7).

- Promotion des dispositifs existants sur le « Bien vieillir » et renforcement des risques de fragilité

L'Etat se préoccupe de la préservation de l'autonomie des personnes de 60 ans et plus et du bien vieillir en mettant en place et/ou en soutenant notamment des programmes d'activités physiques. Il développe des emplois en faveur du service aux personnes et à leur autonomie. Les multiples expériences ont largement mis en évidence que les personnes actives vieillissent mieux que les personnes sédentaires. L'objectif est donc de prévenir en agissant au plus tôt et fortement sur les déterminants qui influencent sur la santé afin de retarder la perte d'autonomie (fiche action n°8).

• **Axe C: Prévention**

Le 26 janvier 2016, la loi n°2016-41 de modernisation de notre système de santé, s'est donnée pour objectif de poursuivre la lutte contre les inégalités territoriales et sociales de santé, en s'appuyant sur la construction de parcours de santé, c'est-à-dire une prise en charge dans la proximité et la continuité.

• **Prévention de proximité**

Le département de la Nièvre possède un important maillage en centres sociaux mais également en maisons de santé. Ces structures sanitaires et sociales sont des relais importants de prévention sur le territoire auprès des publics fragiles (jeunes, familles, monoparentales, personnes âgées...). Le CLS propose une fiche action visant à coordonner ce maillage sur le département. La proximité de la prévention doit également intégrer une dimension d'itinérance afin de projeter des actions vers les publics isolés et/ou vulnérables (Fiche action n°4).

- Prévention auprès des publics jeunes

Les actions de prévention à destination des jeunes publics concernent les moins de 25 ans et rejoignent les orientations du parcours « Adolescents et jeunes adultes ». L'objectif est de poursuivre les actions visant à mobiliser les acteurs locaux professionnels des domaines de la santé, du sport, de l'enseignement mais aussi les familles ou proches du jeune, autour de dynamiques locales de promotion de la santé en s'appuyant sur des outils numériques du « Pass Santé Jeunes (Fiche action n°9).

- Prévention des conduites addictives

La prévention des conduites addictives est au cœur des préoccupations des élus et acteurs du Pays Nivernais Morvan, d'une part les taux standardisés de mortalité liés à la consommation de tabac et alcool sont un peu plus élevés que la moyenne départementale et d'autre part le territoire présente un déficit de l'offre de service.

De ce constat, il apparaît nécessaire d'améliorer le maillage territorial et la coordination des acteurs autour des addictions et aussi de valoriser le développement des compétences psychosociales des jeunes et des adultes (Fiche action n°10).

- Promotion de la vaccination auprès des usagers et professionnels de santé du territoire

Depuis plusieurs années, la couverture vaccinale baisse auprès de la population et des professionnels de santé. Depuis le 1^{er} janvier 2018, 11 vaccinations sont obligatoires et conditionnent l'entrée en collectivité pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018. Le calendrier des vaccinations s'adresse également à des populations spécifiques (femmes enceintes, personnes immunodéprimées, personnes âgées...). L'objectif est d'améliorer la couverture vaccinale sur tout le territoire, auprès de la population et des professionnels de santé (Fiche action n°11).

- Développement de l'éducation thérapeutique

Le Pays Nivernais Morvan se caractérise par une population âgée qui s'accompagne d'une augmentation de maladies chroniques impliquant des suivis au long cours. La prévention et l'éducation à la santé constituent une approche pour améliorer le quotidien des patients et de leur entourage. L'objectif est de renforcer le développement de formations d'éducation thérapeutique du patient (ETP) auprès des professionnels de santé du territoire mais aussi d'organiser une dynamique ETP locale en lien notamment avec la Maison des Spécialistes de Nevers (Fiche action n°12).

- Promotion d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique et sportive

Le manque de pratique d'Activités Physiques et Sportives, l'augmentation des comportements sédentaires et le déséquilibre alimentaire contribuent à l'apparition du surpoids et de l'obésité, de maladies chroniques notamment maladies cardiovasculaires et voire de certains cancers.

La volonté des acteurs du territoire est de promouvoir des comportements nutritionnels favorables à la santé par la pratique d'activités physiques adaptée aux dynamiques locales et par l'adoption de comportements sains pour une alimentation équilibrée (Fiche action n°13).

• **Axe D: Santé Environnement**

« L'environnement est la clé d'une meilleure santé »⁵. Sa qualité constitue l'un des déterminants de notre santé, ce que résume l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Le PRS 3 (Projet Régional Santé Environnement) fixe la feuille de route en matière de prévention en santé environnement pour les cinq prochaines années.

⁵ Déclaration de l'Organisation Mondiale de la Santé lors de la Conférence ministérielle Santé et environnement-Juin 1999

En santé publique, l'environnement renvoie aujourd'hui à l'ensemble des facteurs pathogènes « externes » ayant un impact sur la santé (substances chimiques toxiques, radiations ionisantes, germes...) par opposition aux facteurs « internes » (causes héréditaires, congénitales, lésionnelles, psychosomatiques...).

Les problèmes de santé induits par une qualité dégradée de l'air intérieur sont multiples et peuvent aller de la simple gêne (odeur, irritation des yeux...) à l'aggravation ou au développement de pathologies plus lourdes (allergies respiratoires ou asthme...). Le radon, gaz radioactif d'origine naturelle peut être présent dans les habitats du Morvan et l'objectif est de protéger les populations les plus sensibles et les plus vulnérables dans leur habitat (Fiche action n°14).

Enfin l'Agence Régionale de Santé au travers du PRSE 3 souhaite sensibiliser et former les collectivités à une gestion des espaces publics limitant la propagation des maladies vectorielles. Dans cette perspective, le contrat local de santé prévoit une action de formation et de sensibilisation auprès d'une part des enfants et d'autre part des collectivités et aussi des professionnels de santé (Fiche action n°15).

Article 5 : Les engagements réciproques des signataires

Les parties signataires du présent contrat décident de coordonner leurs efforts pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques partagés, au service de la santé dans les territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté.

➔ Coordination et coopération

Pour ce faire, elles décident de mettre en œuvre un partenariat structuré et de mobiliser leurs compétences et moyens propres sur des projets définis conjointement.

Elles s'entendent sur les modalités de leur collaboration et s'engagent à participer aux réunions et aux instances et à s'informer réciproquement sur tous sujets en lien direct ou indirect avec le présent contrat.

Plus particulièrement, elles s'efforcent d'échanger sur des chiffres et des données stratégiques pour le territoire et de s'éclairer sur d'éventuelles nouveautés et/ou difficultés locales.

➔ Représentation

Les parties signataires s'engagent conjointement à participer aux instances de pilotage et de suivi du présent contrat ou à se faire représenter.

➔ Plan d'actions partagé

Les parties signataires du présent contrat s'engagent conjointement sur un plan d'actions. Elles s'engagent à le faire vivre dans la durée, à l'animer et à le faire évoluer au regard des enjeux et besoins des usagers.

Les projets retenus conjointement devront être porteurs d'une forte plus-value et concourir à la réduction des inégalités d'accès aux soins et à la promotion de la santé sur les territoires. Les

initiatives et actions locales innovantes, exemplaires en matière de prévention, de prise en charge et d'accueil des professionnels de santé seront accompagnées.

L'ARS s'engage à soutenir la réalisation des fiches actions inscrites dans le présent contrat dans la limite des enveloppes annuelles de financement dont elle dispose et des priorités qu'elle établit.

L'ARS s'engage à financer le poste d'animateur du CLS du territoire à hauteur maximum de 50% du cout d'un Equivalent Temps Plein et d'un montant de plafonné à 25000 € par an.

⇒ Communication et valorisation

Les parties signataires du présent contrat s'engagent à communiquer conjointement sur toutes les actions conduites et à valoriser leur partenariat, notamment auprès des acteurs de la santé et dans les territoires.

Article 6 : La durée et révision du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature par les parties. Il est conclu pour une durée de cinq ans.

Sur la base des enseignements du suivi annuel présenté chaque année dans le cadre du COPIL CLS, le présent contrat peut être révisé et complété par le biais d'avenants validés en COPIL CLS et pouvant concernés notamment :

- de nouveaux partenaires qui pourront s'associer au présent contrat selon ces modalités
- de nouvelles orientations et actions qui pourront être ajoutées à la programmation à la place de celles listées dans le présent contrat

Article 7: Le suivi et l'évaluation

Le dispositif de suivi et d'évaluation devra être prévu conjointement par les signataires du CLS. Les indicateurs de suivi seront précisés dans les Fiches actions.

Les objectifs de l'évaluation et les moyens alloués, devront être définis avant la signature du contrat et seront formalisés dans une fiche action.

a) Le suivi annuel

Un suivi annuel a pour objet :

- l'examen contradictoire du bilan annuel de réalisation des actions prévues au contrat à l'année n-1 ;
- l'évaluation des résultats sur la base des indicateurs prévus au contrat ;
- l'analyse des perspectives pour l'année n et les années à venir ;
- la définition d'éventuels avenants.

Le suivi annuel est réalisé au sein de l'assemblée plénière sous forme de COPIL CLS, et ce, à l'échelle départementale. Les travaux examinés sont alors transcrits et présentés lors des Assemblées plénières type GAT CLS.

b) L'évaluation finale

L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre. Elle fait l'objet d'une fiche action annexée au présent contrat.

Article 8: Communication et propriété intellectuelle

Les dispositions de cet article sont régies par le Code de la Propriété Intellectuelles.

Les études et résultats publiés, édités, divulgués, quel que soit le support, devront mentionner les noms et logos des différents signataires. Les signataires bénéficient d'un droit de regard sur les éventuelles publications.

Les signataires s'engagent à apposer en couleur, ou à faire apposer en couleur, le logotype des signataires et à ce qu'il soit fait mention des signataires, sur les supports de communication, d'information et de promotion, et lors des interventions ou présentations orales dans le cadre d'opérations de relations publiques et de relations presse, réalisées dans le cadre de l'exécution des présentes et ce, pendant toute la durée du contrat.

En cas de litiges ou de différends survenant entre les signataires, les parties s'engagent expressément à soumettre leur différend à des conciliateurs qu'elles auront désignés.

Une solution amiable devra intervenir dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date à laquelle la désignation du premier conciliateur est notifiée à l'autre partie. Faute d'accord dans le délai imparti, la juridiction compétente pourra être saisie.

Article 9 : Résiliation et recours

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par les autres parties, sans préjudice de tous autres droits qu'elles pourraient faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les parties se réservent la possibilité de porter devant le Tribunal Administratif compétent, tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, qui n'aurait pas pu trouver de solution amiable.

Fait à Nevers le ...

Monsieur Pierre PRIBILE
Directeur Général de l'ARS de
Bourgogne Franche Comté

Monsieur Christian PAUL
Président du Pays Nivernais Morvan

Madame Sylvie HOUSPIC
Préfète de la Nièvre

Madame Marie-Guite DUFAY
Présidente du Conseil Régional de
Bourgogne Franche Comté

Monsieur Alain LASSUS
Président du Conseil Départemental

Madame Nathalie MARTIN
Directrice de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie

Monsieur Jean-Michel SCHERRER
Directeur du Groupement Hospitalier de Territoire

Madame Armelle RUTKOWSKI
Directrice Générale de la Caisse
Régionale de la Mutualité Sociale
Agricole

Monsieur Jean-Charles ROCHARD
Président de la Communauté de Communes
de Tannay-Brinon-Corbigny

Monsieur Jean-Sébastien HALLIEZ
Président de la Communauté de
Communes du Morvan Sommets
Grands Lacs

Monsieur Christian PERCEAU

Présidente de la Communauté de Communes des
Amognes, Cœur du Nivernais

Madame Dominique JOYEUX

Président de la Communauté de
Communes de Bazois Loire Morvan

Monsieur Jany SIMEON

Président de la Communauté de Communes
de Haut Nivernais, Val d'Yonne

Monsieur Alain VERNET et

Monsieur Yannick BLEY

des réseaux Emeraude et GISA 58

Présidents de la Plateforme
Territoriale d'Appui